

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
ET RAPPORT FINANCIER
ANNUEL

2013





Société anonyme au capital de 12 029 370 €
Siège social : Marcy l'Etoile (69280)
673 620 399 RCS Lyon



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2014 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Ce document pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Sommaire

1 Personnes responsables	9
1.1 Les personnes responsables	9
1.2 Attestation des personnes responsables	9
2 Commissaires aux comptes.....	10
2.1 Identité des Commissaires aux comptes	10
2.2 Honoraires des Commissaires aux comptes.....	11
3 Informations financières sélectionnées	12
3.1 Informations historiques sélectionnées	12
3.2 Informations intermédiaires	13
4 Facteurs de risques	14
4.1 Présentation	15
4.1.1 Risques liés à l'activité et aux opérations de bioMérieux	15
4.1.1.1 Risque d'insuccès des projets de recherche et développement et des nouveaux produits	15
4.1.1.2 Risque d'émergence de technologies concurrentes	16
4.1.1.3 Risques liés à la concurrence	17
4.1.1.4 Risques liés aux activités internationales	18
4.1.1.5 Risques liés aux prix et aux remboursements	19
4.1.1.6 Risques liés aux modifications de l'environnement économique	19
4.1.1.7 Risques liés à la stratégie de business development	20
4.1.1.8 Risque de dépendance vis-à-vis de partenaires	21
4.1.1.9 Risque de dépendance vis-à-vis de certains cadres	21
4.1.1.10 Risque de dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs	22
4.1.1.11 Risques liés à la politique d'implantation industrielle	22
4.1.1.12 Risques liés à l'environnement réglementaire	23
4.1.1.13 Risque de défaillance du système d'information	24
4.1.2 Risques juridiques	25
4.1.2.1 Risques liés à la responsabilité du fait des produits	25
4.1.2.2 Risques liés à la Propriété Industrielle	25
4.1.2.3 Risques liés à la gestion de la confidentialité des données personnelles	26
4.1.2.4 Risque relatif aux procédures contentieuses	26
4.1.2.5 Risque de fraude	26
4.1.2.6 Gestion des risques juridiques	27
4.1.3 Risques industriels et environnementaux	27
4.1.4 Risques de marché	28
4.1.4.1 Risques relatifs à l'endettement financier	28
4.1.4.2 Risques de change	28
4.1.4.3 Risques de crédit	28
4.1.4.4 Risques de liquidité	28
4.1.4.5 Risques de contrepartie	29
4.1.4.6 Risque de taux	29
4.1.4.7 Risques liés aux matières premières	29
4.1.4.8 Risques liés aux engagements de retraite	29
4.1.4.9 Risques liés à la volatilité et à la liquidité du cours de l'action	29
4.2 Assurances	29
4.2.1 Politique d'assurances	29
4.2.2 Principaux contrats	30

5 Informations concernant l'Émetteur.....

32

5.1 Histoire et évolution de la Société	33
5.1.1 Dénomination sociale	33
5.1.2 Enregistrement de la Société	33
5.1.3 Date de constitution (article 5 des statuts)	33
5.1.4 Siège social et forme juridique	33
5.1.5 Historique et évolution de l'activité du Groupe	33
5.2 Responsabilité sociale, environnementale et sociétale	37
5.2.1 Informations sociales.....	37
5.2.1.1 <i>L'emploi</i>	37
5.2.1.2 <i>La politique de rémunération</i>	40
5.2.1.3 <i>L'organisation du travail</i>	40
5.2.1.4 <i>Relations sociales</i>	41
5.2.1.5 <i>Santé, Sécurité et Environnement</i>	43
5.2.1.6 <i>Santé et Sécurité</i>	44
5.2.1.7 <i>Formation et mobilité interne</i>	45
5.2.1.8 <i>Diversité et égalité des chances / égalité de traitement</i>	47
5.2.1.9 <i>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT</i>	47
5.2.2 Informations environnementales	47
5.2.2.1 <i>Politique générale en matière environnementale</i>	47
5.2.2.2 <i>Pollution et gestion des déchets</i>	48
5.2.2.3 <i>Utilisation durable des ressources</i>	51
5.2.2.4 <i>Autres mesures</i>	54
5.2.2.5 <i>Changement climatique</i>	55
5.2.3 Informations sociétales.....	57
5.2.3.1 <i>Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société à travers des initiatives de santé publique</i>	57
5.2.3.2 <i>Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise</i>	58
5.2.3.3 <i>Sous-traitance et fournisseurs</i>	60
5.2.3.4 <i>Loyauté des pratiques et Droits de l'homme</i>	61
5.2.3.5 <i>Référentiel</i>	62
5.3 Investissements	64
5.3.1 Principaux investissements réalisés.....	64
5.3.2 Principaux investissements en cours	64
5.3.3 Principaux investissements à venir	64

6 Aperçu des activités.....

65

6.1 Principales activités	66
6.1.1 Présentation résumée de l'activité de la Société	66
6.1.2 Description de l'activité de la Société	69
6.1.2.1 <i>Domaines de compétence de la Société</i>	69
6.1.2.2 <i>Atouts concurrentiels</i>	70
6.1.2.3 <i>Stratégie</i>	71
6.1.2.4 <i>Business Development</i>	72
6.1.3 Produits du Groupe	73
6.1.3.1 <i>Composition de l'offre du Groupe</i>	73
6.1.3.2 <i>Principaux produits</i>	73
6.1.3.3 <i>Autres produits du Groupe</i>	85
6.1.3.4 <i>Nouveaux produits / services</i>	85

6.2 Principaux marchés	85
6.2.1 Présentation du marché	85
6.2.1.1 Taille du marché du diagnostic <i>in vitro</i> et son évolution récente	86
6.2.1.2 Tendances du marché et perspectives de croissance.....	87
6.2.2 Les principaux acteurs.....	88
6.2.3 Clients du Groupe.....	89
6.2.4 Réseau commercial.....	90
6.2.4.1 Un large réseau de filiales de distribution	90
6.2.4.2 De nombreux distributeurs indépendants	91
6.2.5 Concurrence	91
6.2.5.1 Marché clinique.....	91
6.2.5.2 Marché industriel.....	91
6.3 Systèmes qualité et réglementations applicables.....	92
6.3.1 Systèmes assurance qualité, systèmes de vigilance et audits.....	92
6.3.2 Aspects réglementaires.....	92
6.3.3 Diagnostic clinique <i>in vitro</i>	92
6.3.4 Vigilance	94
6.3.5 Audits.....	94
6.3.6 Contrôle microbiologique dans l'industrie	95
6.3.7 Gestion et suivi des réclamations clients	95
6.4 Degré de dépendance	96
6.5 Sources	97

7 Organigramme98

7.1 Groupe dont fait partie l'Émetteur	99
7.2 Filiales de l'Émetteur	100
7.2.1 Organigramme juridique du Groupe bioMérieux au 31 décembre 2013	100
7.2.2 Renseignements divers concernant les filiales et les prises de participation.....	102
7.2.2.1 Prises et cessions de participations au cours de l'exercice 2013.....	102
7.2.2.2 Nouvelles filiales	102
7.2.2.3 Participations cotées.....	102

8 Propriété immobilière, usines et équipements103

8.1 Immobilisations corporelles importantes	104
8.1.1 Propriété foncière	104
8.1.2 Activités des principaux établissements	104
8.1.2.1 Production.....	104
8.1.2.2 Logistique.....	107
8.1.2.3 Politique d'achats	107
8.2 Questions environnementales, santé et sécurité	108

9 Examen de la situation financière et du résultat109

9.1 Chiffre d'affaires	110
9.2 Situation financière	113
9.2.1 Compte de résultat	113
9.2.2 Flux de trésorerie.....	114
9.2.3 Autres éléments.....	115
9.2.4 Evénements marquants	115

10 Trésorerie et capitaux 119

10.1 Capitaux	120
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	120
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement.....	120
10.4 Restriction a l'utilisation des capitaux.....	120
10.5 Sources de financement attendues.....	120

11 Recherche et développement, brevets et licences 121

11.1 Stratégie et politique d'investissement.....	122
11.2 Projets de recherche et développement	122
11.2.1 Domaine clinique	122
11.2.2 Domaine industriel.....	123
11.3 Organisation du pôle recherche et développement.....	124
11.4 Principaux accords de partenariats.....	125
11.5 Propriété intellectuelle.....	127
11.5.1 Brevets propriétaires	127
11.5.2 Licences concédées par des tiers	127
11.5.3 Licences concédées par la Société	127
11.5.4 Marques.....	128
11.5.5 Noms de domaine	128

12 Informations sur les tendances 129

12.1 Evolution récente	130
12.2 Objectifs	134

13 Prévisions ou estimations du bénéfice 136**14 Organes d'administration et Direction générale..... 137**

14.1 Présentation des organes d'administration	138
14.2 Conflits d'intérêt.....	142

15 Rémunération et avantages..... 143

15.1 Rémunération et avantages en nature.....	144
15.1.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration.....	144
15.2 Retraites et autres engagements.....	153

16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction 154

16.1 Conseil d'administration et mandats	155
16.2 Contrats de service entre ces personnes.....	155
16.3 Comité d'audit et Comité des Ressources Humaines, nominations et Rémunerations	155
16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise	156

17 Salariés	157
17.1 Nombre de salariés.....	158
17.2 Attributions gratuites d'actions	158
17.2.1 Durée de la période d'acquisition	158
17.2.2 Critères et conditions d'attribution	158
17.2.3 Livraison des titres.....	158
17.2.4 Durée de la période de conservation.....	159
17.2.5 Droits des bénéficiaires	159
17.3 Participation et stock options des organes d'administration.....	159
17.4 Accord de participation des salariés	159
18 Principaux actionnaires	160
18.1 Actionnaires principaux.....	161
18.2 Droits de vote	162
18.3 Contrôle de l'Émetteur	162
18.4 Changement de contrôle	162
19 Opérations avec des apparentés	163
20 Informations financières.....	167
20.1 Informations financières historiques	168
20.1.1 Comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013.....	168
20.1.2 Comptes sociaux de bioMérieux SA pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013	235
20.2 Informations financières <i>pro forma</i>	267
20.3 États financiers	267
20.4 Vérifications des informations financières	267
20.4.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	267
20.4.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	269
20.5 Date des dernières informations financières	270
20.6 Informations financières intermédiaires	270
20.6.1 Informations financières trimestrielles	270
20.6.2 Autres Informations financières intermédiaires	270
20.7 Politique de distribution des dividendes	271
20.7.1 Politique de distribution.....	271
20.7.2 Historique du dividende par action	271
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	271
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	271
21 Informations complémentaires	272
21.1 Capital social	273
21.1.1 Montant du capital souscrit.....	273
21.1.2 Actions non représentatives du capital.....	273
21.1.3 Actions détenues par l'Émetteur en propre	273
21.1.4 Autres Valeurs mobilières.....	275
21.1.5 Droit d'acquisition	275
21.1.6 Option sur le capital de tout membre du Groupe	276

21.1.7 Historique du capital social.....	277
21.1.8 Nantissement d'actions	277
21.1.9 bioMérieux en bourse en 2013	277
21.2 Acte constitutif et statuts.....	278
21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)	278
21.2.2 Dispositions concernant les organes d'administration (articles 11 à 17 des statuts et règlement intérieur du conseil d'administration)	278
21.2.3 Droits et priviléges attachés aux actions	279
21.2.4 Modification des droits des actionnaires.....	280
21.2.5 Convocation des Assemblées générales	280
21.2.6 Dispositions retardant un changement de contrôle	281
21.2.7 Seuil de participation	282
21.2.8 Conditions de modification du capital	282
22 Contrats importants.....	283
23 Informations provenant de tiers	284
23.1 Déclaration ou rapport d'expert.....	284
23.2 Information d'une tierce partie	284
24 Documents accessibles au public	285
25 Informations sur les participations.....	286
ANNEXE 1	288
Rapport du Président du Conseil d'administration sur (1) la composition du Conseil (2) les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et (3) les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	288
ANNEXE 2	303
Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration	303
ANNEXE 3	305
Informations requises dans le rapport financier annuel	305
ANNEXE 4	306
Rapports de gestion consolidé et social sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2013	306
ANNEXE 5	323
Composition du Comité de Direction au 15 avril 2014	323
ANNEXE 6	324
Lexique des termes scientifiques	324

Note : Les renvois faits à des paragraphes ou à des annexes sont des renvois internes au présent document de référence.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

Pour l'exercice 2012 :

- les comptes consolidés et le rapport d'audit correspondant figurant aux pages 149 à 211 et 240 à 241,
- les comptes annuels et le rapport d'audit correspondant figurant aux pages 212 à 239 et 242 à 243,
- l'examen de la situation financière et du résultat figurant aux pages 93 à 102,
- les investissements figurant en page 37 à 38,

figurant dans le document de référence de l'exercice 2012 déposé auprès de l'AMF en date du 17 mai 2013, sous le n°D13-0542.

Les autres informations de ce document sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence relatif à l'exercice 2013.

Pour l'exercice 2011 :

- les comptes consolidés et le rapport d'audit correspondant figurant aux pages 140 à 200 et 228 à 229,
- les comptes annuels et le rapport d'audit correspondant figurant aux pages 201 à 227 et 230 à 231,
- les informations financières figurant aux pages 85 à 93,
- les investissements figurant en page 34,

figurant le document de référence de l'exercice 2011 déposé auprès de l'AMF en date du 26 avril 2012, sous le n°D.12-0421.

Les autres informations de ce document sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence relatif à l'exercice 2013.

1

PERSONNES RESPONSABLES

1.1 LES PERSONNES RESPONSABLES

Monsieur Jean-Luc Belingard, Président Directeur Général de bioMérieux et Monsieur Alexandre Mérieux, Directeur Général Délégué de bioMérieux.

1.2 ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en annexe 4 du présent document de référence, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux incorporés par référence pour les exercices 2012 et 2011, comme indiqué en page 8.

Les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2013 présentés dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des Commissaires aux comptes figurant aux paragraphes 20.4.1 et 20.4.2 et contiennent respectivement une observation sur les effets liés à l'application de la norme IAS19 révisée sur les avantages du personnel entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 (dans les comptes consolidés) et une observation sur le changement de méthode comptable relative aux indemnités de départ à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2013 (dans les comptes sociaux) ».

Marcy l'Etoile, le 29 avril 2014

Le Président Directeur Général
Jean-Luc Belingard

Le Directeur Général Délégué
Alexandre Mérieux

2

COMMISSAIRES AUX COMPTES

2.1 IDENTITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

ERNST & YOUNG et Autres

1-2, place des Saisons – Paris-La Défense 1
92400 Courbevoie

Société désignée par l'Assemblée générale du 30 mai 2012 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La société ERNST & YOUNG et Autres est enregistrée comme société de Commissariat aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

La société ERNST & YOUNG et Autres est représentée par Monsieur Marc-André Audisio.

Diagnostic Révision Conseil (DRC)

112, rue Garibaldi, 69006 Lyon

Société désignée par l'Assemblée générale du 15 juin 2011 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La société Diagnostic Révision Conseil (DRC) est enregistrée comme société de Commissariat aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Lyon.

La société Diagnostic Révision Conseil (DRC) est représentée par Monsieur Hubert de Rocquigny du Fayel.

Commissaires aux comptes suppléants

AUDITEX

1-2, place des Saisons - Paris-La Défense 1
92400 Courbevoie

Société désignée par l'Assemblée générale du 30 mai 2012 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La société AUDITEX est enregistrée comme société de Commissariat aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Commissariat Contrôle Audit CCA

112, rue Garibaldi, 69006 Lyon

Société désignée par l'Assemblée générale du 15 juin 2011 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La société Commissariat Contrôle Audit CCA est enregistrée comme société de Commissariat aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Lyon.

2.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En milliers d'euros	31/12/2013				31/12/2012			
	Ernst & Young	DRC	Autres	TOTAL	Ernst & Young	DRC	Autres	TOTAL
Certification des comptes	1 042	143	53	1 239	1 069	133	70	1 272
- bioMérieux SA	160	130		290	160	130		290
- Filiales intégrées globalement	882	3	53	885	909	3	70	982
Missions accessoires	29	10		39	3	8		11
AUDIT	1 071	143	53	1 267	1 072	141	70	1 283
Juridique, fiscal, social					18			18
Autres	4			4	10			10
AUTRES PRESTATIONS	4	-	-	4	28	-	-	28
TOTAL	1 075	143	53	1 271	1 100	141	70	1 311

3

INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1 INFORMATIONS HISTORIQUES SELECTIONNEES

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Compte de résultat consolidé <i>En millions d'euros</i>	2013	2012	Variation à données publiées
Chiffre d'affaires	1 588	1 570	+1,2 %
Marge brute	825	814	+1,3 %
Résultat opérationnel courant	262	260	+0,8 %
Résultat opérationnel	257	235	+9,6 %
Résultat de l'ensemble consolidé	165	134	+22,7 %

BILAN CONSOLIDÉ

Actif <i>En millions d'euros</i>	Net 31/12/2013	Net 31/12/2012 ^(a)
Actifs non courants	950	963
Actifs courants	1 196	845
Actifs destinés à être cédés	50	46
Total actif	2 197	1 854
Passif <i>31/12/2013</i>	<i>31/12/2013</i>	<i>31/12/2012^(a)</i>
Capitaux propres	1 267	1 160
Passifs non courants	413	159
Passifs courants	503	522
Passifs relatifs à des actifs destinés à être cédés	13	13
Total passif	2 197	1 854

^(a) Après prise en compte de la norme IAS 19 révisée relative aux engagements envers le personnel

TABLEAU DES FLUX NETS DE TRÉSORERIE

Tableau des flux nets de trésorerie <i>En millions d'euros</i>	2013	2012
EBITDA ^(a) (avant produits et charges non récurrents)	353	355
Flux liés à l'activité	241	259
Flux liés aux activités d'investissement	-128	-119
Cash flow libre	109	134
Génération nette de trésorerie	69	83
Trésorerie nette (endettement net) à l'ouverture	-48	-131
Génération nette de la trésorerie et impacts de change	73	83
Trésorerie nette (endettement net) à la clôture	25	-48

^(a) somme du résultat opérationnel courant et des amortissements d'exploitation

3.2 INFORMATIONS INTERMEDIAIRES

Néant.

4 FACTEURS DE RISQUES

4.1 PRESENTATION	15
4.1.1 Risques liés à l'activité et aux opérations de bioMérieux	15
4.1.1.1 Risque d'insuccès des projets de recherche et développement et des nouveaux produits	15
4.1.1.2 Risque d'émergence de technologies concurrentes	16
4.1.1.3 Risques liés à la concurrence	17
4.1.1.4 Risques liés aux activités internationales	18
4.1.1.5 Risques liés aux prix et aux remboursements	19
4.1.1.6 Risques liés aux modifications de l'environnement économique	19
4.1.1.7 Risques liés à la stratégie de business development	20
4.1.1.8 Risque de dépendance vis-à-vis de partenaires	21
4.1.1.9 Risque de dépendance vis-à-vis de certains cadres	21
4.1.1.10 Risque de dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs	22
4.1.1.11 Risques liés à la politique d'implantation industrielle	22
4.1.1.12 Risques liés à l'environnement réglementaire	23
4.1.1.13 Risque de défaillance du système d'information	24
4.1.2 Risques juridiques	25
4.1.2.1 Risques liés à la responsabilité du fait des produits	25
4.1.2.2 Risques liés à la Propriété Industrielle	25
4.1.2.3 Risques liés à la gestion de la confidentialité des données personnelles	26
4.1.2.4 Risque relatif aux procédures contentieuses	26
4.1.2.5 Risque de fraude	26
4.1.2.6 Gestion des risques juridiques	27
4.1.3 Risques industriels et environnementaux	27
4.1.4 Risques de marché	28
4.1.4.1 Risques relatifs à l'endettement financier	28
4.1.4.2 Risques de change	28
4.1.4.3 Risques de crédit	28
4.1.4.4 Risques de liquidité	28
4.1.4.5 Risques de contrepartie	29
4.1.4.6 Risque de taux	29
4.1.4.7 Risques liés aux matières premières	29
4.1.4.8 Risques liés aux engagements de retraite	29
4.1.4.9 Risques liés à la volatilité et à la liquidité du cours de l'action	29
4.2 ASSURANCES	29
4.2.1 Politique d'assurances	29
4.2.2 Principaux contrats	30

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs, et n'a pas identifié d'autres risques significatifs spécifiques hormis ceux présentés ci-après.

Cependant, la Société exerce son activité dans un environnement qui connaît une évolution rapide et fait naître pour la Société des risques dont certains échappent à son contrôle. Les risques et incertitudes présentés ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels la Société doit faire face. D'autres risques et incertitudes dont la Société n'a pas actuellement connaissance, qu'elle tient pour peu significatifs ou qui ont une portée plus générale sur l'ensemble des acteurs économiques, pourraient également avoir une incidence négative sur son activité, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.1 PRESENTATION

Un certain nombre de facteurs importants peuvent impliquer que les résultats de la Société diffèrent significativement de ceux qui sont envisagés dans les déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne ses objectifs stratégiques, et ses cibles de croissance et de rentabilité.

4.1.1 RISQUES LIES A L'ACTIVITE ET AUX OPERATIONS DE BIOMERIEUX

4.1.1.1 Risque d'insuccès des projets de recherche et développement et des nouveaux produits

La Société pourrait ne pas percevoir les fruits de ses investissements en recherche et développement en cas d'échec technique ou industriel, si les produits développés ne recevaient pas les autorisations réglementaires nécessaires ou s'ils ne rencontraient pas le succès commercial attendu.

La Société investit des montants très importants dans la recherche et le développement de produits (systèmes, instruments, réactifs, logiciels, services, etc.) pour rester compétitive. Des difficultés techniques, industrielles, réglementaires ou commerciales concernant ces produits pourraient avoir un impact sur la croissance et la rentabilité de la Société. En particulier :

- la sélection amont des nouveaux projets pourrait s'avérer peu pertinente et ne pas déboucher sur le lancement de nouveaux produits ;
- les équipes de recherche et développement pourraient ne pas parvenir à développer les nouveaux produits nécessaires aux objectifs stratégiques de l'entreprise, tant pour la conquête de nouveaux marchés que pour le maintien des débouchés actuels. En particulier, le développement de nouveaux systèmes de diagnostic, qui nécessite le développement conjoint d'une plateforme, de réactifs et de logiciels, étant particulièrement complexe, la Société pourrait ne pas aboutir à la solution attendue et être amenée à abandonner certains développements, ou à les retarder ;
- le co-développement avec d'autres partenaires technologiques de produits importants pour la croissance de la Société pourrait s'avérer plus difficile qu'escompté, tant pour les motifs explicités ci-dessus qu'en raison de possibles désaccords entre les partenaires (cf. § 4.1.1.8), et les lancements correspondants pourraient être retardés ou abandonnés ;
- le lancement des nouveaux produits pourrait nécessiter des investissements plus importants que ceux prévus par la Société, tant en recherche et développement qu'en marketing, en production, en force de vente et supports commerciaux, en placement et en entretien des instruments et en formation des clients ;
- il pourrait s'avérer trop coûteux ou difficile de fabriquer certains nouveaux instruments ou réactifs à une échelle industrielle, ou de trouver les approvisionnements nécessaires à leur fabrication et à leur mise sur le marché ;
- la commercialisation de certains produits pourrait être empêchée ou plus coûteuse que prévu, notamment en raison de l'existence de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers ;
- des difficultés techniques, industrielles, réglementaires ou de propriété intellectuelle pourraient retarder le lancement commercial des menus de réactifs, et porter atteinte au succès commercial des systèmes proposés ;

- les nouveaux produits pourraient ne pas répondre suffisamment aux besoins du marché ;
- ils pourraient n'être adoptés par les laboratoires et la communauté médicale qu'après un délai plus long que prévu, retardant l'impact positif sur la croissance des ventes et la rentabilité des programmes ;
- les produits et systèmes développés par la Société pourraient présenter des défauts susceptibles d'en retarder la commercialisation, d'en affecter le succès commercial ou de mettre à la charge de la Société des frais supplémentaires pour remédier à ces défauts et/ou pour indemniser les clients ;
- les concurrents de la Société pourraient développer des produits plus efficaces ou qui, pour d'autres raisons, seraient mieux adaptés à la demande du marché. En particulier, certains tests IVD basés sur des biomarqueurs innovants pourraient rendre obsolètes certains réactifs de la Société en cours de développement ou déjà commercialisés et ce, avant même que celle-ci n'ait pu couvrir les frais qu'elle avait engagés dans le cadre de la recherche, du développement et de la commercialisation de ces nouveaux produits ;
- l'offre d'automatisation des laboratoires de microbiologie développée par la Société (projet FMLA[®]) pourrait s'avérer non pertinente pour certains clients ou sur certains marchés. De plus, le développement et la commercialisation de chaînes complètement intégrées d'instruments pourraient s'avérer plus complexes et plus coûteux qu'anticipés ;
- la Société prévoit de lancer une offre élargie de services « bioMérieux Performance Solutions™ » en proposant notamment des prestations pour aider ses clients à former leur personnel, préparer leur accréditation et optimiser l'efficacité de leur laboratoire. Cette nouvelle activité nécessite le recrutement de nouvelles compétences. La Société ne peut être certaine du succès commercial et financier de cette offre ;
- la médecine personnalisée est un facteur de croissance à long terme du diagnostic *in vitro*. La Société s'y prépare depuis plusieurs années via des accords de partenariat avec des sociétés pharmaceutiques et sa participation dans bioTheranostics. Néanmoins, la médecine personnalisée pourrait connaître un développement moins rapide que prévu dans le domaine des maladies infectieuses, le cœur de métier de la Société, ou nécessiter des moyens de R&D et commerciaux plus importants que ceux initialement envisagés. En outre, la validité médicale des biomarqueurs et des tests pourrait s'avérer plus difficile à démontrer, les changements nécessaires dans la pratique médicale pourraient ne pas être adoptés par les professionnels de la santé selon le rythme voulu, et les organismes réglementaires et de remboursement pourraient insuffisamment valoriser l'innovation associée.

Gestion du risque : La Société porte une attention particulière à la sélection et à l'avancement de ses projets de R&D. Elle s'est notamment dotée d'un Comité Stratégique et d'un Comité R&D tels que décrits dans le Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne (cf. Annexe 1). En outre, elle est organisée en unités de technologie afin de renforcer les liens entre R&D et marketing. Enfin, la Société dispose d'un département Innovation & Systèmes et a créé un poste de « Chief Medical Officer » afin de développer le portefeuille technologique et biologique et de mieux en asseoir la valeur ajoutée médicale.

4.1.1.2 Risque d'émergence de technologies concurrentes

La Société pourrait être confrontée à l'émergence de nouvelles techniques de diagnostic susceptibles de remettre en cause tout ou partie de certains de ses produits.

Le diagnostic *in vitro* est un secteur fortement innovant où l'émergence de nouvelles technologies est source de risques et d'opportunités. Parmi les technologies commercialisées par la Société, certaines qui sont actuellement complémentaires pourraient devenir concurrentes. Par ailleurs, certaines technologies actuellement utilisées par la Société peuvent être menacées par des technologies plus performantes. En particulier, l'utilisation de la spectrométrie de masse pourrait s'accélérer et s'étendre à de nouveaux territoires et domaines ; de nouvelles innovations pourraient émerger, comme l'application de techniques spectroscopiques (fluorescence, Raman, etc.) ou d'autres techniques de spectrométrie de masse (LC-ESI-MS/MS, etc.) pour l'identification des bactéries, la détermination de leur virulence ou de leur résistance, ou pour le dosage de molécules spécifiques. Les techniques de séquençage pourraient couvrir un large champ d'applications médicales telles que l'oncologie et les approches théranostiques ; elles pourraient aussi être utilisées en microbiologie, en virologie ou pour le dosage de certaines molécules.

Certaines de ces innovations technologiques impliquent la commercialisation d'instruments plus couteux que ceux mis en œuvre par les techniques traditionnelles. Ces nouvelles technologies peuvent se caractériser par une consommation de réactifs moindre, voire nulle. En particulier, les techniques de spectrométrie de masse pourraient se développer, ce qui pourrait impliquer une moins grande récurrence du chiffre d'affaires, les ventes de réactifs n'étant que partiellement remplacées par des ventes de consommables et de services associés.

En outre, la Société pourrait ne pas parvenir à évaluer correctement les opportunités technologiques, médicales et commerciales que pourraient offrir ces nouvelles technologies, et potentiellement être distancées par la concurrence.

Gestion du risque : La Société dispose d'un département dédié à la veille technologique pour détecter l'émergence de nouvelles technologies et anticiper leur potentiel et leur rapidité d'adoption par les laboratoires. Elle a ainsi développé une solution de spectrométrie de masse intégrée à sa plateforme VITEK® (cf. § 6.1.3.2.1). Elle complète plus avant son activité par ses acquisitions (par exemple : acquisition de la banque de données microbienne pour l'identification des bactéries, de la société berlinoise AnagnosTec) et en renforçant son offre de services notamment avec bioMérieux Performance Solutions™. Elle a mis en place une Unité technologique centrée sur l'innovation et les systèmes et a recruté, en 2012, un « Chief Medical Officer ».

4.1.1.3 Risques liés à la concurrence

La Société pourrait ne pas être en mesure de faire face de façon efficace à la concurrence.

Selon ses propres estimations, la Société occupe le dixième rang mondial du marché du diagnostic *in vitro* en termes de chiffre d'affaires. Ce marché connaît une évolution rapide et la concurrence s'intensifie entre les différents acteurs, y compris sur certains marchés où la Société est encore peu présente comme la biologie moléculaire et les laboratoires décentralisés (POCT).

Les concurrents de la Société comprennent de grandes sociétés internationales telles que Roche, Siemens, Abbott et Danaher, dont la taille, l'expérience, les ressources en capitaux et la part de marché dépassent largement celles de la Société, leur permettant d'investir plus largement dans la recherche et le développement ou dans les activités de marketing et/ou d'offrir des prix plus compétitifs en raison d'économies d'échelle supérieures. En outre, depuis quelques années, des concurrents plus spécialisés émergent sur des marchés stratégiques pour la Société (cf. § 6.2.2). Enfin, de nouveaux concurrents issus des pays émergents (Chine et Inde en particulier) pourraient apparaître et proposer des produits beaucoup moins chers que ceux du Groupe. Dans ce contexte, la Société ne peut pas être certaine que ses produits :

- pourront concurrencer de façon durable les produits commercialisés par ses concurrents ;
- lui permettront d'acquérir ou de conserver des parts de marché significatives ainsi qu'une notoriété équivalente à celle de concurrents mieux implantés ;
- pourront résister suffisamment rapidement à l'émergence de nouvelles technologies et aux avancées scientifiques dont la Société est dépendante (cf. § précédent).

Une partie de l'activité de la Société s'opère sur des marchés publics où elle bénéficie d'appels d'offres, parfois importants, qui pourraient ne pas être conservés ou renouvelés, pesant ainsi sur son niveau d'activité et son développement.

En outre, la croissance de l'activité de la Société dépend de certains produits (par exemple, le test VIDAS® B.R.A.H.M.S. PCT). Le développement de produits concurrents pourrait la ralentir.

Gestion du risque : La Société s'est dotée d'un Comité Stratégique tel que décrit dans le Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne (cf. Annexe 1). Elle comprend quatre Unités de Technologie associant Marketing et R&D pour maintenir la compétitivité de l'offre commerciale. En outre, elle dispose d'une organisation commerciale mondiale, d'un département dédié à la veille concurrentielle, et d'un service de contrôle de gestion.

4.1.1.4 Risques liés aux activités internationales

La Société est exposée à certains risques liés au caractère international de ses activités.

La Société exerce ses activités dans le monde entier. Ainsi, les risques encourus par la Société propres aux activités internationales sont nombreux, notamment :

- les risques liés aux changements inattendus ou aux défauts d'harmonisation en matière de réglementation, particulièrement commerciale ou fiscale (notamment en matière de prix de transfert et de refacturation de services) ;
- les risques liés au non-paiement des créances, notamment les créances autant publiques que privées, et aux limitations concernant le rapatriement des bénéfices ou des actifs détenus à l'étranger ;
- les risques liés aux variations des taux de change (voir note 29.1 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au § 20.1.1 et paragraphe sur les pays émergents inclus dans § 4.1.1.6 ci-après) ;
- les risques liés à la protection inégale des droits de propriété intellectuelle dans les différents pays ;
- les risques liés aux changements politiques ou économiques affectant une région ou un pays donné, notamment au Moyen-Orient, en Turquie et en Afrique ;
- les risques liés à la complexité des processus de décisions au niveau du Groupe ;
- les risques liés à l'accroissement des difficultés pour recruter du personnel à l'étranger, y gérer des entités commerciales ou industrielles, et y sélectionner des distributeurs ;
- les risques liés à la mise en place et au fonctionnement centralisé des centres de services partagés en Europe et en Amérique latine ;
- les risques liés au non-respect éventuel des réglementations relatives aux pays dans lesquels le Groupe opère, ces réglementations étant généralement spécifiques à chaque pays, évolutives et complexes (notamment aux Etats-Unis et en Chine) ;
- les risques liés à la gestion du réseau de distributeurs externes ;
- les risques liés au non-respect des principes de la Société décrits dans le « Code de bonne conduite » concernant la conduite des affaires et les conditions de travail et d'embauche des salariés ;
- les risques liés à la distribution des produits dans le monde entier et à la permanence des moyens de transport ;
- les risques liés aux catastrophes naturelles.

La réalisation de ces risques pourrait peser sur le développement de l'activité de la Société, sa profitabilité et son besoin en fonds de roulement d'exploitation, notamment par la comptabilisation de pertes de change importantes sur les ventes, l'accroissement des délais d'encaissement clients et par l'augmentation de ses stocks. Elle peut aussi entraîner la comptabilisation de charges importantes (dépréciation, redressements, amendes, pénalités, etc.).

Gestion du risque : La Société bénéficie d'un mix géographique diversifié et d'une organisation mondiale lui permettant de partager les bonnes pratiques dans l'ensemble de son réseau commercial, tout en adaptant sa politique commerciale à l'environnement économique de chacun des pays dans lesquels elle est présente. En outre, son département Affaires Réglementaires lui permet de veiller au respect des obligations et réglementations en vigueur (cf. § 6.3). Enfin, elle dispose d'un Global Compliance Officer chargé notamment de veiller à la conformité aux lois applicables (corruption, contrôle des exportations, pratiques anti-concurrentielles) et au respect de l'éthique mis en avant dans le « Code de bonne conduite », et de mettre en œuvre un programme de formation au sein du Groupe.

4.1.1.5 Risques liés aux prix et aux remboursements

Les incertitudes pesant sur les remboursements des examens de diagnostic *in vitro* et sur d'éventuelles réformes des systèmes d'assurance maladie peuvent affecter les clients de la Société et, indirectement, la Société elle-même.

Le succès commercial des produits de la Société dépend, notamment, du niveau du remboursement par les organismes d'assurance maladie privés ou publics du prix des analyses pratiquées par les clients de la Société.

La décision des organismes d'assurance maladie, privés ou publics, de limiter ou de supprimer le remboursement de certains examens de diagnostic, notamment dans le cadre de mesures d'austérité prises par certains gouvernements, pourrait affecter de façon significative la demande pour les produits correspondants de la Société et/ou le prix que la Société pourrait facturer à ses clients. De la même façon, dans certains pays, le prix d'un examen de diagnostic est déterminé par les autorités publiques qui ont ainsi une influence directe sur la capacité du client de payer le prix des produits.

Les organismes d'assurance maladie pourraient ne pas suffisamment valoriser les bénéfices attachés à certains diagnostics utilisant les produits de la Société, notamment les produits à forte valeur médicale, et définir un niveau de remboursement insuffisant.

Aux Etats-Unis, la réforme en cours du système de santé, dont il est notamment escompté qu'elle rende solvable la demande d'une partie de la population qui ne dispose pas aujourd'hui d'une couverture sociale suffisante, pourrait ne pas se traduire par une augmentation de la demande dans les délais attendus alors même que la taxe sur les produits de diagnostic, mise en place dans le cadre de cette réforme, impacte les comptes du Groupe à partir de 2013.

Gestion du risque : La Société dispose d'un service Affaires Réglementaires en charge de déposer et défendre les dossiers d'approbation des nouveaux produits et d'en définir la valeur médicale associée. Elle réalise également, dans certains cas, des études démontrant le gain économique créé par l'utilisation de ses produits. En outre, au début de chaque année, la Société s'efforce d'augmenter ses tarifs commerciaux.

4.1.1.6 Risques liés aux modifications de l'environnement économique

Environnement économique

L'activité de la Société peut être affectée par la dégradation de l'environnement économique global et/ou une croissance moindre qu'anticipé du marché du diagnostic *in vitro*.

Par exemple, en Europe du Sud, la mise en place de mesures d'austérité (Grèce, Italie, Espagne et Portugal) restreint les dépenses de santé, ce qui se traduit par un ralentissement des ventes, une pression accrue sur les prix et des retards de paiement, voire des impayés.

Par ailleurs, certains pays émergents ont vu leur environnement économique se tendre à compter du 3^{ème} trimestre 2013 avec une dépréciation de leurs devises par rapport à l'euro. D'autres pays pourraient être confrontés à une accélération de l'inflation. En outre, en cas de crise politique ou économique, la demande pourrait également ralentir. Enfin, des mesures protectionnistes ou des barrières réglementaires pourraient y être décidées, notamment pour favoriser l'émergence d'une concurrence locale. La Société pourrait ne pas être en mesure d'y adapter sa politique commerciale. Cela se traduirait par un développement moins rapide que prévu dans ces pays, ou par la constatation de pertes de change sur son chiffre d'affaires reporté en euros, qui impacteraient également son résultat opérationnel courant, le Groupe ayant souvent dans ces pays la structure de coûts d'une société de distribution .

Concentration de la base de clientèle

Un mouvement de concentration notamment en France et aux Etats-Unis est observé parmi les utilisateurs des produits de diagnostic *in vitro*, aboutissant à la création de plateaux techniques, traitant de plus gros volumes journaliers de tests. Dans certains domaines (les immunoessais en particulier), l'offre de la Société pourrait ne pas répondre aux besoins de ces plateaux techniques. Ce mouvement est particulièrement marqué en France du fait des obligations découlant de la « loi Bachelot ».

Pression accrue sur les prix

Ce mouvement de consolidation permet également aux clients de davantage peser sur les prix des produits. En particulier, aux Etats-Unis, les centrales d'achat des hôpitaux mènent une politique agressive visant à réduire leurs prix d'achat. La pression sur les prix est accrue par l'arrivée de nouveaux acteurs désireux de gagner des parts de marché, ainsi que par l'application des politiques de santé publique, qui tendent généralement à restreindre le remboursement des produits et services médicaux (cf. § 4.1.1.5).

La diminution des prix de vente pourrait avoir des répercussions sur le chiffre d'affaires et sur la rentabilité de la Société.

Gestion du risque : La Société est diversifiée par produits, par technologies et par types de clients. De plus, elle bénéficie d'une présence géographique équilibrée. En outre, son effort d'innovation devrait lui permettre de lancer régulièrement de nouveaux produits en vue de répondre à l'évolution des besoins du marché. Le lancement d'une nouvelle offre de services pourrait aussi être un relais de croissance efficace à moyen terme. Enfin, en Europe du Sud, la Société a durci ses procédures avec les clients publics et entend y renforcer son activité avec les laboratoires privés.

4.1.1.7 Risques liés à la stratégie de business development

La Société pourrait ne pas être en mesure de poursuivre sa stratégie d'acquisitions ou de concessions de technologies développées par des tiers, ou ne pas obtenir le renouvellement à leur échéance de droits nécessaires à certaines de ses activités.

Le développement de la Société repose en partie sur des acquisitions ciblées de sociétés de taille modeste ou des partenariats externes, lui permettant d'enrichir son portefeuille de technologies, son offre de produits ou ses positions mondiales. Cependant, la Société pourrait ne pas être en mesure de trouver ou de conserver les partenaires susceptibles de lui fournir les technologies, les droits, les produits et les accès géographiques dont elle pourrait avoir besoin.

La valorisation proposée pour certaines acquisitions ou les conditions demandées pour certaines licences peuvent constituer un frein à la conclusion ou au renouvellement des accords nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie.

En outre, la mise en œuvre de certaines acquisitions pourrait être retardée par la complexité de la finalisation des accords, notamment lors de l'obtention des autorisations réglementaires.

L'impossibilité pour la Société de mettre en œuvre cet axe stratégique pourrait retarder son développement et/ou avoir une incidence significative sur la croissance de son chiffre d'affaires et sur sa situation financière. Les principales licences dont l'activité de la Société est dépendante, ainsi que leur date d'échéance, sont listées au § 6.4.

Gestion du risque : La Société s'est dotée d'un département de veille technologique et concurrentielle ainsi que d'une Direction du business development. Elle bénéficie de sa relativement petite taille qui lui confère une certaine flexibilité et rapidité dans l'exécution de ses décisions de business development.

La Société pourrait ne pas être en mesure d'intégrer efficacement les sociétés acquises.

La stratégie de bioMérieux prévoit la réalisation d'acquisitions ciblées. L'objectif de ces acquisitions est notamment de renforcer les positions commerciales de la Société, son portefeuille d'innovation et/ou son offre commerciale. En cas de difficultés d'intégration de ces sociétés, elle pourrait ne pas bénéficier, dans les délais escomptés, de l'ensemble des synergies chiffrées lors de l'acquisition.

Gestion du risque : Au fil des années, la Société a développé une large expérience de l'intégration de sociétés acquises. Pour toutes ses acquisitions récentes, la Société s'est dotée de groupes de projets dédiés rassemblant les compétences nécessaires.

La Société est amenée à prendre des participations minoritaires dans des sociétés avec lesquelles elle conclut des accords en matière de développement, de recherche, et de technologie ou qui investissent dans des sociétés de biotechnologie. Ces participations peuvent représenter un risque financier.

Ces sociétés de type biotech, listées au § 5.1 de l'annexe aux comptes sociaux, présentent un profil de risque plus élevé que celui de la Société. En cas de difficulté de ces sociétés, bioMérieux pourrait être contrainte de déprécier la valeur des titres qu'elle détient.

Gestion du risque : Avant d'investir, la Société fait une étude financière et commerciale de la cible. Après avoir investi, elle assure un suivi financier et peut, dans certains cas, participer au Conseil d'administration de ces sociétés.

4.1.1.8 Risque de dépendance vis-à-vis de partenaires

La Société, qui est dépendante de partenaires pour développer, fabriquer et commercialiser certains produits, pourrait être pénalisée par une mésentente sur la conduite des opérations.

La Société collabore avec d'autres partenaires :

- pour le développement de certains produits (comme, par exemple, le système d'immunoessais ultrasensibles avec Quanterix) ;
- pour la fabrication de certains produits (notamment les tests d'immunologie en microplaques en Chine avec la société Shanghai Kehua Bio-engineering Ltd au sein d'une coentreprise détenue à 60 %) ;
- pour la commercialisation de ses produits sur certains territoires. Par exemple, au Japon, les produits de la Société sont distribués par l'intermédiaire d'une coentreprise détenue à 66 % avec Sysmex ; et en Chine, la Société commercialise ses produits par l'intermédiaire de distributeurs ; aux Etats-Unis, la Société fait appel à un tiers pour stocker et distribuer les réactifs qu'elle produit ou qu'elle achète à d'autres sociétés du Groupe pour leur commercialisation sur ce territoire.

Ces partenariats pourraient, en cas de mésentente entre les parties, s'avérer plus difficiles qu'escompté, avec le risque de retarder les lancements correspondants, de stopper des projets, d'affecter la fabrication ou la commercialisation des produits du Groupe et, corrélativement, d'impacter son chiffre d'affaires et son résultat opérationnel. En outre, toute défaillance de ces tiers ou tout arrêt de leur activité aurait des conséquences sur l'activité de la Société et son résultat opérationnel.

Gestion du risque : La Société s'efforce de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires. Les projets sont gérés par des comités de pilotage conjoints intégrant les équipes des deux partenaires. Aux Etats-Unis, la Société a sélectionné le tiers responsable de la distribution en raison de sa grande expertise et de sa santé financière. Elle organise aussi un suivi périodique de l'activité de ce tiers. Enfin, la Société a mis en place les couvertures d'assurance nécessaires pour protéger physiquement les produits concernés.

4.1.1.9 Risque de dépendance vis-à-vis de certains cadres

Le succès de la Société dépend en grande partie de certaines personnes clés, telles que des cadres dirigeants ou scientifiques. La perte de ces cadres, notamment au profit de concurrents, ou l'incapacité d'en embaucher de nouveaux pourrait nuire à la compétitivité de la Société et compromettre sa capacité à atteindre ses objectifs. En outre, l'expansion de la Société dans des secteurs et des activités exigeant une expérience et des ressources supplémentaires (telles que la recherche et développement, la commercialisation et les autorisations réglementaires) pourrait rendre nécessaire le recrutement de nouveaux cadres dirigeants et scientifiques. La Société pourrait ne pas avoir la possibilité d'attirer ou de conserver les cadres dirigeants et les scientifiques nécessaires.

Gestion du risque : La Société attache une importance particulière au recrutement et au développement de ses collaborateurs. Elle a notamment mis en place des programmes de mobilité interne et de formation (cf. § 5.2.1.7). Elle s'efforce d'offrir des packages de rémunérations raisonnablement compétitifs et procède occasionnellement à des attributions gratuites d'actions auprès des membres du Comité de Direction et des principaux responsables. Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, ainsi que le Comité de Direction conduisent chaque année une revue des plans de succession des principaux responsables.

4.1.1.10 Risque de dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs

La Société est dépendante de certains fournisseurs, dont certains sont exclusifs. Sa profitabilité, voire sa capacité à produire, pourraient être affectées en cas de mésentente ou s'ils étaient défaillants.

La Société pourrait perdre les droits d'exclusivité conclus avec certains de ses fournisseurs clés au bénéfice éventuel de concurrents. Cela pourrait avoir un impact sur sa position concurrentielle et peser sur son chiffre d'affaires et sa croissance.

Certains composants des produits de la Société pourraient devenir obsolètes. Cela pourrait obliger la Société à sur-stocker ces composants, s'ils ne devaient plus être maintenus par les fournisseurs, voire à redévelopper certains instruments ou certaines de leurs parties.

La Société a recours à un vaste réseau de fournisseurs pour ses approvisionnements. La qualification des matières, composants et fournitures de toute nature utilisés, requiert souvent un processus relativement long et limite le nombre de fournisseurs autorisés. Une mésentente avec certains fournisseurs ou leur défaillance pourrait créer des difficultés de production, y compris de certains produits clés, et entraîner, dans certains cas, des coûts et des délais significatifs, liés à la nécessité de valider et mettre en œuvre des solutions alternatives d'approvisionnement. En outre, la Société pourrait perdre les droits d'exclusivité qu'elle a conclus avec certains de ses fournisseurs, ce qui pourrait intensifier l'environnement concurrentiel.

Gestion du risque : La Société a mis en place une organisation globale de ses achats. Elle s'efforce de sécuriser ses approvisionnements en maintenant une diversification de ses fournisseurs, de conclure des contrats de fourniture à long terme, de constituer des stocks de sécurité et d'associer ses fournisseurs dans une stratégie de croissance durable.

4.1.1.11 Risques liés à la politique d'implantation industrielle

La survenance d'un événement entraînant l'interruption temporaire ou définitive de l'exploitation de l'une des unités de production de la Société pourrait avoir un impact négatif sur sa situation financière.

4.1.1.11.1. Processus « mono sites »

La Société dispose de 18 unités de production principalement organisées par ligne de produits et par technologie sur le principe de « une gamme de produits, un site ». Il en résulte qu'à l'exception des milieux prêts, les gammes phares de la Société sont chacune fabriquées sur un site dédié. A titre d'exemple, les flacons d'hémoculture BacT/ALERT® sont fabriqués exclusivement sur le site de Durham (Caroline du Nord – Etats-Unis) ; l'activité du site de Durham est impactée par les difficultés rencontrées dans la mise en service d'une nouvelle ligne de fabrication, et, en parallèle, par le renforcement du système qualité du site, permettant notamment de répondre aux sept points mentionnés par la FDA américaine dans sa « *Warning Letter* » d'août 2012. Le niveau de production des flacons d'hémoculture est ainsi inférieur aux commandes clients.

Tout événement industriel, économique, politique, social, réglementaire, accidentel ou naturel affectant la capacité de production ou provoquant une interruption temporaire ou définitive de l'activité des unités de production « mono produit » pourrait générer un risque de santé publique et avoir un impact négatif significatif sur le chiffre d'affaires, et l'image de la Société. En outre, de tels événements pourraient affecter la profitabilité de la Société, soit durablement par le renforcement structurel de l'organisation de la Société, soit ponctuellement par le recours à des missions de conseil et d'assistance.

Si un tel événement rendait impossible une remise en état rapide de l'unité de production considérée, la Société pourrait être dans l'obligation de délocaliser la production de la gamme de produits concernée. Compte tenu de la complexité des produits fabriqués par la Société, la mise en place de moyens de production délocalisés pourrait être longue et coûteuse, et ainsi accroître l'impact négatif de cette interruption de production sur la situation financière de la Société.

Par ailleurs, le Groupe dispose, en France, d'un centre international de logistique. De la même façon, tout événement économique, politique, social, réglementaire ou naturel provoquant une interruption temporaire ou définitive de l'activité de ce centre de logistique pourrait avoir un impact négatif sur la distribution des produits et sur la situation financière du Groupe.

4.1.1.11.2. Processus d'optimisation des sites de production et de logistique

Dans l'objectif d'optimiser la production et la logistique de ses produits, la Société peut être amenée à fermer certains sites ou centres logistiques et à en transférer l'activité sur d'autres sites. Ces transferts pourraient s'avérer plus longs et plus coûteux qu'initiallement prévu, voire être la cause de rupture dans la production et la distribution. Une des difficultés réside notamment dans la nécessité d'obtenir des autorisations réglementaires obligatoires à la production de systèmes IVD.

Gestion du risque : Certains sites clés sont déjà dotés d'un plan de continuité de l'exploitation, et la Société travaille à la généralisation de ces plans sur l'ensemble de ses sites. Par ailleurs, les transferts d'activité sont gérés par des groupes de projet dédiés rassemblant les compétences nécessaires.

4.1.1.12 Risques liés à l'environnement réglementaire

Les contraintes réglementaires pourraient restreindre la capacité de la Société à mettre ses produits sur le marché ou rendre leur fabrication plus coûteuse.

Les produits de la Société et leur fabrication font l'objet de réglementations strictes, évolutives et très variables selon les pays où la Société est présente. L'obtention d'une autorisation ou d'une certification nécessaire à la commercialisation d'un nouveau produit peut prendre plusieurs mois, voire, dans certains pays, une ou deux années et requérir d'importantes ressources financières. Les sites de fabrication font également l'objet d'autorisations et d'inspections périodiques, en particulier par la FDA américaine.

En conséquence, des dispositions réglementaires nouvelles pourraient :

- retarder ou rendre impossible la mise sur le marché des nouveaux produits de la Société ;
- l'obliger à interrompre la production ou la commercialisation de produits existants ;
- la contraindre à modifier les procédés de fabrication et de contrôle qualité ;
- imposer des contraintes coûteuses à la Société ainsi qu'à ses fournisseurs.

La modification d'un processus réglementaire (comme l'enregistrement 510k aux Etats-Unis ou le marquage CE en Europe) ou la mise en place d'un nouveau processus obligatoire par un tel organisme pourrait entraîner des délais et des coûts supplémentaires conditionnant la vente des produits de la Société. De même, l'évolution des normes dans le domaine agroalimentaire pourrait obliger la Société à redévelopper certains de ses produits.

Les variations des performances d'un produit ou la sortie de produits concurrents plus sensibles ou plus spécifiques pourraient conduire les autorités réglementaires à demander l'arrêt de la commercialisation dudit produit.

Les produits sont soumis à des contrôles réalisés par les autorités réglementaires tout au long de leur processus de production et de commercialisation.

A titre d'exemple, la FDA américaine réalise ponctuellement des audits de site de production. Faisant suite à une inspection intervenue sur le site de Durham (Caroline du Nord - Etats-Unis) au cours du 1^{er} trimestre 2012, elle a adressé à la Société une lettre d'avertissement (« Warning Letter ») qui relève sept points liés au système qualité du site.

Sur injonction des autorités réglementaires, ou spontanément, ces contrôles peuvent aboutir à la modification de produits ou de leur mode de production, à un retrait de produits, à la suspension des dossiers d'enregistrement de produits développés, à un plan d'actions correctives en cas de non-conformités et, dans des cas exceptionnels, à la fermeture du site si les non-conformités induisaient des risques majeurs quant aux résultats obtenus avec les produits de la Société, et, enfin, à la condamnation de la Société à des amendes pouvant être importantes.

Gestion du risque : La Société s'efforce de réduire ce risque grâce au strict contrôle de ses productions (cf. § 6.3.5) et au suivi réglementaire fait par le département Système de Management de la Qualité dans tous les pays où le Groupe opère (cf. Rapport sur le Contrôle Interne en Annexe 1 et § 6.3.1). De plus, un certain nombre de normes ou de référentiels (ISO notamment) sont en vigueur dans le Groupe. Ceux-ci sont décrits au § 6.3.5.

4.1.1.13 Risque de défaillance du système d'information

La Société pourrait avoir à faire face à une défaillance de son système d'information, pouvant nuire au fonctionnement de la Société.

Toute défaillance ou dysfonctionnement des applications informatiques ou du réseau de communication pourrait pénaliser l'activité et entraîner des pertes financières pour la Société.

En particulier, la Société a entrepris un projet mondial en vue de la mise en place d'un système informatique global de gestion des ressources (« Global ERP »), dont le déploiement est assuré par une équipe interne dédiée et pluridisciplinaire. Ce déploiement a également donné lieu à de nombreux accords d'assistance avec des prestataires spécialisés (programmateurs, intégrateurs, formateurs, etc.). Ce type de projet représente des risques significatifs pour l'activité de la Société, dans le cas où les précautions mises en œuvre pour son déploiement s'avéreraient inadéquates ou insuffisantes. Par ailleurs, son utilisation pourrait révéler des failles ou des insuffisances, ce qui pourrait entraîner des coûts additionnels (développements supplémentaires, formation des utilisateurs, ...) et la perte d'informations.

Gestion du risque : Afin de se préparer à un sinistre majeur affectant l'hébergement des plates-formes du « Global ERP », un Plan de Reprise d'Activité et un environnement de secours ont été mis en place et testés lors d'un exercice où les utilisateurs ont travaillé en réel sur cet environnement de secours. En outre, la Société a mis en place un programme (« Value Realization ») pour adapter ses processus organisationnels au Global ERP et optimiser son utilisation.

La Société pourrait devoir réaliser des évolutions significatives de son système informatique.

Les outils et les besoins informatiques évoluent extrêmement rapidement, pouvant entraîner des modifications majeures dans les systèmes informatiques de la Société. Par exemple, la dématérialisation des moyens de paiement peut être souhaitée par ses clients et la facture électronique peut devenir obligatoire dans certains pays. Ces évolutions pourraient rendre les outils de la Société plus complexes technologiquement et fonctionnellement et leur mise en œuvre pourrait générer des coûts supplémentaires importants. En outre, la Société pourrait également ne pas être en mesure de développer et déployer ces changements en temps utile.

Gestion du risque : La Société porte une attention particulière à la fonctionnalité et à la sécurité des solutions informatiques qu'elle déploie.

La Société pourrait être l'objet d'attaques de cybercriminels.

Avec le développement de la cybercriminalité, la sécurité des systèmes d'information est un enjeu important pour la Société, notamment en matière de protection des données, concernant ses savoir-faire de R&D et de production, ses clients, ses collaborateurs et les patients inclus dans les essais cliniques. Une attaque cybercriminelle pourrait impacter le développement de nouveaux produits, l'outil de production ou altérer les droits et avantages concurrentiels de la Société.

Gestion du risque : La Société porte une attention particulière à la sécurité informatique grâce à une équipe dédiée du département Informatique. Cette équipe travaille en étroite collaboration avec des experts internes et des partenaires externes pour mettre en œuvre et maintenir un programme de sécurité sur la base d'une démarche d'analyse des risques qui combine le déploiement d'une gouvernance et de processus adaptés, des contrôles, la formation et la sensibilisation des utilisateurs finaux ainsi que le recours à des technologies appropriées pour faire face aux risques de cybercriminalité.

4.1.2 RISQUES JURIDIQUES

4.1.2.1 Risques liés à la responsabilité du fait des produits

D'une manière générale, la fabrication et la commercialisation de produits de diagnostic exposent la Société à la mise en jeu de sa responsabilité, du fait de ses produits.

En particulier, la Société pourrait voir sa responsabilité engagée si une erreur de diagnostic résultant d'un défaut de performance de l'un de ses produits conduisait à prescrire un traitement mal adapté à un patient ou à commercialiser des produits contaminés. Même si la conception, la fabrication et la livraison des produits de diagnostic sont réalisées dans le respect des référentiels qualité décrits à l'Annexe 1 (Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne), et si la pratique consiste à réaliser une série d'examens complémentaires pour réduire le risque d'erreur lorsqu'il s'agit des maladies les plus sérieuses, il n'est pas possible d'éliminer entièrement ce risque.

Par ailleurs, le Groupe utilise des produits biologiques fabriqués ou créés à partir de composants issus de matières d'origine humaine, animale ou végétale qui ne peuvent pas, pour le moment, être fabriqués de façon économique à partir d'ingrédients synthétiques. Ce processus engendre des risques dans l'utilisation de ces produits ou composants du fait de leur origine.

La Société ne peut pas garantir qu'à l'avenir elle aura la faculté de souscrire et de maintenir en vigueur des assurances suffisantes à des conditions acceptables pour pouvoir couvrir sa responsabilité. Si la Société ne parvenait pas à souscrire une assurance à un coût raisonnable ou à se prémunir d'une autre manière contre d'éventuelles réclamations au titre de sa responsabilité du fait des produits, elle serait exposée à des responsabilités importantes qui pourraient nuire à la commercialisation de ses produits et affecter considérablement son activité et sa situation financière.

4.1.2.2 Risques liés à la Propriété Industrielle

Si la Société ne parvenait pas à protéger ses droits de propriété industrielle, elle pourrait ne plus être compétitive et se trouver dans l'impossibilité de maintenir sa profitabilité.

La Société détient actuellement environ 500 familles de brevets et 260 familles de marques. Elle a aussi obtenu la concession de licences sur un certain nombre de brevets ou de marques pour des produits qu'elle exploite ou en cours de développement.

Le succès de la Société dépend entre autres de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Le droit de la propriété intellectuelle dans le secteur de la santé est un domaine dont l'évolution est permanente et qui comporte certaines incertitudes. Par conséquent, il se pourrait que la Société :

- ne parvienne pas à développer des inventions brevetables ;
- ne se voie pas accorder les brevets pour lesquels elle a déposé ou déposera des demandes ;

- ne parvienne pas à obtenir ou à renouveler les concessions de licences nécessaires à son activité ;
- voie un jour contestée la validité de ses brevets ou marques ou de ceux qui lui sont ou lui seront concédés en licence par des tiers ;
- ne puisse bénéficier grâce à ses brevets d'une protection suffisamment large pour exclure des concurrents ;
- constate que les brevets et autres droits de propriété intellectuelle qu'elle détient ou pour lesquels elle bénéficie ou bénéficiera de licences, soient contestés par des tiers.

En outre, dans le cadre de ses projets en co-développement, le Groupe ne peut être certain que la confidentialité de ses technologies non brevetées, ou de ses secrets industriels, sera efficacement garantie par les protections mises en place, et qu'en cas de violation, des recours satisfaisants pourront être exercés.

Les brevets de la Société pourraient être contrefaits et la Société pourrait contrefaire des brevets de tiers.

Les concurrents de la Société pourraient contrefaire ses brevets ou autres droits de propriété intellectuelle ou les contourner par des innovations dans la conception. Pour empêcher la contrefaçon, la Société peut engager des actions qui sont onéreuses et mobilisent ses équipes. La Société pourrait ne pas être en mesure d'empêcher l'appropriation illicite de ses droits de propriété intellectuelle dont il est difficile de contrôler l'usage non autorisé.

En outre, compte tenu du développement du diagnostic *in vitro*, de plus en plus de demandes de brevets sont déposées et de brevets délivrés, et le risque s'accroît de voir la Société violer involontairement des brevets appartenant à des tiers. Les demandes de brevets n'étant généralement publiées que dix-huit mois après la date de dépôt ou, le cas échéant, de la date de priorité, voire dans certains cas uniquement à la date de la délivrance des brevets, la Société ne peut pas garantir que des tiers n'ont pas été les premiers à inventer certains produits ou procédés et/ou à déposer des demandes de brevets pour des inventions identiques à celles de la Société, ou pour des produits et procédés utilisés par la Société.

La Société pourrait ainsi être contrainte, soit d'obtenir des licences auprès de tiers pour exploiter leurs brevets, soit de cesser certaines activités ou de rechercher des technologies de substitution si l'obtention de ces licences s'avérait impossible ou non rentable.

4.1.2.3 Risques liés à la gestion de la confidentialité des données personnelles

Dans le cadre de ses activités, la Société a accès à des données personnelles concernant des patients. Afin d'en protéger la confidentialité, la réglementation en vigueur aux Etats-Unis et en Europe est particulièrement stricte. La Société pourrait ne pas être en conformité avec ces réglementations et ne pas arriver à garder confidentielles ces données.

4.1.2.4 Risque relatif aux procédures contentieuses

La Société est partie à un certain nombre de litiges.

Les litiges auxquels la Société (ou le Groupe) est partie sont décrits dans les notes 15.3.1 et 15.4 des annexes aux comptes consolidés figurant au § 20.1.1.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

4.1.2.5 Risque de fraude

Le développement des nouvelles technologies et voies de communication favorise la réalisation de fraudes par des tiers et pourrait entraîner un risque de perte financière pour la Société.

4.1.2.6 Gestion des risques juridiques

La Direction des Affaires Juridiques et de la Propriété Industrielle veille au respect des dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires (cf. Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne en Annexe 1). Elle a mis en place une politique d'assurance afin de protéger et prévenir ses risques. Elle a notamment souscrit une assurance Responsabilité Civile pour les biens, les personnes et les pertes d'exploitation (cf. § 4.2).

Pour limiter les risques liés à la propriété industrielle, la Société poursuit une politique active de dépôt de brevets et de suivi des produits de tiers pour identifier d'éventuels contrefacteurs à ses brevets (cf. § 11.5.1). De même, la Société vérifie pour tous les produits en cours de développement la liberté d'opérer par rapport aux brevets de tiers. La Société a aussi mis en place un système de surveillance pour pouvoir s'opposer au dépôt de marques de tiers qui pourraient créer un risque de confusion avec ses propres marques clés. Enfin, bioMérieux s'assure, dans la mesure du possible avant de lancer une nouvelle marque, de ne pas enfreindre les droits de tiers.

Afin de limiter le risque de fraude, la Société développe son contrôle interne et vérifie la bonne application de ses procédures notamment par des audits internes et externes réguliers (Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne en Annexe 1).

En outre, la Société a créé un poste de « Data Privacy Manager » rattaché au Global Compliance Officer, afin de permettre l'utilisation des données patients dans le respect de la réglementation en vigueur et d'en garantir la confidentialité.

4.1.3 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les responsabilités liées à l'environnement, l'évolution de la réglementation en matière de Santé, Sécurité et Environnement (notamment en Europe avec les réglementations REACH, RoHS, CLP/GHS) et les frais de la mise en conformité en résultant, pourraient avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Dans le cadre de ses activités, la Société est amenée à utiliser des agents biologiques. Bien que ceux-ci soient employés conformément aux recommandations internationales et que des plans de réponse aux situations d'urgence existent, une dissémination accidentelle de certains de ces agents pourrait entraîner un risque d'exposition pour les personnes et pour l'environnement.

Les lois et réglementations relatives à l'environnement peuvent imposer à la Société des obligations en matière d'entretien et de remise en état des sites de production et de stockage des produits industriels potentiellement toxiques au cas où des contaminations seraient découvertes. Ces obligations peuvent être liées aux sites dont la Société est ou était propriétaire, ou à des sites où elle exerce ou exerçait ses activités, ou bien encore à des sites où des déchets, provenant de ses activités, ont été déposés. Ces mêmes types d'obligations peuvent s'appliquer au retraitement des instruments placés ou vendus chez les utilisateurs.

La réglementation REACH tend vers une disparition des substances chimiques dites « hautement préoccupantes » du marché. Cela pourrait obliger la Société à redévelopper certains produits, voire à en arrêter certains si des solutions alternatives n'étaient pas trouvées.

La refonte de la Directive européenne RoHS (Reduction of Hazardous Substances) a pour conséquence la levée de l'exemption qui existait précédemment pour les dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*, à partir de l'année 2016. Cette évolution de la réglementation rend nécessaire le recensement des instruments de la Société qui sont concernés en vue de leur mise en conformité, ainsi que l'établissement de la documentation technique exigée à titre de preuve de conformité. La conformité à la Directive RoHS exige également de pouvoir établir la conformité des composants et sous-ensembles des instruments de la Société qui sont approvisionnés auprès de fournisseurs. Enfin, les produits assujettis à la Directive RoHS doivent apporter la preuve de leur conformité à cette Directive pour obtenir le marquage CE. Les mesures nécessaires pour rendre les instruments de la Société conformes à la Directive RoHS sont susceptibles d'engendrer des coûts significatifs pour la Société. En outre, la Société sera amenée à redesigner certains instruments pour remplacer les composants non conformes. Elle pourrait aussi devoir arrêter la commercialisation de certains instruments si elle n'obtenait pas de garanties suffisantes de la part de ses fournisseurs quant à la conformité des produits fournis.

La Société pourrait être impliquée dans des procédures judiciaires ou administratives liées à l'environnement. Des lois plus strictes relatives à l'environnement, à la sécurité et à la santé, et des mesures d'exécution plus rigoureuses que celles actuellement en vigueur, pourraient générer des responsabilités et des coûts considérables pour la Société. La réglementation pourrait également assujettir la manutention, la fabrication, l'usage, la réutilisation ou le traitement de substances ou polluants par la Société à des mesures d'inspection plus rigoureuses que celles actuellement observées. En conséquence, le respect de ces lois pourrait entraîner des dépenses considérables de mise en conformité, et des coûts et indemnisations, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats de la Société.

Si des unités de production de la Société étaient fermées pour des raisons liées à l'application des lois relatives à l'environnement, la Société pourrait subir des interruptions temporaires dans la production de certains de ses produits et se voir imposer des délais importants avant d'obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la reprise de la production.

Gestion du risque : Un département Santé, Sécurité et Environnement opérant à l'échelle du Groupe développe une approche pro-active et harmonisée de prévention des atteintes aux personnes, aux biens et à l'environnement (cf. Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne à l'Annexe 1 et § 8.2). Il s'assure que les réglementations en vigueur sont connues et mises en œuvre.

En particulier, la Société a constitué une équipe projet spécifique pour atteindre le niveau de conformité attendu aux différentes échéances fixées par la Directive RoHS. Cette équipe évalue les enjeux, définit le plan d'actions en vue de la mise en conformité et s'assure de la pérennité des solutions mises en place pour les produits actuels ainsi que pour tout futur développement.

4.1.4 RISQUES DE MARCHE

4.1.4.1 Risques relatifs à l'endettement financier

Le crédit syndiqué de la Société est assujetti au respect de certains ratios financiers consolidés.

La Société dispose d'une facilité de type « revolving » d'un montant de 350 millions d'euros et d'une durée de 5 ans (maturité mars 2017). Ce financement est assujetti au respect du seul ratio « endettement net / résultat opérationnel courant avant amortissements » (leverage) qui ne doit pas excéder 3.

Le non-respect de ce ratio pourrait empêcher la Société d'utiliser ce prêt.

4.1.4.2 Risques de change

Les variations des taux de change pourraient impacter de façon significative le chiffre d'affaires, les résultats et la situation nette de la Société (cf. note 29.1 des annexes aux comptes consolidés figurant au § 20.1.1), notamment au cas où les efforts de la Société pour répercuter ces impacts de change sur ses prix de vente s'avéreraient insuffisants.

4.1.4.3 Risques de crédit

Certains clients, publics ou privés, pourraient ne pas pouvoir honorer leurs dettes à l'échéance. La Société détient notamment d'importants encours de créances commerciales sur des organismes publics dans des pays actuellement en difficulté financière (Europe du Sud).

Les risques de crédit identifiés ont été provisionnés (cf. note 29.2 des annexes aux comptes consolidés figurant au § 20.1.1).

4.1.4.4 Risques de liquidité

Au 31 décembre 2013, la Société n'a pas de risque significatif de liquidité (cf. note 29.3 des annexes aux comptes consolidés figurant au § 20.1.1).

4.1.4.5 Risques de contrepartie

L'exposition de la Société au risque de contrepartie financière est notamment liée à ses excédents de trésorerie, placés auprès de contreparties de premier plan, ou d'accords de garantie de taux ou de change souscrits auprès de ces contreparties. Le département Trésorerie et Financement suit leur notation externe et veille à la répartition des montants correspondants entre un nombre suffisants de contreparties.

4.1.4.6 Risque de taux

Le risque de taux, la politique de couverture suivie par la Société et son impact financier sont décrits dans les des annexes aux comptes consolidés figurant au § 20.1.1 (cf. note 29.4).

4.1.4.7 Risques liés aux matières premières

Pour les besoins de sa production et de sa logistique, la Société utilise de l'énergie, ainsi que des matières premières transformées, comme le plastique ou des composants électroniques. Une augmentation importante de leur coût pourrait pénaliser les résultats de la Société.

4.1.4.8 Risques liés aux engagements de retraite

Les engagements de financement de plans de retraite à « prestations définies », qui concernent principalement les salariés américains du Groupe, dépendent notamment :

- du rendement des actifs couvrant ces plans ;
- des taux d'intérêt utilisés pour déterminer la valeur actuelle des engagements souscrits ;
- des données actuarielles (espérance de vie, turn-over, etc.) ;
- de l'inflation ;
- du niveau de protection offert aux salariés ;
- et des changements réglementaires (âge de la retraite, fiscalité, etc.).

Une évolution défavorable de ces éléments pourrait se traduire par une augmentation de la partie non financée de ses engagements et ainsi avoir un effet négatif sur les capacités de financement ou les résultats de la Société (voir note 15.2. des annexes aux comptes consolidés figurant au § 20.1.1).

4.1.4.9 Risques liés à la volatilité et à la liquidité du cours de l'action

Compte tenu du nombre relativement limité des actions composant le flottant, la présence d'actionnaires importants au sein de ce flottant pourrait limiter la liquidité du titre et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action.

Sur la gestion des risques financiers, voir la note 29 des annexes aux comptes consolidés figurant au § 20.1.1.

4.2 ASSURANCES

4.2.1 POLITIQUE D'ASSURANCES

La stratégie de couverture d'assurance de la Société vise à s'assurer que toutes ses filiales bénéficient d'un niveau de couverture comparable, indépendamment de leur taille et de leur localisation géographique.

Les programmes de couverture mis en place intègrent les spécificités des réglementations locales tout en conservant la volonté de centralisation et de couverture globale du Groupe. Les contrats d'assurances souscrits dans le cadre de ces programmes sont placés auprès de compagnies d'assurance sélectionnées en fonction de leur solvabilité et de leur capacité à fournir des prestations dans le domaine de la prévention des risques.

Les montants de couverture des risques sont évalués en fonction des hypothèses de sinistre et tiennent compte du profil de risque de la Société. Pour répondre à l'exposition aux risques générés par son activité et sa structure, les garanties souscrites par la Société sont les suivantes :

- Responsabilité Civile Générale et Spécifique.
- Dommages aux Biens et Pertes d'exploitation.
- Transport.
- Automobile.
- Construction.
- Individuelle Accidents.

Les garanties souscrites au titre de l'assurance Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation comprennent la couverture d'événements accidentels (incendie, bris de machine, dommages informatiques...) susceptibles d'affecter les sites de la Société, ainsi que des pertes d'exploitations consécutives pour une période de 18 mois.

La garantie relative à la responsabilité civile tient compte pour sa part des caractéristiques de l'activité de la Société (qualité de professionnels de la majorité des clients, production par lots limitant la probabilité de risques sériels...). Certaines de ces activités nécessitent, soit du fait des règles de l'assurance, soit du fait de la législation, la souscription de couvertures spécifiques par contrats séparés.

4.2.2 PRINCIPAUX CONTRATS

Responsabilité civile

La Société et l'ensemble de ses filiales bénéficient d'une couverture globale de 100 millions d'euros par sinistre et par année garantissant, notamment :

- la responsabilité civile exploitation ;
- la responsabilité civile après livraison et/ou produits et/ou expérimentation ;
- la responsabilité civile professionnelle ;
- les atteintes à l'environnement du fait des produits.

Cette couverture globale est complétée séparément par les polices spécifiques suivantes :

- Responsabilité civile « atteinte à l'environnement » du fait des sociétés du Groupe ;
- Responsabilité civile incomptant au Groupe en vertu de la réglementation sur les recherches biomédicales (Loi Huriet).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur dans certains pays, des couvertures spécifiques locales de type « responsabilité civile employeur » ont été souscrites par certaines filiales du Groupe.

La Société a également mis en place un programme d'assurances couvrant la responsabilité de ses mandataires sociaux, dirigeants et préposés.

Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation

La Société et ses filiales disposent d'une couverture globale d'un montant de 300 millions d'euros par sinistre et par année garantissant, notamment, les incendies, bris de machines, vols, événements naturels et les pertes d'exploitation consécutives.

Cette couverture dite « police Master » couvre l'ensemble des filiales situées dans l'Union européenne sans nécessité de souscrire une police localement. Elle lui permet aussi de couvrir les filiales situées dans les grands pays hors de l'Union Européenne, notamment aux Etats-Unis par l'intermédiaire de contrats locaux disposant d'une articulation de garantie similaire, ou d'intervenir en complément ou à défaut des garanties de contrats souscrits localement pour des raisons de conformité avec la réglementation.

Transport

Les risques « ordinaires » liés au transport des marchandises par voies terrestre, maritime et aérienne sont couverts par les garanties d'un contrat d'assurance global pour un montant de 2,3 millions d'euros par moyen de transport, par lieu de séjour en cours de transport. De manière générique, les assureurs et réassureurs excluent, en matière de transport de marchandises, la garantie des risques chimiques, biochimiques, électromagnétiques et cybernétiques.

Franchises et taux de prime

Le Groupe veille par ailleurs à préserver la confidentialité des informations relatives aux montants des primes et aux articulations des conditions de garantie pour éviter que celles-ci puissent être utilisées au préjudice de ses intérêts. Cette précaution vaut particulièrement pour les risques de responsabilité.

De manière générale, les franchises applicables aux principaux contrats d'assurances sont :

- pour les garanties de responsabilité civile, des franchises différencierées entre 15 000 euros et 250 000 euros par sinistre ;
- pour les garanties dommages et pertes d'exploitation, des franchises différencierées de 10 000 euros à 75 000 euros.

En 2013, aucun sinistre n'a excédé les franchises fixées par les polices dommages et pertes d'exploitation et responsabilité civile.

5

INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	33
5.1.1 Dénomination sociale	33
5.1.2 Enregistrement de la Société	33
5.1.3 Date de constitution	33
5.1.4 Siège social et forme juridique	33
5.1.5 Historique et évolution de l'activité du Groupe	33
5.2 RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE	37
5.2.1 Informations sociales	37
5.2.1.1 L'emploi	37
5.2.1.2 La politique de rémunération	40
5.2.1.3 L'organisation du travail	40
5.2.1.4 Relations sociales	41
5.2.1.5 Santé, Sécurité et Environnement	43
5.2.1.6 Santé et Sécurité	44
5.2.1.7 Formation et mobilité interne	45
5.2.1.8 Diversité et égalité des chances / égalité de traitement	47
5.2.1.9 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	47
5.2.2 Informations environnementales	47
5.2.2.1 Politique générale en matière environnementale	47
5.2.2.2 Pollution et gestion des déchets	47
5.2.2.3 Utilisation durable des ressources	51
5.2.2.4 Autres mesures	54
5.2.2.5 Changement climatique	55
5.2.3 Informations sociétales	57
5.2.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société à travers des initiatives de santé publique	57
5.2.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise	58
5.2.3.3 Sous-traitance et fournisseurs	60
5.2.3.4 Loyauté des pratiques et Droits de l'homme	61
5.2.3.5 Référentiel	62
5.3 INVESTISSEMENTS	64
5.3.1 Principaux investissements réalisés	64
5.3.2 Principaux investissements en cours	64
5.3.3 Principaux investissements à venir	64

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 DENOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale de la Société est bioMérieux. Il n'est pas déclaré de nom commercial.

Dans le présent document, bioMérieux est indifféremment dénommée la « Société », « bioMérieux » ou le « Groupe ».

5.1.2 ENREGISTREMENT DE LA SOCIETE

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 673 620 399.

Le code APE de la Société est 2059 Z.

5.1.3 DATE DE CONSTITUTION (ARTICLE 5 DES STATUTS)

La Société a été constituée le 13 décembre 1967, pour une durée de 50 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation, à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

L'Assemblée générale mixte du 16 avril 2004 a décidé de modifier la durée de la Société pour la porter à 99 ans, soit jusqu'au 15 avril 2103.

5.1.4 SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE

Le siège social de la Société est situé à Marcy l'Etoile (Rhône).

La Société est constituée depuis son origine en France.

Téléphone du siège social : +33 (0)4 78 87 20 00

Site internet Corporate : www.biomerieux.com

bioMérieux est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par le Code de commerce et toutes autres lois et dispositions réglementaires en vigueur.

5.1.5 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE

Les compétences de la Société ont été développées à partir de l'expérience de la famille Mérieux dans la biologie depuis 1897, date de la création de l'Institut Mérieux par Marcel Mérieux qui sera repris en 1937 par le docteur Charles Mérieux et présidé par Alain Mérieux de 1968 à 1994.

Dès sa création à Marcy l'Etoile (près de Lyon) en 1963, B-D Mérieux, qui deviendra en 1974 bioMérieux, dispose d'une large gamme de produits pour les laboratoires d'analyses couvrant la biochimie, la coagulation, la virologie et la microbiologie. Initialement, la Société a centré son activité sur les marchés francophones dans le domaine du diagnostic des maladies infectieuses principalement.

bioMérieux organise ensuite, rapidement, son expansion internationale en créant son propre réseau de filiales, notamment en Belgique (1975), en Allemagne (1976), en Espagne (1980), en Italie (1985), au Japon (1988), au Royaume-Uni (1991). En outre, la Société a très tôt décidé de s'implanter dans les pays émergents : au Brésil (1973), en Chine (1992), en Russie (1996), en Inde (1998). Parallèlement, la Société mène une politique de croissance externe par des acquisitions ciblées qui lui permettent d'étendre progressivement sa gamme de produits, afin de répondre aux évolutions des besoins de ses clients et à l'émergence de nouvelles pathologies.

Ainsi, en 1987, la Société acquiert le groupe API, société de référence mondiale en microbiologie pour l'identification bactérienne et les antibiogrammes manuels⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Le 21 mars 1987, bioMérieux fusionne avec API SA, société constituée en 1967. L'opération est réalisée par fusion absorption de bioMérieux, qui avait été créée en 1963, dans API SA. A la suite de cette opération, API SA prend la dénomination de bioMérieux.

Pour répondre à l'automatisation du marché du diagnostic *in vitro*, la Société acquiert en 1988 auprès de McDonnel Douglas, le contrôle de la société américaine Vitek Systems, spécialisée en microbiologie automatisée. Cette acquisition lui permet de compléter ses gammes de produits, de s'implanter aux Etats-Unis et de renforcer sa position mondiale.

En 1991, la Société décide d'étendre son offre dans les applications industrielles et concentre ses efforts, dans un premier temps, sur les industries alimentaires.

La même année, elle lance le système VIDAS® dans le domaine des immunoessais.

En 1996, la Société entre dans le domaine de la biologie moléculaire en s'associant à Gen-Probe, dont elle obtient notamment la distribution exclusive sur certains territoires de la gamme de réactifs manuels, et à Affymetrix (puces à ADN).

La Société acquiert, en 2001, la division diagnostique d'Organon Teknika, filiale d'Akzo Nobel. Cette acquisition est une étape majeure du développement du Groupe qui lui offre :

- de nouveaux produits très complémentaires de sa stratégie, notamment en microbiologie avec la gamme d'hémoculture BacT/ALERT® ;
- de nouvelles technologies, notamment dans le domaine de la biologie moléculaire avec la technologie de détection BOOM® que la Société utilise dans son système NucliSENS® easyMAG® et la technologie d'amplification NASBA®, qui est intégrée dans son système NucliSENS EasyQ® ;
- une présence renforcée sur le marché américain et, en particulier, une implantation à Durham au cœur du North Carolina Research Triangle où le siège nord-américain du Groupe a été transféré ;
- une position plus importante sur le marché mondial avec l'atteinte d'une taille critique, la division diagnostique d'Organon Teknika ayant, en 2001, un chiffre d'affaires représentant environ 40 % de celui de l'ancien périmètre du Groupe ;
- des synergies et des économies d'échelle dont le Groupe a su profiter rapidement.

En 2003 et 2004, le Groupe a simplifié sa structure en fusionnant ses sociétés holding et se concentrant exclusivement sur le diagnostic *in vitro*.

Le 6 juillet 2004, les actions de la Société ont été admises à la négociation sur NYSE Euronext Paris.

Depuis 2004, le Groupe poursuit une stratégie de développement et d'acquisition de marqueurs biologiques en vue de la mise sur le marché de tests à forte valeur médicale, avec notamment les lancements de VIDAS® B.R.A.H.M.S PCT et NT-proBNP en 2007, VIDAS® EBV en 2009 et VIDAS® Galectin-3 en Europe à la fin de l'exercice 2012.

En 2006, le Groupe a également procédé à un recentrage stratégique de ses activités, en cédant sa gamme Hémostase et en prenant la décision de mettre un terme, en 2007, à la production et à la commercialisation sur le territoire nord-américain de sa gamme d'immunoessais en microplaques.

La Société a réalisé depuis 2006 différentes acquisitions en vue de renforcer ses gammes de produits et son positionnement géographique :

- en 2006, elle a acquis la société de biologie moléculaire Bacterial Barcodes Inc. qui a développé le système breveté DiversiLab®, pour le génotypage bactérien automatisé ;
- en 2007, le Groupe a acquis la société espagnole Biomedics, spécialisée dans la production de milieux de culture, ainsi que la société australienne BTF, dont la technologie brevetée BioBall® de souches calibrées est utilisée pour vérifier les performances des méthodes d'analyses microbiologiques dans le domaine des applications industrielles ;
- en 2008, le Groupe a réalisé trois acquisitions de sociétés de réactifs :
 - AB BIODISK (Suède), spécialisée en microbiologie, dont le produit phare, Etest®, permet de mesurer la concentration minimale inhibitrice d'un traitement antibiotique et constitue une technique de référence pour les laboratoires de microbiologie du monde entier ;

- AviaraDx (Californie, Etats-Unis), société de diagnostic moléculaire spécialisée en oncologie et en théranostic. Cette société, rebaptisée bioTheranostics, développe des tests de biologie moléculaire pour qualifier les cancers métastatiques et aider les oncologues à choisir la meilleure stratégie thérapeutique et en propose la mise en œuvre dans le cadre d'une activité de services (CLIA Lab - Clinical Laboratory Improvement Amendments). Début 2013, bioMérieux a décidé de rechercher de nouveaux partenaires externes pour accélérer le développement de bioTheranostics ;
- PML Microbiologicals (Amérique du Nord), acquise pour son activité dans le domaine des milieux de culture et des produits de contrôle microbiologique destinés aux applications industrielles sur le marché nord-américain ;
- en 2010, le Groupe a réalisé deux acquisitions de sociétés en Chine :
 - Meikang Biotech (renommée bioMérieux Shanghai Biotech), un fabricant de tests rapides basé à Shanghai. Grâce à l'achat de cette société, bioMérieux a acquis des capacités de production et de R&D en Chine. Ce site est le nouveau siège de bioMérieux en Chine. bioMérieux a également acquis Dima GmbH, société distribuant les produits de Meikang Biotech principalement en Allemagne (cette société, centrée sur la commercialisation de tests rapides pour le dépistage des drogues, un domaine d'activité non stratégique pour bioMérieux, a été revendue à Biosynex en janvier 2012) ;
 - Shanghai Zenka Biotechnology, une société qui dispose des autorisations nécessaires à la commercialisation des principaux milieux de culture microbiologique en Chine ;
- en 2011, le Groupe a réalisé deux acquisitions de sociétés en France :
 - AES, un acteur majeur dans le domaine du contrôle microbiologique industriel. Grâce à cette acquisition, bioMérieux devient le leader mondial des applications agroalimentaires et propose désormais aux clients des deux sociétés une gamme de produits très complète. Cette acquisition permet également à bioMérieux de se développer dans les solutions de cytométrie et les autres plateformes prometteuses d'AES, renforçant ainsi son solide positionnement concurrentiel. En 2013, l'organigramme juridique du Groupe AES a été simplifié avec notamment l'absorption par bioMérieux SA de la société AES Chemunex (France).
 - ARGENE, dans le domaine du diagnostic moléculaire des maladies infectieuses pour les patients immunodéprimés, renforçant ainsi le portefeuille de produits de bioMérieux. En outre, cette acquisition permettra d'accélérer la mise sur le marché d'un menu élargi de tests sur la nouvelle plateforme de biologie moléculaire en cours de développement avec Biocartis. En 2012, la société ARGENE a été fusionnée dans bioMérieux SA.
- en 2012, bioMérieux a acquis 60 % de la société indienne RAS Lifesciences Pvt. Ltd (RAS). Basée à Hyderabad, cette start-up privée est spécialisée en diagnostic moléculaire et n'a pas encore de chiffre d'affaires significatif. L'expertise de RAS et sa gamme de réactifs destinés principalement au diagnostic des maladies infectieuses permettront à bioMérieux de commercialiser un menu de tests de biologie moléculaire principalement en Inde et, à moyen terme, dans les pays émergents.

En outre, conformément à sa feuille de route 2012 - 2015, la Société a signé en 2012 un accord stratégique avec la société américaine Quanterix qui confère à bioMérieux les droits d'exploitation exclusifs, à l'échelle mondiale, de la technologie d'immunoessais ultrasensible Simoa™ de Quanterix dans les laboratoires cliniques ainsi que dans les applications industrielles. Selon les termes de ce contrat, Quanterix fournira un nouvel instrument et des consommables basés sur sa technologie Simoa™ et bioMérieux développera des tests ultrasensibles et multiplexes sur cette nouvelle plateforme. A cette occasion, bioMérieux a pris une participation dans le capital de Quanterix à hauteur de 14 %.

En 2013, trois accords stratégiques ont été annoncés :

- en mars, Veolia Environnement et bioMérieux ont annoncé leur volonté de s'engager dans un partenariat de recherche pour le développement d'une technologie innovante destinée à la surveillance en continu de la qualité microbiologique de l'eau potable ;
- en octobre, bioMérieux a signé un accord exclusif avec la société biopharmaceutique Gilead Sciences Inc., spécialisée dans les médicaments innovants pour des besoins thérapeutiques non satisfaits. Cet accord vise à co-développer un test qui pourrait être un diagnostic compagnon d'un médicament candidat de Gilead, actuellement en cours de développement ;

- en décembre, bioMérieux, a annoncé avoir sélectionné les thermocycleurs 7500 de Life Technologies (Applied Biosystems® 7500, 7500 Fast et 7500 Fast Dx) comme sa gamme phare de thermocycleurs, franchissant ainsi une nouvelle étape dans le déploiement de sa solution d'automatisation complète destinée aux laboratoires de biologie moléculaire centralisés ou de référence.

Par ailleurs, en novembre, bioMérieux a annoncé la fin de sa collaboration avec Biocartis pour le développement et la commercialisation d'un système intégré de biologie moléculaire. Renonçant à ses droits relatifs à la technologie de Biocartis, notamment dans le domaine de la microbiologie moléculaire, bioMérieux reste néanmoins actionnaire de Biocartis.

En janvier 2014, bioMérieux a acquis 100 % de la société privée américaine BioFire Diagnostics Inc., spécialisée en biologie moléculaire. BioFire a développé FilmArray®, un système intégré de biologie moléculaire PCR, multiplexe, marqué CE et approuvé par la « Food and Drug Administration » (FDA). Introduisant l'approche syndromique du diagnostic moléculaire des maladies infectieuses, FilmArray® crée un nouveau standard sur ce marché, combinant dans un seul test des propriétés essentielles - rapidité, précision, simplicité d'utilisation et exhaustivité. A ce jour, le menu de FilmArray® compte 2 panels, le panel respiratoire et le panel de détection du sepsis, qui sont tous deux marqués CE et approuvés par la FDA. En outre, début février 2014, BioFire a déposé une demande auprès de la FDA pour obtenir l'approbation de commercialisation aux Etats-Unis de son panel gastro-intestinal, en cours de développement.

Les 2 sociétés présentent de fortes synergies stratégiques, notamment en termes d'expansion commerciale, de production et d'innovation. Le système unique FilmArray® est un élément différenciant majeur pour le développement de la franchise de bioMérieux dans le diagnostic des maladies infectieuses, son domaine d'expertise principal.

Début 2014, dès la finalisation de la transaction, bioMérieux et BioFire ont débuté leur processus d'intégration, en s'attachant notamment à exploiter les synergies positives entre les 2 sociétés, pour dynamiser les ventes de FilmArray® et en enrichir le menu. En outre, de façon à répondre aux attentes des clients militaires de BioFire aux Etats-Unis, une société détenue à 100 % et dédiée à cette activité, a été créée. Dans ce contexte, le département de la Défense américain (DoD) a attribué à la société BioFire Défense, LLC le contrat de développement technologique de la nouvelle génération de système de diagnostic (NGDS). Le montant total de ce contrat militaire s'élève à 240 millions de dollars, répartis sur une durée de 8 ans (cf. § 12.1).

Eléments financiers :

La transaction a été conclue pour un prix de 450 millions de dollars et la reprise des dettes nettes de la société (35 millions de dollars environ), soit une contrevaleur de 355 millions d'euros.

En 2014, la comptabilisation du chiffre d'affaires de BioFire devrait accroître les ventes du Groupe de 60 millions d'euros environ. Le développement rapide de BioFire sera ensuite un moteur de croissance important pour l'activité du Groupe, avec pour ambition une accélération de 100 à 200 points de base de la progression organique des ventes de bioMérieux sur la période 2015 - 2017. Compte tenu d'un ambitieux plan destiné à stimuler le développement de cette nouvelle gamme, il est prévu que cette transaction ait un impact dilutif sur la marge opérationnelle courante des exercices 2014 et 2015.

5.2 RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE

Les informations au présent § 5.2 sont des informations consolidées Groupe, sauf mentions contraires.

5.2.1 INFORMATIONS SOCIALES

5.2.1.1 L'emploi

Au 31 décembre 2013, et avant l'acquisition de la société BioFire, l'effectif global du Groupe s'élève à 7 723 collaborateurs (salariés en équivalent temps plein). L'effectif s'élevait à 7 413 collaborateurs au 31 décembre 2012, à méthode de calcul identique.

Exprimés en effectifs inscrits, au 31 décembre 2013, l'effectif s'élève à 7 862 collaborateurs (dont 55 % travaillent hors de France).

L'ensemble des indicateurs présentés ci-après sont exprimés en effectifs inscrits.

Répartition des effectifs par sexe

	Femmes	Hommes	Total effectif
Répartition 2012	3 715	3 819	7 534
Répartition 2013	3 893	3 969	7 862

La moitié de l'effectif du Groupe sont des femmes.

Répartition des effectifs par sexe et par temps de travail

	Femmes		Hommes	
	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein
Répartition 2012	14 %	86 %	1 %	99 %
Répartition 2013	13 %	87 %	2 %	98 %

Nombre de départs par catégorie et nature de contrat

Départs	2013	2012	2011
CDI			
Volontaire	433	374	380
Involontaire	131	163	213
<i>Sous-total</i>	564	537	593
Temporaires			
Volontaire	101		
Involontaire	420		
<i>Sous-total</i>	521	418	297
Total	1 085	955	890

Nombre d'entrées par catégorie de contrat

Entrées	2013	2012	2011
CDI	665	651	1 157
Temporaires	748	543	491
Total	1 413	1 194	1 648

Répartition 2013 des départs et entrées par sexe

2013	Hommes		Femmes		Total
	Départs	Nombre	%	Nombre	
CDI					
Volontaire	252	58,2 %	181	41,8 %	433
Involontaire	82	62,6 %	49	37,4 %	131
<i>Sous-total</i>	<i>334</i>	<i>59,2 %</i>	<i>230</i>	<i>40,8 %</i>	564
Temporaires					
Volontaire	40	39,6 %	61	60,4 %	101
Involontaire	146	34,8 %	274	65,2 %	420
<i>Sous-total</i>	<i>186</i>	<i>35,7 %</i>	<i>335</i>	<i>64,3 %</i>	521
Total Départs	520	47,9 %	565	52,1 %	1 085
Entrées	Nombre	%	Nombre	%	
CDI	386	58,0 %	279	42,0 %	665
Temporaires	285	38,1 %	463	61,9 %	748
Total Entrées	671	47,5 %	742	52,5 %	1 413

Répartition des effectifs par tranche d'âge

Age	2013	2012	2011
Inférieur à 25 ans	4 %	5 %	4 %
25 à 34 ans	27 %	27 %	28 %
35 à 44 ans	31 %	32 %	32 %
45 à 54 ans	27 %	27 %	26 %
Supérieur à 54 ans	11 %	10 %	9 %

Répartition des effectifs 2013 par tranche d'âge et par sexe

Age	Effectif 2013	Femmes	Hommes
Inférieur à 25 ans	4 %	5 %	4 %
25 à 34 ans	27 %	29 %	25 %
35 à 44 ans	31 %	30 %	32 %
45 à 54 ans	27 %	26 %	28 %
Supérieur à 54 ans	11 %	10 %	11 %

Répartition des effectifs par zone géographique

Zones géographiques	2013	2012	2011
France	45 %	45 %	46 %
EMOA ⁽²⁾	16 %	16 %	16 %
Amérique du Nord	23 %	23 %	23 %
Asie Pacifique	12 %	11 %	10 %
Amérique latine	4 %	5 %	5 %

Répartition des effectifs 2013 par zone géographique et par sexe

Zones géographiques	Effectif 2013	Femmes	Hommes
France	45 %	50 %	40 %
EMOA	16 %	14 %	17 %
Amérique du Nord	23 %	20 %	26 %
Asie Pacifique	12 %	12 %	12 %
Amérique latine	4 %	4 %	5 %

Absentéisme : valorisation / heures théoriques

ABSENTEISME : Valorisation / heures théoriques	2013		2012		2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Heures théoriques	5 441 530		5 127 522		5 043 517	
Maladie	168 791	3,10 %	165 219	3,22 %	164 286	3,26 %
Accident de travail et accident de trajet	9 957	0,18 %	14 049	0,27 %	12 271	0,24 %
Maternité / paternité	58 539	1,08 %	54 085	1,05 %	49 379	0,98 %
Total Heures	237 287	4,36 %	233 353	4,55 %	225 936	4,48 %

⁽²⁾ EMOA : Europe, Moyen-Orient, Afrique

5.2.1.2 La politique de rémunération

Les rémunérations (parts fixes et variables) sont fixées au niveau de chaque pays en fonction du contexte local, de la performance économique de la Société et des performances individuelles. Pour les cadres, la classification mondiale des fonctions permet de comparer les niveaux de responsabilités et de positionner les rémunérations en fonction de chaque marché local.

Pour renforcer la cohésion des équipes autour des valeurs et priorités stratégiques de bioMérieux, certains cadres du Groupe bénéficient d'un système de rémunération global qui repose sur des indicateurs communs, dont une partie est liée aux performances économiques de l'entreprise.

Des mesures favorisant l'épargne salariale ont été instituées en France dès 1987, avec la mise en place d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE). Au-delà de la participation légale aux résultats, la Société fait également bénéficier ses salariés français d'un accord d'intéressement. Depuis 2006, tous les salariés français ont la possibilité de placer leur rémunération variable collective dans un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO), abondé par la Société. Les plafonds d'abondement ont fait l'objet d'une revalorisation en 2013.

En complément du dispositif proposé en 2004 à l'occasion de l'introduction en bourse de la Société et pour favoriser la participation à cette opération des salariés français et américains du Groupe, un plan d'actionnariat salariés Monde a été mis en œuvre en 2009, 2010 et 2011. Ce plan, dénommé « OPUS » a permis aux salariés qui le souhaitaient, d'acquérir des actions de bioMérieux à des conditions préférentielles (abondement sous forme d'actions gratuites hors de France, abondement dans le cadre du PEE pour la France).

Plus d'un collaborateur sur deux est désormais actionnaire de bioMérieux. Au 31 décembre 2013, 0,75 % du capital total de bioMérieux est détenu par les salariés, directement ou via des fonds communs de placement.

Contrats d'intéressement et de participation

Un accord d'intéressement a été conclu pour les exercices 2013-2014-2015 au bénéfice des salariés de bioMérieux SA. L'intéressement distribuable est déterminé en fonction du résultat opérationnel consolidé.

Un accord de participation est également en vigueur chez bioMérieux SA, selon la formule légale.

Le montant comptabilisé dans les comptes de l'exercice 2013 au titre de l'intéressement (y compris forfait social) s'élève à 9 460 338 euros.

5.2.1.3 L'organisation du travail

bioMérieux SA a conclu de nombreux accords sur l'organisation du travail : accord « Santé au Travail » en 2012, accord « Déplacement temps de travail » en 2011 et accord « 35 heures / aménagement du temps de travail » en 2000, dont un avenant a été signé en décembre 2013.

Au sein du Groupe, l'organisation du travail s'est structurée à compter de l'an 2000 et de la signature de l'accord « 35 heures / aménagement du temps de travail » pour assurer notamment une meilleure flexibilité et une meilleure adéquation entre vie professionnelle et vie personnelle :

- les horaires variables sont apparus à côté des journées à horaires fixes ;
- les horaires décalés alternés matin et soir et l'horaire de nuit ont évolué avec des compensations, notamment des jours de repos tenant compte de la pénibilité de ces horaires, et non du temps de travail (égal ou inférieur à l'horaire légal) ;
- les équipes de suppléances samedi-dimanche et le télétravail ont été instaurés ;
- le renforcement du développement de la Société à l'international, multipliant les longs déplacements dans les filiales et chez les clients, a entraîné la mise en place de contreparties aux déplacements hors temps de travail.

Les accords « égalité professionnelle femmes – hommes », qui sont renégociés tous les 3 ans, ont permis de mettre en place des mesures dont l'objectif est de respecter l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, notamment en corrigeant, puis en évitant les écarts que peuvent générer les absences au titre des congés maternité et parental. Ces accords favorisent également l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Une attention particulière est accordée aux femmes enceintes : elles bénéficient d'un mercredi sur deux de congé payé à partir de leur déclaration de grossesse, puis de tous les mercredis à partir du 6^{ème} mois de grossesse ; des facilités pour exercer leur activité en télétravail à domicile leur sont également offertes. Par ailleurs, le temps partiel choisi s'est développé.

C'est dans cet accord 2011-2012-2013 que sont rappelés :

- Le principe de non-discrimination : « Les parties signataires souhaitent rappeler leur attachement au respect du principe de non-discrimination non seulement en raison du sexe, mais aussi des mœurs, de l'orientation sexuelle, de la grossesse, de l'âge, de la situation de famille, des caractéristiques génétiques, de l'appartenance ou non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race, de l'origine, des opinions politiques, des activités syndicales ou mutualiste, de l'exercice normal du droit de grève, des convictions religieuses, de l'apparence physique, du nom, de l'état de santé ou de handicap ».
- La prévention et sanction du harcèlement sexuel et/ou moral : « Les employeurs doivent avoir une attitude de prévention, d'information et de vigilance à l'égard du harcèlement moral et sexuel. Les représentants du personnel ont un rôle d'information à l'égard des salariés et de la direction en la matière. Indépendamment des procédures pouvant être engagées en application des dispositions légales en vigueur, le management est appelé à être particulièrement attentif à cette problématique. Il doit, avec le support de la Direction des Ressources Humaines, lorsque de tels agissements sont invoqués et portés à sa connaissance, entendre chacune des parties concernées et prendre les mesures adéquates, lesquelles peuvent être arrêtées dans le cadre d'un recours interne ou, le cas échéant, externe ».

Les salariés, et en particulier les managers, sont sensibilisés à ces principes.

Dans l'accord « Santé au Travail » pour l'amélioration de la santé et le bien-être des salariés au travail, une attention particulière est portée aux postes de travail, à l'organisation, au travail de nuit, et à la prévention des risques psychosociaux et de harcèlement, dans le respect du principe de non-discrimination. En outre, cet accord harmonise les méthodes de prévention et d'évaluation des risques dans l'ensemble des sites français de bioMérieux SA, instaure le télétravail alterné pour certains personnels autonomes, et crée un Comité Central d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ; ce comité central, qui rassemble autour d'un directeur d'établissement et d'un représentant des Ressources Humaines, les secrétaires des différents Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), a pour mission d'aligner tous les établissements sur les bonnes pratiques en matière d'Hygiène Santé Environnement (HSE), telles que l'évaluation des risques professionnels, le document unique, la pénibilité, et d'aborder tout sujet HSE concernant l'ensemble des établissements.

Par ailleurs, cet accord est lié à l'accord « Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences – Compte Epargne Temps » (GPEC – CET), en ce qui concerne les compensations à la pénibilité « horaire » des seniors : 3 ans avant le départ en retraite après 20 années d'horaires décalés ou de nuit, les seniors ont la possibilité de travailler à 80 %, tout en étant rémunérés à 90 %, et en gardant des cotisations à la retraite à 100 % ; cette reconnaissance des métiers à pénibilité sur la durée est complétée par un abondement sur le CET à hauteur de 40 %.

Il est à noter que l'équivalent du CHSCT existe aussi dans les sociétés du Groupe en Espagne et en Italie.

5.2.1.4 Relations sociales

La Société considère avoir de bonnes relations sociales avec ses salariés et il existe une tradition de dialogue social très développée avec les instances représentatives du personnel.

En 2013, six accords d'entreprise ont été signés en France pour bioMérieux SA, dont :

- L'accord d'intéressement pour les exercices 2013 – 2014 – 2015 (cf. § 5.2.1.2).
- L'accord « GPEC – Contrat de génération » : il recouvre l'ensemble des dispositifs et outils mis en œuvre pour adapter qualitativement et quantitativement les Ressources Humaines de bioMérieux à l'évolution de sa stratégie. Cet accord met par ailleurs bioMérieux en conformité avec la nouvelle législation concernant l'emploi des seniors et la sécurisation de l'emploi pour les années 2013 à 2016. Il prévoit notamment un engagement fort vis-à-vis de l'emploi des jeunes et le développement de différentes formes de tutorat pour favoriser la transmission de compétences et l'intégration dans l'entreprise.
- Un avenant à l'accord « 35 heures / aménagement du temps de travail » : il vise à rendre l'outil de production plus flexible dans un environnement international plus compétitif (en permettant par exemple de répondre aux appels d'offre, formes de commandes souvent utilisées dans les pays émergents).
- Un accord de méthode sur le dispositif d'harmonisation du statut social des salariés de la société AES-Chemunex, fusionnée avec bioMérieux SA au 31 décembre 2013. Le bénéfice du statut social de bioMérieux SA représente un progrès important pour les salariés d'AES-Chemunex avec notamment le paiement des salaires sur treize mois, une meilleure couverture de prévoyance - santé, l'accès au PERCO, divers abondements, la revalorisation des niveaux de rémunération de la catégorie socio-professionnelle « ouvrier-employé » et une retraite surcomplémentaire pour les cadres.

La Négociation Annuelle Obligatoire pour l'année 2014 n'a pas fait l'objet d'un accord. La Société s'est néanmoins engagée à mettre en œuvre des propositions de long terme, pour aider les salariés à comprendre la baisse de rendement des régimes de retraite obligatoires (par ailleurs cotisés au maximum par l'entreprise) et pour leur donner des moyens d'y remédier :

- amélioration de l'abondement dont bénéficie le PERCO,
- amélioration des cotisations payées conjointement par certains cadres et l'entreprise au régime de retraite surcomplémentaire.

En outre, la mise en œuvre de l'accord 2011 – 2013 relatif à l'emploi des travailleurs handicapés s'est poursuivie, permettant à bioMérieux SA d'accéder à un taux handicap brut de 5,65 % en 2012 dans le contexte difficile du recrutement de travailleurs reconnus handicapés. De plus, un nouvel accord a été préparé et négocié en vue d'une signature au 1^{er} trimestre 2014. En sus de la contribution obligatoire (en baisse du fait de l'amélioration du taux handicap brut), il prévoit une contribution volontaire pour prévenir le handicap, notamment dans le cadre de la politique de lutte contre les troubles musculo-squelettiques de la Société. L'entreprise poursuivra ses efforts pour confier des travaux à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et pour accueillir des jeunes dans le cadre de stages ou de contrat d'alternance.

Enfin, la Société a continué de mettre en place l'accord relatif à la « Santé au Travail » signé en 2012, en particulier pour les questions relatives à la pénibilité et aux risques professionnels (cf. § 5.2.1.6).

Dans ce contexte, bioMérieux a été placée en 2013 à la première place des entreprises les plus attractives de la région Rhône-Alpes (enquête annuelle « Palmarès Employeurs » pour RegionsJob, l'Express, le journal des entreprises et l'ANDRH).

En 2013, bioMérieux SA a réuni quinze fois son Comité Central d'Entreprise, pour des réunions d'information et/ou de consultation. En fonction des sujets traités, le Président Directeur Général ou des membres du Comité de Direction ont participé à ces réunions.

Ces réunions ont notamment permis de présenter et d'échanger sur :

- la situation de l'entreprise, son environnement, ses résultats financiers, et la fusion avec AES-Chemunex ;
- le plan stratégique global, la politique Recherche et Développement, le schéma directeur industriel, la stratégie dans les différentes unités ;
- les évolutions de l'organisation nécessaires à la réalisation des objectifs ;
- le bilan social, l'évolution des métiers (application de l'accord GPEC), la politique formation, les rémunérations, et les accords d'entreprise.

Depuis 2008, ces sujets sont également traités lors des deux réunions annuelles du Comité d'Entreprise Européen.

Dans le reste des sociétés du Groupe, les relations sociales sont également bonnes. A titre d'exemple, en 2013, deux accords d'entreprise ont été signés en Italie, dont :

- un accord pour l'organisation du travail pour 2013 et
- un accord pour 2013-2016 couvrant la politique industrielle, les jours fériés et l'organisation du travail (flexibilité, maladies, absences et HSE).

5.2.1.5 Santé, Sécurité et Environnement

La Société inscrit sa politique Santé, Sécurité et Environnement dans une démarche de développement durable : la Société est signataire du Pacte Mondial (Global Compact) de l'Organisation des Nations Unies depuis 2003.

Un département Santé, Sécurité et Environnement Corporate opère à l'échelle du Groupe, afin de développer une approche proactive et harmonisée de prévention des atteintes aux personnes, aux biens et à l'environnement. Ce département Santé, Sécurité et Environnement Corporate est piloté par le Directeur Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE), qui reporte au Vice-Président des Ressources Humaines, membre du Comité de Direction de la Société. La politique de gestion de la santé, la sécurité et l'environnement est incluse dans un manuel global signé par le Président Directeur Général de la Société ; celui-ci définit l'organisation et la mise en œuvre des activités liées à l'HSE à travers l'ensemble des entités de la Société dans le monde.

La Société a choisi d'organiser sa démarche en matière de Santé, Sécurité et Environnement suivant le principe de l'amélioration continue ; elle s'appuie sur les normes ISO 14001 (cf. § 5.2.2.1) et OHSAS 18001 pour déployer ses programmes. Le site de Craponne (France) a été certifié OHSAS 18001 par un organisme tiers habilité.

Le département Santé, Sécurité et Environnement Corporate apporte le conseil et le support nécessaires aux différents sites et filiales. Tous les sites de production de la Société sont dotés de services HSE directement rattachés au Directeur de l'établissement. Les ressources HSE sont évaluées par le département Santé, Sécurité et Environnement Corporate et les autres fonctions concernées, afin de s'assurer qu'elles sont adaptées à la gestion des risques propres à chaque implantation. Un réseau de référents HSE est en place à travers l'ensemble des filiales commerciales. Sous l'autorité du Directeur de la filiale, le référent HSE a pour mission de coordonner le programme HSE au sein de la filiale.

Chaque site de production à travers le monde est abonné à un flux de veille réglementaire HSE dispensé via un outil logiciel spécifique. Ce dispositif permet d'identifier les exigences réglementaires applicables au site en matière d'environnement, santé et sécurité ; des bilans périodiques de conformité réglementaire sont réalisés afin de s'assurer que les activités sont menées de manière conforme à la réglementation.

En outre, des programmes de protection et de prévention, pouvant aller au-delà des exigences réglementaires, sont déployés. Par exemple :

- Programme HSE Corporate sur les exigences minimales opérationnelles applicables aux sites.
- Programme harmonisé d'évaluation des risques professionnels pour les salariés.
- Programme harmonisé d'analyse environnementale des activités.
- Programme de gestion des équipements de protection individuels.
- Programme de gestion et de reporting des situations dangereuses.

La Société dispense une formation d'accueil en matière HSE destinée aux nouveaux arrivants.

En 2013, le département Santé, Sécurité et Environnement Corporate a mis en place un espace intranet dédié aux thématiques HSE ayant pour but de faciliter le partage des programmes, bonnes pratiques et informations HSE avec l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.

Des indicateurs de performance en matière de santé, de sécurité et d'environnement sont définis et déployés à travers l'ensemble de la Société. Des indicateurs de pilotage plus détaillés sont suivis au niveau de chaque site et filiale afin d'évaluer le déploiement des programmes HSE au niveau local.

5.2.1.6 Santé et Sécurité

Evaluation et prévention des risques professionnels

La Société a déployé à travers l'ensemble de ses sites une méthodologie harmonisée d'évaluation des risques professionnels destinée à :

- identifier les risques et les quantifier,
- déterminer les moyens de prévention nécessaires, et,
- définir les bonnes pratiques à appliquer auprès des salariés concernés.

Elle met également en place des actions correctives et préventives afin d'éliminer ou, *a minima*, de réduire ces risques.

Certains risques professionnels sont particulièrement suivis :

- Risque biologique : la Société met en place un programme de prévention des risques biologiques basé sur des règles communes et réalise des audits.
- Risque chimique : la Société met en place, dans les sites de production et les laboratoires, un programme de prévention des risques chimiques, limite l'utilisation de produits cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction, évalue la dangerosité des produits finis, évalue l'exposition des salariés aux produits dangereux et met en place les équipements appropriés de protection collective et individuelle.
- Risque ergonomique : afin de prévenir le risque de troubles musculo-squelettiques, la Société met en place sur la plupart de ses sites une évaluation ergonomique des postes de travail et améliore de façon continue les postes à risques. Ces initiatives d'aménagement physique et temporel (rotation) des postes les plus à risques se doublent de la formation du personnel aux bons gestes et postures à adopter à ces stations de travail.

La Société porte une attention particulière aux risques psychosociaux pour ses collaborateurs et bénéficie déjà de nombreuses expériences et actions dans leur prévention et leur analyse. En France, un accord sur la santé au travail a été signé avec les représentations syndicales (cf. § 5.2.1.4).

Santé et Sécurité au travail

La Société attache une attention particulière à la sécurité au travail. Elle prévoit différentes mesures, couvrant notamment la prévention des accidents et des maladies professionnelles avec le suivi d'indicateurs spécifiques. Ces indicateurs sont reportés au Comité de Direction, les tendances sont mesurées et des actions correctives sont mises en place, le cas échéant.

Les managers sont responsabilisés (objectifs, sensibilisation) sur le déploiement des programmes de prévention dont ils ont la charge.

Afin de développer une culture de prévention, chaque salarié doit déclarer les événements dont il est acteur ou témoin et qui auraient pu être à l'origine d'un accident. Il doit proposer des actions correctives. Un programme spécifique centré sur la détection des « situations dangereuses » est en place à cet effet.

Une démarche auprès des filiales commerciales a été initiée afin de les sensibiliser sur les risques inhérents au travail en filiale et chez les clients. En fonction de l'importance de la filiale, ce programme comprend des formations et sensibilisations à certains risques (automobile, biologique, chimique, ergonomique...), les façons de s'en protéger et les bonnes pratiques à mettre en œuvre. En particulier, la Société a élaboré une charte pour les titulaires de voiture de fonction établissant les règles de bonne conduite, de prévention des risques routiers et d'entretien du véhicule.

Au-delà de la prévention des risques liés à l'activité professionnelle, la Société améliore la santé de ses employés en promouvant la santé sur le lieu de travail.

Tous les employés du Groupe sont couverts par une assurance santé (nationale, privée, ou les deux).

Sur ses sites nord-américains, la Société déploie un programme pilote d'accès aux soins et d'éducation à la santé. Déployées sous la forme de journées, ces initiatives visent à proposer aux salariés qui le souhaitent des bilans de santé, des dépistages précoces du cancer, ainsi que des conseils médicaux ou nutritionnels dispensés par des professionnels. La confidentialité des données médicales est scrupuleusement respectée et la Société n'a pas accès aux données individuelles.

Les sites favorisent la pratique du sport par la mise à disposition d'installations sportives ou par des subventions pour l'accès à une salle de sport.

D'autre part, sur la plupart des sites, la Société propose annuellement à ses salariés une prise en charge de la vaccination antigrippale saisonnière.

En France, le personnel médical employé par la Société (médecins, infirmières) est consulté et participe aux actions de prévention des risques professionnels pour la santé.

En 2013, bioMérieux a investi environ 4 millions d'euros pour des projets améliorant la santé et la sécurité au travail, que ce soit directement ou indirectement.

Pilotage de la politique Santé et Sécurité

Un reporting des accidents du travail et des premiers soins à l'infirmerie des sites et des principales filiales est réalisé mensuellement, analysé en Comité de Direction, et diffusé dans l'entreprise.

Indicateurs de sécurité ^(a)	2013	2012	2011	2010	2009
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	49	42	36	48	40
Nombre d'accidents du travail sans arrêt	49	28	39	59	45
Nombre de jours perdus ^(b)	1 166	982	696	844	1 658
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ^(c)	4,6	4,0	3,9	5,2	4,1
Taux de fréquence des accidents du travail enregistrables totaux ^(d)	9,1	6,9	8	12	9
Taux de gravité ^(e)	0,11	0,10	0,08	0,09	0,17
Nombre de maladies professionnelles ^(f)	2	9	Donnée non disponible	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Nombre d'accidents de trajets enregistrables « domicile-travail » avec ou sans arrêt	14	Donnée non disponible	Donnée non disponible	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Taux de fréquence des accidents de trajets enregistrables « domicile-travail » totaux ^(g)	1,3	Donnée non disponible	Donnée non disponible	Donnée non disponible	Donnée non disponible

^(a) intérimaires inclus - voir référentiel (cf. § 5.2.3.5) pour le périmètre organisationnel couvert

^(b) le nombre de jours perdus correspond aux accidents du travail qui se sont déroulés pendant l'année

^(c) nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées

^(d) nombre total d'accidents du travail enregistrables avec et sans arrêt par million d'heures travaillées

^(e) nombre de jours d'arrêt de travail par million d'heures travaillées

^(f) une maladie professionnelle est la conséquence de l'exposition, plus ou moins prolongée, à un risque qui existe lors de l'exercice habituel de la profession

^(g) nombre total d'accidents de trajet enregistrables avec et sans arrêt par million d'heures travaillées

5.2.1.7 Formation et mobilité interne

L'Université bioMérieux a pour objectif de permettre aux collaborateurs de travailler dans un environnement en pleine évolution en développant les compétences appropriées. Elle contribue ainsi à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'entreprise.

Afin de répondre aux priorités stratégiques et opérationnelles, l'Université bioMérieux a mis en place en 2013 un « Business Advisory Committee ». Il est constitué des membres du Comité de Direction ou de leurs représentants et de leurs correspondants Ressources Humaines. Il a pour objectif de recenser les compétences critiques à renforcer au sein de l'organisation ainsi que les solutions de développement associées.

A ce titre, une vaste gamme de programmes de formation, portant tant sur des compétences techniques que comportementales, est proposée à l'ensemble des collaborateurs :

- Des programmes sont dédiés spécifiquement aux managers afin de développer l'agilité personnelle, organisationnelle, la collaboration et le travail d'équipe entre les fonctions. Un programme bioMérieux Manager Essentials a été mis en place pour tous les managers du Groupe. En 2013, ce programme a représenté plus de 19 000 heures de formation, soit en moyenne 15 heures de formation par manager. Une campagne de formation « blended-learning » est en cours sur le thème du Management de la Performance. A ce titre, l'ensemble des managers ont accès à des contenus de formation à distance, grâce à la plateforme de « e-learning ». Le taux de connexion des managers dans le cadre de cette campagne est de 51 % en moyenne à fin décembre 2013. Il existe également un processus 360°, une offre de team building et de coaching interne.
- Des parcours spécifiques sont élaborés pour chaque fonction de l'entreprise. Depuis 2009, ont déjà été développés les programmes Marketing Excellence, Manufacturing Essentials, Quality Essentials, Regulatory Affairs Essentials, LeanSixSigma et Sales Capabilities. A titre d'exemple, en 2013, environ 7 300 heures de formation ont été déployées dans l'ensemble des structures du Groupe au titre du parcours Quality Essentials, et plus de 2 060 heures au titre du parcours Sales Capabilities.
- Un programme de formation spécifique sur le thème de la « Compliance » a été déployé en 2013 afin de répondre au mieux aux exigences réglementaires de bioMérieux. Des contenus de formation à distance ont été suivis par l'ensemble des collaborateurs, ce qui représente un total de 5 050 heures de formation.
- De même, un programme intensif de professionnalisation à la démarche LeanSixSigma a été déployé en France pour dix personnes, ce qui représente 480 heures de formation.
- La formation produits est indispensable pour répondre au mieux aux besoins des clients. En 2013, 655 collaborateurs ont bénéficié de ces formations pour un volume total de près de 36 700 heures.

Récapitulatif

Indicateurs	2013	2012
Nombre d'heures de formation au titre de bioMérieux Manager Essentials	19 053	17 340
Nombre d'heures de formation au titre de Quality Essentials	7 306	Donnée non disponible
Nombre d'heures de formation au titre de Sales Capabilities	2 065	2 890
Nombre d'heures de formation au titre de Compliance	5 050	Donnée non disponible
Nombre moyen d'heures de formation par salarié en France (hors DIF)	30	27
Nombre d'heures de formation en France dans le cadre du DIF	7 894	8 496
Nombre moyen d'heures de formation par salarié aux Etats-Unis	12	25,5
Nombre moyen d'heures de formation par salarié en Chine	49	38
Nombre d'heures de formation au titre de la formation Produits	36 684	38 000

En 2013, le total d'heures de formation est de 172 025 heures, soit en moyenne 23 heures/salarié. 5 679 collaborateurs ont bénéficié d'au moins une action de formation (hors habilitation au poste de travail), soit près de 75 % d'entre eux.

Par ailleurs, bioMérieux privilégie l'employabilité et la mobilité interne pour tous ses collaborateurs afin de :

- conserver son poste de travail lorsque l'organisation, les méthodes et les outils de travail évoluent ;
- rendre possibles des évolutions de carrière au sein d'une même filière ou sur un nouveau métier. La présence mondiale de bioMérieux dans plus de 160 pays offre également aux collaborateurs des opportunités de développement à l'international. La rubrique « Career Opportunities » du site intranet de bioMérieux permet à chaque collaborateur d'avoir connaissance et de postuler aux postes ouverts dans l'ensemble des sociétés du Groupe.

Des plans de succession sont réalisés pour les postes clés. Un processus de revue des talents est également mis en œuvre chaque année afin de préparer les plans de carrière des collaborateurs clés de l'entreprise.

En outre, en France, l'accord GPEC et Gestion des Seniors met un accent tout particulier sur le maintien dans l'emploi des seniors et l'accès au marché du travail pour les jeunes.

Les relations avec les écoles et les universités sont au cœur de la politique de recrutement et d'intégration des jeunes diplômés, à qui la diversité des métiers de la Société est régulièrement présentée. En France, en 2013, 5,4 % de l'effectif est constitué de jeunes en alternance avec, en 2013, 143 jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (dont 116 recrutés en 2013), 19 en Volontariat International en Entreprise (dont 13 recrutés en 2013) – VIE, et 5 thèses CIFRE.

5.2.1.8 Diversité et égalité des chances / égalité de traitement

En matière d'égalité professionnelle et dans le respect du principe de non-discrimination, la Société dispose d'un Code de bonne conduite et d'un accord d'entreprise éponyme (cf. § 5.2.1.3).

Ainsi, la moitié des collaborateurs de bioMérieux sont des femmes (50 % au 31 décembre 2013 dont 43 % des cadres). En 2013, bioMérieux a créé un programme corporate « Women Ready for Leadership Diversity » (WoRLD), sponsorisé par le Directeur des Ressources Humaines. Dans le cadre de cette initiative, bioMérieux participe au réseau national français d'entreprises « Alliance pour la Mixité en Entreprise » (AME), pour favoriser l'accès des femmes à des postes d'encadrement.

5.2.1.9 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

- Les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, auquel bioMérieux adhère, en découlent.
- La *Charte éthique et développement durable entre bioMérieux et ses fournisseurs* y fait référence (rubrique « Conditions de travail et Droits de l'Homme ». Voir : <http://www.biomerieux.com/fr/achats-responsables>).

5.2.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

5.2.2.1 Politique générale en matière environnementale

La Société conçoit, utilise et entretient ses installations de façon à maîtriser au mieux ses impacts sur l'environnement (sol, eau, air, bruit, odeurs, énergie, déchets...).

La Société déploie un système de management de l'environnement selon la norme ISO 14001. En 2013, les certifications ISO 14001 de bioMérieux Suisse SA, bioMérieux Brasil S/A et bioMérieux UK Ltd ont été renouvelées. Le site de production de Craponne (France) a obtenu la certification ISO 14001 en 2013. Un plan de déploiement est en place pour les autres sites de fabrication.

Une démarche environnementale « bioMérieux Goes Green » (« bioMérieux passe au vert ») est en place. Elle comprend cinq domaines clés : l'énergie, l'eau, le papier, les déchets et les émissions.

Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement

La protection de l'environnement fait partie des formations dispensées aux nouveaux arrivants sur les sites de la Société ; un module HSE est inclus dans le support de formation mis à disposition des sociétés du Groupe pour les nouveaux entrants.

Des formations plus spécifiques sont dispensées par ailleurs :

- Dans le contexte du déploiement du système de management de l'environnement selon ISO 14001, des formations sont dispensées sur les sites : une formation à l'audit interne environnemental a ainsi été organisée sur le site de Craponne (France) en 2013.
- Dans le cadre de projets de réduction des déchets de production selon la méthode Six Sigma, des formations sont dispensées de manière *ad hoc* aux opérateurs de production et de packaging afin de prévenir les rejets de produits non justifiés (cf. § 5.2.2.2).

Les initiatives environnementales s'appuient sur un réseau de plus de 40 « Green Champions » ou « correspondants environnement » dans chaque site, filiale et fonction support de la Société.

La Société dédie des moyens humains, matériels et financiers à la protection de l'environnement et la prévention des pollutions. La Société a notamment défini en 2012 un certain nombre « d'exigences minimales opérationnelles HSE » ayant trait à la prévention de la pollution. Celles-ci concernent, entre autres, la gestion des produits chimiques, la gestion des eaux usées et la gestion des déchets.

En 2013, la Société a investi environ 4 millions d'euros sur ses sites de fabrication au titre de projets relatifs à la conservation des ressources et/ou à la prévention de la pollution, de deux types :

- soit des projets de nature purement environnementale,
- soit des projets dont le motif premier est autre et qui ont un effet positif pour l'environnement (exemple : remplacement d'un équipement de production par un nouvel équipement moins génératrice de déchets).

Les provisions pour garantie du Groupe traduisent l'engagement des sociétés pris vis-à-vis de ses clients de remettre en état les équipements défectueux. Il ne s'agit donc pas de provision à caractère environnemental.

Le Groupe se conforme à la directive européenne de Retraite des Matériaux et métaux lourds (Directive DEEE) et constitue à ce titre une provision pour couvrir les coûts de retraits des équipements des sites des clients situés au sein de l'Union Européenne et de dépollution des métaux lourds inclus dans certains équipements. Cette provision s'établit à 660 000 euros environ au 31 décembre 2013.

5.2.2.2 Pollution et gestion des déchets

La Société s'attache à optimiser la gestion de ses déchets et pratique le tri des déchets à la source. Ses efforts portent notamment sur la réduction des déchets à la source et le développement de filières de valorisation matière et énergétique. Pour les déchets dangereux, la Société mène une politique rigoureuse de tri à la source et d'élimination par des prestataires agréés pour le traitement en filières adaptées. Tous les sites de la Société sont équipés de plateformes de stockage de déchets.

Réduction des déchets à la source

Dans le cadre de l'amélioration continue, la Société travaille à réduire ses déchets de production à la source.

En 2013, la Société a continué ou entrepris sur ses sites de production un certain nombre de projets « Six Sigma » visant à réduire les déchets à la source en travaillant sur les équipements de production, aussi bien que sur la formation des opérateurs. A titre d'exemple :

- Sur le site de Lombard (Etats-Unis), un projet a permis la réduction de 58 % en 2013 des déchets de production d'une gamme de tubes grâce à une optimisation des équipements et une meilleure formation des opérateurs.

- Sur le site de Saint Louis (Etats-Unis), un meilleur réglage des équipements, l'optimisation de l'utilisation des matières premières ainsi qu'un travail avec les fournisseurs pour réduire la variabilité des matières premières, ont permis la suppression de rejets de cartes VITEK® 2 équivalent à 18 tonnes sur une base annuelle, ainsi que la suppression de rejets de poches de remplissage pour un poids annuel de 27 tonnes.
- Un autre projet est en cours sur le site de Marcy l'Etoile (France) pour la réduction des rejets pour la fabrication des cônes VIDAS®.

La Société s'attache également à optimiser les emballages du point de vue de leur quantité de matière. La conversion des notices d'utilisation pour les réactifs du format papier au format électronique permet également de diminuer la taille des packagings secondaires.

Valorisation des déchets

Outre la réduction des déchets en valeur absolue, la Société s'est fixé comme objectif d'augmenter la part des déchets recyclés ou incinérés avec une valorisation énergétique. Les sites de Grenoble, la Balme et Saint Vulbas en France, ainsi que le site de Basingstoke (Royaume Uni) et la filiale allemande sont des sites à « zéro enfouissement » ; le site de Durham (Caroline du Nord – Etats-Unis) l'est également devenu depuis le début de l'année 2013.

Bonnes pratiques de tri des déchets

bioMérieux travaille également sur les aspects comportementaux afin de s'assurer que les pratiques soient cohérentes avec les objectifs de la Société.

Des guides concernant le tri et le recyclage des déchets sont mis à disposition des salariés. Des événements comme la Semaine Nationale du Développement Durable en France sont l'occasion de rappeler aux salariés les bonnes pratiques de gestion des déchets.

Déchets <i>estimation en milliers de tonnes</i>	
2009	6,2
2010	5,7
2011	7,1
2012	7,0
2013	9,1

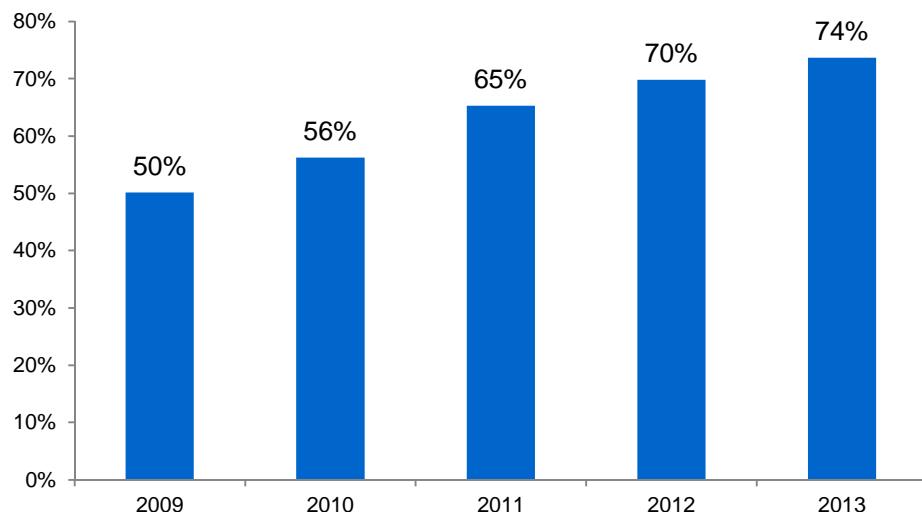
Note : depuis 2012 l'indicateur inclut les sociétés ARGENE et AES

Quantité de déchets dangereux produits par la Société :

Déchets dangereux <i>estimation en milliers de tonnes</i>	
2012	1,3
2013	1,7

Les déchets dangereux représentent environ 19 % de la quantité totale de déchets produits par la Société en 2013.

Pourcentage de déchets recyclés ou incinérés avec récupération d'énergie :



La proportion des déchets valorisés sur le plan matière (recyclage) ou énergie (incinération avec récupération d'énergie) atteint environ 74 % en 2013.

Rejets dans l'air, l'eau et au sol

- Rejets dans l'air (hors émissions de gaz à effet de serre, traitées au § 5.2.2.5) : la Société ne dispose pas d'installations générant des émissions dans l'air à des niveaux significatifs ; par conséquent, elle ne collecte pas d'indicateurs à ce sujet au niveau Groupe. Les émissions de SO₂, NOx liées au fonctionnement des chaudières des sites sont suivies localement, conformément aux obligations réglementaires applicables localement.
- Rejets dans l'eau : sur les sites de production les plus importants de la Société, des analyses sont régulièrement effectuées en fonction de plusieurs paramètres. En 2012, les sites de Marcy l'Etoile et Craponne (France) ont investi dans des installations de pré-traitement de leurs eaux usées sur site avant rejet dans le réseau alimentant la station d'épuration à laquelle ils sont reliés, dans le but d'améliorer notamment le pH des eaux rejetées et d'assurer le respect des paramètres définis par leurs conventions de rejet respectives.

Dans le cadre de sa contribution à la lutte contre la résistance bactérienne aux antibiotiques, bioMérieux met en œuvre sur ses sites industriels des mesures pour collecter à part et faire éliminer dans des filières spécifiques les préparations contenant des antibiotiques utilisées en production ou en R&D. A titre d'exemple, le site de la Balme (France), qui utilise des antibiotiques, pratique cette gestion sélective pour éviter les rejets d'antibiotiques dans les eaux usées du site.

Programme national de réduction des substances dangereuses dans l'eau (RSDE ; France) : seul le site de Marcy l'Etoile est concerné par ce programme. La phase de surveillance dite pérenne est en cours. L'étude technico-économique requise en vue d'éliminer ou de réduire à long terme les substances identifiées a été finalisée en 2013. Les prélèvements effectués depuis la mise en place d'une collecte spécifique des rejets de mercure à la source montrent que les rejets aqueux du site de Marcy sont désormais conformes aux limites fixées par le programme RSDE.

- Rejets au sol : la Société a publié en 2012 des "Exigences Opérationnelles Minimales" dont certaines s'attachent spécifiquement à la prévention des risques de fuite ou de déversement accidentel sur le sol : par exemple, les exigences concernant le stockage sur rétention, les cuves enterrées, le stockage des produits chimiques, le stockage des déchets.
- Interventions d'urgence - mesures de rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie : les sites de la Société sont équipés de dispositifs de rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie afin de pouvoir contenir ces eaux potentiellement polluées ou contaminées pour prévenir leur déversement dans le milieu naturel.

5.2.2.3 Utilisation durable des ressources

5.2.2.3.1. L'eau

La consommation des ressources en eau

L'eau est utilisée par la Société dans la formulation de ses produits. L'eau est également utilisée dans les installations de réfrigération comme les chambres froides de stockage, dans les zones à atmosphère contrôlée ou pour le refroidissement des processus de fabrication. Pour ce dernier type d'utilisation, la Société privilégie les systèmes fonctionnant en circuit fermé et mène une politique active de remplacement des installations fonctionnant à eau perdue.

Pour les besoins en eau de ses sites de fabrication, bioMérieux s'approvisionne à partir du réseau d'eau municipal local. bioMérieux n'effectue pas de prélèvements directs dans le milieu naturel, hormis pour les besoins en refroidissement de sa plateforme logistique située à Saint-Vulbas dans l'Ain (France). Pour cette dernière, un système d'échangeur thermique permet d'utiliser le différentiel de température avec l'eau de la nappe phréatique locale pour ces besoins de refroidissement. L'eau prélevée dans la nappe y est ensuite rejetée après échange thermique sans aucun contact direct avec l'eau de process. bioMérieux a mené une étude d'incidence de cet usage de l'eau de la nappe en 2009 qui a conclu à l'absence d'incidence majeure sur la nappe.

Les consommations d'eau sont régulièrement suivies et des mesures de réduction sont entreprises. A titre d'exemple, en 2013 :

- La consommation du site de Marcy l'Etoile (France) a été réduite de 9 % par rapport à l'année 2012 grâce à l'arrêt de tours aéro-réfrigérantes et une meilleure gestion de l'arrosage des espaces verts.
- Celle du site de Durham (Caroline du Nord - Etats-Unis) a été réduite de 6 % par rapport à 2012 grâce à l'acquisition d'un système de récupération d'eau pour les tours de refroidissement.

L'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

La Société ne connaît pas de contraintes locales particulières permanentes concernant l'approvisionnement en eau dans les zones où elle est implantée. Pour ce qui est des contraintes saisonnières éventuelles, bioMérieux s'applique à respecter les restrictions ponctuelles d'utilisation de l'eau parfois émises par les autorités locales en cas d'épisodes de sécheresse, comme par exemple des restrictions préfectorales concernant l'arrosage des espaces verts.

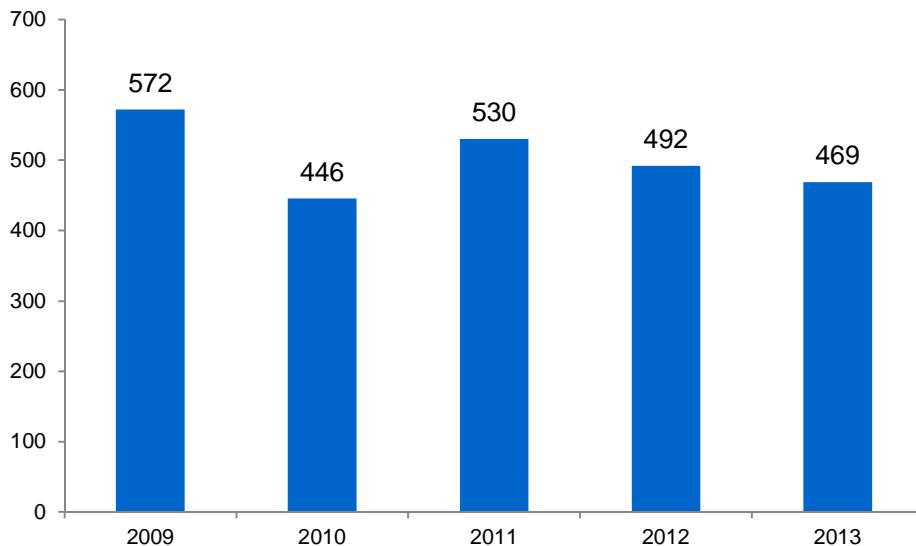
Consommation d'eau <i>en milliers de m³</i>	
2009	700
2010	605
2011	737
2012 ^(a)	773
2013	745^(b)

^(a) depuis 2012 l'indicateur inclut les sociétés ARGENE et AES. La consommation d'eau pour 2012 a été révisée suite à des corrections rétroactives.

^(b) dont 38 % prélevés par la plateforme logistique de Saint Vulbas (France, cf. supra), l'eau prélevée étant rejetée dans la nappe phréatique

Le ratio des consommations d'eau rapportées aux ventes de la Société est en diminution d'environ 18 % depuis 2009.

Consommation d'eau rapportée au chiffre d'affaires (m³ par million d'euros) :



Eaux usées

Les eaux usées sont canalisées et analysées. Sur les sites de production les plus importants, des analyses sont régulièrement effectuées en fonction de plusieurs paramètres. En 2012, la Société a investi sur ses sites de Marcy l'Etoile et Craponne en France pour améliorer la qualité des eaux usées avant rejet dans les réseaux communaux alimentant les stations d'épuration auxquelles ces deux sites sont reliés.

5.2.2.3.2. Matières premières

Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

bioMérieux mène depuis 2011 des projets Six Sigma en production (produits finis et semi-finis). L'objectif est la réduction des déchets, la réduction de la consommation des matières premières, l'amélioration de l'utilisation de ces matières premières, tout en respectant les critères de qualité de la Société.

À titre d'exemple, un projet d'amélioration de la production de galeries ATB mené entre 2012 et 2013 sur le site de la Balme (France) a permis de réduire les rejets de production de 6 %. Ce projet permet ainsi une utilisation plus efficace des matières premières avec une économie de matière plastique utilisée pour les galeries d'environ 4 tonnes par an.

5.2.2.3.3. L'énergie

En termes d'efficacité énergétique, la Société applique une politique et un programme d'optimisation et de réduction de la consommation. La création et la rénovation des bâtiments font l'objet de simulations préalables en termes d'efficacité énergétique pour l'éclairage, le chauffage, la ventilation et le confort d'été. Les solutions permettant d'atteindre des performances de basse ou de très basse consommation d'énergie sont recherchées, favorisées et progressivement généralisées.

bioMérieux améliore les systèmes de contrôle de ses équipements consommateurs d'énergie. A titre d'exemple, en 2013 :

- sur la plateforme logistique internationale de Saint Vulbas (France), un programme de substitution des automates de gestion des fluides a été finalisé ;
- sur le site de Florence (Italie), le remplacement de la chaudière a contribué à diminuer la consommation de gaz naturel du site de 22 %.

La Société cherche à favoriser son approvisionnement en énergie de sources renouvelables :

- Les sites de Marcy l'Etoile et Craponne en France, comptant parmi les 3 sites les plus consommateurs d'électricité de la Société, ont renouvelé pour la période 2013-2015 leur engagement contractuel d'être approvisionnés à hauteur de 50 % en électricité « verte » certifiée.
- Le site de Durham (Caroline du Nord – Etats-Unis) a produit, en 2013, 135 000 kWh d'électricité grâce aux panneaux solaires installés sur la toiture, l'électricité produite étant injectée dans le réseau local.
- Les filiales autrichienne et canadienne sont approvisionnées à 100 % en électricité d'origine hydraulique.

Par ailleurs, bioMérieux est l'une des premières entreprises françaises à avoir volontairement engagé les démarches nécessaires en vue de l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE). Elle a mis en place, en 2013, un partenariat avec un acteur « obligé » pour bénéficier des opportunités de valorisation de ses actions d'économie d'énergie dans le cadre de la 2^{ème} période du dispositif français des CEE : des économies totales de 4 756 MWh cumac⁽³⁾ ont ainsi été recensées en 2013 au titre de divers projets d'économies d'énergie. Cette démarche est reconduite en 2014 à l'occasion de l'extension de la 2^{ème} période.

Consommation totale d'énergie en GWh	
2009	157
2010	164
2011	160
2012	173
2013	175

Note : depuis 2012 l'indicateur inclut les sociétés ARGENE et AES

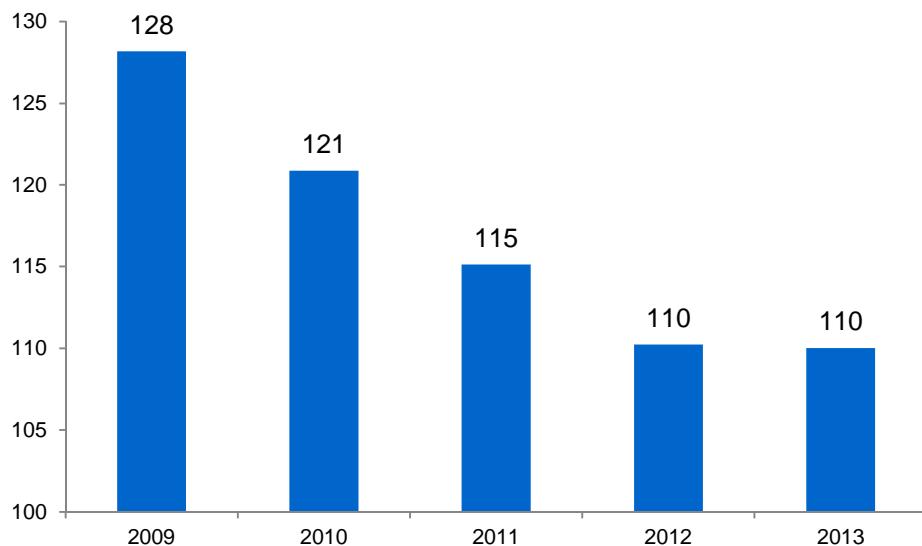
Consommation d'énergie de source renouvelable :

Consommation d'énergie de source renouvelable en GWh	
2012	19
2013	19

La consommation d'énergie de source renouvelable représente environ 11 % de la consommation d'énergie totale de la Société en 2013.

⁽³⁾ Cumac : cumulés actualisés

Consommation d'énergie rapportée au chiffre d'affaires (MWh par million d'euros) :



Note : depuis 2012 l'indicateur inclut les sociétés ARGENE et AES

A fin 2013, l'ensemble des mesures mises en place depuis 2009 a permis une réduction de 14 % de la consommation d'énergie rapportée aux ventes de la Société.

5.2.2.3.4. Le papier

Des initiatives sont mises en œuvre à travers tous les sites et filiales de la Société pour réduire la consommation de papier, notamment à travers l'incitation à des pratiques d'impression raisonnée. Le déploiement d'une nouvelle solution d'impression permettant une consommation mieux maîtrisée du papier a été déployée à travers la Société. A fin 2013, la consommation de papier en Amérique du Nord a été réduite de 19 %, et de près de 36 % en France sur 5 ans. En parallèle, l'utilisation de papier recyclé est généralisée.

Plus largement, la Société s'attache à modifier ses process pour substituer les supports électroniques aux supports papier : un système de Gestion Electronique des Documents avec circuit de revue et d'approbation électronique est en place depuis 2010 dans le cadre du Système de Management de la Qualité. Cette solution permet à tout collaborateur, où qu'il soit, d'accéder aux documents originaux par l'intermédiaire d'une interface Web. Elle permet ainsi de réduire significativement l'utilisation, la circulation et la conservation de supports papier.

Un autre exemple significatif est la réduction de l'utilisation de consommables papier (notices, étiquettes) lors de la fourniture aux clients des informations relatives aux produits. Ainsi, les notices d'instructions qui accompagnent les réactifs ont été supprimées au profit de notices électroniques téléchargeables sur la bibliothèque technique de la Société. A fin 2013, les gammes couvertes sont TEMPO®, BacT/ALERT® et VIDAS® pour l'industrie, ainsi que LyfoCults® Plus et Etest®.

5.2.2.4 Autres mesures

La démarche d'éco-conception

La Société a publié un guide d'éco-conception pour formaliser l'intégration des aspects environnementaux du cycle de vie des produits dans le processus de développement de ces derniers. Ce guide prescrit la sobriété en termes d'utilisation de matières au sens large : elle s'applique à toutes les matières mises en œuvre pour produire nos systèmes de diagnostic.

La Société applique d'ores et déjà cette démarche aux développements de produits en cours. A titre d'exemple, le nouveau packaging lancé en 2012 pour la gamme Etest® permet un stockage à 2/8°C et non plus à température négative de -20°C comme précédemment, ce qui supprime le besoin de stockage en chambre froide au sein de la Société et chez les clients et permet ainsi des économies d'énergie. A fin 2013, ce packaging est désormais disponible pour 55 produits de la gamme Etest®. Le packaging primaire est mono-matière (aluminium) et recyclable. Le format papier a été supprimé pour les notices Etest® (cf. § « Le papier » supra), ce qui a permis de réduire de 30 % le volume de l'emballage secondaire comparé au volume de l'emballage qui aurait été nécessaire pour contenir les notices papier.

La Société applique également cette démarche d'éco-conception aux bâtiments. Un nouveau bâtiment de Recherche et Développement, achevé en 2013 sur le site de la Balme (France), a obtenu la certification selon le référentiel NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE⁽⁴⁾ Neuf en octobre 2012 pour les phases programmation et conception (certificat N°NF380/12/1015 Rev.00 du 19/10/2012). Le profil HQE défini pour le bâtiment se focalise autant sur la performance énergétique que sur le confort (visuel, thermique, etc.), et la santé des utilisateurs. Un dernier audit HQE pour la phase de réalisation est prévu au second trimestre 2014. Le projet d'agrandissement du site de Marcy l'Etoile s'inscrit également dans cette démarche environnementale.

Utilisation des sols

bioMérieux n'exploite pas les sols en tant que tels pour les besoins de son activité industrielle.

Par ailleurs, la Société apporte un soin particulier à l'aménagement de ses sites et veille à y préserver des espaces verts de qualité quand l'espace dont elle dispose le permet.

Protection de la biodiversité

Les sites de la Société sont implantés dans des zones industrielles ou urbanisées et ne se situent donc pas dans le périmètre de zones de protection des milieux naturels, de la faune et de la flore. En outre, la Société apporte un soin tout particulier à la mise en valeur et à l'intégration paysagère et architecturale de ses sites. Dans le même esprit, l'utilisation de produits phytosanitaires a été supprimée sur plusieurs sites.

5.2.2.5 Changement climatique

La Société s'attache à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. En 2013, elle a réalisé, avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé, un bilan des émissions de gaz à effet de serre pour le Groupe, à l'exclusion de certaines entités de petite taille considérées comme non-significatives. Les postes d'émissions considérés sont les suivants :

- les postes obligatoires (au sens de la réglementation française),
- les émissions, liées à l'énergie, non incluses dans le périmètre obligatoire (émissions liées à l'extraction, la production et le transport des combustibles consommés),
- le transport aval des marchandises,
- les déplacements professionnels et domicile-travail.

Sur le périmètre retenu, les émissions de gaz à effet de serre de la Société, sur la base des données 2012, s'élèvent à 171 milliers de tonnes éq. CO₂.

En 2012, la Société avait déjà réalisé un bilan des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire français pour les postes d'émissions obligatoires selon la réglementation française. Le tableau ci-dessous reprend les résultats de ce bilan et les compare au bilan des émissions en France réalisé sur la base des données 2012, sur le même périmètre.

⁽⁴⁾ HQE : Haute Qualité Environnementale

Emissions de gaz à effet de serre en France sur le périmètre obligatoire au sens de la réglementation française (en tonnes équivalent CO₂) :

2011	12 477 ⁽⁵⁾
2012	13 505

La hausse des émissions entre 2011 et 2012 est due en grande partie à l'augmentation des émissions fugitives de fluides frigorigènes.

La Société suit l'utilisation des gaz réfrigérants utilisés dans ses équipements de production de froid ou de climatisation. Des plans d'action sont en cours sur ses sites de production afin de remplacer les équipements devenus obsolètes.

De façon plus générale, la Société met en place des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées notamment à sa consommation d'énergie. Ces mesures portent, entre autres, sur la sobriété énergétique avec par exemple l'utilisation de variateurs de puissance pour limiter la consommation d'équipements spécifiques. Par ailleurs, le recours aux énergies renouvelables dans le mix énergétique de la Société permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre associées à la consommation d'énergie (cf. § 5.2.2.3.3).

Déplacements professionnels

La Société mène une politique volontariste de réduction et d'optimisation des déplacements ; elle a équipé en 2013 le site de Grenoble (France) avec une installation de « télé-présence » permettant de conduire des réunions en vidéo-conférence dans des conditions proches de réunions physiques, portant à 8 le nombre des sites équipés.

La politique groupe de véhicules de société de bioMérieux prescrit le choix de véhicules rejetant moins de 140 grammes de CO₂ par kilomètre (ou standard local équivalent).

Maintenance et mise à jour des instruments à distance

Le développement de la solution informatique VILINK™, permettant aux clients de bioMérieux de bénéficier d'interventions à distance pour la résolution d'incidents ainsi que pour des opérations de maintenance et des mises à jour, s'est poursuivi en 2013. Grâce à une connexion rapide et sécurisée, cette solution contribue à limiter le déplacement des ingénieurs terrain et à augmenter la vitesse de résolution de problèmes pour les clients. VITEK® 2, VITEK® MS, PREVIT™ Isola, MYLA®, VIDAS®, VIDAS® 3, TEMPO®, OBSERVA® et VIGIGuard™ sont les gammes couvertes par VILINK™.

Partenariat avec le Plan Climat Energie du Grand Lyon

bioMérieux a signé en octobre 2013 un partenariat avec le Plan Energie Climat de la communauté urbaine du Grand Lyon où deux de ses sites industriels majeurs sont implantés (à Marcy l'Etoile et Craponne). bioMérieux s'engage ainsi à contribuer aux 26 actions définies pour atteindre les objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du Grand Lyon, à horizon 2020. Ces objectifs établis relativement à l'année 2000 sont une baisse de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, une augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique, et une augmentation de la part des énergies renouvelables à 20 % de la consommation énergétique totale.

Déplacements domicile-travail

bioMérieux favorise le co-voiturage et l'utilisation des transports en commun partout où cela est possible. En 2013, le site de Craponne a rejoint la plateforme de co-voiturage régionale du Grand Lyon, comme le site de Marcy l'Etoile l'avait fait en 2012. Cette plateforme fait partie des actions mises en place dans le cadre du Plan Energie Climat du Grand Lyon (cf. supra). Des dispositifs similaires sont en place dans d'autres sites et filiales de la Société.

⁽⁵⁾ Le résultat du bilan des émissions de gaz à effet de serre obligatoire réalisé en 2012 pour la France, sur la base des données 2011, a été rétrospectivement corrigé par le prestataire spécialisé employé par la Société en raison de l'omission en 2012 d'une partie de la consommation électrique de deux sites français et suite à la révision du facteur d'émission utilisé pour l'électricité achetée.

Le Groupe a par ailleurs défini une politique de télé-travail, entrée en vigueur au 1^{er} trimestre 2013, qui contribue à réduire les déplacements domicile-travail.

Adaptation au changement climatique

Les changements climatiques induisent des risques naturels. La Société tient compte de ces risques dans son analyse et sa gestion des risques en les intégrant dans ses plans de continuité d'activité (cf. § 4.1.1.11.2) pour chacun de ses sites.

Des abris d'urgence pour la protection des collaborateurs et autres personnes existent sur les sites américains exposés aux événements climatiques dits extrêmes.

5.2.3 INFORMATIONS SOCIETALES

Le tableau ci-dessous décrit la répartition des fonds consacrés aux opérations de soutien de projets de mécénat, de parrainage ou de dons divers :

Actions de mécénat, dons et parrainages <i>En milliers d'euros</i>	2013	2012	2011	2010
Actions de mécénat	2 557	1 959	1 859	2 464
<i>Dont Fondation Mérieux</i>	489	121	69	660
<i>Dont Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux</i>	1 325	1 325	1 325	1 325
Parrainages, autres dons, trésors nationaux et amortissement des œuvres d'artistes vivants	186	404	186	198
Total	2 743	2 363	2 045	2 662

5.2.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société à travers des initiatives de santé publique

bioMérieux s'engage dans des actions d'intérêt général d'éducation, de sensibilisation et de mobilisation pour répondre aux enjeux majeurs de santé publique dont principalement la lutte contre la résistance bactérienne.

Dans ce contexte, fin juin 2013, plus de 70 spécialistes mondialement reconnus dans le domaine de la résistance bactérienne et des infections liées aux soins, se sont réunis à l'initiative de bioMérieux pour la 4^{ème} édition du « World HAI Forum ». Lors de cette réunion, ces experts se sont mis d'accord sur un certain nombre d'actions prioritaires pour lutter contre la résistance bactérienne, reconnue comme un défi majeur du 21^{ème} siècle pour la santé publique partout dans le monde. Parmi ces priorités, bioMérieux s'est engagée à soutenir les actions suivantes :

- mesurer l'ampleur de la résistance bactérienne et de la consommation d'antibiotiques grâce à des études mettant en œuvre une collaboration internationale, l'objectif étant de fournir des indicateurs de l'utilisation des antibiotiques et de la résistance bactérienne à l'échelle mondiale ;
- mener une étude multicentrique montrant les bénéfices à long terme d'une utilisation raisonnée des antibiotiques dans le but de fournir aux professionnels de santé des preuves tangibles concernant les bonnes pratiques à partager.

bioMérieux développe également des produits adaptés aux pays à ressources limitées. Elle a ainsi lancé en 2013 VIKIA® Malaria Ag Pf/Pan, premier test d'un panel en cours de développement dédié aux maladies tropicales. Par ailleurs, en décembre 2013, VIKIA® HIV-1/2 pour la détection des anticorps HIV 1 et 2 dans le cas d'infections SIDA, a été pré-qualifié par l'OMS, ce qui lui donne accès au marché des appels d'offres internationaux.

5.2.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

Autorités réglementaires

Autorités nationales de santé

La Société veille attentivement au respect des prescriptions des agences nationales de santé régissant les marchés nationaux sur lesquels elle distribue ses produits. Elle prend en compte leurs éventuelles observations et avis émis lors d'audits dans une démarche d'amélioration continue.

Autorités environnementales locales

Tous les sites français de la Société sont classés ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et suivent leur autorisation d'exploitation.

La Société n'exploite pas d'installations classées Seveso.

La Société veille, pour ses installations génératrices de bruit, à respecter les niveaux d'émergence sonores qui lui sont prescrits selon l'implantation de ses sites. Dans ce cadre, elle réalise, sur ses sites français, des campagnes de mesure triennales, conformément aux arrêtés d'autorisation d'exploiter en vigueur.

Les activités de la Société n'engendrent pas actuellement de nuisances olfactives.

Relations avec les communautés locales dans lesquelles les entités du Groupe sont implantées

Le Groupe est acteur, non seulement de la santé publique mais aussi de la vie locale autour de ses sites et filiales en participant à des initiatives sociales et culturelles. A titre d'exemple, la Société a poursuivi en 2013 son soutien à l'association Sport dans la Ville en France qui a pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de quartiers sensibles grâce au sport. Elle est également partenaire de la Fondation pour l'Enfance qui s'est donné pour mission de soutenir le parrainage de proximité en faveur des enfants en difficulté. Cette fondation est relayée localement par des associations telles que Horizon Parrainage en région Rhône-Alpes. Enfin, dans le cadre des initiatives développées par la Société en faveur des travailleurs handicapés, des journées « Handibio » sont organisées chaque année en France pour sensibiliser les collaborateurs au thème du handicap.

Relations avec les organisations promouvant la santé publique

En application de la Loi n° 2003-09 du 1^{er} août 2003, le Conseil d'administration de la Société a décidé de consacrer une part de son chiffre d'affaires à des opérations de mécénat. L'essentiel de cette enveloppe est affecté à des projets soutenus par la Fondation Mérieux, reconnue d'utilité publique, et par la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, placée sous l'égide de l'Institut de France. Le solde est dédié à des opérations de parrainage ou de mécénat directement entreprises par bioMérieux. En 2013, la Société a ainsi participé au financement d'opérations de mécénat pour un montant total de 2 557 milliers d'euros, représentant 3,2 % du chiffre d'affaires de bioMérieux SA, dont 1 814 milliers d'euros au profit des deux Fondations telles que décrites ci-dessous.

La Fondation Mérieux a pour objet la promotion de la recherche et la coopération scientifique internationale dans le domaine des maladies infectieuses et l'aide au développement en matière de santé publique. Elle a perçu 489 000 euros de la Société en 2013, au titre du mécénat des entreprises.

La Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux a pour objet de contribuer, dans les pays en voie de développement, à la recherche biologique appliquée à la santé publique, et plus particulièrement à la lutte contre les maladies infectieuses, et d'aider au développement de projets scientifiques et éducatifs. En exécution du contrat de mécénat conclu entre la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux et la Société, bioMérieux a versé en 2013 une somme de 1 325 000 euros.

bioMérieux soutient également des actions de sponsoring ou de mécénat dans les pays où elle est implantée, qui répondent principalement aux critères de sélection ci-dessous :

- Projets en lien avec la Santé :
 - liés aux domaines d'activité ou d'expertise de la Société : diagnostic *in vitro*, lutte contre les maladies infectieuses, cancers, maladies cardio-vasculaires et contrôle microbiologique industriel,
 - liés à la mission de la Société, l'amélioration de la santé publique, ainsi qu'à la contribution à l'accès aux soins, notamment dans les pays émergents,
 - liés à l'engagement Ressources Humaines de l'entreprise, santé en entreprise et réinsertion notamment.
- Projets permettant à bioMérieux de jouer un rôle d'entreprise citoyenne auprès des communautés où ses sites et ses filiales sont implantés.

Mécénat de solidarité

Acteur de santé publique dans le monde entier, bioMérieux met le patient et plus largement les personnes au cœur de son action. Conscient de sa responsabilité sociétale, le Groupe apporte son soutien à de nombreuses initiatives.

Soutien à de nombreuses organisations internationales

bioMérieux collabore avec des organisations internationales (Fondation Bill Clinton, Nations Unies, Banque Mondiale, Global Business Coalition, Commission Européenne) en soutenant diverses initiatives (financement de projets de recherche, financement de programmes internationaux...).

Soutien aux initiatives locales

Au-delà de la politique de mécénat industriel du Groupe, les équipes des filiales s'engagent également dans des actions humanitaires au niveau de leur pays, avec de nombreuses initiatives menées en partenariat avec différentes ONG locales.

Ainsi, l'équipe de bioMérieux Hellas en Grèce s'est mobilisée pour participer à la rénovation d'un foyer d'accueil pour enfants orphelins. Ce foyer fait partie de l'association *The smile of the child*, fondée par Konstantinos Yannopoulos. Cette association a également mis en place plusieurs initiatives pour venir en aide aux enfants grecs malades ou maltraités et compte aujourd'hui 16 foyers d'accueil dans le pays.

Mécénat culturel

bioMérieux soutient également des initiatives culturelles au sein des communautés locales où elle est implantée.

Musée de Grenoble

bioMérieux entretient depuis de nombreuses années des liens étroits avec la ville de Grenoble. Ainsi, c'est à Grenoble que s'est porté le choix d'implanter le Centre Christophe Mérieux, dédié à la recherche et à la fabrication de systèmes de biologie moléculaire. Le Centre est situé dans un environnement exceptionnel au cœur du Polygone scientifique, impulsé par la municipalité.

Au-delà de cette collaboration scientifique, bioMérieux a souhaité soutenir les actions culturelles de la ville, notamment dans le cadre du Club des mécènes du Musée de Grenoble. A ce titre, Monsieur Alain Mérieux, Président de l'Institut Mérieux, est membre fondateur du Club des mécènes du Musée de Grenoble. Grâce à ce club, en 2013, le Musée des Beaux-Arts de Grenoble a pu acquérir « Le verre », un collage de Picasso.

Autres mécénats culturels

bioMérieux est mécène du Musée des Beaux-Arts de Lyon. Ainsi, en 2008, bioMérieux avait apporté sa contribution à l'acquisition de l'œuvre de Nicolas Poussin « La Fuite en Egypte », qui a ainsi pu rejoindre les collections du Musée des Beaux-Arts de Lyon. En 2013, ce même musée a acquis, grâce à la générosité des entreprises membres du club du Musée Saint Pierre dont bioMérieux fait partie, deux tableaux de Jean-Honoré Fragonard classés œuvres d'intérêt patrimonial majeur : « L'Abreuvoir » et « Le Rocher ».

Depuis de nombreuses années, bioMérieux soutient également différents évènements culturels organisés dans la région Rhône-Alpes, notamment :

- le Festival de la Chaise Dieu (Haute-Loire), un partenariat de 30 ans,
- le Festival de Musique Baroque de Lyon (Rhône).

5.2.3.3 Sous-traitance et fournisseurs

Achats responsables et solidaires

bioMérieux entend établir avec ses fournisseurs des relations à long terme, basées sur une démarche d'achats responsables.

En France, bioMérieux a été parmi les premières sociétés à signer la Charte Relations fournisseur responsables initiée par la Médiation inter-entreprises et la CDAF (Compagnie des dirigeants et acheteurs de France). Les donneurs d'ordres signataires de cette Charte manifestent ainsi leur volonté d'appliquer les bonnes pratiques en matière d'achats, et d'exercer leur responsabilité dans un cadre de confiance réciproque avec les fournisseurs, dans la connaissance et le respect des droits et devoirs respectifs. En 2013, la Société a dispensé une formation à l'ensemble des acheteurs basés en France sur les 10 engagements de la charte afin de rappeler la signification de cet engagement.

La Société est également l'un des membres fondateurs de l'association Pas@Pas. Cette association réunit des grandes entreprises ayant un engagement fort dans le domaine des achats solidaires avec des partenaires représentatifs du monde du handicap et de l'insertion.

Aux Etats-Unis, conformément à la politique d'achat de deux administrations fédérales avec laquelle la Société a d'importants contrats, le « Federal Supply Service » et la General Services Administration, bioMérieux Inc. intègre, dans son portefeuille de fournisseurs, des entreprises de petite taille (« small business concerns »), selon un plan d'achats spécifique qu'elle définit chaque année. Ces entreprises sont notamment dirigées par des vétérans, par des femmes, ou par des représentants de minorités. En 2013, bioMérieux Inc. a dépassé de 47 % le total des objectifs fixés.

En parallèle, dans le cadre de ce plan d'achats, la Société a formé les équipes concernées et a participé à différents séminaires et à des rencontres organisées par la Chambre de Commerce.

Charte Éthique et Développement durable entre bioMérieux et ses fournisseurs

bioMérieux souhaite associer ses fournisseurs à sa démarche d'amélioration continue et les impliquer dans sa stratégie de croissance durable fondée sur la protection de l'environnement, le progrès social et les droits fondamentaux de l'Homme. Les engagements et les exigences de bioMérieux vis à vis de ses fournisseurs sont décrits dans la « Charte Éthique et Développement durable entre bioMérieux et ses fournisseurs ».

En 2013, la Société a inclus des exigences environnementales dans les nouveaux contrats établis avec des prestataires qui assurent le transport international de ses produits et des opérations logistiques locales dans certains pays autres que la France. Ces exigences concernent les émissions de gaz à effet de serre générées par les services assurés pour le compte de la Société, ainsi que la formulation de recommandations pour diminuer l'impact environnemental des opérations logistiques et de transport.

5.2.3.4 Loyauté des pratiques et Droits de l'homme

bioMérieux adhère depuis 2003 au Pacte Mondial, une initiative internationale sous l'égide des Nations Unies, autour de 10 principes reconnus universellement concernant les droits de l'homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

bioMérieux a renouvelé son engagement avec la mise en œuvre d'actions pour soutenir les principes du Pacte Mondial et notamment en matière de loyauté des pratiques et Droits de l'homme :

- Principes relatifs aux Droits de l'homme

En 2012, bioMérieux a poursuivi son engagement, aux côtés de la Fondation Mérieux et de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, dans des programmes de lutte contre les maladies infectieuses affectant les pays émergents, en renforçant notamment leurs capacités de diagnostic. Ce soutien vise à diffuser un diagnostic de qualité, basé sur des technologies de pointe, à un coût abordable.

- Principes relatifs à la lutte contre la corruption

bioMérieux a renforcé sa démarche pour soutenir son Programme Ethique et Conformité dont l'objectif est de garantir les politiques et pratiques qui illustrent clairement, tant en interne qu'en externe, l'engagement de bioMérieux pour une culture d'entreprise respectueuse de l'éthique et de l'intégrité (cf. ci-dessous).

Un Code de Bonne Conduite établit les règles et les procédures qui permettent de guider les collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités et de s'assurer que les engagements éthiques et légaux de bioMérieux sont respectés. Ces règles s'appliquent à tous les collaborateurs et responsables de bioMérieux partout où la Société mène ses activités.

Programme Ethique et Conformité

Par ailleurs, bioMérieux a mis en place un Programme Ethique et Conformité qui joue un rôle important dans le respect de la conformité des activités de bioMérieux et fait partie intégrante des valeurs, de la culture et de la philosophie de la Société.

bioMérieux a toujours souhaité entretenir des normes déontologiques strictes. bioMérieux respecte un cadre de principes, de politiques et de procédures qui correspondent aux normes déontologiques les plus exigeantes. De cette manière, la Société s'efforce de s'améliorer constamment dans les domaines des normes du travail, des Droits de l'homme et de l'environnement, et de lutter contre la corruption sous quelque forme que ce soit.

Le Programme Ethique et Conformité vise à promouvoir une conduite éthique dans toutes les négociations commerciales, à former les collaborateurs au code d'éthique et aux lois qui s'y rapportent et à permettre à ceux qui ont des questions ou des inquiétudes de les exprimer. A ce titre, une formation en ligne sous forme de questionnaire a été dispensée à un grand nombre de collaborateurs dans le monde sur les règles de conduite et d'intégrité (environ 5 500 collaborateurs sensibilisés).

Le Programme est conçu pour empêcher, détecter et répondre aux éventuelles inquiétudes ou signalements de comportements contraires à l'éthique.

Prévention

- Définir des politiques claires en matière de comportement.
- Intégrer le Code de Bonne Conduite dans les processus du personnel.
- Garantir que les cadres supérieurs donnent l'exemple en matière d'éthique et de conformité.
- Assurer une formation au code d'éthique.
- Être accessible pour donner des conseils et une aide lorsqu'un salarié a des inquiétudes au sujet d'une action potentielle.
- Garantir que chaque site ait une équipe locale engagée dans le domaine de la conformité.

Détection

- Canaux multiples pour l'expression des inquiétudes.
- Évaluations des risques en matière de conformité.
- Enquêtes sur les actes contraires à l'éthique présumés.

Réponse

- Analyse des conséquences d'un éventuel acte contraire à l'éthique.
- Plan de mesures correctives pour empêcher tout acte futur contraire à l'éthique.
- Ajustement des politiques et processus pour faire face à d'éventuels problèmes.

5.2.3.5 Référentiel**Périmètre de calcul des indicateurs chiffrés**

Le périmètre correspond à celui du Groupe bioMérieux ; depuis 2012 les sociétés AES et ARGENE sont incluses.

Collecte et consolidation des donnéesSanté et Sécurité

Les données sécurité sont collectées mensuellement auprès des responsables HSE ou correspondants sécurité des entités de la Société. Elles sont consolidées par l'équipe HSE Corporate. Tous les sites de production et de R&D, où sont concentrés les risques en matière de santé et de sécurité au travail, sont intégrés dans le reporting.

Toutes les données consolidées sont en ligne avec les réglementations d'enregistrement des accidents du travail et maladies professionnelles de chaque pays concerné.

Ce reporting couvre tous les sites « Manufacturing and Support Operations », ainsi que les filiales commerciales des pays suivants : France, Argentine, Italie, Espagne, Etats-Unis, Australie, Brésil, Chine.

Environnement

Les données environnementales locales sont collectées deux fois par an auprès des « Green Champions » des sites et filiales du Groupe et consolidées par l'équipe HSE Corporate. Les indicateurs couvrent environ 90 % des filiales du Groupe.

Définition et mode de calcul des indicateursSanté et Sécurité

- Nombre d'accidents du travail avec arrêt : nombre d'accidents survenus sur le lieu de travail ayant occasionné un arrêt de travail de plus d'un jour (le jour de la survenance de l'accident n'est pas compté comme un jour d'arrêt). Sont recensés les accidents survenus à des employés de la Société comme ceux survenus à des employés avec un contrat de travail en intérim.
- Nombre de jours perdus : nombre de jours perdus suite à un accident de travail ayant causé un arrêt de travail. Le jour de la survenance de l'accident n'est pas comptabilisé dans le nombre de jours perdus.
- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt : nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées.

- Taux de fréquence des accidents du travail enregistrables totaux : nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt par million d'heures travaillées
- Taux de gravité : nombre de jours d'arrêt de travail par millier d'heures travaillées.
- Nombre de maladies professionnelles : une maladie professionnelle est la conséquence de l'exposition, plus ou moins prolongée, à un risque qui existe lors de l'exercice habituel de la profession.
- Sécurité – référentiel utilisé pour les indicateurs : définitions de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie française, correspondant également à la résolution adoptée par la seizième Conférence internationale des statisticiens du travail concernant la présentation des statistiques des lésions professionnelles.

Environnement

Indicateurs concernant l'eau :

- Consommation totale d'eau (milliers de m³).
- L'indicateur de performance suivi est la consommation d'eau totale des différentes entités de la Société rapportée aux ventes de cette dernière (en m³ par million d'euros).

Indicateurs concernant l'énergie :

- Consommation totale d'énergie (GWh).
- Consommation d'énergie de source renouvelable (GWh).
- L'indicateur de performance suivi est la consommation d'énergie totale (toutes sources d'énergies confondues) des différentes entités de la Société rapportée aux ventes de cette dernière (en MWh / million d'euros).

Consommation de papier : correspond à la quantité de papier achetée.

Indicateurs concernant les déchets :

- Quantité totale de déchets produits (tonnes).
- Déchets dangereux : quantité totale de déchets dangereux produits (tonnes). Un déchet dangereux est un déchet présentant une ou plusieurs propriété(s) dangereuse(s) pour la santé ou l'environnement et qui nécessite un traitement particulier. Cette catégorie comprend par exemple les déchets chimiques, les déchets à risque infectieux, ou encore les déchets d'équipements électriques et électroniques.
- Taux de valorisation (matière ou énergétique) : l'indicateur suivi est le ratio, exprimé en pourcentage, du poids total de déchets recyclés ou incinérés avec récupération d'énergie rapporté au poids total de déchets.

Indicateurs concernant les émissions :

- Emissions de gaz à effet de serre directes et émissions indirectes associées à l'énergie, émissions liées au transport aval des marchandises, émissions générées par les déplacements professionnels et domicile-travail, exprimées en tonne équivalent CO₂.

La méthode utilisée pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre est la méthode Bilan Carbone® version V7 (version de juillet 2013).

Entités exclues : filiales algérienne, tchèque, danoise, de Dubaï, finlandaise, hongroise, de Côte d'Ivoire, japonaise, malaysienne, néo-zélandaise, norvégienne, thaïlandaise et singapourienne, et centres de R&D à Laval (Canada) et Saint-Brieuc (France).

5.3 INVESTISSEMENTS

5.3.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES

Les investissements réalisés sur l'exercice ont représenté 127 millions d'euros, dont 97 millions d'euros au titre des investissements industriels, contre respectivement 131 et 98 millions d'euros en 2012 (hors impact de la variation du poste « fournisseurs d'immobilisations »). Les investissements industriels ont concerné principalement la capacité et la productivité de l'outil de production, l'acquisition de terrains ainsi que la construction et l'extension de bâtiments industriels et de R&D. Le projet « Global ERP » s'est également poursuivi. Le total des investissements de l'exercice a représenté 8 % du chiffre d'affaires.

- En France :
 - Site de La Balme : construction d'un bâtiment de R&D (10 millions d'euros).
 - Site de Marcy : extension du bâtiment de production des réactifs VIDAS® (6 millions d'euros). Cette opération a en outre permis de revoir et d'améliorer les flux de travail.

5.3.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

- Dans l'ensemble des sociétés du Groupe : mise en place progressive du « Global ERP ». Ce projet, commencé en 2008, est mené par des équipes internes de la Société avec l'assistance de prestataires externes. L'ensemble des coûts correspondants s'élèvera à environ 95 millions d'euros dont 66 millions d'euros seront immobilisés. Fin prévue fin 2015.
- En France :
 - Site de Marcy : acquisition d'un terrain en vue de l'agrandissement du site (50 millions d'euros dont 6 millions d'euros au titre du terrain). Fin prévue mi 2016.
 - Site de Craponne : construction d'un bâtiment et mise en place de nouveaux équipements pour augmenter la capacité de production des boîtes de Pétri (14 millions d'euros). Fin prévue fin 2015.
- Aux Etats-Unis :
 - Site de Durham : construction d'un nouveau bâtiment et mise en place d'une nouvelle ligne pour augmenter la capacité de production des flacons BacT/ALERT® (estimation 45 millions d'euros). Fin prévue 1^{er} semestre 2015.
 - Site de Saint Louis : rénovation du laboratoire de fabrication des matières premières et mise à jour du logiciel MES (Manufacturing Execution System) pour un total de 8 millions d'euros et une réception finale prévue fin 2014.

D'une façon générale, les investissements sont financés par les fonds propres de la Société (cf. tableau des flux de trésorerie consolidés du § 20.1.1).

5.3.3 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS A VENIR

Selon les projections de la Société, les principaux investissements à venir sont :

- En Inde, site de Hyderabad : construction d'une unité de production (estimation 4 millions d'euros) pour une utilisation prévue mi 2016.
- En Chine, site de Shanghai : rénovation et extension de la capacité du site, création d'un entrepôt, d'une cafétéria et de parkings (estimation 11 millions d'euros). Fin prévue courant 2016.
- Aux Etats-Unis, à Salt Lake City : dans le cadre de l'intégration de la société BioFire, analyse en vue de l'automatisation et de l'extension de la capacité de production des réactifs FilmArray®.

6 APERÇU DES ACTIVITES

6.1 PRINCIPALES ACTIVITES	66
6.1.1 Présentation résumée de l'activité de la Société	66
6.1.2 Description de l'activité de la Société	69
6.1.2.1 Domaines de compétence de la Société	69
6.1.2.2 Atouts concurrentiels	70
6.1.2.3 Stratégie	71
6.1.2.4 Business Development	72
6.1.3 Produits du Groupe	73
6.1.3.1 Composition de l'offre du Groupe	73
6.1.3.2 Principaux produits	73
6.1.3.3 Autres produits du Groupe	85
6.1.3.4 Nouveaux produits / services	85
6.2 PRINCIPAUX MARCHES	85
6.2.1 Présentation du marché	85
6.2.1.1 Taille du marché du diagnostic <i>in vitro</i> et son évolution récente	86
6.2.1.2 Tendances du marché et perspectives de croissance	87
6.2.2 Les principaux acteurs	88
6.2.3 Clients du Groupe	89
6.2.4 Réseau commercial	90
6.2.4.1 Un large réseau de filiales de distribution	90
6.2.4.2 De nombreux distributeurs indépendants	91
6.2.5 Concurrence	91
6.2.5.1 Marché clinique	91
6.2.5.2 Marché industriel	91
6.3 SYSTEMES QUALITE ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES	92
6.3.1 Systèmes assurance qualité, systèmes de vigilance et audits	92
6.3.2 Aspects réglementaires	92
6.3.3 Diagnostic clinique <i>in vitro</i>	92
6.3.4 Vigilance	94
6.3.5 Audits	94
6.3.6 Contrôle microbiologique dans l'industrie	95
6.3.7 Gestion et suivi des réclamations clients	95
6.4 DEGRE DE DEPENDANCE	96
6.5 SOURCES	97

6.1 PRINCIPALES ACTIVITES

6.1.1 PRESENTATION RESUMEE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Créé en 1963, bioMérieux est un groupe mondial spécialisé dans le secteur du diagnostic *in vitro* destiné à des applications cliniques et industrielles. En 2013, bioMérieux a réalisé un chiffre d'affaires de 1 588 millions d'euros et employait 7 723 salariés (équivalents temps plein).

bioMérieux conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes permettant :

- dans le domaine clinique, à partir d'un prélèvement biologique (sang, salive, urine...), le diagnostic de maladies infectieuses telles que le VIH, la tuberculose, les infections respiratoires, des pathologies cardio-vasculaires et de certains cancers : les applications cliniques représentent 79 % du chiffre d'affaires de la Société. Acteur spécialisé, bioMérieux occupe le 10^{ème} rang mondial du diagnostic *in vitro*, mais est le numéro 1 mondial de la microbiologie clinique ;
- dans le domaine industriel, le contrôle microbiologique de la production ou de son environnement, principalement dans les domaines agroalimentaire et biopharmaceutique : les applications industrielles représentent 21 % du chiffre d'affaires de la Société. bioMérieux est le leader mondial de ce secteur.

Les systèmes de diagnostic du Groupe sont composés de trois éléments et de services associés :

- des réactifs, produits consommables utilisés pour effectuer des tests biologiques permettant de faire du dépistage, de l'aide au diagnostic, du pronostic ou du suivi de traitement ;
- des instruments (ou plateformes ou automates), utilisés pour réaliser des tests de façon automatisée en série ou au coup par coup ;
- des logiciels, pour la gestion des analyses et des systèmes-experts pour l'interprétation des résultats ;
- des services associés, tels que l'installation et l'entretien des instruments, la formation de leurs utilisateurs ou l'audit des flux de travail au sein des laboratoires.

La très grande majorité de ses instruments sont des systèmes fermés qui ne fonctionnent qu'avec les réactifs développés spécifiquement, et commercialisés par bioMérieux (cf. § 6.1.3).

Une grande part du chiffre d'affaires de la Société provient de la vente de réactifs, qui représentent 81 % environ du chiffre d'affaires de 2013. Les instruments sont, soit vendus (environ 12 % du chiffre d'affaires 2013), soit placés chez les clients dans le cadre d'un contrat de fourniture de réactifs. La base installée compte environ 74 000 instruments, à fin décembre 2013.

Dans le domaine clinique, les clients de bioMérieux sont principalement des laboratoires d'analyses privés, des laboratoires hospitaliers et des centres de transfusion, ainsi que, dans certains pays, des cabinets médicaux (« Physician Office Laboratories » ou POL). Dans le domaine industriel, ses clients sont notamment de grands groupes internationaux opérant dans les secteurs agroalimentaire, pharmaceutique et cosmétique, ou des laboratoires de contrôle qualité indépendants.

bioMérieux est une société diversifiée :

- géographiquement : le Groupe est présent dans plus de 160 pays, au travers de 41 filiales internationales (cf. § 6.2.4), ainsi que d'un large réseau de distributeurs ;
- technologiquement : l'offre de produits de bioMérieux est basée sur trois technologies : la microbiologie, core-business de bioMérieux où la Société occupe la 1^{ère} place mondiale, les immunoessais et la biologie moléculaire (cf. § 6.1.2.1). En outre, son portefeuille de produits est particulièrement étendu avec 4 500 références de réactifs.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DIAGNOSTIC *IN VITRO*

Il n'existe pas de statistiques officielles sur le marché du diagnostic *in vitro*. La Société réalise donc des analyses en interne sur la base de rapports élaborés par des acteurs financiers, d'études effectuées par des consultants indépendants spécialisés et d'informations publiées par d'autres sociétés du secteur, ainsi que sur la base de la connaissance du marché par ses experts internes.

Description générale

Dans le domaine clinique, les tests de diagnostic *in vitro* jouent un rôle essentiel dans la gestion des soins : tests de prédisposition à une maladie, de dépistage au sein d'une population ciblée, de diagnostic en présence de signes cliniques, d'orientation thérapeutique ou de suivi du traitement.

Un test de diagnostic *in vitro* est effectué par analyse d'échantillons prélevés sur un patient. Ces analyses sont effectuées en dehors du corps du patient. Le diagnostic *in vitro* permet de détecter ou d'identifier des bactéries ou des virus (agents exogènes), et de détecter ou quantifier des constantes biologiques ou des marqueurs, c'est-à-dire des substances générées par le corps humain en présence, par exemple, d'une maladie infectieuse, d'une maladie cardio-vasculaire ou d'un cancer.

L'échantillon biologique est prélevé sur le patient, par un laboratoire d'analyses médicales, hospitalier ou commercial, le plus souvent à la demande du médecin. Il est ensuite analysé à l'aide des produits fournis par la Société (réactifs, instruments, systèmes experts). Les résultats sont communiqués au médecin qui peut ainsi confirmer ou établir son diagnostic (souvent en complément d'autres examens tels que l'examen clinique ou l'imagerie...). Il arrive, dans certains pays, que le médecin ou le patient effectue lui-même certaines analyses.

Dans le domaine industriel, les technologies du diagnostic *in vitro* sont appliquées afin de contrôler la qualité microbiologique des produits alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques et vétérinaires. Ces contrôles microbiologiques (stérilité des produits, absence de bactéries pathogènes...) sont ainsi réalisés tout au long de la chaîne de fabrication, de la matière première au produit fini, en passant par l'environnement de production (air, eau, surfaces).

Les technologies

Le marché du diagnostic *in vitro* utilise plusieurs types de technologies, dont trois constituent le cœur de l'activité de la Société :

- la microbiologie : mise en culture d'échantillons biologiques dans un milieu permettant aux bactéries éventuellement présentes de se multiplier. Les bactéries détectées sont alors identifiées et leur sensibilité aux antibiotiques est testée ;
- les immunoessais : technologie reposant sur le principe d'une réaction antigène-anticorps et qui permet la détection ou le dosage d'agents infectieux (bactéries, virus, parasites) et de marqueurs de pathologies ;
- la biologie moléculaire : technologie basée sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule. Dans le domaine des maladies infectieuses, le processus consiste à extraire des acides nucléiques (extraction), à les multiplier (amplification), à marquer les copies résultant de cette amplification puis à détecter un signal, permettant de déterminer la présence et la quantité d'agents infectieux dans l'échantillon initial.

En dehors de ces trois technologies, le marché du diagnostic *in vitro* regroupe la biochimie, technologie la plus importante avec en particulier les tests de suivi du diabète, ainsi que l'hématologie et l'hémostase.

Le tableau ci-dessous présente la répartition estimée du marché mondial du diagnostic *in vitro* clinique par technologie.

	2013 (en milliards d'euros)
Biochimie clinique	11,0
<i>dont tests de suivi du glucose dans le sang : 6,6 Mrd €</i>	
Immunoessais	10,8
Biologie moléculaire	3,9
Hématologie et cytométrie de flux	3,2
Microbiologie	1,9
Histologie et cytologie	1,8
Hémostase	1,3
Autres technologies ^(a)	3,4
TOTAL	37,3

^(a) Cette rubrique inclut notamment l'analyse des gaz et des électrolytes sanguins, l'électrophorèse capillaire...

Sources : Estimations bioMérieux basées sur la recherche financière, des analyses internes et des analyses de consultants indépendants

Traditionnellement manuelles, les techniques de diagnostic *in vitro* se sont progressivement automatisées, permettant aux laboratoires de standardiser leur process, de rendre des résultats plus fiables dans un délai plus court, d'assurer la traçabilité des analyses et d'augmenter le nombre d'examens pouvant être effectués simultanément. Le niveau d'automatisation des différents laboratoires d'analyses médicales n'est cependant pas homogène. La Société estime que les laboratoires de microbiologie sont aujourd'hui moins automatisés que les autres laboratoires. Les besoins d'automatisation exprimés par les laboratoires de microbiologie constituent donc une source de croissance sur ce marché.

La biologie moléculaire a apporté une nouvelle dimension dans le diagnostic *in vitro*. Le plus souvent, elle ne se substitue pas aux techniques traditionnelles, mais complète l'offre de diagnostic en apportant des performances supérieures aux techniques traditionnelles (sensibilité ou rapidité). La biologie moléculaire permet une nouvelle approche des maladies infectieuses : l'approche syndromique. Elle se base sur l'analyse d'un syndrome (c'est-à-dire d'un ensemble de symptômes) pour identifier, dans un seul réactif, les pathogènes causant ce syndrome, qu'ils soient d'origine virale ou bactérienne. La biologie moléculaire permet, également, une nouvelle approche médicale dans les domaines du cancer, de la prédisposition génétique, des pathologies génétiques et de l'adaptation individuelle du traitement au patient. En outre, seule la biologie moléculaire permet le dosage de la charge virale (nombre de copies de virus dans un millilitre de sang), devenue indispensable notamment dans le suivi des patients VIH positifs. Néanmoins, les tests de biologie moléculaire sont plus chers que les méthodes traditionnelles et requièrent encore souvent le recours à des techniciens extrêmement qualifiés.

En outre, de nouvelles techniques, en particulier d'immunoessais ultrasensibles et multiplexes, émergent. Améliorant la qualité des soins grâce à une détection plus précoce des maladies, elles permettront aux cliniciens de prendre beaucoup plus rapidement les décisions thérapeutiques appropriées.

La miniaturisation des instruments tend également à développer les analyses au chevet du patient. Des tests d'orientation diagnostique sont par exemple maintenant disponibles chez les médecins ou les infirmiers, et dans certains services d'urgence.

Par ailleurs, les tests IVD ont évolué. A côté des tests traditionnels, on trouve désormais des tests dits à forte valeur médicale qui ont un fort impact clinique. Intégrés à tous les niveaux de la prise en charge des patients, ils permettent d'affiner ou d'affirmer un diagnostic, d'améliorer la stratégie thérapeutique, de surveiller les conséquences des traitements prescrits et, bien souvent, d'éviter des complications coûteuses.

Enfin, le marché du « théranostic », combinaison d'un test diagnostique et d'un traitement, pourrait se développer à moyen et long terme :

- grâce à une approche plus ciblée, le théranostic permet de prescrire à chaque patient le traitement le plus adapté, d'en définir la dose la plus appropriée et de mieux contrôler les effets secondaires ;

- en identifiant les patients qui ne répondront pas, ou insuffisamment, à un traitement et les patients à risque, susceptibles de développer des effets indésirables, le théranostic diminue le nombre de prescriptions inutiles, garantissant un meilleur rapport bénéfice/risque et une optimisation des coûts.

Dynamisée par les nouvelles technologies, la valeur médicale du diagnostic est de plus en plus reconnue et les tests IVD jouent désormais un rôle déterminant : plus de 60 % des décisions médicales s'appuient sur des résultats de tests de diagnostic *in vitro*⁽⁶⁾. En permettant des diagnostics plus précoces et un meilleur suivi de la réponse thérapeutique, ils améliorent la qualité des soins et réduisent les dépenses de santé.

6.1.2 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

6.1.2.1 Domaines de compétence de la Société

Le tableau suivant illustre les compétences technologiques nécessaires aux quatre domaines d'applications ciblés par la Société :

	Microbiologie	Immunoessais	Biologie moléculaire
Maladies infectieuses	✓	✓	✓
Pathologies cardio-vasculaires		✓	✓
Cancers		✓	✓
Applications industrielles	✓	✓	✓

La Société considère que, dans le contexte actuel du marché, il est important, pour intervenir de façon efficace sur les domaines d'applications qu'elle a ciblés, de maîtriser ces techniques complémentaires et de disposer d'une solide base commerciale.

Dans le domaine clinique (79 % des ventes de bioMérieux), l'activité historique et prioritaire du Groupe est centrée sur le diagnostic des maladies infectieuses : infections bactériennes (comme le staphylocoque), parasitaires (comme la toxoplasmose) ou virales (comme le VIH). Les maladies infectieuses ont représenté, en 2013, environ 85 % de son chiffre d'affaires réalisé dans les applications cliniques.

Depuis plusieurs années, le Groupe s'appuie sur ses compétences technologiques pour élargir sa gamme de produits à la détection et au suivi thérapeutique de certaines pathologies cardio-vasculaires et de certains cancers ; ces applications représentaient ensemble 8 % du chiffre d'affaires clinique en 2013. Ainsi :

- dans le diagnostic de pathologies cardio-vasculaires (y compris les thromboses), la Société commercialise des tests à forte valeur médicale (cf. § 6.1.3) ;
- dans la détection de cancers, pour laquelle les nouvelles technologies de la biologie moléculaire sont mieux adaptées, la Société s'est fixée comme objectif de développer des tests à forte valeur médicale tant pour diagnostiquer les cancers que pour optimiser la prise en charge des patients. Dans ce domaine, bioMérieux et GSK collaborent dans le cadre de leur accord de partenariat signé en mai 2010. bioMérieux a développé un test moléculaire de théranostic pour détecter les mutations du gène BRAF V600 (V600E et V600K), trouvées dans différents cancers, dont le mélanome. Ce test, marqué CE et approuvé par la FDA, est utilisé chez des patients présentant des mélanomes métastatiques pour aider les oncologues à choisir le traitement approprié.

Le Groupe a également élargi l'application de ses compétences en prenant une position de pionnier dans les applications industrielles, un secteur en développement qui a représenté 21 % de son chiffre d'affaires en 2013. Les applications industrielles concernent principalement les industries agroalimentaire, pharmaceutique et cosmétique. En 2012, la Société a également lancé l'activité de diagnostic vétérinaire avec l'objectif de développer des solutions permettant de lutter contre les épizooties et les zoonoses et de contribuer à un usage raisonnable des antibiotiques en médecine vétérinaire.

⁽⁶⁾ Source : www.edma-ivd.eu

6.1.2.2 Atouts concurrentiels

Le Groupe considère disposer d'atouts importants :

- un haut niveau d'expérience dans le diagnostic des maladies infectieuses, qui s'appuie sur 50 ans d'expérience en biologie, et qui s'applique aussi à de nouveaux domaines tels que les applications industrielles, les maladies cardiaques et certains cancers ;
- la réalisation de plus de 70 % de ses ventes dans deux domaines où il occupe la première place : la microbiologie clinique et les applications industrielles ;
- en microbiologie clinique, une position de leader, une gamme pour l'automatisation complète du laboratoire de microbiologie (FMLA[®]) qui s'appuie sur l'introduction de nouveaux automates et sur le développement de solutions informatiques innovantes pour le laboratoire de microbiologie, et un savoir-faire unique dans la compréhension des mécanismes de résistance des bactéries ;
- une position de pionnier et de leader dans le diagnostic industriel, où la Société dispose de l'offre de produits la plus large, renforcée par l'acquisition de la société AES, et de fortes positions commerciales, ce qui lui permet d'escamper des perspectives de croissance importantes dans ce domaine ;
- des gammes complètes de produits réputés pour leur durabilité et leur fiabilité, qui intègrent l'ensemble des technologies traditionnelles (microbiologie, immunoessais) ainsi que le développement d'une offre de tests à forte valeur médicale ;
- un savoir-faire en biologie moléculaire, notamment dans l'extraction automatisée des acides nucléiques, dans les tests virologiques pour les patients transplantés avec la gamme ARGENE[®], et dans l'approche syndromique du diagnostic des maladies infectieuses avec le système unique FilmArray[®] de la société américaine BioFire ;
- une répartition géographique équilibrée de son activité, qui s'appuie sur un réseau commercial mondial et une présence de longue date dans les pays émergents, ce qui lui permet de bénéficier des opportunités de croissance du marché ;
- une base installée d'environ 74 000 instruments constituée principalement de systèmes fermés, c'est-à-dire qu'ils ne permettent d'utiliser que des réactifs développés spécifiquement pour ces instruments et commercialisés par bioMérieux ;
- une dynamique d'innovation au service de la valeur médicale du diagnostic et de l'organisation du laboratoire, tirée par des investissements en R&D significatifs : exprimés en pourcentage des ventes, ils représentent environ 12 % du chiffre d'affaires du Groupe et sont plus importants que ceux des autres acteurs du secteur. Cette dynamique lui permet de commercialiser régulièrement des produits nouveaux innovants avec, en particulier, les lancements en cours ou imminents de nouveaux systèmes différenciants, et de sélectionner, parmi les technologies nouvelles, celles paraissant les plus prometteuses ;
- une capacité réelle à mener à bien des acquisitions ciblées et des partenariats stratégiques ;
- un savoir-faire particulier dans l'intégration des sociétés acquises et la réalisation de synergies commerciales et opérationnelles ;
- dans le théranostic, une totale indépendance à l'égard des groupes pharmaceutiques mondiaux ;
- une grande solidité financière et une capacité structurelle à générer des flux de trésorerie importants, lui permettant de mener à bien sa stratégie ;
- un actionnaire majoritaire familial dont la vision scientifique, industrielle et commerciale a permis à la Société de connaître une croissance continue de ses ventes et de maintenir ses résultats à un niveau satisfaisant, tout en se positionnant avec succès sur des technologies d'avenir.

6.1.2.3 Stratégie

Dans le contexte économique actuel difficile, la Société considère que le diagnostic *in vitro* clinique et industriel bénéficiera de moteurs de croissance dynamiques. En effet, le diagnostic tend à devenir incontournable pour prendre des décisions médicales, comme pour assurer la sécurité des consommateurs finaux. En outre, il permet aux systèmes de santé de réaliser des économies. Enfin, les pays émergents sont une opportunité majeure de développement.

En particulier, en microbiologie clinique, bioMérieux considère que les barrières à l'entrée sont importantes et que les opportunités de développement sont attractives : elle estime que le taux de croissance annuel moyen de ce marché pourrait s'élever à environ 5 % sur la période 2011 - 2017, tiré en particulier par les besoins d'automatisation des laboratoires qui souhaitent optimiser leurs flux de travail, standardiser leurs processus et réduire le temps de rendu des résultats.

Grâce à la maîtrise de ses différentes technologies complémentaires, à son implantation internationale équilibrée, à son importante base installée et à sa solidité financière, bioMérieux se fixe :

- de consolider son leadership en microbiologie clinique et industrielle. Ainsi, elle continuera d'innover dans ces deux domaines. Afin de répondre aux attentes de ses clients, bioMérieux lancera de nouvelles solutions automatisées, en renforçant ses gammes existantes. Elle entend également enrichir sa gamme modulaire et flexible d'automatisation complète du laboratoire de microbiologie, FMLA®, en développant de nouveaux instruments, complétant le menu de son middleware MYLA® et enrichissant son offre de services ;
- de maximiser sa position dans les immunoessais, où elle est un acteur spécialisé. Elle entend capitaliser sur sa franchise VIDAS® grâce à son expertise dans les paramètres à forte valeur médicale, et sur l'accord signé avec la société américaine Quanterix (cf. § 5.1.5) dans les immunoessais ultrasensibles et multiplexes. En outre, VIDAS® 3, la nouvelle génération de la plateforme VIDAS®, est particulièrement adaptée aux pays émergents ;
- de renforcer son activité en biologie moléculaire. Avec le système FilmArray®, elle ciblera principalement l'approche syndromique des maladies infectieuses, notamment dans les laboratoires hospitaliers. Dans les laboratoires centraux, elle fondera son développement sur sa solution d'automatisation complète qui comprendra trois modules, allant de la prise en charge des échantillons jusqu'au rendu des résultats : la plateforme de purification des échantillons easyMAG® (qui verra le lancement prochain d'une nouvelle génération), les thermocycleurs Applied Biosystems® de PCR en temps réel de Life Technologies, et NucliSentral®, un middleware pour connecter toutes les plateformes (cf. § 5.1.5). Elle continuera également son engagement au service d'une médecine plus personnalisée.

bioMérieux poursuit également sa forte ambition internationale qui lui permet de valoriser l'innovation dans le monde entier. Résolument internationale, la Société entend continuer son expansion dans les pays émergents. Bien que devenant plus sensibles aux prix, se caractérisant par une consommation temporairement plus faible de réactifs et pouvant subir des dévaluations monétaires importantes, ces pays connaissent un essor rapide, tiré à la fois par d'ambitieuses mesures gouvernementales et par la forte demande des consommateurs finaux, tant dans le domaine clinique dans les applications industrielles. En outre, la Société continuera d'adapter sa politique commerciale au nouveau contexte économique des pays développés, notamment en Amérique du Nord, le premier marché mondial.

Forte de sa compétitivité et de la qualité de son réseau commercial, bioMérieux ambitionne de réaliser environ 35 % de son activité dans les pays émergents à l'horizon 2015. En outre, la Société estime que les 3 systèmes commercialisés en 2013 et en 2014 (y compris les réactifs associés) pourront générer environ 5 % de ses ventes, 2 ans après leur lancement. Pour réussir son expansion commerciale et les lancements de ses plateformes innovantes et technologiquement complexes, le Groupe continuera ses investissements en R&D et ses plans d'action commerciaux en 2014.

Dans ce contexte, la Société a défini une feuille de route pour la période 2012 – 2015 qui fixe les priorités d'actions suivantes :

- tirer la croissance sur ses marchés clés : bioMérieux souhaite consolider ses positions de leader en microbiologie clinique et industrielle et renforcer ses franchises de tests à forte valeur médicale et d'extraction en biologie moléculaire ;

- assurer plus encore sa croissance sur l'introduction de solutions innovantes : bioMérieux entend notamment commercialiser de nouvelles plateformes, chacune d'elles contribuant à améliorer la valeur médicale du diagnostic, le processus d'analyse ou l'organisation du laboratoire. En outre, la Société sélectionnera, parmi les technologies émergentes, celles paraissant les plus prometteuses pour son activité, choisira des biomarqueurs à forte valeur ajoutée, et lancera de nouveaux tests ;
- saisir toutes les opportunités d'acquisition et de partenariat ciblés, choisies en raison de leur forte complémentarité stratégique et de leur potentiel de création de valeur, tout en préservant la solidité de sa structure financière ;
- mettre en œuvre un strict contrôle de ses coûts opérationnels, malgré le lancement des nouveaux systèmes, tout en engageant les initiatives opérationnelles et organisationnelles nécessaires à la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Cette feuille de route a été mise en œuvre en 2012, comme en 2013 :

- en 2012, bioMérieux Chine est devenue la 3^{ème} société commerciale du Groupe ;
- VIDAS® 3, la nouvelle génération de VIDAS®, a été marquée CE en juin 2013 ;
- l'acquisition de la société américaine BioFire, spécialisée en biologie moléculaire, consolide structurellement la position de bioMérieux d'acteur majeur du diagnostic des maladies infectieuses ;
- différents accords stratégiques (cf. § 5.1.5), ont été signés dont :
 - l'acquisition de 60 % de la société indienne RAS ;
 - un accord stratégique avec la société américaine Quanterix dans le domaine des immunoessais ultrasensibles ;
 - un partenariat de recherche avec Véolia Environnement pour le développement d'une technologie destinée à la surveillance en continu de la qualité microbiologique de l'eau potable ;
 - un accord exclusif avec la société biopharmaceutique Gilead Sciences Inc. dans la médecine personnalisée ;
 - un accord commercial avec Life Technologies, les instruments Applied Biosystems® 7500, 7500 Fast et 7500 Fast Dx devenant la gamme phare de thermocycleurs de bioMérieux.

6.1.2.4 Business Development

La Société dispose d'une direction « Business Development », avec des équipes internationales basées à Marcy l'Etoile (France) et Cambridge (Massachusetts, Etats-Unis), qui travaillent en étroite collaboration avec les unités technologiques, la direction Juridique et Propriété Industrielle et le département financier.

Conformément à la feuille de route 2012 - 2015 de la Société, cette direction a pour mission de conclure des acquisitions ciblées de sociétés ou des partenariats stratégiques selon les trois axes suivants : enrichir le portefeuille de produits existants du Groupe, élargir son offre technologique et favoriser son expansion internationale, tout en respectant sa solidité financière.

Cette organisation a permis, depuis 2011, de réaliser 3 acquisitions majeures et de conclure des accords stratégiques pour le développement de systèmes, l'accès à des biomarqueurs innovants et la distribution de produits complétant ses gammes existantes (cf. § 5.1.5).

6.1.3 PRODUITS DU GROUPE

Le Groupe met à la disposition de ses clients du domaine clinique un nombre important de produits permettant de détecter, de diagnostiquer et de suivre le traitement des pathologies sur lesquelles il a ciblé son activité. Des gammes spécifiques de produits et services s'adressent aux industriels agroalimentaires, cosmétiques, et pharmaceutiques, pour le contrôle de qualité de leur production, ainsi qu'aux laboratoires de diagnostic vétérinaire.

La Société met en œuvre une stratégie marketing mondiale, spécialisée par unités de technologie. La commercialisation de ses différents systèmes est déclinée sous des marques identiques dans le monde entier. En outre, l'offre produits est adaptée aux spécificités régionales et locales.

Les dix premiers produits ont représenté 25 % du chiffre d'affaires de la Société en 2013. Le premier produit a représenté plus de 5 % du chiffre d'affaires de la Société.

6.1.3.1 Composition de l'offre du Groupe

L'offre du Groupe est composée de systèmes de diagnostic présentés au § 6.1.1.

La grande majorité du chiffre d'affaires du Groupe provient de la vente des réactifs, qui représentent 81 % du chiffre d'affaires en 2013. Les instruments sont, soit vendus (12 % du chiffre d'affaires 2013), soit placés chez les clients avec l'engagement d'acheter un volume minimal de réactifs et de consommables dans des conditions étudiées pour couvrir l'amortissement et le financement de l'instrument. Si un client ne remplit pas cet engagement, la Société a contractuellement la possibilité de reprendre l'instrument. Sur certains marchés, notamment aux Etats-Unis, les instruments peuvent aussi être loués aux clients. Les logiciels nécessaires au pilotage des systèmes sont fournis avec les instruments ; ils sont ensuite régulièrement mis à jour.

La plus grande partie des instruments développés et installés par le Groupe sont des systèmes fermés, c'est-à-dire qu'ils ne permettent d'utiliser que des réactifs développés spécifiquement pour ces instruments et commercialisés par bioMérieux. La base installée s'élève à environ 74 000 instruments au 31 décembre 2013. 73 % des ventes de réactifs en 2013 sont liées à des instruments fermés, le solde provenant de produits manuels et de systèmes ouverts.

Le placement ou la vente des instruments chez un client est accompagné de services qui incluent notamment l'installation et l'entretien des instruments, ainsi que la formation des utilisateurs. La Société entend développer plus encore cette activité en se focalisant sur la formation des techniciens, l'assistance à l'accréditation des laboratoires et l'optimisation des flux de travail. Une partie des services fournis par la Société est facturée aux clients. La facturation de services, y compris de collaborations de R&D à hauteur de 7 millions d'euros, a représenté plus de 7 % du chiffre d'affaires de la Société en 2013.

6.1.3.2 Principaux produits

Les principaux produits commercialisés par le Groupe et leurs applications sont présentés ci-dessous, par domaine technologique.

6.1.3.2.1. Microbiologie

Ce domaine technologique consiste, par la mise en culture d'échantillons biologiques dans un milieu permettant aux bactéries éventuellement présentes de se multiplier, à identifier les bactéries et à tester leur sensibilité aux antibiotiques.

Milieux de culture

Le Groupe offre une gamme étendue de milieux de culture (plus de 100 références bioMérieux disponibles sous différentes formes : boîtes de Petri, tubes, flacons). La Société, qui compte 50 ans d'expérience dans le domaine de la fabrication industrielle de milieux de culture, est le leader européen dans la fabrication de milieux de culture prêts à l'emploi (PPM), conventionnels ou chromogéniques.

Dans ce secteur, la Société concentre ses efforts de développement sur la gamme chromID® de milieux chromogéniques, produits demandant une expertise spécifique. Grâce à l'introduction de substrats chromogéniques, ces milieux associent l'isolement et l'identification simultanés des micro-organismes cibles, ce qui permet de raccourcir le temps de rendu du résultat. La Société développe en particulier une gamme de milieux de culture destinée à dépister les patients porteurs de bactéries multi-résistantes pour réduire les infections nosocomiales par la mise en place de mesures d'isolement et d'hygiène. Dans ce cadre, la Société a successivement commercialisé les milieux chromID® MRSA, pour dépister la bactérie *Staphylococcus aureus* résistante à la méthicilline (2005), chromID® ESBL, pour la détection des entérobactéries productrices de beta lactamase à spectre étendu (2007) et chromID® VRE, pour la détection des entérocoques résistants à la vancomycine (2007). La commercialisation de ces trois milieux s'inscrit dans la stratégie de la Société de s'engager dans la lutte contre les infections liées aux soins. chromID® MRSA et chromID® VRE ont reçu l'agrément de la FDA, ce qui a permis d'en étendre la commercialisation aux Etats-Unis. En 2011, la Société a lancé chromID® *C. difficile*, le premier milieu chromogène pour l'isolement et l'identification de *Clostridium difficile* en seulement 24 heures. *C. difficile* est une bactérie responsable d'épidémies nosocomiales, dont certaines sont gravissimes et associées à une mortalité élevée.

En 2012, la Société a commercialisé un nouveau milieu chromogène, chromID® CARBA agar pour le dépistage des entérobactéries productrices de carbapénémases (EPC). Les EPC sont des bactéries particulièrement multirésistantes pouvant être responsables d'infections nosocomiales et d'épidémies hospitalières. La détection des porteurs d'EPC est particulièrement importante pour la prévention et le suivi épidémiologique de ces infections. chromID® CARBA agar s'inscrit dans la gamme complète de milieux chromogènes destinés à la détection et au dépistage des mécanismes de résistance les plus fréquemment rencontrés. En complément de la gamme de milieux chromogènes, la Société a également commercialisé le milieu biplate chromID® ESBL agar / chromID® VRE agar.

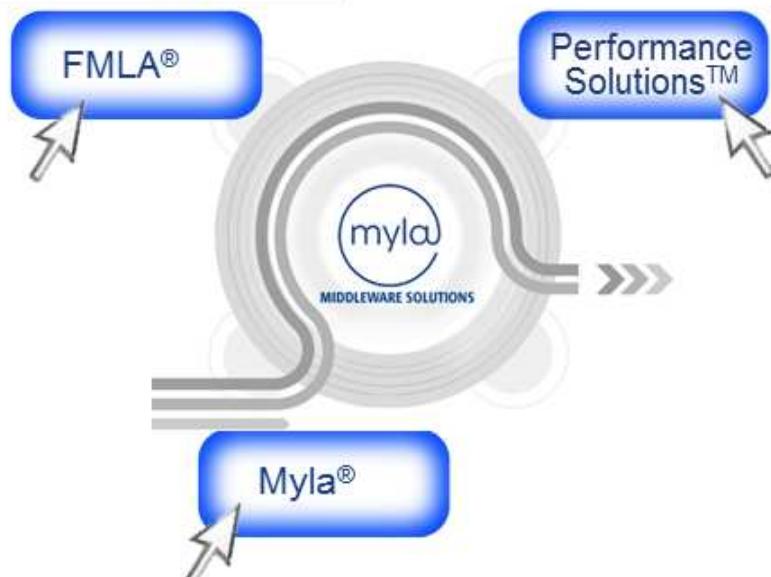
Dans le domaine des applications industrielles, la Société développe et commercialise également différents milieux spécifiques (dont ceux de la gamme chromID®) pour le contrôle des micro-organismes (culture, détection, identification ou dénombrement) dans les produits alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques, ainsi que dans les environnements de production (air, surface, eau...). Dans ces deux domaines, bioMérieux développe des solutions analytiques innovantes qui permettent d'identifier rapidement des contaminations bactériennes éventuelles pendant le process de fabrication. En particulier, bioMérieux commercialise le milieu de culture ALOA, destiné à la recherche de *Listeria* spp et *Listeria monocytogenes* et au dénombrement de *Listeria monocytogenes* dans les aliments et échantillons d'environnement. ALOA est également le milieu recommandé par la méthode de référence (normes EN ISO 11290-1 et ISO 11290-2). Enfin, les méthodes ALOA One Day (recherche de *Listeria* spp et *Listeria monocytogenes*), ALOA Count (dénombrement) et ALOA Confirmation sont validées AFNOR ISO 16140. En outre, en agroalimentaire, 2012 a vu la commercialisation de chromID® EHEC, milieu de culture de détection des bactéries *Escherichia coli* entérophémorragiques.

bioMérieux Industrie propose également une gamme complète de produits pour le diagnostic vétérinaire (microbiologique et immunologique) des animaux d'élevage et de compagnie, permettant notamment la détection, l'identification et l'antibiogramme des micro-organismes responsables d'infections.

En 2011, bioMérieux s'est vue décerner le prestigieux « Black Pearl Award » par l'IAFP (International Association for Food Protection) pour son excellence et son engagement dans la qualité et la sécurité alimentaire.

Solutions automatisées de diagnostic *in vitro*

Microbiologie



Automatisation complète du laboratoire de Microbiologie (FMLA®)



PREVI™ Isola



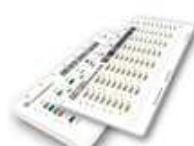
BacT/ALERT®



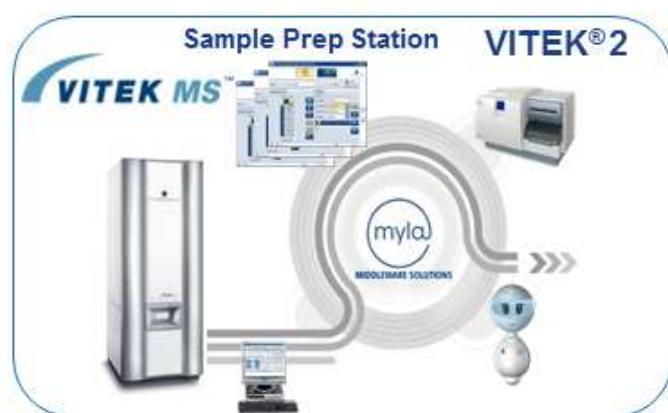
Flacons d'hémoculture



VITEK® 2



Cartes VITEK® 2



VITEK® MS

Immunoessais



Barrette et cône VIDAS®

VIDAS®, mini VIDAS® et VIDAS® 3

Biologie Moléculaire

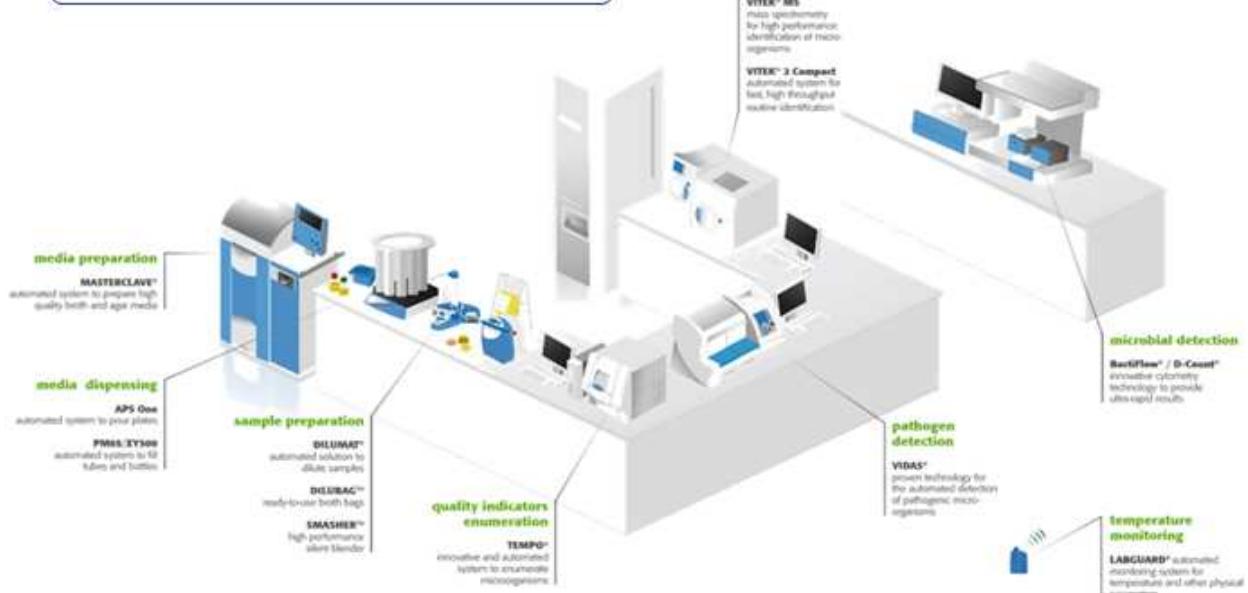


Réactifs d'extraction

Consommables (navette et peigne)

NucliSENS® easyMAG®

Applications Industrielles*



* Dont automatisation du laboratoire de contrôle qualité agroalimentaire

Identification des bactéries et antibiogramme manuels : gammes API® et ATB™

La Société commercialise les galeries API®, reconnues comme la référence au plan mondial pour l'identification des bactéries. Elle commercialise seize galeries API® couvrant la quasi-totalité des genres bactériens les plus courants (environ 800 bactéries et levures). La base de données API® constitue la référence pour l'interprétation des galeries d'identification. Elle est disponible sur Internet (APIWEB™).

Elle propose également sous la marque ATB™ dix galeries conformes au référentiel de l'EUCAST (European Committee on Antimicrobial Susceptibility Testing) et CSLI permettant de réaliser l'antibiogramme manuel des bactéries.

A partir de ses gammes API® et ATB™, la Société a adapté l'ATB New, instrument semi-automatisé destiné aux pays émergents. Ce système comprend des galeries d'identification et d'antibiogramme, ainsi qu'un logiciel pour l'analyse des résultats.

La gamme API® est également utilisée par les clients industriels des domaines agroalimentaire, biopharmaceutique, cosmétique et vétérinaire pour identifier les agents pathogènes éventuellement présents dans les produits ou dans l'environnement de production, ou responsables des infections animales.

Mesure manuelle de la concentration minimale inhibitrice (CMI) d'un antibiotique : la gamme Etest®

Etest® est une technique de diffusion en milieu gélosé permettant de mesurer la concentration minimale inhibitrice (CMI) d'un antibiotique. Etest® est utile pour guider l'antibiothérapie en mesurant la sensibilité des germes aux antibiotiques et en détectant les mécanismes de résistance. Cette technique est parfaitement adaptée aux bactéries rares ou à croissance difficile, et complète avantageusement l'offre VITEK® en permettant de tester la sensibilité d'un antibiotique nouvellement sorti avant qu'il ne soit intégré dans les cartes VITEK®, de rajouter un test pour un antibiotique particulier pour lequel une information plus fine est nécessaire, etc.

Identification des bactéries et antibiogramme automatisés : la gamme VITEK®

En sus des produits manuels et semi-automatisés présentés ci-dessus, le Groupe occupe une position de leader en matière de produits d'identification et d'antibiogramme automatisés avec son offre VITEK®.

Lancé en 1997, l'automate VITEK® 2, deuxième génération de la gamme VITEK®, permet des résultats plus rapides d'identification et d'antibiogramme, grâce à un consommable original et miniaturisé, la carte VITEK®, qui se décline de façon très large. Pionnier dans les systèmes experts pour l'interprétation des résistances, bioMérieux a intégré, dans son système VITEK® 2, l'Advanced Expert System (AES™), qui fait référence dans son domaine.

La Société a lancé ultérieurement :

- en 2004, VITEK® 2 Compact : cet instrument est équipé d'un nouveau mode de lecture colorimétrique et de nouveaux systèmes-experts ; de taille plus réduite, il s'adresse à des laboratoires de petite et moyenne taille effectuant entre trente et soixante tests par jour ;
- en 2007, VITEK® 2 Compact 15, pour les laboratoires effectuant de quinze à trente tests par jour ;
- en 2008, deux évolutions des logiciels d'exploitation, pour l'intégration de nouveaux antibiotiques et la mise à jour plus rapide des standards d'interprétation réglementaires, ainsi que de l'utilisation de la nouvelle carte ANC pour l'identification des micro-organismes anaérobies et des corynébactéries ;
- en 2009, VILINK™, une solution informatique permettant aux utilisateurs de VITEK® 2 de bénéficier d'interventions à distance pour la résolution d'incidents et d'opérations de maintenance, grâce à une connexion rapide et sécurisée.

L'offre VITEK® 2, AES™ et Etest® permet de répondre à la demande des cliniciens en les aidant dans leur prescription antibiotique. Parallèlement, le logiciel de suivi épidémiologique VIGIguard™ permet d'étudier et de suivre l'évolution des résistances au niveau de chaque service clinique, et d'adapter les protocoles d'antibiothérapie à l'écologie microbienne.

La gamme VITEK® est également utilisée par les clients industriels des domaines agroalimentaire, pharmaceutique ou cosmétique confrontés à la nécessité d'identifier d'éventuels agents pathogènes présents dans les produits ou dans l'environnement de production.

VITEK® MS : la solution de spectrométrie de masse MALDI-TOF

La spectrométrie de masse est une technique utilisée pour identifier et déterminer la structure chimique d'un grand nombre de molécules simultanément, en analysant la masse et la charge de leurs ions. Les « signatures » moléculaires obtenues peuvent être utilisées pour l'identification rapide de bactéries de colonies isolées. Cette technique d'identification bactérienne convient, en particulier, aux laboratoires traitant de gros volumes d'échantillons, qui peuvent obtenir des résultats rapidement et à un coût attractif. En revanche, la spectrométrie de masse MALDI-TOF ne permet pas de réaliser des tests de sensibilité aux antibiotiques.

En 2011, la Société a lancé la version marquée CE de sa solution de spectrométrie de masse, VITEK® MS, pour l'identification bactérienne dans les laboratoires de microbiologie. Cette solution d'identification est totalement intégrée à la plateforme VITEK® via le middleware MYLA®. Elle résulte d'un partenariat avec la société Shimadzu et sa filiale Kratos Analytical Ltd, fournisseur de l'instrument, et de l'acquisition de la banque de données d'AnagnosTec.

En 2012, la Société a commercialisé VITEK® MS Plus, un système permettant aux clients VITEK® MS d'utiliser le système de spectrométrie de masse au-delà de leur routine quotidienne d'identification, en réalisant des travaux de recherche ou en construisant leur propre base de données.

Une version spécialisée pour les clients industriels a aussi été lancée en 2012. Cette version est conforme au référentiel 21CFR part 11 relatif à la traçabilité (American Code of Federal Regulation). Cette solution inclut une base de données spécifique développée par bioMérieux, et cible prioritairement les laboratoires pharmaceutiques de taille importante.

En 2013, VITEK® MS a reçu l'accréditation *de novo* 510(k) de la FDA et est ainsi le seul système de spectrométrie de masse approuvé par la FDA pour l'identification en routine d'un menu complet de micro-organismes pathogènes (Gram+, Gram- et certaines levures) dans les laboratoires de microbiologie clinique.

Hémoculture : la gamme BacT/ALERT®

L'automate BacT/ALERT® 3D permet la détection rapide et automatique des hémocultures positives afin de diagnostiquer les épisodes septiques ou les septicémies. En outre, le BacT/ALERT® 3D permet également, grâce à des milieux spécifiques, la détection des cultures positives à Mycobactéries, pour le diagnostic, entre autres, de la tuberculose pulmonaire. La flexibilité, la facilité d'utilisation et la modularité du BacT/ALERT® 3D permettent aux laboratoires de toute taille d'associer les hémocultures et la culture des mycobactéries sur un même instrument. L'utilisation de flacons plastiques incassables contribue à améliorer la sécurité des personnels de santé.

En décembre 2011, un nouveau flacon d'hémoculture a été marqué CE. Il améliore la neutralisation des antibiotiques et permet une meilleure croissance bactérienne.

La Société lancera graduellement, à compter de mi-2014, son nouvel automate d'hémoculture Virtuo™. Il permettra d'obtenir des résultats plus rapidement grâce, notamment, à une automatisation accrue, une meilleure stabilité thermique, et une notification immédiate des résultats positifs.

Pour les applications industrielles, la gamme des systèmes BacT/ALERT® 3D est utilisée pour le contrôle de stérilité des produits biopharmaceutiques.

La Société rencontre actuellement des difficultés de production de ses réactifs d'hémoculture (cf. 4.1.1.11.1).

Full Microbiology Lab Automation (FMLA®)

Les laboratoires de microbiologie sont encore peu automatisés. L'étude 2012 « Lab Quality Confab Survey », démontre que 80 % des laboratoires interviewés ont une charge de travail courante très lourde, et plus de 90 % jugent leur efficacité peu satisfaisante. La Société estime que l'automatisation du laboratoire de microbiologie sera un moteur de développement du marché de la microbiologie clinique.

Dans ce contexte, bioMérieux a introduit le concept d'automatisation complète et modulaire du laboratoire de microbiologie en 2008, avec pour objectif de fournir aux cliniciens des résultats encore plus rapides, plus standardisés, pour une qualité de service optimale et une traçabilité renforcée, ainsi que d'améliorer la valeur médicale des tests de diagnostic *in vitro*.

Au-delà de son offre « traditionnelle » de systèmes automatisés de microbiologie, la Société s'est dotée de trois nouvelles plateformes :

- PREVI™ Color Gram, système de coloration automatisé de GRAM (accord de distribution avec Wescor, société du groupe ELITech) ;
- UF-1000i/500i, système automatisé de screening urinaire basé sur la cytométrie de flux par fluorescence (accord de distribution avec la société japonaise Sysmex) ;
- PREVI™ Isola, ensementeur automatique de boîtes de Petri (en partenariat avec la société australienne Labtech). PREVI™ Isola a reçu le prix 2010 d'excellence « Medical Design Excellence Award » pour la contribution et les progrès dans la conception des produits médicaux.

En 2011, la Société a signé avec Labor Berlin un accord pour créer un centre d'excellence dédié à la microbiologie et à l'automatisation du laboratoire.

En 2014, l'ambition de la Société est de commercialiser un incubateur intégrant des technologies d'imagerie. Cet incubateur permettra notamment la digitalisation de la lecture des milieux prêts grâce à un système d'imagerie qui devrait permettre une détection plus précoce des colonies bactériennes d'intérêt.

MYLA® nouvelle solution informatique pour le laboratoire de microbiologie

Lancé en 2010, MYLA® est un middleware de microbiologie innovant qui offre une interface consolidée, une optimisation des flux de laboratoire et une gestion des informations. Il s'agit d'une application informatique qui repose sur un navigateur et qui, via une seule interface destinée au système d'information du laboratoire, permet la consolidation des données issues des résultats des tests d'identification microbienne et de sensibilité aux antibiotiques (ID/AST) et des hémocultures. La gestion des informations via une interface unique permet d'optimiser la prise en charge et le suivi des patients dans les unités de soins. Grâce à une connexion réseau, les utilisateurs peuvent avoir accès à MYLA® à distance, quel que soit l'endroit où ils se trouvent.

En 2012 la 3^{ème} version de MYLA® a été commercialisée. Elle présente de nouvelles fonctionnalités importantes pour les laboratoires médicaux, notamment en hémoculture. Elle peut également être utilisée dans le domaine industriel.

Dénombrement des micro-organismes (indicateurs de qualité) : TEMPO®

En 2005, la Société a commercialisé TEMPO®, le premier système automatisé de contrôle microbiologique conçu spécifiquement pour les applications industrielles. TEMPO® est un système de dénombrement de la flore bactérienne éventuellement présente dans l'alimentation. Ce système est destiné aux laboratoires de contrôle des groupes agroalimentaires, ainsi qu'aux laboratoires industriels indépendants. TEMPO® permet de contrôler des produits alimentaires très variés.

En 2006, la Société a complété son menu avec la commercialisation de TEMPO® EB, pour le dénombrement des entérobactéries et, en 2008 et 2009, le menu TEMPO® s'est enrichi avec le lancement de trois nouveaux paramètres : TEMPO® YM, TEMPO® STA et TEMPO® LAB, pour le dénombrement respectivement des levures et moisissures, des staphylocoques (*S. aureus*) et des bactéries lactiques dans les produits alimentaires.

En 2008, un logiciel de connexion a été commercialisé pour permettre l'échange d'informations entre les plateformes VIDAS[®], TEMPO[®] et le système informatique des laboratoires agroalimentaires, assurant ainsi la traçabilité des analyses, de l'échantillon initial au résultat final communiqué à l'unité de production.

En 2013, bioMérieux a lancé le test TEMPO[®] Aerobic Count (TEMPO[®] AC) qui permet le dénombrement de la flore bactérienne totale dès 24 heures dans les échantillons alimentaires et environnementaux. Ce test a obtenu la validation internationale AOAC RI. Cette nouvelle génération est plus rapide et peu dépendante des caractéristiques très variées des échantillons alimentaires.

Instruments de préparation des échantillons et milieux de culture, et instruments de détection microbienne rapide et automatisée pour les laboratoires industriels de contrôle qualité

AES a apporté à bioMérieux une gamme de préparation des échantillons et des milieux de culture, notamment dans le domaine agroalimentaire permettant d'optimiser la standardisation et la productivité des laboratoires. Cette gamme, désormais totalement intégrée dans l'offre bioMérieux, comprend notamment les gammes :

- DilumatTM S pour assurer l'étape de dilution,
- SmasherTM pour le broyage des échantillons alimentaires,
- MasterClave[®] pour préparer des géloses de façon totalement automatique.

En outre, l'offre bioMérieux AES comprend le système LabGuard[®] de surveillance des températures et des paramètres environnementaux au sein des laboratoires.

Instruments de cytométrie en flux et à balayage

Cette technologie est utilisée pour la détection microbienne et le contrôle de stérilité en temps réel des matières premières, des produits intermédiaires et des produits finis, permettant de libérer plus rapidement les lots de production agro-alimentaire, pharmaceutique et cosmétique. La gamme comprend notamment les instruments D Count[®], Scan RDI[®] et BactiFlow[®] ALS.

6.1.3.2.2. Immunoessais

Ce domaine technologique permet, à partir d'une réaction antigène-anticorps, la détection d'agents infectieux (bactéries, virus, parasites) et le dosage de biomarqueurs spécifiques de pathologies variées (métaboliques, hormonales, infectieuses...).

La gamme VIDAS[®]

VIDAS[®] est un instrument multiparamétrique utilisant la technologie ELFA (Enzyme Linked Fluorescent Assay) et basé sur le concept du test unitaire. Le système peut réaliser automatiquement toutes les étapes des analyses biologiques et ainsi détecter et/ou quantifier (i) des antigènes ou toxines, témoins d'infection virale ou bactérienne, (ii) des anticorps mesurant la réponse immunitaire à une infection et (iii) différents marqueurs de pathologies comme le cancer, les maladies métaboliques ou les dysfonctionnements hormonaux. Les analyses peuvent être lancées en série ou de manière individualisée et il est possible de réaliser jusqu'à 50 tests par heure. VIDAS[®] existe en version compacte, le mini VIDAS[®], et depuis 2013, en version plus automatisée dotée d'une traçabilité accrue, VIDAS[®] 3.

Lancé en 1991, VIDAS[®] a rencontré un véritable succès. Il est reconnu pour sa qualité et sa fiabilité. Dans une analyse⁽⁷⁾ réalisée par l'Association des Pathologistes Américains sur les automates d'immunologie, VIDAS[®] apparaît comme la première base installée au monde de systèmes d'immuno-analyses de laboratoires. 32 000 systèmes environ (VIDAS[®], mini VIDAS[®] et VIDAS[®] 3) sont installés au 31 décembre 2013 dont 28 000 dans les laboratoires cliniques.

⁽⁷⁾ College of American Pathologists : automated immunoassay analyzers (juin 2009)

En 2013, la nouvelle génération VIDAS[®], VIDAS[®] 3, est venue enrichir la gamme d'instruments VIDAS[®]. L'instrument a reçu le marquage CE en juin 2013. VIDAS[®] 3 apporte de nouvelles fonctionnalités significatives, avec en particulier une automatisation renforcée et une traçabilité accrue. VIDAS[®] 3, qui permet de réaliser un maximum de 36 tests par heure, utilise les mêmes réactifs que les autres instruments de la gamme.

En décembre 2013, VIDAS[®] 3 était commercialisé dans 35 pays d'Europe, d'Afrique du Nord, du Moyen Orient, d'Asie Pacifique et d'Amérique Latine.

Le processus d'enregistrement réglementaire de VIDAS[®] 3 se poursuit avec l'ambition d'obtenir les autorisations pour une commercialisation dans les autres pays, notamment aux Etats-Unis et en Chine.

Le menu VIDAS[®] comprend 100 paramètres dans le domaine clinique couvrant une large gamme de pathologies humaines. Par exemple, les tests VIH Duo Ultra et Quick, lancés en 2004, sont des tests prêts à l'emploi et automatisés pour la détection des infections VIH : ils détectent à la fois des antigènes et des anticorps, permettant de réduire la fenêtre diagnostique (délai entre la contamination et le moment où le virus ou les anticorps peuvent être mis en évidence). De même, le test VIDAS[®] C. difficile Toxin A&B⁽⁸⁾, lancé en 2007, permet une prise de décision médicale et des mesures d'isolement des patients plus rapides. La Société continue d'enrichir régulièrement le menu des réactifs VIDAS[®] avec notamment, en 2010, VIDAS[®] Lyme IgM et VIDAS[®] Lyme IgG, pour le diagnostic de la maladie de Lyme, en 2011 VIDAS[®] Anti-TPO et Anti-Tg complétant le panel VIDAS[®] Thyroïde, et en 2012 VIDAS[®] Anti-HCV test de diagnostic de l'infection Hépatite C enrichissant le menu VIDAS[®] Hépatite.

Récemment, le menu s'est aussi enrichi de 2 nouveaux tests. La Société a lancé VIDAS[®] 25 OH Vitamine D TOTAL qui permet le dosage de la vitamine D totale (D2 et D3) dans le sérum et le plasma humains, et aide à diagnostiquer une éventuelle carence en vitamine D. Elle a également lancé VIDAS[®] C. difficile GDH pour la détection automatisée de la GDH, une enzyme produite spécifiquement par la bactérie C. difficile. *Clostridium difficile* est une bactérie considérée comme étant la principale cause infectieuse de diarrhées dues soit à la prise d'antibiotiques, soit à des infections liées aux soins, notamment chez les personnes âgées. Ce test qualitatif et innovant est utilisé comme une aide au diagnostic et au traitement des infections à C. difficile. Il vient en complément des autres tests C. difficile. La combinaison de tests permettant de détecter la GDH puis les toxines est recommandée par des experts internationaux comme étant la solution de diagnostic la plus efficace pour C. difficile. VIDAS[®] C. difficile GDH est marqué CE et approuvé par la FDA. Cette offre s'inscrit dans la contribution de la Société à la lutte contre les infections nosocomiales.

La Société positionne VIDAS[®] sur les marchés des pays émergents et des tests à forte valeur médicale. Après la commercialisation des tests VIDAS[®] D-Dimer ExclusionTM pour l'exclusion du diagnostic de la thrombose veineuse profonde et de l'embolie pulmonaire dont une nouvelle version a été approuvée par la FDA en 2012, et VIDAS[®] Troponin I Ultra, pour le diagnostic du syndrome coronarien aigu, la Société a commercialisé en 2007 les tests VIDAS[®] B.R.A.H.M.S PCT et VIDAS[®] NT-proBNP.

- Le test VIDAS[®] B.R.A.H.M.S PCT est un test de mesure de la procalcitonine (PCT), biomarqueur reconnu comme la référence pour la détection précoce du sepsis chez des patients gravement malades. En Europe, ce test aide les médecins à déterminer rapidement s'il s'agit d'une infection virale ou bactérienne et donne des indications sur la sévérité de l'état de santé des patients, permettant un traitement adapté. Aux Etats-Unis, ce test est agréé par la FDA américaine depuis 2007. Il est utilisé lors de l'admission d'un patient en unité de soins intensifs et, associé à d'autres diagnostics de laboratoire et examens cliniques, il permet d'évaluer le risque d'évolution vers un sepsis sévère et un choc septique. Ce test connaît une évolution très rapide (cf. § 4.1.1.3).
- Le test VIDAS[®] NT-proBNP est un marqueur quantitatif de la fonction cardiaque. Il fournit des éléments objectifs utiles au diagnostic différentiel de l'insuffisance cardiaque (maladies respiratoires ou embolies pulmonaires, par exemple). Il a reçu l'agrément de la FDA américaine en 2008. En 2013, la Société a développé une seconde génération de test VIDAS[®] NT-pro BNP II.

En 2009, la Société a lancé VIDAS[®] EBV, destiné à la détection du virus d'Epstein-Barr (EBV), responsable de 80 % des cas de mononucléose infectieuse (MNI). Conçu par la recherche et développement de bioMérieux à partir d'une technologie propriétaire, ce test est particulièrement utile du fait de la non-spécificité des symptômes de la MNI (similarité avec notamment l'angine à streptocoques, la toxoplasmose, la rubéole, etc.). Un diagnostic de MNI permet d'éviter la prescription inappropriée d'antibiotiques.

⁽⁸⁾ *Clostridium difficile* est une bactérie responsable d'épidémies nosocomiales mortelles au Canada, aux Etats-Unis et, plus récemment, en Europe.

En 2012, la Société a élargi le menu VIDAS® dans le domaine des maladies cardiovasculaires en marquant CE le test VIDAS® Galectin-3 pour le suivi de l'insuffisance cardiaque chronique.

Dans les applications industrielles, le menu de VIDAS® est composé de seize tests pour la détection des agents pathogènes. Il comprend notamment des réactifs basés sur la technologie de protéines recombinantes de phages développée par la société de biotechnologie Hyglos GmbH. Cette technologie présente une spécificité et une sensibilité inégalées pour la détection des pathogènes sur la plateforme VIDAS®. En 2008, la Société a lancé le réactif VIDAS® UP, pour la détection d'*Escherichia coli* (*E. coli*) O157 (incluant H7), bactérie responsable de nombreuses intoxications alimentaires, pouvant dans certains cas entraîner la mort. 2011 a vu la commercialisation d'un nouveau test utilisant cette technologie, VIDAS® SPT pour la détection des bactéries *Salmonella* dans les aliments. En 2012, la Société a lancé VIDAS® UP Listeria pour la détection de la bactérie *Listeria* à l'origine d'infections courantes d'origine alimentaire.

La plupart des tests VIDAS® ont été validés par des organismes officiels tels que l'AFNOR Certification, selon les normes ISO, ou l'AOAC International. En particulier, en 2013, certains tests ont reçu des approbations de l'AOAC International. VIDAS® UP Salmonella (SPT) a été validé Méthode Officielle pour une grande variété de produits alimentaires et les échantillons d'environnement, VIDAS® UP Listeria (LPT) et VIDAS® Listeria monocytogenes Xpress (LMX) ont été simultanément approuvés en tant que méthodes officielles d'analyse (OMA), ce qui témoigne de la fiabilité et de l'importance de cette solution complète pour le screening de la *Listeria*.

Tests d'immunoessais en microplaques

Les microplaques sont utilisées principalement dans les centres de transfusion sanguine, pour tester les dons du sang, et par de grands laboratoires, pour des analyses spécifiques comme les tests de confirmation de positivité VIH. bioMérieux commercialise deux lecteurs (DA VINCI® et une version plus compacte, DA VINCI® QUATTRO™). Toutefois, les microplaques sont des réactifs ouverts pouvant être utilisés sur d'autres lecteurs. Leur commercialisation est mondiale, à l'exception du marché nord-américain. Cette gamme de produits n'est pas stratégique pour la Société.

Tests rapides

Les tests rapides sont des tests manuels basés sur des réactions antigènes-anticorps. Le faible coût et la simplicité d'utilisation de ces tests les rendent particulièrement adaptés aux utilisateurs ne disposant pas d'une infrastructure de laboratoires (pays émergents, programmes de dépistage de masse financés par les gouvernements ou les organisations non gouvernementales). Cette gamme constitue également une solution de diagnostic rapide, proche des patients (services d'urgence, cabinets médicaux, dispensaires...).

En 2010, bioMérieux a acquis la société Meikang Biotech (renommée bioMérieux Shanghai Biotech), un fabricant de tests rapides basé à Shanghai. Cette acquisition renforce la position de bioMérieux sur les marchés du diagnostic au chevet du patient (POC - Point of Care) et des tests rapides, dans les pays émergents et développés (cf. § 5.1.5). Grâce à cette acquisition, bioMérieux développe sa gamme bioNexia®, qui complète les tests VIKIA® déjà commercialisés.

En 2013, bioMérieux a lancé bioNexia® Strep A, marqué CE, pour aider au diagnostic du Streptocoque du groupe A, bactérie responsable de maladies comme les angines et les pharyngites. L'utilisation des tests rapides bioNexia® Strep A permet aux cliniciens de détecter en 5 minutes la présence ou non de la bactérie et donc de ne prescrire des antibiotiques que lorsque nécessaire, ce qui minimise la propagation de l'infection, le risque de complications et la sur-prescription d'antibiotiques.

En outre, au cours du mois de décembre, le paramètre VIKIA® HIV-1/2 pour la détection des anticorps HIV 1 et 2 dans le cas d'infections SIDA a été préqualifié par l'OMS. Cette préqualification garantit à un tiers que VIKIA® HIV-1/2 respecte des normes pertinentes pour la santé publique, notamment dans des environnements à ressources limitées. Elle permet de donner à ce test rapide l'accès au marché des appels d'offres internationaux.

6.1.3.2.3. Biologie moléculaire

Cette technologie est basée sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule. Elle est réalisée en trois étapes : l'extraction des séquences génétiques (préparation de l'échantillon), l'amplification (ou multiplication) du nombre de séquences et enfin leur détection.

La gamme d'extraction

Pour l'extraction d'ADN et d'ARN, les produits de la Société utilisent la technologie BOOM®, établie comme méthode préférentielle pour tous les tests de biologie moléculaire. Cette gamme offre à la fois une solution semi-manuelle, NucliSENS® miniMAG®, et un système automatisé, NucliSENS® easyMAG®. Dans le domaine de l'extraction automatisée, bioMérieux est un acteur important, le système NucliSENS® easyMAG® permettant de réaliser 24 extractions d'une grande pureté en 40 minutes, et offrant une très grande flexibilité d'extraction.

Les gammes d'amplification et de détection

Les gammes bioMérieux incluent les gammes NucliSENS EasyQ® et ARGENE.

La plateforme automatisée NucliSENS EasyQ® permet l'amplification et la détection de cibles moléculaires en temps réel par NASBA™, qui présente la caractéristique de cibler l'ARN (et subsidiairement l'ADN) et de permettre le processus d'amplification à température constante. Le menu associé couvre une large série de tests : sida, papillomavirus (HPV), *Staphylococcus aureus* résistant à la méthicilline (MRSA) et virus respiratoires, ...

Les tests de la gamme ARGENE sont utilisés pour le dépistage et le suivi des patients immunodéprimés, en attente d'une greffe ou transplant. Utilisant la technologie PCR (Polymerase Chain Reaction), ils permettent notamment la détection du cytomégalovirus, du virus d'Epstein Barr, de l'adénovirus, de l'entérovirus, des pathogènes infectieux respiratoires et du virus de l'herpès. En 2013, cette gamme a été enrichie. La Société a notamment reçu l'approbation de la FDA américaine pour commercialiser aux Etats-Unis le test Adenovirus R-gene™, qui permet la détection qualitative par PCR en temps réel du génome des adénovirus. Ces virus peuvent causer des pathologies respiratoires, oculaires ou gastro-intestinales et sont reconnus comme des pathogènes significatifs avec un fort taux de morbidité et de mortalité chez les patients immunodéprimés. La Société a également lancé la trousse Parvovirus B19 R-gene®, un nouveau test ARGENE de PCR en temps réel marqué CE qui permet la détection et la quantification des 3 génotypes de Parvovirus B19 dont la primo-infection survient généralement au moment de l'enfance, sous la forme d'une éruption cutanée bénigne connue sous le nom de « cinquième maladie » ou mégalérythème épidémique. Ce virus est également responsable d'infections sévères chez les patients immunodéprimés.

En outre, au cours du 4^{ème} trimestre 2013, la Société a dévoilé son offre commerciale à destination des laboratoires centralisés de biologie moléculaire. Elle entend proposer à ces laboratoires une solution d'automatisation complète, modulaire et flexible, leur permettant d'ajouter de nouveaux modules progressivement en fonction de leurs besoins, de l'utiliser avec leurs propres kits « maison » et de réaliser des tests multiplexés « à la carte ». Dans ce contexte, bioMérieux a annoncé avoir sélectionné les thermocycleurs 7500 de Life Technologies (cf. § 5.1.5) comme sa gamme phare de thermocycleurs.

Dans les applications industrielles, suite à l'acquisition du groupe AES en 2011, bioMérieux a commercialisé le kit PCR ADIAVET Schmallenberg Virus, complétant son offre dans la détection des pathogènes vétérinaires. Le kit a été mis au point par la société ADIAVET, société du Groupe bioMérieux, en étroite collaboration avec l'Agence de Sécurité Sanitaire (ANSES, Maison Alfort, France) et a reçu l'autorisation de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) pour son utilisation par les laboratoires départementaux.

L'approche syndromique

En janvier 2014, bioMérieux a acquis 100 % de la société privée américaine BioFire Diagnostics Inc., spécialisée en biologie moléculaire. BioFire a développé FilmArray®, un système intégré de biologie moléculaire PCR, multiplexe, marqué CE et approuvé par la « Food and Drug Administration » (FDA) (cf. § 5.1.5)

Autres gammes

La Société est aussi le distributeur exclusif, sur certains territoires, des réactifs manuels de biologie moléculaire de la société Gen-Probe, notamment de ses tests de détection des mycobactéries (dont l'agent de la tuberculose).

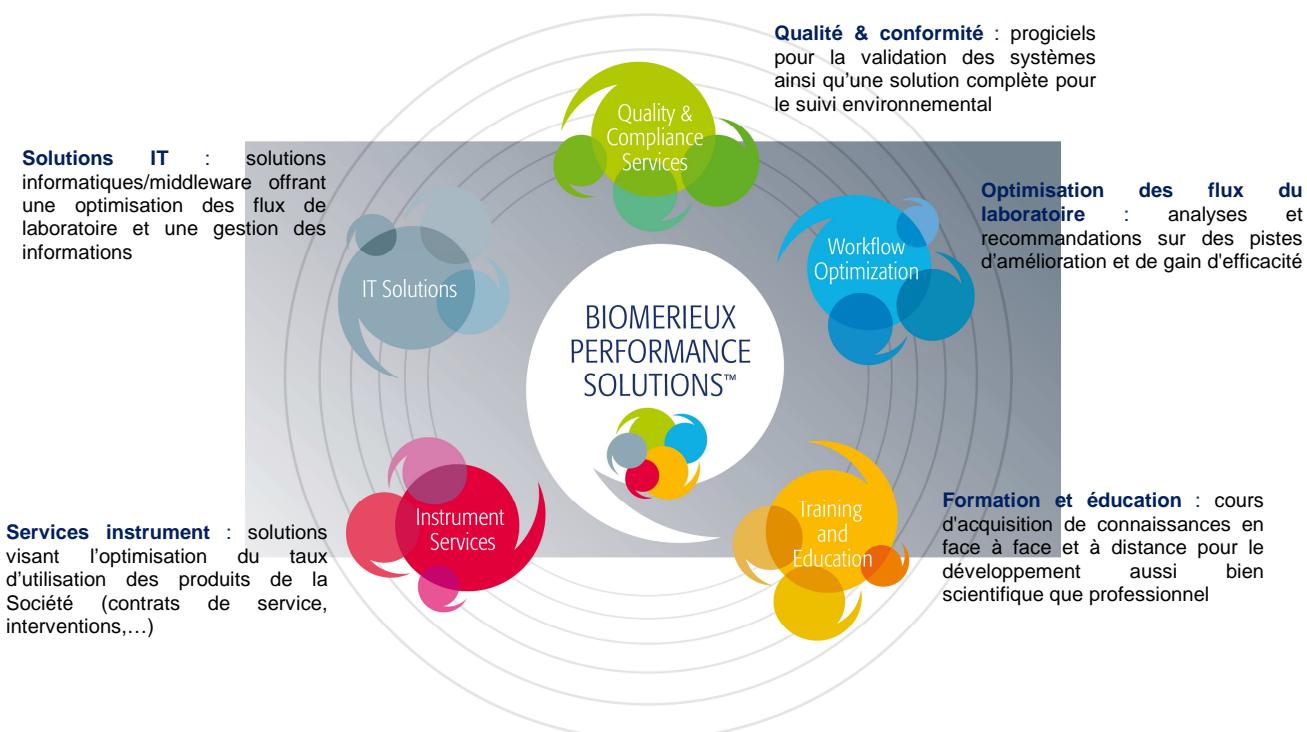
6.1.3.2.4. Tests de diagnostic compagnon

Dans la détection des cancers, pour laquelle les nouvelles technologies de la biologie moléculaire sont le mieux adaptées, la Société s'est fixé comme objectif de développer des tests à forte valeur médicale tant pour diagnostiquer les cancers que pour optimiser la prise en charge des patients.

Depuis mai 2010, bio Mérieux et GSK collaborent dans le cadre d'un partenariat pour le développement d'un test de biologie moléculaire THxID™-BRAF destiné à la détection qualitative et simultanée de deux mutations V600E et V600K du gène BRAF dans des échantillons de tumeur de mélanome métastatique avancé (cf. § 6.1.2.1). Ce test de diagnostic compagnon aide les oncologues à choisir le traitement le plus approprié en cas de mélanome. En mai 2013, la Société a annoncé que ce test a reçu l'approbation PMA (approbation de pré-commercialisation) de la FDA pour sa commercialisation aux Etats-Unis.

6.1.3.2.5. Services et solutions

En accord avec sa stratégie, bioMérieux continue le développement de services en complément de ses produits afin d'accompagner les laboratoires cliniques et industriels pour faire face à leurs contraintes actuelles et futures. Ces formations s'adressent aux responsables et aux techniciens de laboratoire.



Optimisation des flux du laboratoire

La Société propose des services de conseil basés sur les méthodologies LeanSix Sigma permettant d'identifier et de recommander des pistes d'amélioration tant en terme d'organisation/structure que de processus.

Formation et éducation

bioMérieux développe une offre complète de formation pour les techniciens et les biologistes favorisant l'acquisition des compétences sur l'utilisation en routine ou experte de ses produits, sur différentes thématiques scientifiques et sur le développement professionnel. Ces formations peuvent être délivrées en présentiel ou à distance au travers d'une plateforme de e-learning dont le lancement a été réalisé en France en 2013 (www.increaseyourperformance.com).

Qualité et conformité (assistance à l'accréditation)

Afin d'accompagner les laboratoires dans leur démarche qualité et d'accréditation, bioMérieux propose des solutions d'évaluation de méthodes permettant de qualifier ses produits dans une utilisation de routine. Dans cette même finalité, la Société continue l'extension géographique de sa solution de surveillance de l'environnement (LabGuard®) permettant le suivi des températures et des paramètres environnementaux au sein des laboratoires.

6.1.3.3 Autres produits du Groupe

Le Groupe conserve par ailleurs son activité mature en chimie clinique, marché de « commodités » non stratégique pour la Société, mais qui ne requiert plus d'investissements significatifs.

6.1.3.4 Nouveaux produits / services

En accord avec sa stratégie (cf. § 6.1.2.3), la Société entend commercialiser :

- deux nouvelles plateformes en 2014 : Virtuo™, un nouvel automate d'hémoculture, et un incubateur innovant intégrant des technologies d'imagerie ;
- de nouveaux réactifs, notamment à forte valeur médicale ;
- de nouveaux services (cf. § 6.1.3.1) en complétant l'offre actuelle et en l'étendant géographiquement.

6.2 PRINCIPAUX MARCHES

6.2.1 PRESENTATION DU MARCHE

Le marché du diagnostic *in vitro* s'intègre dans le secteur de la santé. C'est un marché distinct du marché pharmaceutique. Son environnement réglementaire, bien que devenant plus contraignant, reste plus souple que celui applicable aux produits pharmaceutiques, et sa base de clientèle est plus stable en raison notamment de l'importance des coûts engagés par les clients (dépenses d'investissements, de formation du personnel et de connexion des plateformes au système central de gestion des données du laboratoire). Le marché du diagnostic *in vitro* connaît également une évolution plus régulière de son chiffre d'affaires attribuable principalement à :

- la part prépondérante des ventes de réactifs dans le chiffre d'affaires des acteurs du diagnostic *in vitro* en raison du caractère « fermé » de la plupart des systèmes qui ne fonctionnent qu'avec les réactifs développés et commercialisés par les fabricants de ces systèmes (marché captif) ;
- la nécessité de proposer aux clients un menu étendu de réactifs par machine, ce qui conduit à une répartition de l'activité des sociétés de diagnostic *in vitro* sur un grand nombre de produits, à l'inverse des groupes pharmaceutiques souvent dépendants de « blockbusters » ;
- l'évolution relativement régulière de la demande du marché du diagnostic, contrastant avec les ventes de médicaments, qui peuvent connaître de fortes variations, en raison, notamment, des modifications du contexte réglementaire et de la concurrence des génériques.

Depuis environ 20 ans, la plupart des techniques de diagnostic clinique sont également utilisées afin de contrôler la qualité microbiologique et la composition des produits alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques.

La ventilation du chiffre d'affaires de la Société par zone géographique et par technologie est présentée au § 9.1.

6.2.1.1 Taille du marché du diagnostic *in vitro* et son évolution récente

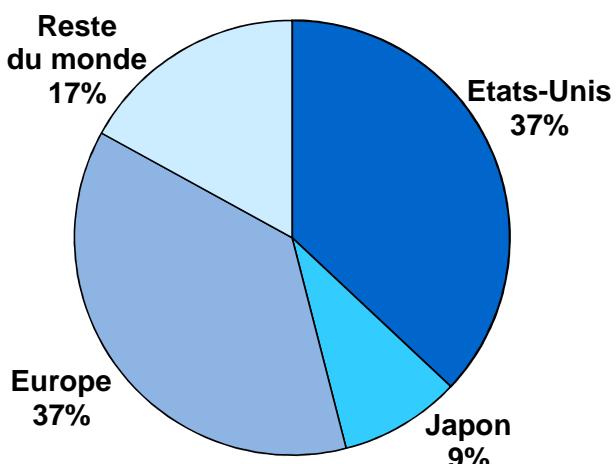
Le diagnostic *in vitro* est un marché mondial estimé en 2013 à 37,3 milliards d'euros (49,7 milliards de dollars US) pour les applications cliniques et environ 1,6 milliard d'euros (2,1 milliards de dollars US) pour le domaine industriel. Le marché mondial du diagnostic *in vitro* des applications cliniques et industrielles est concentré pour 80 % environ dans les pays matures (principalement Amérique du Nord, Europe et Japon).

Le domaine clinique

Depuis la fin des années 90, le marché du diagnostic clinique *in vitro* connaît une période de croissance en raison d'une reconnaissance accrue du rôle du diagnostic dans le choix et le suivi des traitements, ainsi que dans la réduction des dépenses de santé, de l'émergence de nouveaux pathogènes, d'avancées technologiques importantes qui ouvrent de nouveaux champs d'application et de l'expansion géographique du marché. Ainsi, le marché du diagnostic clinique *in vitro*, qui représentait 6 milliards d'euros en 1980, a été multiplié par six depuis cette date.

L'axe stratégique principal de la Société est le diagnostic des maladies infectieuses (cf. § 6.1.2.1). Ce domaine d'activité représente environ 25 % du marché total du diagnostic *in vitro*.

Le graphique ci-dessous représente une estimation pour 2013 de la répartition géographique du marché du diagnostic *in vitro* clinique :



Source : Estimations internes

Le domaine industriel

Le marché industriel est un marché plus récent et plus fragmenté que le domaine clinique. Ses applications sont principalement destinées au contrôle de la qualité microbiologique des produits alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques et aux laboratoires vétérinaires.

6.2.1.2 Tendances du marché et perspectives de croissance

Plusieurs facteurs structurels expliquent la croissance du marché du diagnostic *in vitro* :

Les modes de vie

- Le vieillissement des populations entraîne une augmentation du nombre de maladies chroniques et de maladies liées à l'âge, telles que les maladies cardio-vasculaires, les maladies neurodégénératives ou les cancers, et, en conséquence, accroît le besoin de diagnostiquer ces maladies le plus rapidement possible afin de pouvoir les traiter plus efficacement.
- Les pathologies liées aux modes de vie et aux habitudes alimentaires (telles que l'obésité et les allergies alimentaires) sont de plus en plus nombreuses.

L'émergence de nouveaux micro-organismes

- De nouveaux pathogènes apparaissent pour lesquels il faudra développer de nouveaux tests de diagnostic.
- Le développement des micro-organismes résistants aux antibiotiques (par exemple, la bactérie NDM-1) et aux antiviraux qui rend nécessaire une meilleure gestion de l'arsenal thérapeutique.
- La multiplication des infections liées aux soins conduit à la nécessité de détecter les porteurs de bactéries multi-résistantes avant qu'ils ne s'auto-contaminent ou qu'ils ne contaminent les autres patients.

De nouveaux marchés

- La demande des pays émergents augmente considérablement (population grandissante, organisation des systèmes de santé, nouvelles infrastructures, élévation du niveau de vie,...).
- La réforme de la santé aux Etats-Unis devrait conduire à donner une couverture médicale à 40 millions de personnes, qui ne disposent pas aujourd'hui d'une couverture sociale suffisante. Dans ce contexte, le nombre de visites chez le médecin, et par conséquent la prescription de tests de diagnostic, devraient augmenter. Pour faire face à la croissance de leur activité, les laboratoires pourraient devoir renforcer leur niveau d'automatisation dans le but d'optimiser leur organisation et leur productivité.

La nécessité de réduire les dépenses de santé

- Le diagnostic, qui ne représente que 2 % environ des dépenses de santé, intervient dans la majorité des décisions thérapeutiques où il permet une meilleure prise en charge des patients et une optimisation des dépenses de santé.
- Les modes de remboursement des actes médicaux s'effectuent de plus en plus par pathologie et non plus par examen. Dans ce contexte, les hôpitaux supportent la charge du traitement et du suivi du patient, ce qui les incite à réaliser des tests de diagnostic pour choisir les traitements les plus adaptés et éviter, dans la mesure du possible, l'hospitalisation.

L'importance médicale du diagnostic *in vitro*

- Les progrès du savoir-faire médical permettent la découverte de nouveaux biomarqueurs innovants qui peuvent donner lieu au développement de tests IVD améliorant ainsi la prise en charge du patient.
- Le « théranostic » qui émerge, permet d'associer un choix thérapeutique individualisé à un test de diagnostic particulier.
- Les développements technologiques, notamment ceux portant sur les techniques d'analyse des protéines et des séquences génétiques, permettent d'étendre le champ d'application du diagnostic *in vitro* aux maladies cardiaques, aux cancers et aux maladies auto-immunes et neurodégénératives.

L'organisation des laboratoires

- La pénurie grandissante de main-d'œuvre qualifiée, le souci de standardiser les analyses, la recherche d'une meilleure efficacité opérationnelle et la concentration grandissante des laboratoires conduisent à un développement de l'automatisation des laboratoires et à des besoins accrus en services (formation, maintenance, assistance à l'accréditation, optimisation de la productivité des laboratoires...).
- Le développement de la biologie moléculaire permet de nouveaux diagnostics plus rapides et plus précis (cf. § 6.1.1), et sa maîtrise conduit au développement de plateformes intégrées plus simples d'utilisation.
- La demande croissante, en milieu hospitalier, notamment dans les services d'urgence ou de soins intensifs, de solutions de diagnostic permettant de choisir plus rapidement le traitement des patients, se traduit par le développement des tests « au chevet du patient » (Point of Care, ou POC).

La demande croissante dans le domaine des applications industrielles

- Les obligations de contrôle de la qualité dans les industries agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques sont en augmentation.
- Les entreprises agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques souhaitent protéger leur marque et leur réputation.
- Les laboratoires vétérinaires doivent de plus en plus faire face à la résistance microbienne chez les animaux, et diagnostiquer, dans les élevages, l'infertilité et les maladies animales émergentes.
- Les pays émergents souhaitent protéger leurs consommateurs et exporter leur propre production agroalimentaire. La Chine a ainsi déclaré la sécurité alimentaire comme une priorité nationale.
- Les consommateurs finaux sont de plus en plus exigeants sur la qualité des produits agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques qu'ils consomment.

A l'inverse, certains facteurs conjoncturels peuvent affecter la croissance du marché

- La situation économique en Europe du Sud, bien qu'en légère amélioration, pourrait rester structurellement difficile.
- Le déficit chronique, le surendettement des systèmes de santé et les crises économiques et monétaires entraînent la mise en place de mesures d'austérité (baisse des remboursements, réduction des investissements, optimisation de la gestion des stocks de réactifs...) et limitent la capacité des utilisateurs à développer leur consommation.
- Face à l'accroissement de la demande de tests de diagnostic, la réforme de la santé aux Etats-Unis pourrait peser sur les prix de vente des réactifs aux laboratoires d'analyses ; en outre, sa mise en œuvre pourrait s'avérer plus lente qu'initialement prévue.
- Les pays émergents sont actuellement des marchés d'équipement et se caractérisent par une consommation temporairement faible de réactifs ; en outre, ces pays deviennent plus sensibles aux prix.

Le taux de croissance estimé du marché du diagnostic *in vitro*, hors tests de suivi du glucose dans le sang, est resté compris entre 4 et 5 % en 2013, à devises constantes. La Société est convaincue que ce marché continuera de se développer à moyen terme.

Ces tendances sont présentées à titre indicatif et sont susceptibles de connaître de fortes variations notamment pour les raisons mentionnées au § 4.1 (Facteurs de risques).

6.2.2 LES PRINCIPAUX ACTEURS

L'accroissement des coûts de R&D liés à l'innovation, le mouvement de consolidation des clients, le besoin de lignes de produits plus larges et la recherche de la taille critique conduisent les acteurs du diagnostic *in vitro* à poursuivre leur concentration. En outre, l'attractivité du secteur se traduit par l'arrivée de plusieurs nouveaux entrants.

En 2013, certaines opérations de fusions ou acquisitions ont été réalisées. Ainsi, la société Danaher a poursuivi sa politique d'acquisition avec l'achat de la société HemoCue, spécialisée dans la mesure du glucose dans le sang. En outre, la société espagnole Grifols a racheté l'activité de dépistage pour les dons de sang de la société Novartis.

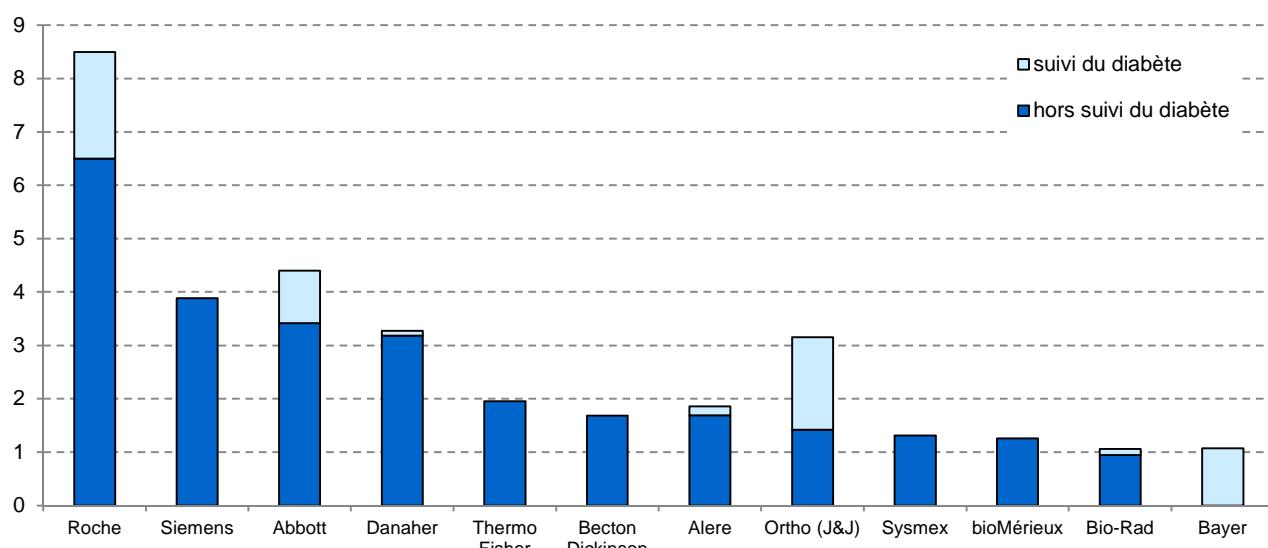
D'autres opérations de fusions ou acquisitions sont en cours. Ainsi, bioMérieux a annoncé en septembre 2013 l'acquisition de la société américaine BioFire, spécialisée en biologie moléculaire (cf. § 5.1.5), et l'a finalisée en janvier 2014. En outre, Thermo Fisher a communiqué son intention d'acquérir la société Life Technologies, spécialisée dans les sciences de la vie et, en particulier, la biologie moléculaire et le séquençage. Enfin, le fonds d'investissement privé américain Carlyle a fait part de son souhait d'acheter la division diagnostique Ortho Clinical Diagnostics de la société Johnson & Johnson.

Cette évolution a entraîné un renforcement de l'intensité concurrentielle du secteur.

La Société estime que les douze premiers acteurs du marché du diagnostic *in vitro* réalisent aujourd'hui près de 90 % du marché mondial. Il s'agit soit de grands groupes pharmaceutiques ou diversifiés comme Roche, Siemens, Abbott et Danaher, soit de sociétés spécialisées (bioMérieux, Alere, Bio-Rad et Sysmex).

Sur la base de son chiffre d'affaires de 2013, bioMérieux estime occuper la dixième position du marché du diagnostic *in vitro* (comme en 2012). Cette position reflète le caractère spécialisé de l'activité de la Société, qui n'est pas présente dans le domaine des tests du diabète et très peu dans celui de la chimie clinique.

Dans le domaine clinique, le tableau ci-dessous a été réalisé sur la base des chiffres d'affaires 2013 des sociétés, en ne prenant en compte que les ventes réalisées dans le secteur du diagnostic *in vitro* incluant la cytométrie de flux (Becton Dickinson), et à l'exclusion de celles réalisées dans d'autres secteurs, notamment les « sciences de la vie » (Sysmex, Danaher et Bio-Rad), le pré-analytique (Becton Dickinson, Thermo Fisher), le « Health Management » (Alere) et « Other Business » (Sysmex).



Source : Comptes annuels des sociétés, recalés sur l'année civile 2013 le cas échéant.

6.2.3 CLIENTS DU GROUPE

Dans le domaine clinique, l'organisation du secteur du diagnostic *in vitro* varie considérablement d'un pays à l'autre, en fonction de l'organisation du système de santé lui-même. Elle peut être essentiellement publique, essentiellement privée ou bien une combinaison des deux. Le Groupe commercialise ses produits principalement auprès des laboratoires d'analyses commerciaux et hospitaliers. La Société estime que ces deux types de clients représentent environ les deux tiers du marché du diagnostic *in vitro*, les laboratoires hospitaliers représentant à eux seuls environ la moitié du marché. Dans une moindre mesure, les clients du Groupe incluent les distributeurs, les centres de transfusion sanguine, le Point of Care (salles d'urgence des hôpitaux notamment) et les médecins (marché dénommé « Physician Office Laboratories » ou « POL »). Le Groupe ne vend pas de produits destinés aux patients eux-mêmes, cette base de clientèle nécessitant un réseau commercial trop important.

La France, où le Groupe a réalisé 13 % de ses ventes en 2013, présente une organisation de santé mixte, associant des laboratoires privés et publics. A titre indicatif, les laboratoires privés, qui ont représenté 38 % des ventes en 2013, procèdent généralement à des commandes, alors que les hôpitaux publics, qui ont totalisé 29 % des ventes de la Société, ont le plus souvent recours à des appels d'offres. Les clients industriels (30 % des ventes en 2013) passent également des commandes.

Aux Etats-Unis, premier marché du Groupe, les hôpitaux publics ou privés ont représenté 56 % des ventes en 2013 et les laboratoires commerciaux 15 %. Par ailleurs, 6 % des ventes ont été réalisées avec d'autres clients du domaine clinique, dont les POL. Les clients industriels ont représenté, quant à eux, 23 % des ventes.

Le marché se caractérise depuis plusieurs années par une tendance à la concentration des laboratoires d'analyses, aussi bien hospitaliers que commerciaux.

Le mouvement de consolidation évolue à des rythmes différents selon les pays. Ainsi, la consolidation des laboratoires d'analyses est déjà très avancée en Amérique du Nord et, dans une moindre mesure, en Europe. En France, l'ordonnance Bachelot, publiée en janvier 2010 et rendant obligatoire l'accréditation des laboratoires d'analyses médicales, encourage leur regroupement et la constitution de plateaux techniques.

Cette consolidation, qui renforce le pouvoir de négociation des clients, accélère le développement de l'automatisation des laboratoires, en accroissant leur besoin de systèmes de plus grande cadence et leur capacité d'investissement. L'offre de la Société en microbiologie clinique inclut des systèmes de toute capacité et se base sur le concept d'automatisation complète du laboratoire de microbiologie FMLA[®] : elle correspond donc parfaitement à ce mouvement de consolidation. En revanche, dans les immunoessais, VIDAS[®], plateforme de petite cadence, n'est pas adapté aux tests de routine dans les grands laboratoires.

Dans le même temps, le besoin de tests décentralisés se développe de manière importante. Ces tests, pour lesquels les résultats doivent être rapidement rendus, sont réalisés au chevet du patient, dans des situations d'urgence ou dans les unités de soins intensifs par exemple.

Dans le domaine industriel, les clients du Groupe sont, soit les laboratoires de contrôle des grands groupes industriels de l'agroalimentaire, de la pharmacie de la cosmétique, soit les laboratoires indépendants auxquels certains de ces groupes sous-traitent leur contrôle qualité, soit les laboratoires vétérinaires. Par ailleurs, avec le développement de la lutte contre les maladies nosocomiales, la Société commence à s'adresser aussi aux hôpitaux en tant que clients industriels dans le cadre de la mise en place de systèmes de désinfection et de contrôle. De la même façon, les centres de transfusion sanguine sont devenus, dans certains cas, des clients industriels dans le cadre du développement du contrôle de stérilité bactériologique des plaquettes sanguines qu'ils distribuent.

Les dix premiers clients ont représenté environ 8 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2013. Le premier client a représenté environ 2 % du chiffre d'affaires.

6.2.4 RESEAU COMMERCIAL

La Société commercialise ses produits dans plus de 160 pays à travers un réseau de filiales internationales et de distributeurs. La Société dispose d'une Direction Commerciale Monde, afin d'optimiser l'efficacité de son réseau commercial et de favoriser les synergies entre ses équipes de ventes et marketing.

6.2.4.1 Un large réseau de filiales de distribution

La distribution des produits s'appuie principalement sur un réseau de 41 filiales de commercialisation qui consacrent leurs efforts à la vente, la promotion et la maintenance des produits du Groupe.

Les forces de vente et le marketing sont spécialisés par application : clinique et contrôle microbiologique industriel. Sur les marchés les plus développés et les plus matures tels que les Etats-Unis, la majorité des marchés européens et le Japon, les forces de vente du domaine clinique sont spécialisées par gamme de produits. De même, les forces de vente Industrie sont de plus en plus souvent spécialisées entre le secteur pharmaceutique et le secteur agroalimentaire. A l'inverse, dans les marchés de taille inférieure, les forces de vente ne sont pas spécialisées. A fin décembre 2013, les équipes de vente, de marketing et de service clients étaient composées de 2 824 personnes équivalent temps plein (FTE) : 1 462 en Europe – Moyen-Orient – Afrique, 610 en Amérique du Nord, 508 en Asie Pacifique, 244 en Amérique latine.

Certaines filiales de commercialisation peuvent avoir recours, si les particularités de leur marché le justifient, à des sous-distributeurs locaux.

6.2.4.2 De nombreux distributeurs indépendants

Outre ses filiales, la Société dispose d'une présence forte sur tous les continents par le biais de distributeurs indépendants. Ces distributeurs sont notamment choisis en fonction de leur capacité à maintenir une forte notoriété commerciale des produits du Groupe, et à respecter les contraintes légales en matière de traçabilité et de service après-vente (personnel technique, formation, disponibilité des pièces détachées). Ils sont généralement des acteurs majeurs du domaine de la santé dans leur pays et sont le plus souvent exclusifs dans le domaine du diagnostic. La Société sélectionne en outre ses distributeurs en fonction de leur connaissance des acteurs locaux du marché de la santé et de leurs moyens matériels et humains. Elle s'assure également que ses distributeurs disposent d'une surface financière suffisante leur permettant de financer les instruments placés auprès des clients finaux.

6.2.5 CONCURRENCE

6.2.5.1 Marché clinique

Sur le segment des maladies infectieuses, qui compte pour environ 25 % du marché du diagnostic *in vitro* et qui représente 85 % des ventes cliniques du Groupe, la Société est l'un des rares acteurs à disposer de toutes les technologies utilisées (microbiologie, immunoessais et biologie moléculaire). Elle se trouve donc en face de concurrents différents selon la technologie appliquée. Elle considère que la maîtrise de ces technologies complémentaires lui offre un avantage concurrentiel important.

- Dans le domaine de la microbiologie clinique, selon les estimations internes et celles d'un consultant majeur indépendant, spécialiste du diagnostic *in vitro*, la part de marché de la Société est d'environ 42 %, lui conférant la première place (comme en 2012). Ce marché est estimé à 1,9 milliard d'euros, en croissance de 3 à 4 % par an. Les autres acteurs significatifs de ce marché sont Becton Dickinson, Siemens et Thermo Fisher. En microbiologie automatisée, de nouvelles technologies émergent, comme la spectrométrie de masse, également commercialisée par la société Bruker, et l'intensité concurrentielle se renforce depuis le rachat par Becton Dickinson de la société Kiestra.
- Dans les immunoessais, les grands groupes pharmaceutiques et diversifiés (Roche, Abbott, Siemens, et Danaher) sont dominants. Des acteurs spécialisés comme Alere, Bio-Rad et DiaSorin s'inscrivent aussi parmi les compétiteurs les plus importants. Selon ses estimations internes, la Société a une part de marché de 3,5 % environ, et y est un acteur spécialisé. Elle souhaite s'y développer grâce au lancement de VIDAS® 3, la nouvelle génération de son automate VIDAS®, grâce à son offre de tests à forte valeur médicale et à son implantation dans les pays émergents.
- En biologie moléculaire, le leader du marché est Roche. Les autres acteurs significatifs y sont Hologic, Qiagen, Becton Dickinson, Grifols, Cepheid, Abbott et Siemens. bioMérieux détient environ 2 % de ce marché. Sur ce marché, elle a réalisé un mouvement stratégique majeur avec l'acquisition de la société américaine BioFire dont le système FilmArray® apporte un nouveau standard dans le diagnostic des maladies infectieuses (cf. § 5.1.5). En outre, elle occupe une position importante dans le domaine de l'extraction. Elle a également annoncé le lancement d'une offre d'automatisation complète à destination des laboratoires centralisés et de référence (cf. § 5.1.5).

6.2.5.2 Marché industriel

Sur le marché industriel, qui reste encore relativement fragmenté, la Société occupe la première position mondiale (comme en 2012). Sa part de marché s'élève à 21 % environ en 2013. Les autres acteurs significatifs sont Becton Dickinson, Thermo Fisher et Merck.

6.3 SYSTEMES QUALITE ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

6.3.1 SYSTEMES ASSURANCE QUALITE, SYSTEMES DE VIGILANCE ET AUDITS

La Société porte une attention particulière au respect des normes de qualité et aux questions réglementaires. Elle a mis en place un département chargé du Système de Management de la Qualité et un département chargé des Affaires Réglementaires. Ces départements, dont l'activité est décrite en Annexe 1 dans le Rapport du Président, sont relayés par un service Assurance Qualité dans chaque site de production et de distribution.

Les filiales de distribution sont, pour la plupart, certifiées ISO 9001.

Les principaux sites de fabrication du Groupe qui produisent des systèmes de diagnostic *in vitro*, sont certifiés conformes à la norme ISO 13485, considérée comme le référentiel qualité pour ce type d'activité et comme donnant présomption de conformité à certaines exigences réglementaires. Cette certification est obtenue dans un cadre réglementaire par le recours à un organisme certificateur mandaté par les autorités, ou, lorsqu'un tel recours n'est pas requis, dans le cadre d'une démarche volontaire de la Société qui fait appel à un organisme certificateur indépendant.

6.3.2 ASPECTS REGLEMENTAIRES

Des réglementations spécifiques s'appliquent à chaque catégorie de produits : les produits destinés aux clients cliniques (laboratoires de biologie médicale, privés et hospitaliers) et les produits destinés aux clients industriels (industries pharmaceutiques, vétérinaires, cosmétiques et agroalimentaires).

Les dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*, destinés aux analyses médicales chez l'homme, sont soumis à des réglementations nationales ou internationales (par exemple, Union européenne, Etats-Unis, Japon, Canada et Chine) qui leur sont spécifiques. Ces réglementations portent sur l'efficacité, les performances et la sécurité des dispositifs.

Les réactifs destinés aux clients industriels pour le contrôle microbiologique doivent respecter des normes en fonction de la nature des contrôles et des exigences spécifiques des clients (pharmacopée, normes type AFNOR, ISO...). Les réglementations applicables à ce type de produits relèvent des réglementations applicables aux produits industriels et/ou de grande consommation et portent essentiellement sur la sécurité des produits.

6.3.3 DIAGNOSTIC CLINIQUE *IN VITRO*

Le diagnostic clinique *in vitro* est régi par les législations nationales ou internationales. Les pays se divisent en deux groupes : les pays avec leur réglementation propre, ou qui s'appuient sur les réglementations d'autres pays, et les pays sans réglementation spécifique.

Les principales législations qui régissent l'activité de diagnostic *in vitro* sont les suivantes :

- directive 98/79/CE pour l'Union européenne ;
- réglementation FDA pour les Etats-Unis (21 Code of Federal Regulation) ;
- "Pharmaceutical Affairs Law" pour le Japon ;
- règlement sur les instruments médicaux pour le Canada ;
- réglementation CFDA en Chine.

Toutes classent les dispositifs selon leur finalité et leur niveau de risque, et évoluent vers une complexité croissante.

Les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits diffèrent en fonction de la classe de risque du produit.

Union européenne

Au sein de l'Union européenne, l'environnement réglementaire résulte de la directive 98/79/CE du 27 octobre 1998 qui s'applique à l'ensemble des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*. Cette directive a été transposée en droit français par l'ordonnance du 1^{er} mars 2001 complétée par le décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004, insérant les articles L. 5221-1 et suivants dans le Code de la santé publique et les arrêtés du 9 novembre 2004, du 25 février et du 1^{er} juillet 2005. La réglementation européenne harmonise le marché du diagnostic *in vitro* en Europe, en standardisant les procédures de mise sur le marché par les fabricants de produits de diagnostic *in vitro*. Une révision de cette directive est actuellement en cours de préparation ; sa conversion en un règlement européen immédiatement applicable entraînera un durcissement des procédures réglementaires.

En fonction des classes de risques et des options proposées par la réglementation, le fabricant choisit la procédure appropriée. A ce jour, 95 % des produits du Groupe sont commercialisés sous la seule responsabilité du fabricant qui en évalue et en déclare la conformité (marquage CE). Il n'y a donc pas de délai administratif postérieurement à cette déclaration.

Pour les 5 % restants, à risque plus élevé, il est nécessaire d'obtenir des attestations de conformité préalablement à la mise sur le marché de ces produits. La Société a obtenu et renouvelé l'ensemble des attestations de marquage CE pour tous ses produits de diagnostic *in vitro* commercialisés actuellement dans l'Union européenne.

Pour les produits à risque moyen et élevé, le niveau d'intervention des autorités réglementaires est proportionnel au risque. Cette intervention peut aller de la certification du système qualité à l'examen du dossier produit (dossier de conception), jusqu'à la vérification de chacun des lots avant commercialisation. Généralement, le délai d'obtention des attestations réglementaires est inférieur à six mois.

Dans le cadre de la procédure de mise sur le marché, la Direction des Affaires Réglementaires constitue un dossier avant le lancement de tout nouveau produit. Ce dossier rassemble les éléments permettant de vérifier que le produit répond aux exigences imposées par la réglementation. Ce dossier est ensuite soumis à l'un des responsables Affaires Réglementaires du Groupe pour approbation. Le Comité de commercialisation vérifie que le dossier approuvé est disponible.

Etats-Unis

Aux Etats-Unis, le niveau d'intervention de la FDA est, de la même façon, proportionnel au risque. Certains produits de la gamme microbiologie sont exemptés d'enregistrement et relèvent de la responsabilité du fabricant.

Les produits à risque moyen font l'objet d'un enregistrement 510(k) nécessitant un délai pouvant être supérieur à six mois. Les produits à haut risque, soit un nombre limité de produits, font l'objet d'une procédure PMA (Pre-market Approval) dont le délai d'enregistrement peut être, dans ce cas, de l'ordre de deux ans.

Japon

Au Japon, les produits nécessitent une procédure d'enregistrement dans des conditions comparables à celles des Etats-Unis.

Canada

Au Canada, à l'exception des produits considérés comme présentant le niveau de risque le plus faible, les produits doivent faire l'objet d'une licence délivrée par les autorités de santé (« Santé Canada »). L'obtention d'une licence est délivrée suite à l'approbation d'un dossier dont le contenu est fonction de la classe de risque à laquelle appartient le produit. Ces licences font l'objet d'un renouvellement annuel ; le délai d'obtention de ces licences peut varier de deux à douze mois en fonction de la classe du produit.

Chine

En Chine, les produits nécessitent une procédure d'enregistrement auprès de la CFDA. Ce processus peut s'avérer long et complexe. Il comprend les phases suivantes :

- réalisation de tests de contrôle qualité sur 3 lots de réactifs par le « National Institute for the Control of Pharmaceutical and Biological Products » ;
- réalisation d'une étude des performances sur le territoire chinois ;
- revue administrative du dossier ;
- revue technique du dossier incluant des éléments relatifs à la production, la performance du produit, les tests de contrôle qualité, et le rapport de l'étude des performances réalisées sur le territoire chinois.

De plus en plus de pays disposent de leurs propres procédures de mise sur le marché des produits de diagnostic *in vitro*. Certains pays acceptent un alignement progressif pour les produits déjà disponibles sur le marché. D'autres pays imposent un alignement total et immédiat avec leurs nouvelles procédures de mise sur le marché.

6.3.4 VIGILANCE

Les législations, avec parfois des modalités spécifiques à certains pays, imposent par ailleurs un système de vigilance qui oblige le fabricant et les utilisateurs à informer les organismes de tutelle de tout incident et risque d'incident pouvant entraîner des effets néfastes pour la santé des personnes.

Ce système prévoit une procédure de rappel des produits, dont la mise en œuvre repose sur la complète traçabilité des lots des produits concernés et de leur destination, ainsi que la mise en place d'actions correctives.

6.3.5 AUDITS

Il est procédé à des audits et à des inspections sur les sites de la Société par les autorités réglementaires (FDA, ANSM), par des organismes agissant pour le compte de ces autorités réglementaires, ou par des organismes certificateurs utilisés par la Société dans le cadre de la démarche volontaire décrite ci-dessus, visant à certifier sa conformité aux normes ISO 9001 et ISO 13485. D'autres audits ou inspections sont conduits essentiellement par des clients, notamment dans le domaine des applications industrielles, qui veulent s'assurer de la conformité des produits et des procédés du Groupe aux normes en vigueur et à leurs propres exigences, et qui souhaitent obtenir des garanties de qualité de service.

La Société effectue également des audits internes au niveau mondial, régional ou local afin d'identifier des opportunités d'amélioration continue pour son organisation.

La maîtrise des procédés de fabrication est assurée par la validation des méthodes de production et les contrôles en cours de production. Par ailleurs, chaque lot de produits finis n'est libéré qu'après contrôle de sa conformité aux spécifications définies pour le produit considéré.

Des inspections ANSM ont eu lieu sur les sites de Marcy l'Etoile et Craponne en octobre 2012. Elles n'ont pas donné lieu à des observations particulières.

Des inspections FDA ont eu lieu sur les sites de Marcy l'Etoile et Craponne en novembre 2010, sur le site de Saint Louis en novembre 2011 et en janvier 2013, sur le site de Durham en janvier, février 2012 et juin 2013, sur le site de Grenoble en octobre 2012, et sur le site de la Balme en novembre 2013. Les inspections conduites sur les sites de Marcy l'Etoile, Craponne, Grenoble et la Balme n'ont pas fait l'objet d'observations particulières. L'inspection en 2012 sur le site de Durham a donné lieu à une lettre d'avertissement (Warning Letter). La nouvelle inspection du mois de juin 2013 avait pour but de vérifier la mise en place du plan d'action de la Société visant à remédier aux observations de la précédente lettre d'avertissement, et de conduire de nouveaux audits du système de contrôle qualité. La Société s'attache à résoudre les points mentionnés.

Suite à l'inspection en septembre 2013 par l'Organisation Mondiale de la Santé sur le site de Marcy l'Etoile, le test rapide VIKIA® HIV 1/2 a été pré-qualifié (cf. § 6.1.3.2.2).

Les autres inspections réglementaires ont essentiellement consisté en une inspection coréenne à Grenoble en novembre 2013 et en une inspection ANVISA (agence nationale sanitaire brésilienne) du site de Jacarepagua (Brésil).

6.3.6 CONTROLE MICROBIOLOGIQUE DANS L'INDUSTRIE

Le système qualité de la Société s'applique aussi bien aux produits de diagnostic clinique qu'au contrôle microbiologique industriel.

Dans le domaine industriel, les réglementations applicables aux fabricants de produits de contrôle microbiologique industriel restent limitées aux aspects sécurité. Cependant, afin de répondre aux besoins de ses clients, la Société respecte les normes qui sont applicables aux clients (normes en fonction de l'utilisation des produits : pharmacopées, normes type AFNOR, ISO...). Les crises qui ont affecté le domaine agroalimentaire (*Listeria*, *Escherichia coli*, salmonelles...) ces dernières années pourraient conduire à l'adoption d'une réglementation plus sévère. Par ailleurs, aux Etats-Unis par exemple, les autorités peuvent être amenées à imposer des mesures supplémentaires de sécurité dans le cadre de la lutte contre le bioterrorisme.

6.3.7 GESTION ET SUIVI DES RECLAMATIONS CLIENTS

La Société dispose d'un processus pour la gestion et le suivi des réclamations clients qui implique plusieurs départements.

Processus de traitement des réclamations

Il existe 3 niveaux de traitement des réclamations.

La majorité des réclamations clients est traitée localement, dans les filiales et chez les distributeurs (premier niveau).

Environ 10 % de ces réclamations sont transférées au « Global Customer Service » (second niveau), où elles sont prises en charge par une équipe spécialisée. Celle-ci mène l'enquête et consolide les résultats de ses investigations.

Enfin, il existe un troisième niveau, réservé à un nombre limité de réclamations : ce niveau nécessite une investigation profonde, remontant aux unités de production, parfois même aux équipes de R&D.

Global Customer Service

Le « Global Customer Service » assure la transmission des informations concernant les réclamations techniques aux équipes des filiales et distributeurs, qui se chargent de contacter les clients concernés.

La collecte de ces informations, qui permet d'identifier l'origine des réclamations et d'améliorer la qualité des produits, est tout aussi importante que la résolution individuelle de chaque réclamation.

Assurance Qualité Groupe

L'Assurance Qualité est pilotée par le département Système de Management de la Qualité. Il est en charge de la mise en place de différents indicateurs (statistiques mensuelles sur le nombre de réclamations par produit, par pays, par type de problème identifié, sur le temps de résolution des réclamations...). Ces indicateurs sont communiqués mensuellement à la Direction Générale.

Chaque entité de bioMérieux dispose d'une unité Qualité rattachée au département Système de Management de la Qualité. Leur taille et leur structure organisationnelle varient en fonction de la complexité des normes qualité et de la spécificité des réglementations locales.

Conformité Réglementaire et Qualité

Le département de Conformité Réglementaire et Qualité a élargi son périmètre de responsabilité en 2013, en incluant les audits qualité de niveau mondial, et en contribuant à l'amélioration des Systèmes de Gestion de la Qualité des différents sites de bioMérieux.

Ce département est en charge de la procédure de « Post Market Surveillance » telle que décrite en Annexe 1 dans le Rapport du Président du Conseil d'administration sur le Contrôle Interne.

Toute action concernant un rappel ou retrait de produit est sous la responsabilité du département de Conformité Réglementaire, y compris la communication des actions à mettre en œuvre sur le terrain.

Ce département assure la gestion des rapports d'incidents en France et aux Etats-Unis, et le suivi global de la gestion des rapports d'incidents des autres filiales de bioMérieux.

6.4 DEGRE DE DEPENDANCE

Dépendance à l'égard de brevets et licences

Les licences dont la Société bénéficie et dont la perte pourrait avoir un impact significatif sur le chiffre d'affaires de la Société, sont listées ci-après :

- licence PCT, concédée par ThermoFisher et accompagnée de la fourniture de matières premières, pour développer et vendre des tests VIDAS® de détection de la procalcitonine en tant que marqueur d'infections bactériennes sévères (accord renouvelé en octobre 2012 pour la durée de tous les brevets de B.R.A.H.M.S. relatifs à la PCT) ;
- licence NT-proBNP, concédée par Roche Diagnostics pour développer et vendre notamment des tests VIDAS® de détection de NT-proBNP, un marqueur de l'insuffisance cardiaque congestive et du syndrome coronarien aigu (brevets de base expirant entre 2013 et 2015 et brevets sur les matières premières expirant en 2024) ;
- licence concédée par Spectral pour développer et commercialiser notamment le test VIDAS® Troponine I Ultra (brevets expirant en 2018) ;
- licence concédée par la société Sigris pour la commercialisation de la gamme easyMAG® (licence expirant fin 2016) ;
- licence des balises moléculaires accordée par PHRI Properties, Inc. pour développer et vendre les produits de la gamme NucliSENS EasyQ® ainsi que les produits de la gamme ADIAFOOD® (brevets expirant au plus tard en 2024) ;
- licences de la technologie PCR accordées par F. Hoffmann-La Roche Ltd et Roche Molecular Systems, Inc. pour développer et vendre les produits de la gamme de tests d'ARGENE®, ainsi que les produits de la gamme Adiavet™ (brevets couvrant la technologie actuellement mise en œuvre ou en cours de développement, expirant au plus tard en 2017).

Par ailleurs, la Société perçoit des produits de son portefeuille de brevets mentionné dans le § 11.5.3.

Autres dépendances

La Société est dépendante vis-à-vis de certains partenaires (cf. § 4.1.1.8), de certains cadres (cf. § 4.1.1.9) et de certains fournisseurs (cf. § 4.1.1.10).

6.5 SOURCES

Il n'existe pas de statistiques officielles sur le marché du diagnostic *in vitro*. La Société réalise donc des analyses en interne sur la base de rapports élaborés par des acteurs financiers, d'études effectuées par des consultants indépendants spécialisés et d'informations publiées par d'autres sociétés du secteur, ainsi que sur la base de la connaissance du marché par ses experts internes.

Les sources ayant permis d'estimer le marché (sa taille, sa croissance et sa segmentation), ainsi que le positionnement concurrentiel de la Société, ont été mentionnées aux paragraphes correspondants.

7 ORGANIGRAMME

7.1	GROUPE DONT FAIT PARTIE L'EMETTEUR	99
<hr/>		
7.2	FILIALES DE L'EMETTEUR	100
7.2.1	Organigramme juridique du Groupe bioMérieux au 31 décembre 2013	100
7.2.2	Renseignements divers concernant les filiales et les prises de participation	102
7.2.2.1	Prises et cessions de participations au cours de l'exercice 2013	102
7.2.2.2	Nouvelles filiales	102
7.2.2.3	Participations cotées	102

7.1 GROUPE DONT FAIT PARTIE L'ÉMETTEUR

Historique de l'évolution du capital de la Société

A sa création en 1963, B-D Mérieux (ancienne dénomination de la Société) était détenue à hauteur de 49,95 % par l'Institut Mérieux, de 49,96 % par Becton-Dickinson France et de 0,09 % par d'autres actionnaires.

En 1968, Monsieur Alain Mérieux a acquis les actions détenues par l'Institut Mérieux dans B-D Mérieux, faisant passer sa participation dans B-D Mérieux à 49,96 %, rendant ainsi B-D Mérieux indépendante de l'Institut Mérieux.

En 1974, Monsieur Alain Mérieux a acquis auprès de Becton-Dickinson France, 200 actions de la Société et, ainsi, la majorité du capital de B-D Mérieux. La même année, la Société a pris la dénomination de « bioMérieux SA ».

Le 31 mars 1987, bioMérieux a fusionné dans API SA, suite à l'acquisition de cette société. A l'issue de cette opération, API SA a repris la dénomination de bioMérieux SA.

Lors de l'Assemblée générale mixte du 28 décembre 1988, Wendel Investissement (à cette date dénommée CGIP) s'est associée à la famille Mérieux dans bio-Participations, société holding indirecte de bioMérieux. Wendel Investissement détenait près de 33 % du capital de bio-Participations, et Mérieux Alliance (holding de la famille Mérieux) près de 67 %.

En 1994, Becton-Dickinson a cédé la totalité de sa participation dans le Groupe bioMérieux à bio-Participations.

En décembre 2000, le groupe bio-Participations, devenu bioMérieux Alliance le 25 février 1995, et le groupe Pierre Fabre ont fusionné. Mais cette fusion n'ayant pas répondu à leurs attentes, les deux groupes ont décidé de procéder à une « défusion », et ainsi de défaire les opérations de regroupement réalisées en 2000 et 2001.

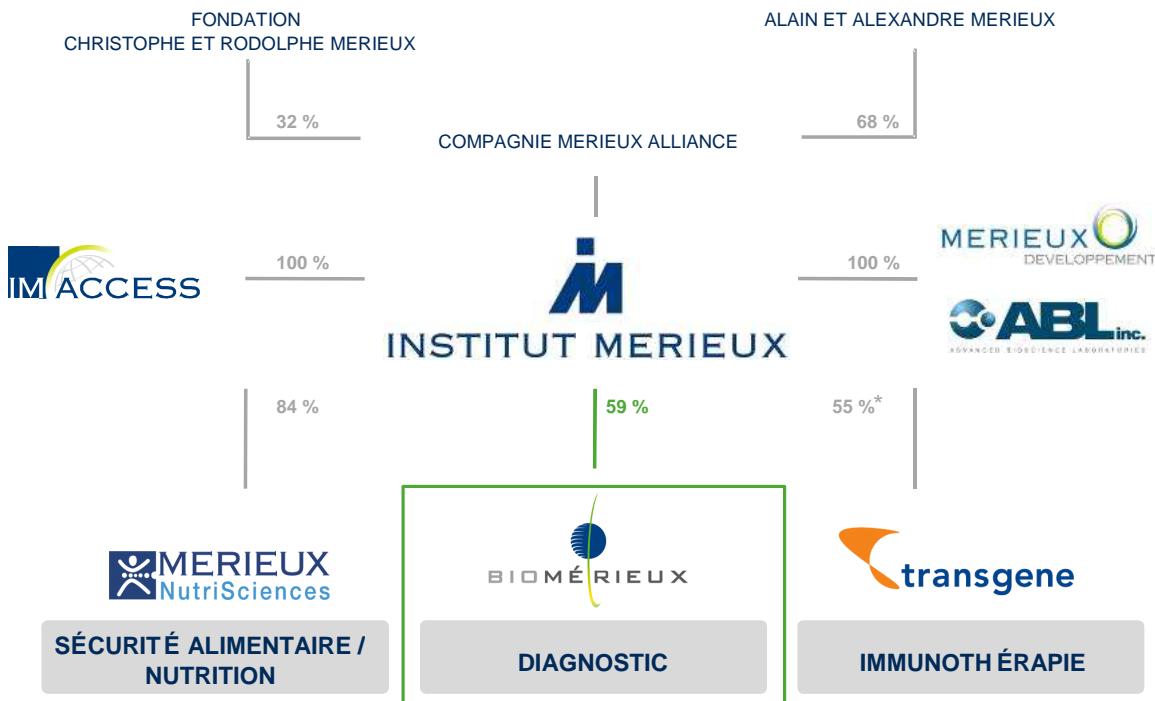
En 2003, la structure du Groupe détenu par Mérieux Alliance a été réorganisée afin de séparer les activités de diagnostic, propres à bioMérieux, et les activités d'immunothérapie, propres à Transgene.

En janvier 2004, le capital de la Société était principalement détenu par Mérieux Alliance à hauteur de 59,7 %, par Wendel Investissement à hauteur de 34,5 % et par Groupe Industriel Marcel Dassault à hauteur de 5,1 %.

L'introduction en Bourse de la Société par admission de ses actions sur l'EuroList d'Euronext Paris, intervenue le 6 juillet 2004, s'est effectuée par la mise sur le marché de la très grande majorité de la participation détenue par Wendel Investissement dans la Société.

Institut Mérieux (nouveau nom de Mérieux Alliance depuis le 7 décembre 2009) détient notamment par ailleurs :

- 100 % du capital de SGH, société holding de Mérieux NutriSciences, société américaine dont l'activité est centrée sur l'analyse et le conseil dans le domaine de la sécurité et de la qualité agroalimentaires ;
- 100 % du capital de TSGH, holding de contrôle de Transgene SA, société cotée sur NYSE Euronext Paris, spécialisée dans l'immunothérapie, et de Advanced Bioscience Laboratories Inc. (ABL), laboratoire de recherche américain travaillant à façon pour des instituts de recherche ou des sociétés commerciales ;
- 100 % du capital de Mérieux Développement, qui a pour objet la prise de participations dans des sociétés ;
- 100 % du capital d'IMACCESS, SAS créée en octobre 2010 qui a pour objet la mise au point et la commercialisation de tests de diagnostic au profit notamment de pays en voie de développement.

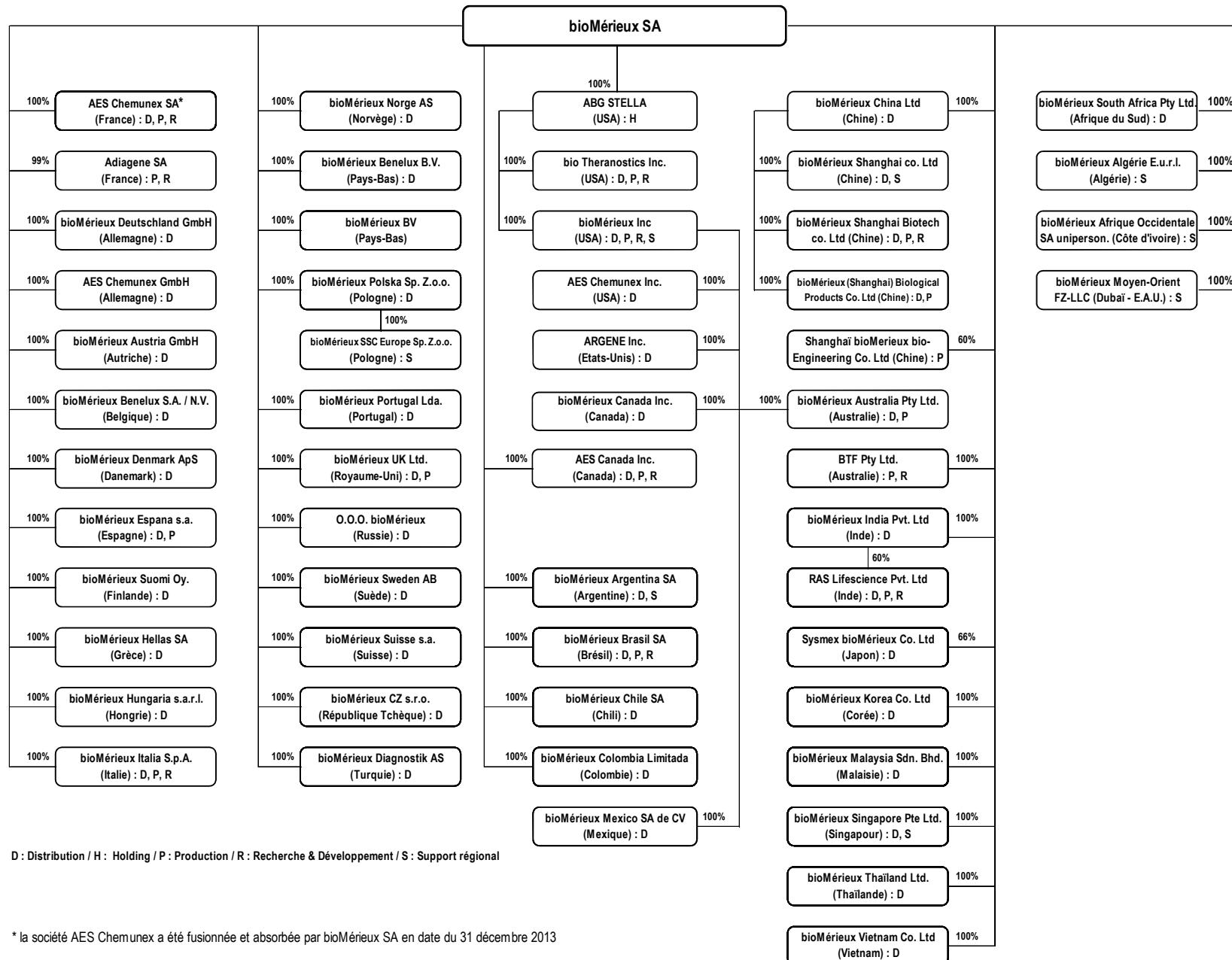


* Depuis fin mars 2014, ce pourcentage s'élève à 52 %

7.2 FILIALES DE L'ÉMETTEUR

7.2.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE DU GROUPE BIOMERIEUX AU 31 DECEMBRE 2013

Le schéma ci-après représente l'organigramme des principales sociétés détenues par la Société (en pourcentage de capital). bioMérieux SA fait partie du groupe Institut Mérieux, présenté au § 7.1 ci-dessus. Les relations contractuelles entre ces entités sont exposées au § 19. La grande majorité des filiales mentionnées ci-dessous a une activité de distribution (cf. § 6.2.4.1) ; certaines d'entre elles ont également une activité de recherche et développement (cf. § 11) et/ou de production (cf. § 8.1.2.1).



7.2.2 RENSEIGNEMENTS DIVERS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PRISES DE PARTICIPATION

7.2.2.1 Prises et cessions de participations au cours de l'exercice 2013

Participations dans des sociétés consolidées

Aucune participation ni cession par bioMérieux n'est intervenue au cours de cette année.

7.2.2.2 Nouvelles filiales

Au cours de l'année 2013, aucune filiale n'a été créée par bioMérieux.

La liste des filiales et participations figure en note 5.1 des annexes aux comptes sociaux 2013.

7.2.2.3 Participations cotées

Le portefeuille d'actifs cotés détenu par la Société est présenté dans la note 8 des comptes consolidés au 31 décembre 2013 (cf. § 20.1.1) et n'est pas significatif.

8 PROPRIETE IMMOBILIÈRE, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1	IMMobilisations corporelles importantes	104
8.1.1	Propriété foncière	104
8.1.2	Activités des principaux établissements	104
8.1.2.1	Production	104
8.1.2.2	Logistique	107
8.1.2.3	Politique d'achats	107
8.2	QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES, SANTE ET SECURITE	108

8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES

8.1.1 PROPRIETE FONCIERE

Historiquement installée en France, dans la région lyonnaise, la Société a étendu au fil des années ses implantations géographiques par le biais d'acquisitions de sociétés étrangères, notamment aux Etats-Unis, et par la création de filiales propres.

La Société détient en pleine propriété ses sites de production, de logistique et de recherche et développement les plus importants (dont notamment Marcy l'Etoile, Craponne, La Balme, Grenoble, Combourg, Saint Louis, Durham, Madrid, Florence, Jacarapeguá / Rio et Pudong / Shanghai).

8.1.2 ACTIVITES DES PRINCIPAUX ETABLISSEMENTS

8.1.2.1 Production

Les procédés de production jouent un rôle essentiel dans l'industrie du diagnostic *in vitro* en raison des contraintes résultant de la nature des produits. Le Groupe disposait, fin 2013, de 18 unités de production organisées par ligne de produits. A compter de janvier 2014, le Groupe dispose de 19 unités de production incluant le site de BioFire de Salt Lake City (Etats-Unis), où sont produits la plateforme et les réactifs FilmArray®.

Le Groupe a organisé sa production sur le principe « une gamme de produits, un site » (cf. § 4.1.1.11.1) en raison, d'une part, de la technicité des produits, qui exige un savoir-faire très particulier, des équipes spécialisées et la proximité des équipes de recherche et développement, et, d'autre part, des gains de productivité résultant des économies d'échelle qui peuvent être réalisées en concentrant la production. Les boîtes de Petri constituent la seule exception à ce principe, en raison de leur péremption rapide et des difficultés rencontrées pour importer des produits d'origine animale dans certains pays : elles sont donc fabriquées à proximité du client, sur les sites de Brisbane (Australie), Rio de Janeiro (Brésil), Lombard (Illinois, Etats-Unis), Madrid (Espagne), Shanghai / Pudong (Chine), et Combourg (France) en complément du site principal de fabrication à Craponne (France).

La Société a développé une politique industrielle principalement axée sur les éléments suivants :

- un effort continu de rationalisation des sites de production ;
- la mise en place d'un plan d'amélioration des pratiques industrielles (2BP : bioMérieux Best Practices) et de la méthodologie Lean Six Sigma, destinés à réaliser des gains de productivité et à réduire les temps de cycle en optimisant l'utilisation des capacités et des actifs industriels.

En outre, la Société s'efforce de mettre en place un contrôle rigoureux de la qualité de la production (cf. § 6.3.1).

Les principaux sites de production et de logistique sont les suivants :

France

♦ Site de Marcy l'Etoile

Localisé près de Lyon, le site de Marcy l'Etoile abrite le siège mondial du Groupe depuis l'origine. Les terrains, acquis en pleine propriété, totalisent une superficie de 115 000 m² (abritant 48 000 m² de surfaces développées de bâtiments) sur lesquels sont notamment installées des unités de production de réactifs (réactifs VIDAS®, immunoessais, biochimie clinique) et des équipes de recherche et développement. Environ 1 360 salariés se répartissent entre Direction Générale, fonctions globales et fonctions de support, centre de formation, services de production et R&D.

Fin 2013, un terrain a été acheté à Marcy l'Etoile en vue de l'agrandissement de ce site.

♦ **Site de Craponne**

Localisé près de Lyon, le site de Craponne (propriété de la Société) s'étend sur une superficie totale de 80 000 m² (abritant 23 000 m² de surfaces développées de bâtiments) et regroupe aujourd'hui des unités de production de milieux de culture (boîtes de Petri, tubes et flacons, milieux déshydratés), l'administration des ventes, la Direction Commerciale France, certaines fonctions support et globales et une équipe de recherche et développement. Près de 950 personnes travaillent sur le site.

♦ **Site de La Balme**

Ce site se situe entre Grenoble et Lyon. Il s'étend sur une superficie de 119 000 m² sur lesquels la Société dispose, en pleine propriété, de 19 000 m² de surfaces développées de bâtiments. Le site emploie 390 personnes qui se partagent entre la recherche et le développement en microbiologie, l'instrumentation et les logiciels, et la fabrication de gammes de réactifs API®, ATB™, TEMPO®, Etest® et LyfoCult®.

♦ **Site de Saint-Vulbas**

Le site de Saint-Vulbas, dit « IDC » (International Distribution Center), emploie 75 personnes. Il est détenu en pleine propriété. Ce site, centre de distribution international des produits bioMérieux, est situé sur un terrain de 71 000 m² sur lequel sont installés des locaux de grande hauteur d'une surface totale de 9 500 m².

♦ **Site de Grenoble**

Ce site, détenu en pleine propriété, regroupe des activités de recherche et de fabrication du Groupe en biologie moléculaire, à l'exception de l'instrumentation. Les bâtiments, édifiés sur un terrain de plus de 31 500 m² situé dans le polygone scientifique de Grenoble face aux locaux du CEA, représentent 9 300 m² de surfaces développées. Le site emploie aujourd'hui 185 personnes.

♦ **Site de Combourg**

Localisé en Bretagne, le site de Combourg s'étend sur une superficie totale de 43 000 m² (abritant 12 000 m² de surfaces développées de bâtiments). Dédié aux applications agroalimentaires, il regroupe aujourd'hui les unités de production de réactifs (milieux de culture et réactifs de cytométrie), les laboratoires de contrôle, la fabrication des équipements (gammes d'automatisation des laboratoires, cytométrie et EviSENSE®), le laboratoire de R&D pour les milieux de culture, la supply chain et des fonctions support (IS, hot line Réactifs). Environ 200 personnes travaillent sur le site.

♦ **Site de Verniolle**

Ce site, localisé en Ariège (région Midi-Pyrénées), s'étend sur une superficie totale de 9 500 m², et abrite des locaux de 1 800 m² dont environ 1 000 m² dédiés à la production des réactifs de diagnostic moléculaire virologique. Le site emploie 60 personnes et regroupe les activités de R&D, de production, de vente et marketing, et les fonctions administratives.

Europe

♦ **Site de Florence (Italie)**

Ce site, détenu en pleine propriété, regroupe toutes les activités de bioMérieux en Italie. bioMérieux Italie emploie 219 personnes dont les missions sont, d'une part, la commercialisation des produits bioMérieux sur le territoire italien et d'autre part, la fabrication et/ou le développement d'instruments VIDAS® (immunoessais), NucliSENS® easyMAG® (biologie moléculaire) et TEMPO® (industrie) pour toutes les filiales bioMérieux. Cette activité fait du site de Florence le deuxième pôle d'instrumentation du Groupe. Ce site s'étend sur 10 000 m², incluant 7 000 m² de surfaces développées de bâtiments sur plusieurs niveaux.

♦ **Site de Madrid (Espagne)**

Ce site, détenu en pleine propriété, emploie 69 personnes. Il est destiné à la fabrication de produits pour la microbiologie (boîtes de Petri).

Amérique du Nord

- **Site de Durham**

Le site de Durham (Caroline du Nord), représente 579 000 m² de terrains en pleine propriété dont 21 000 m² de surfaces développées de bâtiments. Le Groupe loue aussi à proximité des locaux d'une surface totale de près de 10 000 m². Aujourd'hui siège social de bioMérieux Inc., le site emploie environ 900 personnes dans des activités de recherche, de production de réactifs de microbiologie (BacT/ALERT[®]), et de services à la clientèle.

Depuis mi-2012, les équipes de Durham travaillent activement pour un retour à une situation satisfaisante de production, le respect des engagements de livraison et le renforcement du système de contrôle qualité du site, dans le contexte d'une demande croissante de la base de clientèle. En 2013, un plan d'action de grande ampleur a été mis en place. Il se poursuivra en 2014 et les coûts associés pourraient atteindre 30 millions de dollars sur l'exercice. La Société prévoit également d'investir 20 millions de dollars environ en 2014 pour augmenter la capacité de production de ce site (cf. § 4.1.1.11.1).

- **Site de Saint Louis**

Le site de Saint Louis, détenu en pleine propriété, représente une superficie de 98 000 m², incluant 46 000 m² de surfaces développées de bâtiments. L'activité du site est aujourd'hui centrée autour de la recherche et développement et de la fabrication d'instruments de microbiologie (gammes VITEK[®], BacT/ALERT[®] et PREVITTM Isola) et de réactifs (cartes VITEK[®]) ; 635 personnes y travaillent aujourd'hui.

- **Site de Lombard**

Près de Chicago (Illinois), ce site regroupe les activités de production et de ventes de milieux de culture pour l'industrie aux Etats-Unis ; le Groupe y loue 5 850 m² et y emploie 90 personnes.

Chine

- **Site de Shanghai bioMérieux Kehua Bio-engineering**

La société Shanghai bioMérieux Kehua Bio-engineering Co. Ltd. a obtenu de Kehua Bio-engineering Co. Ltd. le droit d'exploiter un bâtiment de production d'une superficie de près de 1 800 m², situé à Shanghai, pour toute la durée de la société. Ce site est dédié à la production de microplaques et environ 75 personnes y travaillent.

- **Site de bioMérieux (Shanghai) Biotech Co. Ltd**

Le site de Pudong (Shanghai) est dédié à la fabrication de tests rapides et de milieux de culture. Il s'étend sur 2 hectares, comprend 9 000 m² de bâtiments de production et compte actuellement 170 personnes. Il accueille, depuis fin 2012, la production des milieux de culture précédemment réalisée sur le site de bioMérieux (Shanghai) Biological Products Co. Ltd. Ce site regroupe d'autres fonctions de l'entreprise (commerciales, R&D...), ainsi que le siège de l'entité chinoise.

Autres pays

- **Site de Jacarepagua (Rio) au Brésil**

Ce site représente une superficie de 42 000 m² (incluant 5 400 m² de surfaces développées de bâtiments). Il est détenu en pleine propriété et emploie près de 170 personnes. Il abrite des activités de production de réactifs pour l'immunologie et de milieux prêts à l'emploi pour la microbiologie et les applications industrielles, de ventes, de distribution ainsi que de recherche et développement. Il regroupe également d'autres fonctions de la société (commerciales, administratives, ...).

- **Sites en Australie**

- Le site de Brisbane représente une superficie de 2 300 m² de locaux en location et emploie environ 90 personnes pour la production et la vente de milieux de culture.
- Le site de BTF à Sydney qui représente une superficie de 1 400 m² de locaux en location et emploie 38 personnes, accueille des activités de production et de vente des réactifs de contrôle microbiologique (BioBall[®], EasyStainTM, ColorSeedTM, EasySeedTM).

- ◆ **Site de Hyderabad en Inde**

Résultant de la prise de participation de bioMérieux dans la société RAS Lifesciences Pty. Ltd à hauteur de 60 %, ce site, employant environ 30 personnes et d'une surface de 850 m², est spécialisé dans la production de tests de biologie moléculaire.

8.1.2.2 Logistique

Compte tenu de la dispersion et de la spécialisation des sites de production, du nombre important de références et de la spécificité des produits (réactifs, instruments et pièces détachées), la logistique/supply chain joue un rôle essentiel au sein du Groupe.

La logistique/supply chain emploie environ 230 personnes réparties dans les fonctions suivantes :

- gestion des prévisions et planification de la demande ;
- approvisionnement et stockage des matières et composants nécessaires à la production ;
- stockage, transport et distribution des produits finis ;

afin d'optimiser les conditions d'approvisionnement des clients et la gestion des stocks.

La distribution des produits est organisée autour de :

- plateformes mondiales (en Europe et aux Etats-Unis) qui stockent les produits finis et procèdent aux expéditions vers les filiales et les distributeurs ;
- des centres locaux dans les filiales qui traitent les commandes et les expéditions vers les clients.

Parmi les plateformes mondiales, le site logistique « IDC », localisé à Saint-Vulbas en France, est le plus important. Il assure la distribution de l'ensemble des instruments et des réactifs fabriqués en Europe et aux Etats-Unis vers les distributeurs et certaines filiales.

bioMérieux a initié un projet d'externalisation et de consolidation de la distribution de ses réactifs aux Etats-Unis. Cette nouvelle organisation concerne le stockage des produits ainsi que la préparation et l'expédition des commandes de réactifs aujourd'hui réalisées par les sites de Durham (Caroline du Nord), Saint Louis (Missouri) et Lombard (Illinois). Ce projet est effectif depuis mi 2013 pour la distribution des réactifs fabriqués ou gérés par le site de Saint Louis.

Durant les différentes étapes du circuit de distribution, la logistique gère la chaîne du froid et assure la traçabilité des produits (en particulier par l'utilisation de codes à barre apposés sur les emballages).

Dans la plupart des pays, les réactifs sont livrés aux clients dès le lendemain de la réception de leur commande. Chaque filiale est responsable de son niveau de stocks de réactifs et d'instruments dans le cadre d'une politique établie au niveau du Groupe qui optimise la coordination des flux et l'équilibre entre le service client et le niveau des stocks.

8.1.2.3 Politique d'achats

Afin d'adapter sa politique d'achats de matières premières et de composants divers utilisés pour répondre aux nombreuses spécificités de chaque gamme d'instruments et de réactifs, le Groupe a mis en place une organisation globale favorisant :

- une implication précoce des achats dans les nouveaux projets ;
- une globalisation des actions et des volumes ;
- une meilleure réactivité.

Aussi, bioMérieux cherche à diversifier ses fournisseurs pour favoriser à la fois la sécurisation et la mise en concurrence : un développement de la production en interne de certaines matières premières et des partenariats avec plusieurs fournisseurs permettent d'avoir des impacts positifs tant techniques qu'économiques.

Face à la complexité des produits qui ne permettent pas toujours une grande flexibilité d'approvisionnement, la Société s'efforce de mettre en place une sécurisation de la majorité de ses approvisionnements : cette sécurisation peut prendre la forme de contrats de fourniture, d'une diversification des sources d'approvisionnement, de stocks de sécurité, du développement de productions internes, ou de la prise en charge par la Société, sur le plan réglementaire, de la production chez un fournisseur de certains composants spécifiques.

bioMérieux, dont l'activité industrielle est importante, pourrait être impactée par la défaillance de certains fournisseurs ou une mésentente avec eux (cf. § 4.1.1.10), ainsi que par les variations du prix d'achat des matières premières qu'elle utilise directement ou indirectement (cf. § 4.1.4.7).

bioMérieux souhaite impliquer ses fournisseurs dans une stratégie de croissance durable. Elle a adopté une démarche d'achats responsable en proposant à ses fournisseurs d'adhérer à une « Charte Ethique et Développement durable » (cf. § 5.2.3.3).

8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES, SANTE ET SECURITE

La politique Santé, Sécurité et Environnement et les réalisations de la Société dans ces domaines sont décrites au § 5.2 du présent document de référence.

9

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1	CHIFFRE D'AFFAIRES	110
9.2	SITUATION FINANCIERE	113
9.2.1	Compte de résultat	113
9.2.2	Flux de trésorerie	114
9.2.3	Autres éléments	115
9.2.4	Evénements marquants	115

9.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires à fin décembre 2013 s'est élevé à 1 588 millions d'euros, en croissance, à devises et périmètre constants, de 4,6 % par rapport à 2012. Rapportée en euros, elle s'est élevée à 1,2 % du fait de la dépréciation significative de certaines devises face à l'euro (dollar américain, yen japonais, real brésilien, roupie indienne, livre turque,...). Les produits de collaborations de R&D ont représenté 7 millions d'euros : hors ces produits, la progression organique du reste de l'activité se serait établie à 4,1 %.

Evolution du chiffre d'affaires		<i>En millions d'euros</i>	<i>En %</i>	
Chiffre d'affaires - 31 décembre 2012		1 570		
Effets de change ^(a)		-54	-3,4 %	
Croissance organique, à devises et périmètre constants		+72	+4,6 %	
Chiffre d'affaires - 31 décembre 2013		1 588	+1,2 %	

^(a) dont dollar U.S. : 12 millions d'euros et autres devises : 42 millions d'euros

En 2013, les pays émergents ont continué d'afficher des dynamiques de marché très attractives, bénéficiant notamment de la mise en place de réformes dans les systèmes de santé et de l'accroissement du pouvoir d'achat des classes moyennes. Ils ont représenté 31 % de l'activité du Groupe et ont enregistré une progression organique de plus de 12 %, stimulée par les ventes de réactifs. En outre, la Société porte une attention particulière à l'évolution de leur environnement monétaire et s'efforce d'y adapter sa politique commerciale.

Au cours du 4^{ème} trimestre, les ventes ont atteint 444 millions d'euros. Elles ont connu une belle dynamique au cours de ce dernier trimestre, qui affiche une croissance organique de 6,5 % par rapport à un 4^{ème} trimestre 2012 déjà en forte progression.

En 2013, l'évolution de l'activité par zone géographique, à devises et périmètre constants, est la suivante :

Chiffre d'affaires par zone géographique	2013	2012	Variation A données publiées	Variation A devises et périmètre constants
<i>En millions d'euros</i>				
Europe ^(a)	806	807	-0,1 %	+0,9 %
Amérique du Nord	349	345	+1,1 %	+4,8 %
Asie Pacifique	295	283	+4,0 %	+11,6 %
Amérique latine	131	135	-2,6 %	+6,2 %
Total par Région	1 581	1 570	+0,7 %	+4,1 %
Collaborations de R&D	7			
Chiffre d'affaires Groupe	1 588	1 570	+1,2 %	+4,6 %

^(a) y compris le Moyen-Orient et l'Afrique

- Dynamisé par une progression de 3 % au 4^{ème} trimestre, le chiffre d'affaires en Europe - Moyen-Orient - Afrique (51 % du CA total) s'est inscrit en légère augmentation en 2013 :
 - En Europe de l'Ouest (42 % du chiffre d'affaires total), dans un environnement macro-économique encore incertain, l'activité s'est affermie au cours des 2 derniers trimestres. Pour autant, les ventes ont affiché un léger recul sur l'ensemble de l'année. Si les performances ont été bonnes en Allemagne, au Royaume-Uni et en Autriche, la consolidation des laboratoires en France a continué à peser sur l'activité du Groupe. En Europe du Sud, la baisse du chiffre d'affaires s'est ralentie à -3 % environ par rapport à 2012, montrant ainsi des signes de progrès encourageants.
 - Sur la zone « Turquie, Russie, Europe de l'Est, Moyen-Orient et Afrique », malgré un climat économique et politique tendu en Turquie, premier pays de la zone, les ventes ont enregistré une hausse de 11 % sur l'exercice, avec une excellente dynamique en Russie, portée par la réorganisation du réseau de distributeurs locaux.
- En Amérique du Nord (22 % du CA total), la hausse du chiffre d'affaires s'est établie à près de 5 % par rapport à une année 2012 difficile. Dans les applications cliniques, la croissance des réactifs a été solide (+6 %). En particulier, les ventes du test VIDAS® B.R.A.M.H.S. PCT™ ont accéléré, stimulées à la fois par la base de clientèle existante et le gain de nouveaux laboratoires clients, hospitaliers et de référence. *A contrario*, les ventes d'instruments ont été pénalisées par les incertitudes associées au démarrage de la réforme de la santé. VITEK® MS, seul système de spectrométrie de masse approuvé par la FDA (« Food and Drug Administration ») pour l'identification en routine d'un menu complet de micro-organismes pathogènes et premier système de la gamme VITEK® à permettre cette identification en quelques minutes, a néanmoins connu un démarrage prometteur dans les laboratoires de microbiologie clinique.

Les applications industrielles ont enregistré une croissance robuste de leurs ventes (+9 %), dynamisées tant par les ventes de réactifs que d'instruments des gammes TEMPO®, VITEK® et AES Blue Line™. En outre, la version spécialisée de VITEK® MS destinée aux applications industrielles a été sélectionnée par les laboratoires de services EMSL Analytical, un réseau américain leader des tests microbiologiques et spécialiste de la détection rapide des agents pathogènes.

- Avec une progression organique de 11,6 %, l'Asie Pacifique (19 % du CA total) a été la première région contributrice à la croissance de l'activité du Groupe. Cette performance est principalement due à la dynamique enregistrée en Chine : portées par l'accélération du 4^{ème} trimestre, les ventes ont affiché une hausse de 25 % sur l'ensemble de l'année 2013. Les gammes VITEK® et VIDAS® ainsi que les applications industrielles ont affiché des taux de croissance élevés. En outre, le réseau de distributeurs y a encore été étendu. La progression des ventes a également été solide en Inde (+17 %) et au Japon (+3 %).

Dans le domaine clinique, les réactifs des 3 gammes stratégiques (microbiologie, VIDAS® et biologie moléculaire) ont tiré l'activité. Grâce à de très fortes ventes d'instruments (VITEK®, AES Blue Line™ et TEMPO® en particulier), les applications industrielles ont connu une croissance robuste (+15 %).

- En Amérique latine (8 % du CA total), les ventes ont augmenté de plus de 6 %. Le Mexique et la Colombie ont affiché des taux de croissance rapides (respectivement +14 % et +8 %). La progression s'est établie à plus de 4 % au Brésil, portée par la bonne dynamique des applications industrielles.

Sur l'ensemble de la zone, les ventes ont bénéficié de la hausse des réactifs (+7 %).

En 2013, l'évolution de l'activité par technologie, à devises et périmètre constants, est la suivante :

Chiffre d'affaires par technologie <i>En millions d'euros</i>	2013	2012	Variation A données publiées	Variation A devises et périmètre constants
Applications Cliniques	1 251	1 251	+0,0 %	+3,5 %
Microbiologie	793	801	-0,9 %	+2,9 %
Immunoessais ^(a)	364	362	+0,6 %	+3,5 %
Biologie Moléculaire	78	73	+6,5 %	+9,0 %
Autres gammes	16	15	+2,2 %	+3,5 %
Applications Industrielles	330	319	+3,3 %	+6,8 %
Total par Technologie	1 581	1 570	+0,7 %	+4,1 %
Collaborations de R&D	7			
Chiffre d'affaires Groupe	1 588	1 570	+1,2 %	+4,6 %

^(a) dont VIDAS® +5,8 %

- Dans le domaine clinique, le chiffre d'affaires a augmenté de 3,5 %.

La microbiologie (50 % du CA total) a progressé de près de 3 %. La croissance des réactifs a atteint 4,5 % : les cartes VITEK® et les réactifs associés aux solutions plus récentes de FMLA® pour l'automatisation complète des laboratoires ont confirmé leur succès. Les ventes de flacons d'hémoculture BacT/ALERT® ont également progressé, malgré les difficultés de production rencontrées sur le site de Durham (Caroline du Nord - Etats-Unis), attestant ainsi de la mobilisation des équipes commerciales pour gérer la demande croissante de la base de clientèle. Dans ce contexte particulier, et après les fortes facturations de 2012 dans les pays émergents, les ventes d'instruments ont été modérées.

Poursuivant sa feuille de route 2012 - 2015, la Société a continué la préparation du lancement de ses nouvelles plateformes. Elle confirme que son nouvel automate d'hémoculture Virtuo™ sera graduellement disponible à la vente mi-2014. En outre, le design de l'incubateur intégrant des technologies d'imagerie a été finalisé au 4^{ème} trimestre 2013. La Société en poursuit le développement avec le laboratoire européen, partenaire de ce projet, en vue de réaliser les premières installations au 2^{ème} semestre 2014.

Les immunoessais ont enregistré une croissance de 3,5 %. Le dynamisme de la gamme VIDAS®, qui a affiché une hausse de près de 6 % portée tant par les ventes de réactifs que d'instruments, du fait de son repositionnement réussi dans les pays émergents et sur les tests à forte valeur médicale (+25 %), a plus que compensé le recul des microplaques, gamme de produits non stratégique, et le lent démarrage des tests rapides. En particulier, le paramètre VIDAS® B.R.A.M.H.S PCT™, reconnu dans les services d'urgences comme un outil d'aide à la surveillance et au pronostic des infections bactériennes sévères ainsi qu'à l'optimisation de l'antibiothérapie, a confirmé son succès. En outre, VIDAS® 3 connaît un lancement prometteur avec près de 200 instruments installés en seulement 6 mois, depuis son marquage CE.

La biologie moléculaire est en progression de 9 %. L'activité du Groupe a notamment bénéficié des fortes synergies commerciales de la gamme ARGENE® acquise en juillet 2011 et qui a affiché une augmentation de 31 % sur l'exercice.

- Les applications industrielles ont enregistré une hausse de près de 7 %, portée par les ventes d'instruments (en particulier des gammes VITEK®, TEMPO® et AES Blue Line™). La croissance a été particulièrement robuste dans les pays émergents (+22 %) et en Amérique du Nord. L'intégration réussie de la société AES, qui permet à bioMérieux de commercialiser l'offre la plus large du marché auprès de l'ensemble de sa base de clientèle, a doté le Groupe d'un atout essentiel pour le développement de cette activité.
- Les ventes de réactifs et de services ont représenté 88 % du chiffre d'affaires. Avec des taux de progression organique de 4,2 % et 15,8 % respectivement, elles ont tiré la croissance de l'activité.

9.2 SITUATION FINANCIERE

Comptes consolidés audités <i>En millions d'euros</i>	2013	2012	Variation A données publiées
Chiffre d'affaires	1 588	1 570	+1,2 %
Marge brute	825	814	+1,3 %
Résultat opérationnel courant	262	260	+0,8 %
Résultat opérationnel	257	235 ^(a)	+9,6 %
Résultat de l'ensemble consolidé	165	134 ^(a)	+22,7 %
Résultat net par action (en €)	€4,16	€3,41 ^(a)	+22,0 %
EBITDA ^(b)	353	355	-0,6 %
Cash-flow libre ^(c)	109	134	-18,7 %

^(a) 2012 : incidence d'éléments opérationnels non courants relatifs principalement à la société bioTheranostics

^(b) somme du résultat opérationnel courant et des amortissements d'exploitation

^(c) avant acquisitions de titres de participation et dividendes

2012 : encaissement d'arriérés de paiement des autorités espagnoles et portugaises à hauteur de 35 millions d'euros

9.2.1 COMPTE DE RESULTAT

La marge brute s'est établie à 825 millions d'euros, représentant 51,9 % du chiffre d'affaires, ratio stable par rapport à 2012. Elle a augmenté de 1,3 % à taux de change courants. Elle a bénéficié de la progression des ventes de réactifs et de services dont la contribution à la marge brute est supérieure à celle des instruments, de la comptabilisation des collaborations de R&D et de la révision de certains plans de retraite. A contrario, elle a été affectée par des effets défavorables de change. En outre, elle a enregistré des surcoûts de production sur le site de Durham (30 millions de dollars environ) et des frais de port en forte augmentation du fait du poids grandissant des pays émergents dans le chiffre d'affaires.

Favorisés par les variations monétaires, les charges commerciales et les frais généraux ont atteint 405 millions d'euros, soit 25,4 % des ventes, contre 409 millions d'euros, soit 26,1 % des ventes en 2012. A taux de change constants, ils seraient en faible augmentation, reflétant la poursuite, sur l'exercice, du strict contrôle des frais commerciaux et la révision de certains plans de retraite.

Représentant près de 12 % du chiffre d'affaires, les frais de recherche et développement se sont élevés à 186 millions d'euros sur l'exercice 2013. A devises et périmètre constants, ils sont en progression de près de 10 % d'une année sur l'autre, reflétant l'intensification de la préparation du lancement des nouvelles plateformes.

Les crédits d'impôts en faveur de la recherche se sont établis à plus de 19 millions d'euros, en légère augmentation par rapport à 2012.

Le résultat opérationnel courant⁽⁹⁾ est en ligne avec l'objectif que le Groupe s'était fixé il y a un an. Il a atteint 262 millions d'euros, soit 16,5 % du chiffre d'affaires, quasi stable par rapport au résultat opérationnel courant de 260 millions d'euros enregistré en 2012. L'impact des variations monétaires, qui a fortement pénalisé le chiffre d'affaires, a été très largement atténué au niveau du résultat opérationnel courant, grâce notamment aux couvertures mises en place au cours du 2^{ème} semestre 2012 dans le cadre de la politique de la gestion du risque de change du Groupe.

Les autres éléments opérationnels non courants ont représenté une charge nette de 4,9 millions d'euros. Ils correspondent à la dépréciation des droits d'accès à la technologie de Biocartis (6 millions d'euros), à une partie des frais d'acquisition de la société BioFire (1,9 million d'euros) et, à l'inverse, à une reprise de provision pour dépréciation des créances publiques grecques (5,5 millions d'euros), suite au bon niveau d'encaissement obtenu en 2013.

⁽⁹⁾ Résultat opérationnel courant, avant les éléments « significatifs, inhabituels et non récurrents », classés en « autres produits et charges opérationnels non courants »

En 2012, les autres éléments opérationnels non courants avaient représenté une charge nette de 25,4 millions d'euros. Une perte de valeur de 21 millions d'euros avait été enregistrée au titre de bioTheranostics. bioMérieux poursuit activement ses recherches pour trouver de nouveaux partenaires externes, de manière à permettre à bioTheranostics de poursuivre et d'accélérer son développement grâce à de nouveaux financements, tout en offrant à bioMérieux l'opportunité de se recentrer plus encore sur le diagnostic des maladies infectieuses.

Après prise en compte des éléments opérationnels non courants, le résultat opérationnel s'est établi à 257 millions d'euros, contre 235 millions d'euros au 31 décembre 2012.

La charge financière nette s'est élevée à 14 millions d'euros. Elle est composée du coût de l'endettement net à hauteur de 3,9 millions d'euros et d'autres charges financières pour 10,1 millions d'euros. Elle est en augmentation de 2,7 millions d'euros par rapport à 2012. Dans le contexte de désendettement de la Société, cette évolution résulte du coût de l'emprunt obligataire au 4^{ème} trimestre 2013, de la dépréciation de certains titres de participation et de l'augmentation du coût des couvertures de change.

La charge d'impôt sur les résultats s'est établie à 78,4 millions d'euros, contre 89,4 millions d'euros l'année précédente. Le taux effectif d'impôt du Groupe s'est établi à 32,2 % contre 40 % en 2012. Cette évolution reflète la croissance et l'amélioration, d'une année sur l'autre, du résultat avant impôt de certaines filiales du Groupe. En outre, en 2012, le taux effectif d'impôt avait été pénalisé par l'absence de déduction fiscale sur la perte de valeur relative à l'écart d'acquisition de bioTheranostics et sur la dépréciation de certains titres.

Le résultat net ressort à 165 millions d'euros, en amélioration de près de 23 % par rapport à 2012, où il s'était établi à 134 millions d'euros. Le résultat net par action (part du Groupe) s'élève ainsi à 4,16 euros, contre 3,41 euros par action en 2012.

9.2.2 FLUX DE TRESORERIE

L'EBITDA⁽¹⁰⁾ s'est élevé à 353 millions d'euros, quasi-stable par rapport à 2012.

La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation est plus importante qu'en 2012 (40 millions d'euros contre 26 millions d'euros).

Cette évolution s'explique principalement par l'encaissement en Espagne et au Portugal, en juin et juillet 2012, d'arriérés de créances publiques à hauteur de 35 millions d'euros. Cet effet de comparaison masque les progrès réalisés dans la gestion du délai moyen d'encaissement des créances par le Groupe, qui s'établit désormais à 97 jours.

Dans ce contexte, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, le besoin en fonds de roulement d'exploitation est stable : il s'établit à 24,8 % des ventes à la clôture de l'exercice (contre 24,7 % au 31 décembre 2012).

Les investissements réalisés sur l'exercice ont représenté 127 millions d'euros, dont 97 millions d'euros au titre des investissements industriels, contre respectivement 131 et 98 millions d'euros en 2012 (hors impact de la variation du poste « fournisseurs d'immobilisations »). Les investissements industriels ont concerné principalement la capacité et la productivité de l'outil de production, l'acquisition de terrains ainsi que la construction et l'extension de bâtiments industriels et de R&D. Le projet « Global ERP » s'est également poursuivi. Le total des investissements de l'exercice a représenté 8 % du chiffre d'affaires.

Dans ce contexte, la Société a dégagé un cash-flow libre avant acquisitions de titres de participation et dividendes de 109 millions d'euros, contre 134 millions d'euros en 2012. En excluant le paiement ponctuel reçu en 2012 en Espagne et au Portugal d'arriérés de créances publiques, le cash-flow libre serait en augmentation de 10 % d'une année sur l'autre.

En 2013, comme en 2012, la Société a versé un dividende de 38,7 millions d'euros (0,98 euro par action).

L'acquisition de la société BioFire étant intervenue le 16 janvier 2014, le versement du prix final est sans impact sur les flux de trésorerie de 2013. En 2012, les acquisitions de titres de participation (principalement Quanterix et RAS) s'étaient élevées à 12 millions d'euros.

⁽¹⁰⁾ Somme du résultat opérationnel courant et des amortissements d'exploitation

A fin décembre 2013, la trésorerie nette s'élevait à 25 millions d'euros, en forte amélioration par rapport à 2012 qui présentait un endettement net de 48 millions d'euros.

L'acquisition de BioFire s'est traduite par un décaissement de 355 millions d'euros le 16 janvier 2014. Cette acquisition est financée en partie par l'emprunt obligataire, d'une durée de 7 ans et placé par la Société en octobre 2013. En outre, la Société dispose d'une ligne de crédit syndiqué de 350 millions d'euros arrivant à échéance en mars 2017.

9.2.3 AUTRES ELEMENTS

Ressources humaines

Au 31 décembre 2013, l'effectif global du Groupe s'élève à 7 723 collaborateurs (salariés en équivalent temps plein). A méthode de calcul identique, l'effectif s'élevait à 7 413 collaborateurs au 31 décembre 2012.

Base installée

Au 31 décembre 2013, la base installée est de 74 000 instruments environ, en augmentation de 4 600 nouveaux instruments sur l'exercice.

9.2.4 EVENEMENTS MARQUANTS

Acquisition et début de l'intégration de la société américaine BioFire, spécialisée en biologie moléculaire

bioMérieux a acquis 100 % de la société privée américaine BioFire Diagnostics Inc., spécialisée en biologie moléculaire. BioFire a développé FilmArray®, un système intégré de biologie moléculaire PCR, multiplexe, marqué CE et approuvé par la « Food and Drug Administration » (FDA). Introduisant l'approche syndromique⁽¹¹⁾ du diagnostic moléculaire des maladies infectieuses, FilmArray® crée un nouveau standard sur ce marché, combinant dans un seul test des propriétés essentielles - rapidité, précision, simplicité d'utilisation et exhaustivité. A ce jour, le menu de FilmArray® compte 2 panels, le panel respiratoire et le panel de détection du sepsis, qui sont tous deux marqués CE et approuvés par la FDA.

Les 2 sociétés présentent de fortes synergies stratégiques, notamment en termes d'expansion commerciale, de production et d'innovation. Le système unique FilmArray® est un élément différenciant majeur pour le développement de la franchise de bioMérieux dans le diagnostic des maladies infectieuses, son domaine d'expertise principal.

Cette acquisition a été finalisée le 16 janvier 2014. La transaction a été conclue pour un prix de 450 millions de dollars et la reprise des dettes nettes de la société (35 millions de dollars environ), soit une contrevalue de 355 millions d'euros.

BioFire est consolidée à compter de cette date. En 2014, la comptabilisation du chiffre d'affaires de BioFire devrait accroître les ventes du Groupe de 60 millions d'euros environ. Le développement rapide de BioFire sera ensuite un moteur de croissance important pour l'activité du Groupe, avec pour ambition une accélération de 100 à 200 points de base de la progression organique des ventes de bioMérieux sur la période 2015 - 2017. Compte tenu d'un ambitieux plan destiné à stimuler le développement de cette nouvelle gamme, il est prévu que cette transaction ait un impact dilutif sur la marge opérationnelle courante des exercices 2014 et 2015.

La Société procède actuellement à l'analyse de l'affectation du prix d'acquisition de BioFire, dont les effets pourraient représenter une charge annuelle d'environ 20 millions d'euros, sans effet sur sa génération de trésorerie. En outre, les coûts opérationnels non courants associés à l'acquisition et l'intégration de BioFire devraient s'élever à 9 millions d'euros en 2014.

Dès la finalisation de la transaction, bioMérieux et BioFire ont débuté leur processus d'intégration.

⁽¹¹⁾ Cette nouvelle approche médicale se base sur l'analyse d'un syndrome (c'est-à-dire d'un ensemble de symptômes) pour identifier, dans un seul réactif, les pathogènes causant ce syndrome, qu'ils soient d'origine virale ou bactérienne

Début février 2014, BioFire a déposé une demande 510(k) auprès de la FDA pour obtenir l'approbation de commercialisation aux Etats-Unis de son panel FilmArray® gastro-intestinal. Les attentes médicales pour ce panel en cours de développement sont très importantes, tout comme elles l'avaient été pour le panel respiratoire de FilmArray® qui rencontre un grand succès et qui est lui aussi approuvé par la FDA.

En février 2014, le département de la Défense américain (DoD) a attribué à la société BioFire Defense, LLC le contrat de développement technologique de la Nouvelle Génération de Système de Diagnostic (NGDS). Le montant total de ce contrat militaire s'élève à 240 millions de dollars, réparti sur une durée de 8 ans (cf. § 12.1).

Emprunt obligataire

Début octobre 2013, bioMérieux a procédé au placement auprès d'investisseurs institutionnels de sa première émission obligataire, qui porte sur un montant de 300 millions d'euros, avec une durée de 7 ans et une échéance le 14 octobre 2020. Le coupon annuel des obligations s'élève à 2,875 %. L'émission a été plus de 4 fois souscrite.

Cette émission obligataire permet à bioMérieux d'allonger la maturité moyenne de sa dette dans des conditions financières intéressantes, de diversifier ses sources de financement au-delà des lignes de crédit syndiquées existantes, et de contribuer au financement de l'acquisition de la société BioFire.

Offre commerciale

En 2013, bioMérieux a lancé 18 nouveaux produits et a continué d'enrichir son offre commerciale, en particulier :

- Microbiologie clinique : gamme d'identification bactérienne et fongique par spectrométrie de masse MALDI-TOF.

En août 2013, bioMérieux a reçu l'accréditation *de novo* 510(k) de la FDA pour sa plateforme VITEK® MS. VITEK® MS, seul système de spectrométrie de masse approuvé par la FDA pour l'identification en routine d'un menu complet de micro-organismes pathogènes et premier système de la gamme VITEK® à permettre cette identification en quelques minutes, a connu un démarrage prometteur dans les laboratoires de microbiologie clinique.

- Immunoessais
 - VIDAS® 3, la nouvelle génération VIDAS®, a été marquée CE fin juin 2013. VIDAS® 3 dispose d'une plus grande automatisation, d'une traçabilité renforcée, de capacités informatiques nouvelles ainsi que d'un module de contrôle de qualité répondant aux normes de certification en vigueur. Cet instrument est désormais disponible à la vente en Europe et dans les pays qui reconnaissent le marquage CE. Près de 200 instruments étaient installés à fin décembre 2013, six mois seulement après le marquage CE, attestant ainsi du succès commercial de cette nouvelle plateforme. La Société prévoit d'obtenir progressivement les enregistrements réglementaires à la commercialisation dans les autres pays, notamment aux Etats-Unis et en Chine.
 - En outre, bioMérieux a marqué CE et lancé en Europe VIDAS® 25 OH Vitamin D TOTAL. Ce test, destiné à être utilisé sur les plateformes d'immunoessais automatisées VIDAS®, mini VIDAS® et VIDAS® 3, permet le dosage de la vitamine D totale dans le sérum et le plasma humains. Il offre des performances cliniques d'une grande précision et un rendu rapide de résultats (en 40 minutes).
 - En parallèle, bioMérieux a poursuivi le démarrage de sa gamme de tests rapides. Elle a notamment lancé VIKIA® Malaria Ag Pf/Pan, premier test d'un panel en cours de développement dédié aux maladies tropicales. En outre, en décembre, VIKIA® HIV-1/2 pour la détection des anticorps HIV 1 et 2 dans le cas d'infections SIDA a été préqualifié par l'OMS, ce qui lui donne accès au marché des appels d'offres internationaux.

– Biologie moléculaire

- La gamme ARGENE® a été enrichie. La Société a notamment reçu l'approbation de la FDA pour commercialiser aux Etats-Unis le test Adenovirus R-gene®, qui permet la détection qualitative par PCR en temps réel du génome des adénovirus. Ces virus peuvent causer des pathologies respiratoires, oculaires ou gastro-intestinales et sont reconnus comme des pathogènes significatifs avec un fort taux de morbidité et de mortalité chez les patients immunodéprimés. La Société a également lancé la trousse Parvovirus B19 R-gene®, un nouveau test ARGENE® de PCR en temps réel, marqué CE, qui permet la détection et la quantification des 3 génotypes de Parvovirus B19 dont la primo-infection survient généralement au moment de l'enfance, sous la forme d'une éruption cutanée bénigne connue sous le nom de « cinquième maladie » ou mégalérythème épidémique. Ce virus est également responsable d'infections sévères chez les patients immunodéprimés.
- En outre, le nouveau test moléculaire de PCR en temps réel de bioMérieux, THxID™-BRAF, a reçu l'approbation PMA (approbation préalable à la commercialisation) de la FDA pour sa commercialisation aux Etats-Unis. Ce test de diagnostic compagnon aide les oncologues à choisir le traitement le plus approprié en cas de mélanome avancé. Il est destiné aux patients présentant un mélanome dont les tumeurs sont porteuses de la mutation V600E du gène BRAF en vue de la possibilité d'un traitement par Tafinlar® (dabrafenib) de GlaxoSmithKline (GSK), ainsi qu'aux patients dont les tumeurs sont porteuses de la mutation V600E ou V600K du gène BRAF en vue de la possibilité d'un traitement par Mekinist® (trametinib).
- Enfin, en fin d'année, la Société a dévoilé son offre commerciale à destination des laboratoires centralisés de biologie moléculaire. bioMérieux est déjà présente dans ces laboratoires avec sa plateforme easyMAG® de purification des échantillons, dont l'étendue de la base installée en fait un des instruments leaders. Elle entend proposer à ces laboratoires une solution d'automatisation complète, modulaire et flexible, leur permettant d'ajouter de nouveaux modules progressivement en fonction de leurs besoins, de l'utiliser avec leurs propres kits « maison » et de réaliser des tests multiplexés « à la carte ». Dans ce contexte, bioMérieux a annoncé avoir sélectionné les thermocycleurs 7500 de Life Technologies (Applied Biosystems® 7500, 7500 Fast et 7500 Fast Dx) comme sa gamme phare de thermocycleurs. Ces instruments permettent d'automatiser la réaction d'amplification-détection de PCR. La plupart des tests PCR de bioMérieux, notamment la gamme ARGENE® et le test de diagnostic compagnon THxID™-BRAF, sont validés sur les instruments Applied Biosystems® 7500 de Life Technologies.

– Applications industrielles

- bioMérieux a lancé le test TEMPO® Aerobic Count (TEMPO® AC) qui permet le dénombrement de la flore bactérienne totale dès 24 heures dans les échantillons alimentaires et environnementaux. Ce test a obtenu la validation internationale AOAC RI. Cette nouvelle génération est plus rapide et peu dépendante des caractéristiques très variées des échantillons alimentaires.
- Par ailleurs, certains tests ont reçu des approbations de l'AOAC International. VIDAS® UP Salmonella (SPT) a été validé Méthode Officielle pour une grande variété de produits alimentaires et les échantillons d'environnement, Salmonella étant une bactérie qui provoque l'une des infections intestinales les plus fréquentes dans le monde - la salmonellose. VIDAS® UP Listeria (LPT) et VIDAS® Listeria monocytogenes Xpress (LMX) ont été simultanément approuvés en tant que méthodes officielles d'analyse (OMA), ce qui témoigne de la fiabilité et de l'importance de cette solution complète pour le screening de la Listeria, une bactérie pathogène très fréquente dans l'environnement et pouvant être présente dans les aliments.
- Services : la Société a lancé en France sa plateforme de « e-learning » (formation à distance) à destination des techniciens et biologistes portant sur l'utilisation de ses produits, des thématiques scientifiques et le développement professionnel. Cette solution a également obtenu l'approbation réglementaire pour une commercialisation en Allemagne et en Suisse.

Innovation

Dans le cadre de sa feuille de route 2012 - 2015, la Société a décidé d'asseoir plus encore sa croissance sur l'introduction de solutions innovantes.

- En 2013, la Société a continué la préparation du lancement de ses nouvelles plateformes. Elle confirme que son nouvel automate d'hémoculture Virtuo™ sera graduellement disponible à la vente mi-2014. En outre, la Société poursuit le développement de son incubateur intégrant des technologies d'imagerie avec le laboratoire européen, partenaire de ce projet, en vue de réaliser les premières installations au 2^{ème} semestre 2014.
- Partenariats stratégiques
 - En mars, Veolia Environnement et bioMérieux ont annoncé leur volonté de s'engager dans un partenariat de recherche pour le développement d'une technologie innovante destinée à la surveillance en continu de la qualité microbiologique de l'eau potable.
 - En octobre, bioMérieux a signé un accord exclusif avec la société biopharmaceutique Gilead Sciences Inc., spécialisée dans les médicaments innovants pour des besoins thérapeutiques non satisfaits. Cet accord vise à co-développer un test qui pourrait être un diagnostic compagnon d'un médicament candidat de Gilead, actuellement en cours de développement.
 - Enfin, en novembre, bioMérieux a annoncé la fin de sa collaboration avec Biocartis pour le développement et la commercialisation d'un système intégré de biologie moléculaire. Renonçant à ses droits relatifs à la technologie de Biocartis, notamment dans le domaine de la microbiologie moléculaire, bioMérieux reste néanmoins actionnaire de Biocartis.

Initiatives opérationnelles

- Depuis mi-2012, les équipes de Durham (Caroline du Nord - Etats-Unis) travaillent activement pour un retour à une situation satisfaisante de production des flacons d'hémoculture, le respect des engagements de livraison et le renforcement du système qualité du site, dans le contexte d'une demande croissante de la base de clientèle. Le plan d'action de grande ampleur mis en place en 2013 se poursuivra en 2014.
- Le « Global ERP » a continué d'être déployé au cours de l'exercice. Fin 2013, il était implanté dans 24 filiales du Groupe.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 CAPITAUX	120
10.2 SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE	120
10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	120
10.4 RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX	120
10.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES	120

10.1 CAPITAUX

Cf. tableau des variations des capitaux propres consolidés et note 13 du § 20.1.1.

10.2 SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie nette au 31 décembre 2013 ressort à 25 millions d'euros, contre un endettement net de 48 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les commentaires concernant le cash flow figurent au § 9.2.2.

Le tableau de flux de trésorerie consolidé figure au § 20.1.1.

10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

La Société dispose d'un emprunt obligataire de 300 millions d'euros à échéance octobre 2020, et d'une ligne de crédit syndiqué de 350 millions d'euros à échéance mars 2017. Les détails et caractéristiques de ces crédits figurent en note 17 des annexes aux comptes consolidés 2013 se trouvant au § 20.1.1.

10.4 RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Cf. note 17.3 du § 20.1.1.

10.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

D'une façon générale, les investissements sont financés par les fonds propres de la Société (cf. tableau des flux de trésorerie consolidés du § 20.1.1).

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 STRATEGIE ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	122
11.2 PROJETS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	122
11.2.1 Domaine clinique	122
11.2.2 Domaine industriel	123
11.3 ORGANISATION DU POLE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	124
11.4 PRINCIPAUX ACCORDS DE PARTENARIATS	125
11.5 PROPRIETE INTELLECTUELLE	127
11.5.1 Brevets propriétaires	127
11.5.2 Licences concédées par des tiers	127
11.5.3 Licences concédées par la Société	127
11.5.4 Marques	128
11.5.5 Noms de domaine	128

11.1 STRATEGIE ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les investissements en recherche et développement de la Société, qui ont représenté 186 millions d'euros en 2013, soit près de 12 % de son chiffre d'affaires, reposent sur des technologies développées soit en interne, soit en partenariat avec d'autres sociétés ou instituts de recherche académique, soit par prises de licences.

Les travaux de recherche et développement visent d'une part l'amélioration de l'efficience du laboratoire et d'autre part l'amélioration de la valeur médicale des tests de diagnostic.

L'affectation des investissements en matière de recherche et développement porte essentiellement sur le développement de plateformes et sur l'expansion des menus dans le domaine des maladies infectieuses, de certains cancers et de certaines pathologies cardio-vasculaires.

11.2 PROJETS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le développement de nouvelles plateformes (§ 6.1.3.4) et de leur menu de tests est la priorité des équipes de recherche et développement.

Les principales orientations stratégiques de recherche et développement, dans le domaine clinique comme industriel, sont présentées ci-après.

11.2.1 DOMAINE CLINIQUE

En microbiologie :

- développement d'un nouvel instrument d'hémoculture, baptisé Virtuo™, dont le niveau d'automatisation renforcé permettra une alerte plus rapide en cas de détection de sepsis ;
- enrichissement de la gamme d'automatisation complète du laboratoire de microbiologie, FMLA® (cf. § 6.1.3.2.1), par le développement de nouveaux instruments modulaires tels que l'incubateur intégrant de nouvelles techniques d'imagerie (présenté lors de l'ECCMID fin avril 2013 à Berlin), et l'extension du menu du middleware MYLA® ;
- mise au point de nouveaux milieux de culture chromogéniques pour l'identification directe de bactéries (chromID®) ;
- développement de nouvelles cartes pour améliorer le menu VITEK® 2 ;
- mise à jour constante des logiciels experts ;
- développement de méthodes de détection et d'identification rapides (Rapid Microbiology) basées sur les nouvelles techniques de spectrométrie de masse ou d'imagerie, en collaboration avec le CEA et BIOASTER (IRT de Lyon) ;
- évaluation de la pertinence du séquençage pour le diagnostic des maladies infectieuses.

En immunoessais :

- assistance à la poursuite du lancement de VIDAS® 3, la nouvelle génération de l'automate VIDAS®, et développement de nouveaux tests VIDAS®, notamment à forte valeur médicale ;
- démarrage opérationnel de la collaboration avec la société Quanterix pour le développement de tests spécialisés de haute sensibilité et/ou nécessitant des analyses multiplexes à partir de la technologie Simoa™ ; les premiers travaux porteront sur des tests de maladies infectieuses ;
- élargissement de la gamme des tests rapides manuels (gammes BIONEXIA® et VIKIA®), dédiés aux maladies tropicales notamment ;

En biologie moléculaire :

- élargissement de la gamme de tests ARGENE® dédiée notamment aux patients immunodéprimés ;
- nouvelle génération de l'instrument d'extraction easyMAG® ;
- développements de nouveaux marqueurs dans le cadre du programme ADNA (cf. § 11.4) ;
- adaptation du menu de RAS Life Sciences Pty Ltd, société dont 60 % ont été acquis en 2012 par bioMérieux afin de commercialiser un menu de tests de biologie moléculaire, principalement en Inde, et à moyen terme, dans les pays émergents (cf. § 5.1.5) ;
- développement de nouveaux panels sur la plateforme FilmArray® (cf. § 5.1.5).

En médecine personnalisée :

- poursuite des développements dans le domaine des maladies infectieuses et de l'oncologie, notamment dans le cadre des accords conclus avec des groupes pharmaceutiques (décrits dans le § 11.4) ;
- poursuite par la société bioTheranostics du développement de tests portant sur des tissus dans le domaine des cancers métastasés.

11.2.2 DOMAINE INDUSTRIEL

- enrichissement du menu d'identification des pathogènes dans les produits agroalimentaires ;
- automatisation du laboratoire agroalimentaire et optimisation de la préparation de l'échantillon ;
- élargissement du menu applicatif sur la plateforme TEMPO® ;
- exploration de nouvelles techniques plus rapides destinées aux clients biopharmaceutiques et à l'industrie agroalimentaire. Dans le cadre de la mise en place de nouvelles réglementations de détection des pathogènes EHEC dans l'aliment, la Société poursuit sa collaboration avec la société Hyglos (anciennement Profos AG) en vue du développement de solutions utilisant la technologie « phage ligand » de Hyglos ;
- poursuite du développement d'une plateforme de biologie moléculaire ;
- adaptation de la spectrométrie de masse aux applications industrielles ;
- poursuite des développements en cytométrie de flux ;
- consolidation du portefeuille de kits dédiés aux applications vétérinaires.

11.3 ORGANISATION DU POLE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les activités de recherche et de développement du Groupe représentent plus de mille personnes réparties dans 17 centres : Etats-Unis (Durham, Saint Louis, San Diego), Canada (Laval), France (4 centres situés en région Rhône-Alpes, 3 en Bretagne, 1 en région Midi-Pyrénées et 1 en région parisienne), Italie (Florence), Brésil (Rio de Janeiro), Chine (Shanghai) et Inde (Hyderabad). A compter de janvier 2014, le pôle R&D compte 18 centres incluant le site de BioFire de Salt Lake City (Etats-Unis), qui est devenu le site principal de bioMérieux pour le développement de ses activités en biologie moléculaire.

Le « Comité Recherche & Développement » créé en 2011, et présidé par Jean-Luc Belingard, a pour rôle :

- sur le plan scientifique, d'identifier, d'évaluer et de coordonner de nouvelles orientations innovantes, avant proposition au Comité de Direction ;
- sur le plan fonctionnel, d'optimiser les outils, méthodes, échanges permettant aux équipes de Recherche et Développement de servir efficacement les besoins des Unités.

Il choisit les nouveaux projets, en nomme les équipes et leur alloue des ressources. Il suit l'avancement des projets jusqu'à la commercialisation du produit concerné.

Le pôle recherche se répartit entre deux départements distincts : le département Biomarqueurs et le département Innovation & Systèmes. Le pôle développement comprend plusieurs unités : microbiologie, immunoessais, biologie moléculaire, applications industrielles et théranostic, chacune d'entre elles définissant et contrôlant sur son périmètre le développement des réactifs, des consommables, des instruments et des logiciels associés.

La validation et le suivi des projets (approbation des plannings, ressources humaines dédiées, coûts et risques) sont assurés par les Unités. Dans le cas de projets majeurs, le démarrage et les franchissements d'étapes clés de développement sont soumis à l'approbation du Comité de Direction.

La politique du Groupe est de localiser autant que possible les activités de recherche et développement par gamme en fonction du site où elle est (ou sera) fabriquée. Le tableau ci-dessous décrit, à fin décembre 2013, la spécialisation des activités de recherche et développement par site géographique :

Site	Réactifs	Systèmes	Informatique
Saint Louis (Missouri - Etats-Unis)	Microbiologie automatisée (VITEK®)	Microbiologie (VITEK® BacT/ALERT®, VITEK® MS)	Bio-informatique Microbiologie
Durham (Caroline du Nord - Etats-Unis)	Microbiologie (hémoculture) BacT/ALERT®		
Marcy, Craponne, La Balme (France)	Immunoessais (VIDAS®) Microbiologie (milieux de culture, Etest®, TEMPO®) Immunoessais en tests rapides (matières premières) Biomarqueurs	Nouvelles technologies	Bio-informatique Microbiologie
Grenoble (France)	Biologie moléculaire	Biologie moléculaire Microsystèmes	Bio-informatique
Verniolle (France)	Tests immunologiques et de biologie moléculaire pour les patients immunodéprimés		
Combourg, Saint-Brieuc, Kerr Lahn, Ivry (France)	Microbiologie (milieux de culture) Kits de biologie moléculaire pour les applications vétérinaires	Automatisation du laboratoire/préparation d'échantillons Numération Cytométrie de flux	
Laval (Canada)		Biologie moléculaire pour les applications industrielles	
Florence (Italie)		Immunoessais (gamme VIDAS®) Microbiologie industrielle (TEMPO®) Biologie moléculaire (NucliSENS easyMAG®)	
Rio de Janeiro (Brésil)	Tests rapides d'immunoessais Tests immunologiques pour les maladies tropicales		
Shanghai (Chine)	Immunoessais (tests rapides) Biologie moléculaire (tests pour la détection précoce de cancers)		
Hyderabad (Inde)	Tests de biologie moléculaire		
San Diego (Etats-Unis) Société bioTheranostics, Inc.	Biologie moléculaire pour les applications théranostiques (cancer)		

La Société porte une attention particulière à l'innovation et, chaque année, un prix (« Patent Awards ») est organisé pour récompenser des inventeurs de la Société ayant déposé des brevets prometteurs.

11.4 PRINCIPAUX ACCORDS DE PARTENARIATS

La Société fonde une partie de sa recherche et de son activité, en particulier pour la mise au point de technologies nouvelles, sur des partenariats avec d'importants instituts de recherche publique (CNRS, INSERM, CEA, Institut Pasteur), des universités, des centres hospitaliers, des laboratoires et des sociétés de biotechnologie.

Les contrats de partenariat conclus par la Société prévoient la répartition des droits de propriété intellectuelle, ainsi que le paiement de redevances lors de la commercialisation des produits objets de la coopération.

En mars 2013, Veolia Environnement et bioMérieux ont signé un accord formalisant leur intention de s'engager dans un partenariat de recherche pour le développement d'une technologie innovante destinée à la surveillance en continu de la qualité microbienne de l'eau potable.

Dans le domaine du théranostic

- En octobre 2013, bioMérieux a signé un accord exclusif avec la société biopharmaceutique Gilead Sciences Inc., spécialisée dans les médicaments innovants pour des besoins thérapeutiques non satisfaits. Cet accord vise à co-développer un test qui pourrait être un diagnostic compagnon d'un médicament candidat de Gilead, actuellement en cours de développement ;
- En mai 2013, le test THxID™-BRAF a reçu l'approbation PMA (approbation préalable à la commercialisation) de la FDA pour sa commercialisation aux Etats-Unis. Ce test est destiné aux patients présentant un mélanome avancé. C'est un test de diagnostic compagnon de médicaments de GlaxoSmithKline (GSK), qui aide les oncologues à choisir le traitement le plus approprié. GSK et bioMérieux continuent leur collaboration pour étendre son champ d'application ;
- Ipsen et bioMérieux ont signé début 2011 un accord cadre pour identifier des programmes conjoints de théranostic ;

La Société est par ailleurs associée au sein de laboratoires communs de recherche à des partenaires académiques, français ou étrangers :

- deux laboratoires avec le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA Saclay et Leti Grenoble) : un partenariat stratégique à long terme (décembre 2009) a été conclu en vue du développement de nouvelles technologies pour améliorer la prise en charge des maladies infectieuses ;
- Grâce à ce partenariat, bioMérieux bénéficie des compétences uniques du CEA en matière de nouvelles technologies d'imagerie, de traitement et d'analyse des données, de nanotechnologies et de méthodes de détection ultrasensible de molécules. Les projets de recherche portent essentiellement sur les méthodes de détection et d'identification bactériennes rapides basées sur les nouvelles techniques de spectrométrie de masse ou d'imagerie. L'expertise du CEA a été utilisée dans le cadre du développement du nouvel incubateur ;
- deux laboratoires avec les Hospices Civils de Lyon dans le domaine de la cancérologie et des maladies infectieuses, ainsi qu'un laboratoire en Chine spécialisé dans la recherche de biomarqueurs dans le domaine de la cancérologie ;

Par ailleurs, au travers de son appartenance au groupe Institut Mérieux, la Société contribue à un partenariat de recherche à long terme initié avec l'Institut Pasteur en 2009 dans le domaine des maladies infectieuses.

En outre, bioMérieux participe au programme ADNA « Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques », coordonné par l'Institut Mérieux. Ce programme repose sur l'identification et le développement de biomarqueurs et entend participer au développement d'une médecine plus personnalisée, dans le domaine des maladies infectieuses, des cancers et des maladies génétiques rares. Ce programme associe quatre partenaires : bioMérieux, GenoSafe, Génethon et Transgene. Il fait aussi appel aux compétences du Commissariat à l'Energie Atomique, du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), du CHU de Lyon, des Hospices Civils de Lyon, de STMicroelectronics et de l'Université Claude Bernard de Lyon.

Ce programme est soutenu par la BPI, anciennement OSEO (cf. note 30 des annexes aux comptes consolidés 2013 figurant au § 20.1.1), et la Commission Européenne en a approuvé les modalités.

Enfin, bioMérieux sera un partenaire de BIOASTER dans le domaine du diagnostic et des plateformes technologiques. Cet Institut de Recherche Technologique (IRT), labellisé par l'Etat en juin 2011 et dont le lancement opérationnel a démarré en 2013, sera centré sur les maladies infectieuses.

11.5 PROPRIETE INTELLECTUELLE

La Société protège les brevets, droits d'auteur et marques relatifs à ses produits ainsi qu'à ses procédés et défend activement ses droits de propriété intellectuelle dans le monde entier.

11.5.1 BREVETS PROPRIETAIRES

Les systèmes de diagnostic, qui allient instrumentation, informatique et biologie, offrent un très large champ d'application à la propriété industrielle, conduisant les acteurs du secteur à chercher à obtenir des positions fortes en matière de brevets.

Cependant, le savoir-faire de fabrication, le parc installé d'instruments et le nombre des paramètres du menu développés pendant la période de la protection permettent en général aux sociétés de ce secteur d'être moins exposées aux risques liés à l'expiration d'un brevet que les sociétés pharmaceutiques lorsqu'elles doivent faire face à l'arrivée de médicaments génériques.

A contrario, les tests à forte valeur médicale sont plus sensibles à l'expiration des brevets les protégeant.

La Société continue de mettre en œuvre sa politique de propriété intellectuelle. Elle protège activement les résultats de sa recherche par voie de brevets (entre 30 et 40 nouvelles demandes de brevets déposées chaque année) et surveille ses concurrents pour pouvoir défendre activement les atteintes à ses brevets. Elle a décidé d'étendre cette politique de protection aux « Emerging 7 ». Ainsi, au 31 décembre 2013, le Groupe est titulaire de 501 familles de brevets dont la plupart sont en vigueur en Europe, aux Etats-Unis et en Chine. Au 31 décembre 2013, le Groupe comptait 372 brevets délivrés aux Etats-Unis et 214 brevets délivrés en Europe.

La politique générale de la Société en matière de brevets consiste à effectuer un dépôt prioritaire (en général en France ou aux Etats-Unis) et à réaliser dans un délai d'un an une extension sur la base du Traité de Coopération en Matière de Brevet (Patent Cooperation Treaty - PCT), qui institue une procédure unique de dépôt de brevet pour les 148 Etats contractants (au 31 décembre 2013). Le choix définitif des pays d'extension intervient à l'issue de la procédure PCT, soit environ trente mois après la première date de dépôt. En règle générale, les brevets sont étendus dans des pays où le marché est le plus important, notamment les Etats-Unis, l'Europe (surtout la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne), le Japon, la Chine et l'Inde, auxquels s'ajoutent désormais le Brésil, la Russie, le Mexique, la Turquie et la Corée du Sud selon l'importance stratégique de la technologie brevetée.

Dans les pays où la Société cherche une protection juridique par voie de brevets, la durée de protection juridique d'un produit est généralement de 20 ans à partir de la date du dépôt. La protection conférée, qui peut varier d'un pays à un autre, dépend des revendications acceptées dont l'interprétation (notamment en cas de conflit) est décidée par les législations nationales.

11.5.2 LICENCES CONCEDEES PAR DES TIERS

Dans le cadre de son activité, la Société bénéficie de licences concédées par des tiers pour développer ou commercialiser des réactifs ou des technologies (cf. § 6.4).

11.5.3 LICENCES CONCEDEES PAR LA SOCIETE

La Société a accordé les licences suivantes à des tiers :

- Brevets MRSA couvrant des séquences ou procédés de détection des staphylocoques dorés résistants à la méthicilline (« MRSA »), source majeure d'infections nosocomiales ; bioMérieux est licencié exclusif de ces brevets pour des applications en biologie moléculaire. Ces brevets expireront en 2017 ;
- Brevets couvrant les mutations d'acides nucléiques (Facteur II et Facteur V) déterminantes pour identifier le risque de thrombose. Le brevet pour le Facteur II expirera en 2017 aux Etats-Unis ; les brevets pour le Facteur V expireront en 2020 aux Etats-Unis et en 2015 hors Etats-Unis ;

- Brevets couvrant des séquences ou procédés de détection pour certains virus comme l'EBV⁽¹²⁾ dont les brevets de base expireront entre 2013 et 2016. Sur 5 familles, 3 sont en vigueur et 2 ont expiré dans le monde entier, à l'exception des Etats-Unis.
- Brevets couvrant des marqueurs pour le diagnostic de la polyarthrite rhumatoïde (Filaggrine et Fibrine), dont les brevets de base expireront en 2016-2017.

Pour toutes les technologies contrôlées par bioMérieux sous la forme d'une licence exclusive concédée par un tiers avec droit de sous-licencier, une partie des revenus des sous-licences est reversée au titulaire du brevet.

11.5.4 MARQUES

La Société est propriétaire de la marque institutionnelle « bioMérieux » qui est protégée dans la plupart des pays à la fois en tant que marque dénominative et en tant que marque semi-figurative. Il convient de noter que l'utilisation de la dénomination « Mérieux » est gérée par l'Institut Mérieux, au sein du périmètre des sociétés qu'il contrôle. La Société a ainsi obtenu de l'Institut Mérieux la reconnaissance de ses droits sur la dénomination bioMérieux, dans la limite de ses activités.

La Société est par ailleurs titulaire des marques relatives aux produits (instruments, réactifs et/ou logiciels) et aux services qu'elle commercialise.

Les nouveaux dépôts de marques sont effectués, à titre de dépôt de base, en France ou aux Etats-Unis, puis :

- par un dépôt communautaire, à l'ensemble des pays de l'Union européenne ;
- par un dépôt international (*via l'OMPI*) et par des dépôts nationaux pour couvrir notamment les pays désignés sous « Emerging 7 ».

Le portefeuille comporte plus de 260 familles de marques protégées dans la plupart des pays dans le monde.

11.5.5 NOMS DE DOMAINE

La Société est propriétaire de plus de 190 noms de domaine enregistrés, dont ceux comportant la dénomination « bioMérieux » avec plus de 80 extensions différentes.

⁽¹²⁾ Epstein-Barr Virus, responsable notamment de la mononucléose infectieuse

12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 EVOLUTION RECENTE

130

12.2 OBJECTIFS

134

12.1 EVOLUTION RECENTE

Activité

A fin mars 2014, le chiffre d'affaires a atteint 371 millions d'euros contre 359 millions d'euros au 31 mars 2013, en hausse de 3,3 % à données publiées. La croissance organique, qui bénéficie d'une comparaison favorable avec l'activité du 1^{er} trimestre 2013, s'est élevée à 4,1 %, à devises et périmètre constants. En outre, le chiffre d'affaires du Groupe intègre les ventes de BioFire à compter du 16 janvier (14 millions d'euros), permettant ainsi à l'activité de progresser de 7,9 % à devises constantes.

Evolution du chiffre d'affaires	
<i>En millions d'euros</i>	
Chiffre d'affaires - 31 mars 2013	359
Effets de change	-17
Croissance organique, à devises et périmètre constants	+15
Variation de périmètre – Chiffre d'affaires additionnel de BioFire ^(a)	+14
Chiffre d'affaires - 31 mars 2014	371
	+3,3 %
	+4,1 %
	+3,8 % } +7,9 %

^(a) l'acquisition de la société BioFire ayant été finalisée le 16 janvier 2014, cette société est consolidée à compter de cette date

A fin mars 2014, les ventes du Groupe intègrent, pour la première fois, la consolidation du chiffre d'affaires de BioFire. Localisée à Salt Lake City (Utah - Etats-Unis) et spécialisée en biologie moléculaire, BioFire a développé FilmArray®, un système de biologie moléculaire PCR, multiplexe, marqué CE et approuvé par la « Food and Drug Administration » (FDA). FilmArray® introduit l'approche syndromique du diagnostic des maladies infectieuses : cette nouvelle approche médicale se base sur l'analyse d'un syndrome (c'est-à-dire d'un ensemble de symptômes) pour identifier, dans un seul réactif, les pathogènes causant ce syndrome, qu'ils soient d'origine virale, bactérienne, fongique ou parasitaire. Totalement intégré, FilmArray® est simple d'utilisation et permet un diagnostic rapide, précis et exhaustif. A ce jour, le menu de FilmArray® compte 2 panels, le panel respiratoire et le panel de détection du sepsis, qui sont tous deux marqués CE et approuvés par la FDA.

Les 2 sociétés présentent de fortes synergies stratégiques, notamment en termes d'expansion commerciale, de production et d'innovation et, dès la finalisation de la transaction, les équipes de bioMérieux et de BioFire ont débuté leur intégration et rapprochement.

Lors du processus d'acquisition de BioFire, une nouvelle société (BioFire Defense, LLC) a été créée : détenue à 100 %, elle concentre son activité sur les contrats militaires avec le gouvernement américain. En février 2014, le Département de la Défense américain (DoD) a attribué à cette société le contrat d'un montant total de 240 millions de dollars de développement technologique de la Nouvelle Génération de Système de Diagnostic (NGDS). Cependant, une action légale de protestation a été initiée par une autre société concurrente et, en accord avec le Règlement sur les marchés fédéraux (Federal Acquisition Regulations), un ordre de suspendre les travaux a été reçu par BioFire Defense fin mars 2014. BioFire Defense coopère avec les représentants du gouvernement sur ce dossier.

En outre, début février 2014, BioFire a déposé une demande 510(k) auprès de la FDA pour obtenir l'approbation de commercialisation aux Etats-Unis de son panel FilmArray® gastro-intestinal.

A fin mars 2014, sur la base de 2,5 mois d'activité, le chiffre d'affaires de BioFire, reporté en « variation de périmètre » s'est élevé à 14 millions d'euros. Il intègre 12 millions d'euros au titre de FilmArray® qui a poursuivi son expansion rapide (+60 % environ d'une année sur l'autre), notamment en Amérique du Nord.

Au cours du 1^{er} trimestre 2014, la performance commerciale de bioMérieux a été conforme à l'objectif annuel fixé en début d'année et la diversification géographique des ventes a, une nouvelle fois, démontré sa pertinence (chiffres à devises et périmètre constants) : si l'activité a été temporairement ralentie dans les pays émergents (+7,3 %) du fait de la très forte croissance du 4^{ème} trimestre 2013, la situation de l'Europe de l'Ouest s'est stabilisée et les ventes en Amérique du Nord ont confirmé leur dynamisme.

Chiffre d'affaires par zone géographique En millions d'euros	3 mois 2014	3 mois 2013	Variation A données publiées	Variation A devises et périmètre constants
Europe ^(a)	193,9	190,7	+1,6 %	+2,7 %
Amérique du Nord ^(b)	95,5	81,7	+16,8 %	+5,4 %
Asie Pacifique	53,5	57,1	-6,3 %	+1,9 %
Amérique latine	26,2	29,4	-10,5 %	+8,0 %
Total par Région	369,1	358,9	+2,3 %	+3,6 %
Collaborations de R&D	1,7			
Chiffre d'affaires Groupe	370,8	358,9	+3,3 %	+4,1 %

^(a) y compris le Moyen-Orient et l'Afrique

^(b) dont chiffre d'affaires de BioFire : 14 millions d'euros

- En Europe - Moyen-Orient - Afrique (53 % du CA total), l'activité s'est inscrite en croissance de 2,7 %, confirmant les signes de stabilisation observés au cours du 2^{ème} semestre 2013.
 - En Europe de l'Ouest (45 % du CA total), le chiffre d'affaires a affiché une légère augmentation pour le troisième trimestre consécutif. Les ventes en Allemagne et dans les pays nordiques se sont développées à un rythme rapide. L'activité en France, qui avait été pénalisée au 1^{er} trimestre 2013 par l'arrêt de la commercialisation de certains produits précédemment distribués par AES, s'est stabilisée. Enfin, en Europe du Sud, l'activité a renoué avec la croissance pour la première fois depuis juin 2011.
 - La zone Europe de l'Est, Moyen-Orient et Afrique, a poursuivi sa progression dynamique (+11 %), favorisée par le succès de VITEK® MS, de la biologie moléculaire et des applications industrielles.
- En Amérique du Nord (26 % du CA total), les ventes ont progressé de 5,4 %. Bien que l'environnement de marché aux Etats-Unis affiche des signes encourageants avec notamment une accélération du nombre d'américains ayant souscrit au programme ObamaCare dans le cadre de la réforme de la santé (« Patient Protection and Affordable Care Act ») et un contexte de remboursement plus favorable, la pression financière sur les laboratoires de biologie médicale reste forte.

Dans les applications cliniques, la croissance a bénéficié du positionnement de la Société en faveur d'une microbiologie plus rapide et d'une meilleure prise en charge du sepsis. Le développement soutenu du test VIDAS® B.R.A.H.M.S PCT™ a permis à la gamme VIDAS® d'afficher une hausse de près de 25 % d'une année sur l'autre.

Dans les applications industrielles, la croissance ressort à près de 8 %. Elle a été soutenue par les solutions de diagnostic en sécurité agroalimentaire qui, combinées, permettent aux laboratoires d'obtenir des résultats exploitables en 24 heures seulement. Dans ce contexte, la progression des gammes VIDAS® et TEMPO® a été rapide.

- En Asie Pacifique (14 % du CA total), l'activité a affiché une hausse de près de 2 %, après les fortes facturations enregistrées au 4^{ème} trimestre 2013. Au cours du trimestre, la croissance a été plus modérée en Chine (+5 %). L'activité devrait s'y accélérer sur le reste de l'année, tirée notamment par la mise en place de la réforme de la santé et les initiatives opérationnelles d'envergure déployées par l'Institut Mérieux et bioMérieux. En outre, le site de Marcy l'Etoile, siège social de la Société, a accueilli le Président de la République Populaire de Chine lors de sa visite d'Etat en France en mars 2014. En Inde, la progression des ventes (+8 %) a été pénalisée par le décalage temporaire sur le 2^{ème} trimestre 2014 d'installations d'instruments, notamment dans le domaine industriel.

Dans les applications cliniques, l'activité a été soutenue par la croissance des réactifs VIDAS® sur l'ensemble de la zone.

- En Amérique latine (7 % du CA total), les ventes ont connu des progressions à deux chiffres sur l'ensemble des pays en distribution directe de la zone, à l'exception du Chili. L'activité a été portée par les réactifs dont les prix ont, dans certains cas, pu faire l'objet d'augmentations significatives, la Société s'efforçant d'adapter sa politique commerciale à un environnement monétaire troublé.

Au cours du 1^{er} trimestre 2014, la croissance des ventes a résulté d'une progression équilibrée entre les applications cliniques et les applications industrielles (chiffres à devises et périmètre constants).

Chiffre d'affaires par Application En millions d'euros	3 mois 2014	3 mois 2013	Variation A données publiées	Variation A devises et périmètre constants
Applications Cliniques	296,8	286,0	+3,8 %	+3,6 %
Microbiologie	174,9	180,2	-3,0 %	+1,7 %
Immunoessais ^(a)	85,4	84,2	+1,4 %	+6,1 %
Biologie Moléculaire ^(b)	32,7	17,7	+84,4 %	+10,8 %
Autres gammes	3,8	3,9	-2,6 %	+10,8 %
Applications Industrielles	72,3	72,9	-0,8 %	+3,5 %
Total par Application	369,1	358,9	+2,8 %	+3,6 %
Collaborations de R&D	1,7			
Chiffre d'affaires Groupe	370,8	358,9	+3,3 %	+4,1 %

(a) dont VIDAS® : +6,1 %

(b) dont chiffre d'affaires de BioFire : 14 millions d'euros

- Dans le domaine clinique, l'activité a connu une progression de 3,6 %, affectée toutefois par les difficultés rencontrées sur le site de Durham (Caroline du Nord - Etats-Unis). La mise en œuvre d'un plan d'action de grande ampleur, visant à retrouver une situation satisfaisante de production des flacons d'hémoculture et à renforcer le système qualité du site, n'a pas encore permis à la Société de satisfaire pleinement les demandes de tous ses clients. Après un 1^{er} trimestre 2013 qui avait vu une progression rapide des ventes de flacons d'hémoculture, soutenue par une demande vigoureuse dans un contexte de forte épidémie de grippe saisonnière, le chiffre d'affaires de la gamme hémoculture s'est inscrit en diminution d'une année sur l'autre.
 - Dans ce contexte particulier, la microbiologie est en croissance de 1,7 %, tirée en particulier par les bonnes performances de la gamme ID/AST automatisée. En 2014, la Société élargira son offre commerciale avec le lancement de 2 nouveaux systèmes particulièrement innovants - Virtuo™, un nouvel automate d'hémoculture et un incubateur intégrant des technologies d'imagerie. En particulier, Virtuo™ est en phase de validation et de vérification finales et les équipes en préparent activement la commercialisation qui se fera graduellement à partir de mi-2014.
 - Grâce à son positionnement sur les paramètres à forte valeur médicale et dans les pays émergents, la gamme VIDAS® a maintenu sa croissance dynamique (+6,1 %), soutenue par les réactifs et les instruments. En outre, les ventes sont dynamisées par la commercialisation récente de VIDAS® 3, la nouvelle génération de l'instrument VIDAS®, désormais disponible dans près de 40 pays et dont la base installée s'établit à environ 270 instruments à fin mars 2014. Enfin, le test VIDAS® 25 OH Vitamin D Total, marqué CE à la fin de l'exercice 2013, connaît un démarrage prometteur dans les pays matures comme émergents.
 - La biologie moléculaire a enregistré une progression de près de 11 % d'une année sur l'autre, grâce au développement rapide de la gamme ARGENE®.
- Les applications industrielles, qui représentent 20 % du chiffre d'affaires du Groupe, après consolidation de BioFire, ont enregistré une croissance de 3,5 %, tirée par le dynamisme de la zone Europe de l'Est, Moyen-Orient et Afrique et de l'Amérique du Nord. En Asie Pacifique, après les fortes ventes du 4^{ème} trimestre 2013, l'activité a connu un démarrage moins rapide. Sur le reste de l'année, la progression des ventes devrait toutefois accélérer, portée par la vigueur de la demande des marchés matures comme émergents, l'étendue de la gamme de produits de bioMérieux et des plans d'action commerciaux pour intensifier le déploiement des solutions de cytométrie de flux auprès de nouveaux clients.

- Les ventes de réactifs et de services, qui ont représenté 91,1 % du chiffre d'affaires, ont affiché une croissance organique de 4 %. bioMérieux a poursuivi le renforcement de son offre de services bioMérieux Performance Solutions™, avec notamment le lancement en Suisse et en Allemagne de sa plateforme de « e-learning » (formation à distance).

Autre information

- Endettement net

Au 31 mars 2014, après versement du prix d'acquisition de BioFire à hauteur de 355 millions d'euros, l'endettement net s'élevait à 322 millions d'euros. Au cours du trimestre, la Société a en outre reçu le paiement des autorités espagnoles d'un montant de 13 millions d'euros et soldant les arriérés de créances publiques jusqu'au 31 décembre 2012. A fin décembre 2013, la trésorerie nette s'établissait à 25 millions d'euros.

La Société dispose d'un emprunt obligataire, d'un montant de 300 millions d'euros, d'une durée de 7 ans et placé auprès d'investisseurs institutionnels en octobre 2013. En outre, elle bénéficie d'une ligne de crédit syndiqué de 350 millions d'euros arrivant à échéance en mars 2017.

Principaux événements du 1^{er} trimestre

- Offre commerciale

bioMérieux poursuit activement sa stratégie d'innovation. Elle a étendu la commercialisation de VIDAS® 3, qui est désormais disponible dans près de 40 pays et a continué la préparation de ses plateformes de microbiologie clinique qui contribueront à améliorer la valeur médicale du diagnostic, le processus d'analyse ou l'organisation du laboratoire.

En outre, elle a continué à élargir son offre de réactifs et a lancé au cours du trimestre une nouvelle boîte de Petri biplate, chromID® CARBA SMART, dont les 2 milieux chromogènes sélectifs permettent le dépistage de toutes les entérobactéries productrices de carbapénémases (EPC), en 18 à 24 heures. Les EPC sont des bactéries particulièrement multi résistantes pouvant être responsables d'infections nosocomiales et d'épidémies hospitalières.

- Collaboration avec Philips dans le domaine du Point-of-Care automatisé

Fin mars, compte tenu des enjeux que bioMérieux perçoit pour développer des solutions de diagnostic de la troponine offrant des résultats comparables à ceux d'automates de laboratoire central, bioMérieux a décidé d'arrêter sa collaboration avec Philips pour le développement de solutions de diagnostic portables entièrement automatisées, destinées à être utilisées en milieu hospitalier, le test étant réalisé à proximité du patient (POC - Point-of-Care).

- Déploiement du « Global ERP »

Le « Global ERP » a continué d'être déployé avec succès. Après le lancement intervenu en Afrique du Sud, il est désormais implanté dans 25 filiales du Groupe.

Mise en œuvre d'une nouvelle organisation opérationnelle (cf. Annexe 5)

Le 15 avril 2014, la Société a annoncé la mise en place d'une nouvelle organisation qui voit Alexandre Mérieux prendre la Direction Générale et diriger le Comité de Direction.

Le Comité de Direction est en charge de l'application de la stratégie générale de bioMérieux décidée par le Conseil d'administration qui reste présidé par Jean-Luc Belingard. Dans ce contexte, ses principales missions sont de définir les axes prioritaires d'action et de développement, de piloter les projets stratégiques et d'allouer aux différentes directions de la Société les moyens nécessaires.

Afin de poursuivre le développement international de bioMérieux tout en répondant au mieux aux besoins de ses clients, 3 régions aux responsabilités élargies ont été créées : la zone Europe - Moyen-Orient - Afrique, la zone Amérique et la zone Asie Pacifique. En parallèle, 2 unités, correspondant à la segmentation des marchés de bioMérieux, l'Unité Clinique et l'Unité Industrie, ont été mises en place.

Les directions « Business Development », « Biologie Moléculaire » et « Qualité » rapportent à Jean-Luc Belingard. L'ensemble des autres départements, y compris les « Relations Investisseurs », sont rattachés à Alexandre Mérieux.

12.2 OBJECTIFS

La Société s'est fixé les objectifs listés ci-après pour l'exercice 2014.

- Contexte : L'environnement économique et monétaire devrait rester contrasté et incertain.
 - En 2013, l'évolution des devises a pesé à hauteur de 54 millions d'euros sur la croissance des ventes en euros par rapport à 2012. Toutefois, les effets positifs des couvertures de change mises en place fin 2012 ont permis d'atténuer les impacts de change d'une années sur l'autre (soit une charge évaluée à 24 millions d'euros environ) sur le résultat opérationnel courant de 2013. De ce fait, les variations monétaires n'ont eu qu'un impact limité en 2013 sur le résultat opérationnel courant.
 - En 2014, l'évolution de certaines devises (le dollar américain, le real brésilien, la roupie indienne, le peso argentin et la livre turque en particulier) continuera d'affecter significativement le chiffre d'affaires du Groupe en euros. La Société estime qu'en 2014, l'impact des variations monétaires pourrait peser à hauteur de 50 millions d'euros environ sur la croissance des ventes en euros par rapport à 2013.
 - En outre, les variations des devises devraient impacter le résultat opérationnel courant beaucoup plus significativement qu'en 2013, les couvertures de change mises en place fin 2013, dans les conditions de marché en vigueur, ne devant plus permettre d'atténuer aussi largement qu'en 2013 les impacts de change d'une année sur l'autre. La Société estime que les variations monétaires pourraient avoir un impact négatif d'au moins 25 millions d'euros en 2014, sur la base des taux de change actuellement observés.

Dans ce contexte et conformément à la feuille de route 2012 - 2015 de la Société, 2014 sera une année de consolidation et d'investissement. bioMérieux poursuivra notamment son expansion géographique et intensifiera ses lancements commerciaux en cours (VIDAS® 3) ou imminents (son nouvel automate d'hémoculture - Virtuo™, et son incubateur innovant intégrant des technologies d'imagerie), tout en faisant preuve d'une grande discipline dans le contrôle de ses coûts opérationnels.

Le Groupe a finalisé le 16 janvier 2014 l'acquisition de la société BioFire, qui est consolidée à compter de cette date.

Enfin, la Société poursuivra son plan d'action d'envergure sur le site de Durham. Comme annoncé dans les précédentes communications, les coûts associés pourraient atteindre 30 millions de dollars sur l'exercice 2014. La Société prévoit également d'investir 20 millions de dollars environ en 2014 pour augmenter la capacité de production de ce site.

- Croissance organique du chiffre d'affaires

Forte de sa bonne performance commerciale de 2013, bioMérieux prévoit de réaliser, en 2014, une croissance de son chiffre d'affaires comprise entre 3 et 5 %, à devises et périmètre constants.

Le chiffre d'affaires de BioFire devrait s'élever à environ 60 millions d'euros en 2014. La contribution de BioFire à la croissance de l'activité du Groupe sera reportée en « variation de périmètre » en 2014.

– Résultat opérationnel courant

La Société suivra, dans sa communication financière, sa performance opérationnelle courante sur la base :

- D'un « résultat opérationnel courant contributif », c'est-à-dire avant éléments non récurrents relatifs à l'acquisition et l'intégration de BioFire, et écritures comptables liées à l'affectation de son coût d'acquisition,
- Et de son « résultat opérationnel courant », tel qu'établi en accord avec le référentiel comptable IFRS.

La Société fournira un tableau de rapprochement entre son « résultat opérationnel courant contributif » et son « résultat opérationnel courant ».

bioMérieux se fixe pour objectif un résultat opérationnel courant contributif compris entre 220 et 245 millions d'euros, à taux de change courants. Cet objectif intègre l'effet négatif de change lié à la dévaluation des monnaies que le Groupe estime à au moins 25 millions d'euros sur la base des taux de change actuellement observés. Il inclut également l'activité opérationnelle courante de la société BioFire et les dépenses opérationnelles relatives au site de Durham.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Le Groupe ne communique pas de prévisions sur son activité.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE

14.1 PRESENTATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION

138

14.2 CONFLITS D'INTERET

142

14.1 PRESENTATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 3 membres au moins et du maximum fixé par la loi.

Au 31 décembre 2013, il comptait 9 membres.

Jean-Luc Belingard

65 ans
Né le 28/10/1948
Nationalité française

Première nomination : 15/09/2006
Echéance du mandat : 2014

Nombre d'actions de la Société : **50**

Fonction principale exercée dans la Société : **Président Directeur Général**

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2013 :

Administrateur de LabCorp of America (Etats-Unis - société cotée), Stallergenes (France - société cotée), Transgène SA^(a) (France - société cotée), AES Chemunex SA^(a) (fin : 31/12/2013), Pierre Fabre SA, Institut Mérieux^(a)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :

Administrateur de Applera Corp. (Etats-Unis) (fin : 2008), NicOx (fin : 2011), Celera Corporation (Etats-Unis) (fin : 2011), AES Laboratoire Groupe SA^(a) (fin : 2012)

Président Directeur Général de la société IPSEN (fin : 2010)

Autres références professionnelles et activités :

Expérience et expertise en matière de gestion :

H.E.C. Paris

M.B.A. Cornell University (Etats-Unis)

Directeur Général de Roche Diagnostic et Membre du Comité exécutif du Groupe Roche (1990 à 1999)

Membre du Directoire et Directeur Général de bioMérieux-Pierre Fabre de 1999 à 2001

Président Directeur Général de la société IPSEN (2001 à 2010)

Alexandre Mérieux

40 ans
Né le 15/01/1974
Fils de Monsieur Alain Mérieux (administrateur)
Nationalité française

Première nomination : 16/04/2004
Echéance du mandat : 2014

Nombre d'actions de la Société : **20**

Fonction principale exercée dans la Société : **Directeur Général Délégué et Directeur de l'Unité Microbiologie et Opérations Industrielles**

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2013 :

Administrateur et Vice-Président de l'Institut Mérieux^(a), la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, la Fondation Mérieux, bioMérieux Inc. (Etats-Unis)^(a), bioMérieux China Ltd. (Chine)^(a), bioMérieux Shanghai Ltd^(a), AES Chemunex SA^(a) (fin : 31/12/2013), Sysmex bioMérieux Ltd^(a) Directeur Général Délégué de l'Institut Mérieux

Président de Mérieux Développement SAS^(a), SGH^(a), Foncière de Montcelard (SAS)^(a), Mérieux NutriSciences Corp. (Etats-Unis)^(a)

Gérant de SCI ACCRA^(a)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :

Représentant permanent de Mérieux NutriSciences Corp^(a) (ex-Silliker Group Corp), Adriant SAS^(a) (fin : 2008), BTF (Australie)^(a) (fin : 2012), bioMérieux India Private Ltd. (Inde)^(a) (fin : 2011), bioMérieux Polska sp. z.o.o. (Pologne)^(a) (fin : 2012), bioMérieux UK Ltd. (Royaume-Uni)^(a) (fin : 2011), bioMérieux Singapore Pte Ltd. (Singapour)^(a) (fin : 2011), Skiva SAS^(a) (fin : 2012), bioMérieux Canada^(a) (fin : 2012), AES Laboratoire Groupe SA^(a) (fin : 2012)

Autres références professionnelles et activités :

Expérience et expertise en matière de gestion :

H.E.C. Montréal

Directeur Marketing de Silliker en 2003 et 2004

Directeur de l'Unité Applications Industrielles de bioMérieux de 2004 à 2011

^(a) Société contrôlée par la Société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

Alain Mérieux

75 ans

Né le 10/07/1938

Père de Monsieur Alexandre Mérieux
 (Administrateur et Directeur Général
 Délégué)
 Nationalité française

Première nomination : 10/07/1986
 Echéance du mandat : 2014

Nombre d'actions de la Société : **290**

Fonction principale exercée dans la
 Société : **Président du Comité des
 Ressources Humaines, Nominations
 et Rémunérations**

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2013 :

Président de Compagnie Mérieux Alliance S.A.S

Président Directeur Général de l'Institut Mérieux^(a)Président et administrateur de la Fondation Mérieux, Président de la
 Fondation pour l'Université de Lyon, Président de l'Institut de Recherche
 Technologique BioAsterAdministrateur et Président d'honneur de la Fondation Christophe et
 Rodolphe MérieuxAdministrateur de la Compagnie Plastic Omnium SA (société cotée),
 CIC Lyonnaise de Banque, Transgene SA^(a) (société cotée),
 bioMérieux Italia SpA (Italie)^(a), Mérieux NutriSciences Corp. (Etats-Unis)^(a),
 la Fondation Pierre Fabre, la Fondation Pierre Vérots***Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :***Synergie Lyon Cancer (Canceropôle) (fin : mars 2012), la Fondation
 Centaure (fin : nov 2012), la Fondation Edmus (fin : nov 2012)Administrateur de Shantha Biotechnics Ltd. (Inde)^(a) (fin : 2009)**Autres références professionnelles et activités :*****Expérience et expertise en matière de gestion :***

Diplômé de la Harvard Business School

Docteur en Pharmacie

Président Directeur Général de la Société de 1965 à 2010

Directeur Général d'entreprise depuis plus de 40 ans

Michele PalladinoAdministrateur indépendant^(b)

73 ans

Né le 13/06/1940

Nationalité italienne

Première nomination : 06/07/2004
 Echéance du mandat : 2014

Nombre d'actions de la Société : **2 000**

Fonction principale exercée dans la
 Société : **Membre du Comité des
 Ressources Humaines, Nominations
 et Rémunérations**

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2013 :

Néant

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercicesPrésident et associé commanditaire de Michele Palladino & C SAS
 (fin : 2010)**Autres références professionnelles et activités :*****Expérience et expertise en matière de gestion :***

Directeur Général de bioMérieux jusqu'en 1993

^(a) Société contrôlée par la Société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

^(b) Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société,
 telle que rappelée en Annexe 1 du présent document de référence.

Michel AngéAdministrateur indépendant^(b)

74 ans

Né le 27/11/1939

Nationalité française

Première nomination : 30/09/2004

Echéance du mandat : 2014

Nombre d'actions de la Société : **160**

Fonction principale exercée dans la Société : **Président du Comité d'Audit et Membre du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations**

Georges Hibon

76 ans

Né le 03/11/1937

Nationalité française

Première nomination : 06/07/2004

Echéance du mandat : 2014

Nombre d'actions de la Société : **10**

Fonction principale exercée dans la Société : **Membre du Comité d'Audit**

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2013 :

Administrateur de Lyonnaise de Banque SA, Tessi SA (société cotée), Apicil Prévoyance, Sogelym - Dixence Holding SAS, Groupe Progrès, Banque Fiducial SA

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :

Administrateur et Vice-Président du Conseil de surveillance de la Banque de Vizille SA (fin : 2011)

Vice-Président et Administrateur du Fonds de Garantie des Institutions de Prévoyance (fin : 2008)

Autres références professionnelles et activités :***Expérience et expertise en matière de gestion :***

Diplôme d'études supérieures de l'Institut Technique de Banque
Directeur Général de la Lyonnaise de Banque pendant 13 années

Philippe Archinard

54 ans

Né le 21/11/1959

Nationalité française

Première nomination : 10/06/2010

Echéance du mandat : 2014

Nombre d'actions de la Société : **10**

Fonction principale exercée dans la Société : **Directeur du Pôle d'immunothérapie de l'Institut Mérieux**

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2013 :

Président-Directeur Général de Transgene SA^(a) (société cotée)

Directeur Général de TSGH^(a)

Président de l'Association LyonBioPôle

Administrateur d'Erytech Pharma SA (société cotée)

Représentant permanent de TSGH^(a), administrateur de ABL Inc.^(a)

Représentant de LyonBioPôle au Conseil d'administration de l'association « FINOVI » et de la fondation « Synergie Lyon Cancer »

Vice-Président de BioAster (fondation de coopération scientifique)

Administrateur de CPE Lyon – Représentant de la FPUL

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :

Néant

Autres références professionnelles et activités :***Expérience et expertise en matière de gestion :***

Diplômé de la Harvard Business School

Directeur Général de Innogenetics (Belgique) de 2000 à 2003

Président Directeur Général de Transgene^(a) (société cotée)

^(a) Société contrôlée par la Société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

^(b) Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société, telle que rappelée en Annexe 1 du présent document de référence.

Marie-Hélène HabertAdministrateur indépendant^(b)

48 ans

Née le 04/04/1965

Nationalité française

Première nomination : 30/05/2012

Echéance du mandat : 2016

Nombre d'actions de la Société : **19**Fonction principale exercée dans la Société : **Néant****Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2013 :**

Directeur de la Communication et du Mécénat au sein du Groupe Dassault
 Membre du Comité Stratégique de Dassault Développement SAS
 Administrateur de Artcurial (SA), de la Fondation Serge Dassault et des Amis de la Fondation.

Représentant permanent de GIMD, au Conseil de Surveillance de Immobilière Dassault SA.

Gérant de H Investissements (SARL), de HDH (Société Civile)

Vice-Président et membre du Conseil de Surveillance de Groupe Industriel Marcel Dassault (SAS)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :

Administrateur de Dassault Développement SA (fin 2011)

Autres références professionnelles et activités :***Expérience et expertise en matière de gestion :***

Magistère de juriste d'affaires de l'Université de Paris II, d'un DESS de Droit des affaires et fiscalité de l'Université de Paris I / La Sorbonne et d'un DESS de marketing de l'IEP Paris

Harold BoëlAdministrateur indépendant^(b)

49 ans

Né le 27/08/1964

Nationalité belge

Première nomination : 30/05/2012

Echéance du mandat : 2016

Nombre d'actions de la Société : **50**Fonction principale exercée dans la Société : **Membre du Comité d'Audit****Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2013 :**

Administrateur délégué de Sofina SA (Belgique - société cotée), Henex (Belgique - société cotée), Suez Environnement (France - société cotée), Electrabel, société de Participations Industrielles (société cotée), Domanoy.

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :

Administrateur de Oberthur Technologies (fin : 2011), François Charles Oberthur Fiduciaires (fin : 2012), Union Financière Boël (fin : 2011), Finasucré (fin : 2009)

Autres références professionnelles et activités :***Expérience et expertise en matière de gestion :***

Science Bachelor en Chimie de Brown University (USA) et diplôme d'Ingénieur en Science des Matériaux de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne

Fonctions de Direction dans l'industrie sidérurgique au sein du groupe Corus

^(a) Société contrôlée par la Société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

^(b) Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société, telle que rappelée en Annexe 1 du présent document de référence.

La composition et l'organisation du Conseil d'administration est décrite dans le Rapport du Président figurant en Annexe 1 du présent document de référence.

Les membres du Conseil d'administration peuvent être contactés au siège social de la Société à Marcy l'Etoile (Rhône).

Cumul de mandats

Aucun dirigeant n'est en position de cumul de mandats au sens de la recommandation du Code AFEP-MEDEF et les règles légales applicables en matière de cumul sont celles en vigueur au sein de la Société.

14.2 CONFLITS D'INTERET

A la connaissance de la Société :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des 5 dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de l'un des Directeurs Généraux Délégués ;
- aucun des membres du Conseil d'administration et aucun des Directeurs Généraux Délégués n'a été associé au cours des 5 dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- aucune condamnation n'a été prononcée au cours des 5 dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de l'un des Directeurs Généraux Délégués emportant une interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société ou de l'un des Directeurs Généraux Délégués par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société ou d'un Directeur Général Délégué et leurs intérêts privés et/ou d'autres intérêts. Les conventions impliquant certains administrateurs font l'objet de la procédure des conventions réglementées et sont présentées au § 19.

A la connaissance de la Société il n'existe pas d'engagement pris par un membre du Conseil d'administration restreignant sa liberté de céder ses titres bioMérieux, autre que les règles d'initiés et périodes non autorisées.

En outre, un dispositif de gouvernement d'entreprise a été mis en place par la Société (cf. Annexe 1).

Intérêts des mandataires sociaux dans le capital de la Société et des sociétés du Groupe

Conformément au règlement européen n°800-2004, il est rappelé que Monsieur Alain Mérieux et son fils Monsieur Alexandre Mérieux sont les principaux actionnaires de la société Compagnie Mérieux Alliance, holding d'Institut Mérieux, actionnaire majoritaire de la Société, dont ils détiennent ensemble la majorité du capital et des droits de vote (cf. § 18.1 et 18.2).

15 REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1	REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE	144
15.1.1	Rémunération des membres du Conseil d'administration	144
15.2	RETRAITES ET AUTRES ENGAGEMENTS	153

15.1 REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE

15.1.1 REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tableau récapitulatif des jetons de présence

Le montant maximum des jetons de présence alloués à l'ensemble des administrateurs s'élève à 300 000 euros par an, ainsi qu'il résulte de la cinquième résolution de l'Assemblée générale ordinaire de la Société en date du 12 juin 2008.

Les règles de répartition des jetons de présence sont les suivantes :

- pour le Conseil d'administration : 12 000 euros/an + 1 500 euros par participation, pour chaque administrateur et censeur ;
- pour le Comité d'audit : 6 000 euros/an + 1 500 euros par participation ;
- pour le Comité Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations : 4 000 euros/an + 1 500 euros par participation.

Membres du Conseil	Jetons de présence versés en 2013 en €	Jetons de présence versés en 2012 en €
Jean-Luc Belingard	19 500	21 000
Alain Mérieux	25 000	28 000
Alexandre Mérieux	19 500	21 000
Christian Bréchot	0	9 000
Michele Palladino	26 500	28 000
Philippe Archinard	19 500	21 000
GIMD / Benoît Habert	0	18 000
Michel Angé	41 500	43 000
Georges Hibon	34 500	36 000
Harold Boël	34 500	28 500
Marie Hélène Habert	19 500	9 000
TOTAL	240 000	262 500

Les administrateurs n'ont reçu aucun jeton de présence au titre de leurs mandats au sein des filiales du Groupe.

Rémunérations des mandataires sociaux et administrateurs

♦ Monsieur Jean-Luc Belingard

Pour ses fonctions exercées au sein de l’Institut Mérieux, Monsieur Jean-Luc Belingard est rémunéré par l’Institut Mérieux, par un contrat de travail.

Et au titre de son mandat social au sein de bioMérieux, il perçoit une rémunération fixe et une rémunération variable. Cette rémunération variable est fondée sur une appréciation qualitative et quantitative de l’atteinte d’objectifs. La croissance du chiffre d’affaires et le résultat opérationnel courant (Ebit courant), annoncés au marché en début d’année constituent les deux objectifs quantitatifs. Cette rémunération fait l’objet d’un examen annuel par le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunerations, qui rend compte de ses conclusions au Conseil d’administration.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées (en €) à Jean-Luc Belingard – Président-Directeur Général		
	2013	2012
Rémunérations dues au titre de l’exercice	1 905 914	1 587 228
Valorisation des options attribuées au cours de l’exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées au cours de l’exercice ^(a)	Néant	811 000
Total	1 905 914	2 398 228

Jean-Luc Belingard	Montants au titre de l’exercice 2013 en €		Montants au titre de l’exercice 2012 en €	
	Dus	Versés	Dus	Versés
- rémunération fixe ^(b)	878 968	878 968	861 341	861 341
- rémunération variable ^(c)	993 435	691 560	691 560	680 000
- rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- jetons de présence	19 500	19 500	21 000	21 000
- avantages en nature ^(d)	14 011	14 011	13 327	13 327
Total	1 905 914	1 604 039	1 587 228	1 575 668
Valorisation des options attribuées au cours de l’exercice	Néant		Néant	
Valorisation des actions attribuées au cours de l’exercice ^(a)	Néant		811 000	

(a) Actions Institut Mérieux attribuées par Institut Mérieux. Cette valeur correspond à la valeur des actions gratuites lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l’application d’IFRS 2, après prise en compte notamment d’une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la Société à l’issue de la période d’acquisition, mais avant effet de l’étalement au titre d’IFRS 2 de la charge sur la période d’acquisition

(b) Rémunération totale versée par la société Institut Mérieux (175 668 €) et bioMérieux (703 300 €)

(c) Rémunération versée par bioMérieux

(d) Voiture de fonction et logement fournis par la société Institut Mérieux

Monsieur Jean-Luc Belingard bénéficie également de primes conditionnelles à long terme :

- Prime 2016 : la cible est fixée à 1 200 000 euros, versée en avril 2016 sous conditions de présence en qualité de Président Directeur Général de la Société au 31 mars 2014. Le versement de cette prime est également conditionné par la réalisation d’objectifs quantitatifs (atteinte des objectifs de croissance des ventes et d’Ebit à quatre ans) et d’objectifs qualitatifs (affinement de la stratégie de la Société).

- Prime 2017 : la cible est fixée à 1 200 000 euros, versée en avril 2017 sous conditions de présence en qualité de Président Directeur Général de la Société au 31 mars 2015. Le versement de cette prime est également conditionné par la réalisation d'objectifs quantitatifs (atteinte des objectifs de croissance des ventes et d'Ebit à quatre ans) et d'objectifs qualitatifs (affinement de la stratégie de la Société).

♦ **Monsieur Alexandre Mérieux**

Monsieur Alexandre Mérieux est rémunéré par l’Institut Mérieux et refacturé pour partie à bioMérieux. La fixation de la rémunération brute variable de Monsieur Alexandre Mérieux, versée l’année suivante, est basée sur trois éléments : un indicateur de performance financière de la Société commun à l’ensemble des salariés (progression du chiffre d’affaires et résultat opérationnel courant), et sa performance individuelle dans la Société appréciée en fonction d’objectifs fixés en début d’exercice. Cette rémunération fait l’objet d’un examen annuel par le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations. En outre, il perçoit une rémunération variable liée à l’ensemble de sa performance au niveau du groupe Institut Mérieux.

Monsieur Alexandre Mérieux bénéficie du contrat de retraite collectif (à cotisations définies) ouvert aux cadres dirigeants du Groupe Institut Mérieux.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées (en €) à Alexandre Mérieux – Directeur Général Délégué		
	2013	2012
Rémunérations dues au titre de l’exercice	571 883	441 505
Valorisation des options attribuées au cours de l’exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l’exercice	Néant	Néant
Total	571 883	441 505

Alexandre Mérieux	Montants au titre de l’exercice 2013 en €		Montants au titre de l’exercice 2012 en €	
	Dus	Versés	Dus	Versés
- rémunération fixe ^(a)	291 771	291 771	263 929	263 929
- rémunération variable ^(a)	253 120	200 000	150 000	150 000
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	19 500	19 500	21 000	21 000
- avantages en nature ^(b)	7 492	7 492	6 576	6 576
Total	571 883	518 763	441 505	441 505
Valorisation des options attribuées au cours de l’exercice	Néant		Néant	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l’exercice	Néant		Néant	

(a) Rémunération totale versée par la société Institut Mérieux

(b) Voiture de fonction fournie par la société Institut Mérieux

♦ Monsieur Alain Mérieux

Monsieur Alain Mérieux perçoit une rémunération fixe, déterminée et versée par l’Institut Mérieux, et refacturée pour partie à bioMérieux.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées (en €) à Alain Mérieux – Administrateur		
Alain Mérieux	Montants versés au titre de l'exercice 2013 en €	Montants versés au titre de l'exercice 2012 en €
- rémunération fixe ^(a)	362 385	355 500
- rémunération variable	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
- jetons de présence	25 000	28 000
- avantages en nature	Néant	Néant
Total	387 385	383 500
Valorisation des options attribuées au cours de l’exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l’exercice	Néant	Néant

(a) Rémunération totale versée par la société Institut Mérieux.

♦ Monsieur Philippe Archinard

Monsieur Philippe Archinard est rémunéré par l’Institut Mérieux, par un contrat de travail qui le lie à cette société. Directeur du pôle d’immunothérapie de l’Institut Mérieux, une partie de ses activités est, à ce titre, refacturée à bioMérieux dans le cadre de la convention de prestation de services entre les 2 sociétés. La fixation de la rémunération brute variable de Monsieur Philippe Archinard, versée l’année suivante, est basée sur sa performance individuelle appréciée en fonction d’objectifs fixés en début d’exercice.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées (en €) à Philippe Archinard – Administrateur		
Philippe Archinard	Montants versés au titre de l'exercice 2013 en €	Montants versés au titre de l'exercice 2012 en €
- rémunération fixe ^(a)	435 000	435 000
- rémunération variable ^(a)	450 000	450 000
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
- jetons de présence	19 500	21 000
- avantages en nature ^(a)	8 880	9 696
Total	913 380	915 696
Valorisation des options attribuées au cours de l’exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l’exercice	Néant	Néant

(a) Rémunération totale versée par la société Institut Mérieux

Synthèse des informations présentées ci-dessus (tableau 10)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail ^(a)		Régime de retraite supplémentaire ^(b)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Luc Belingard Président Directeur Général depuis le 1 ^{er} janvier 2011 Premier mandat d'administrateur : 15/09/2006 Fin de mandat : à l'issue de l'AG 2014		✓		✓	✓			✓
Alexandre Mérieux Directeur Général Délégué depuis le 19 décembre 2008 Premier mandat d'administrateur : 16/04/2004 Fin de mandat : à l'issue de l'AG 2014		✓		✓		✓		✓

(a) Monsieur Jean-Luc Belingard a un contrat de travail avec Institut Mérieux au titre de ses fonctions au sein d'Institut Mérieux. Il n'a pas de contrat de travail avec bioMérieux pour sa rémunération de mandataire social dirigeant.

Monsieur Alexandre Mérieux a une rémunération versée par l'Institut Mérieux, dont une partie est refacturée à bioMérieux. Il n'a pas de contrat de travail avec bioMérieux pour sa rémunération de mandataire social dirigeant.

(b) Au titre de leur contrat de travail avec Institut Mérieux, Monsieur Jean-Luc Belingard et Monsieur Alexandre Mérieux bénéficient d'une retraite supplémentaire dont les caractéristiques sont les suivantes : retraite selon l'article 83, à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C.

Autres tableaux figurant dans la recommandation AMF n°2009-16 non repris dans le présent document

Les informations du tableau 3 (Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants) figurent intégralement au tableau récapitulatif des jetons de présence, présenté au début du § 15.1.1.

Les informations des tableaux 4 (Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe) et 6 (Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe) figurent intégralement dans les tableaux des rémunérations des mandataires sociaux et administrateurs, présentés dans le présent § 15.1.1.

Les tableaux 5 (Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social) et 7 (Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social) sont sans objet, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'ayant été levée par l'un des dirigeants mandataires sociaux, et aucune action de performance n'étant devenue disponible durant l'exercice.

Le tableau 8 (Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions) et le tableau 9 (Historique des attributions d'actions de performance) sont sans objet, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance n'ayant été réalisée par la Société.

Engagements pris au bénéfice des mandataires sociaux

En 2013, la Société n'a pris aucun engagement, de quelque nature que ce soit, au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En 2010, le Conseil d'administration a arrêté au profit de Monsieur Jean Luc Belingard une indemnité de départ représentant vingt-quatre mois de salaire (fixe et variable).

Cette indemnité de départ ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. En outre, elle ne sera versée que si la croissance du chiffre d'affaires et la marge opérationnelle courante atteignent les objectifs annoncés au marché l'année précédent l'année au cours de laquelle le départ de Monsieur Jean-Luc Belingard interviendra.

Cette indemnité de départ ne sera versée qu'après constatation par le Conseil d'administration du respect des conditions énumérées ci-dessus.

Elle ne sera pas versée en cas de démission, départ à la retraite, changement de fonction à l'intérieur du Groupe.

Aucune action de préférence n'a été attribuée aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2013.

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Néant.

Consultation des actionnaires sur les éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

♦ **Monsieur Jean-Luc Belingard**

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	878 968 €	<p>Rémunération fixe brute totale de 878 968 € au titre de l'exercice 2013. Le montant de cette rémunération fixe a été versé par la société Institut Mérieux (175 668 €) et bioMérieux (703 300 €).</p>
Rémunération variable annuelle	993 435 €	<p>Le 17 décembre 2010, le Conseil d'administration a arrêté la rémunération variable sur des critères qualitatifs et quantitatifs.</p> <p>Cette rémunération, versée par bioMérieux, fait l'objet d'un examen annuel par le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, qui rend compte de ses conclusions au Conseil d'administration.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les critères quantitatifs préétablis reposent sur l'atteinte d'objectifs par : la croissance du chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant (Ebit courant), et annoncés au marché en début d'année. – Les critères qualitatifs préétablis reposent sur la performance individuelle dans la Société de M. Jean-Luc Belingard. Les critères qualitatifs représentent une part de 50 % de sa rémunération annuelle variable. <p>Le montant de la rémunération variable brute au titre de l'exercice 2013 de M. Jean-Luc Belingard, en qualité de Président Directeur Général a, en conséquence, été arrêtée à 993 435 €, soit 113 % environ de sa rémunération annuelle fixe de l'exercice 2013.</p>
Rémunération variable différée	1 200 000 €	<p>Prime 2016 : Le 13 mars 2012, le Conseil d'administration a arrêté la rémunération variable sur des critères qualitatifs, quantitatifs et à la condition de présence de M. Jean-Luc Belingard en qualité de Président Directeur Général de la Société au 31 mars 2014. La rémunération variable cible est fixée à 1 200 000 euros.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les critères quantitatifs préétablis reposent sur l'atteinte d'objectifs de croissance des ventes et d'Ebit à quatre ans. – Les critères qualitatifs préétablis reposent sur l'affinement de la stratégie de la Société et s'élèvent à 50 % de sa rémunération variable différée.
Rémunération variable différée	1 200 000 €	<p>Prime 2017 : Le 12 mars 2013, le Conseil d'administration a arrêté la rémunération variable sur des critères de qualitatifs, quantitatifs et à la condition de présence de M. Jean-Luc Belingard en qualité de Président Directeur Général de la Société au 31 mars 2015. La rémunération variable cible est fixée à 1 200 000 euros.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les critères quantitatifs préétablis reposent sur l'atteinte d'objectifs de croissance des ventes et d'Ebit à quatre ans. – Les critères qualitatifs préétablis reposent sur l'affinement de la stratégie de la Société s'élèvent à 50 % de sa rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	M. Jean-Luc Belingard ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	NA	M. Jean-Luc Belingard ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Options = NA Actions = NA Autre élément = NA	Aucune option d'action n'a été attribuée au cours de l'exercice 2013. M. Jean-Luc Belingard ne bénéficie pas d'actions de performance.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Jetons de présence	19 500 €	M. Jean-Luc Belingard bénéficie de jetons de présence dans les conditions définies par le Conseil d'administration.
Valorisation des avantages de toute nature	14 011 €	M. Jean-Luc Belingard bénéficie d'une voiture et d'un logement de fonction fournis par la société Institut Mérieux.
Indemnités de départ	24 mois de salaire (fixe et variable)	<p>Le 17 décembre 2010, le Conseil d'administration a arrêté au profit de M. Jean-Luc Belingard une indemnité de départ représentant vingt-quatre mois de salaire (fixe et variable). Le salaire fixe considéré sera le dernier salaire annuel de base. Cette indemnité de départ ne sera susceptible d'être due qu'après constatation des conditions préétablies exposées ci-dessous.</p> <p>Cette indemnité de départ ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Elle ne sera pas versée en cas de démission, départ à la retraite, changement de fonction à l'intérieur du Groupe.</p> <p>En outre, elle ne sera versée que si la croissance du chiffre d'affaires et la marge opérationnelle courante atteignent les objectifs annoncés au marché l'année précédant l'année au cours de laquelle le départ de M. Jean-Luc Belingard interviendra.</p> <p>L'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2011 a approuvé cette convention réglementée (résolution n°4).</p>
Indemnité de non-concurrence	NA	M. Jean-Luc Belingard ne bénéficie pas de clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	1 896 €	Au titre de son contrat de travail avec la société Institut Mérieux, M. Jean-Luc Belingard bénéficie d'une retraite supplémentaire dont les caractéristiques sont les suivantes : retraite selon l'article 83, à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C.

♦ Monsieur Alexandre Mérieux

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	291 771 €	Rémunération fixe brute totale de 291 771 € au titre de l'exercice 2013. Le montant de cette rémunération fixe a été versé par la société Institut Mérieux.
Rémunération variable annuelle	253 120 €	<p>Une partie de cette rémunération fait l'objet d'un examen annuel par le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les critères quantitatifs préétablis reposent sur l'atteinte d'objectifs par : un indicateur de performance financière de la Société commun à l'ensemble des salariés (croissance du chiffre d'affaires et résultat opérationnel courant). – Les critères qualitatifs préétablis reposent sur la performance individuelle de M. Alexandre Mérieux dans la Société. En outre, sa rémunération variable est fondée sur l'ensemble de sa performance au niveau du groupe Institut Mérieux. Les critères qualitatifs représentent une part de 50 % de sa rémunération annuelle variable. <p>Le montant de la rémunération variable brute est, au titre d'un exercice, versé l'exercice suivant en totalité par la société Institut Mérieux. Le montant de la rémunération variable brute attribuée lors de l'exercice 2013 à M. Alexandre Mérieux, en qualité de Directeur Général Délégué a été arrêtée à 253 120 €, soit 87 % environ de sa rémunération annuelle fixe de l'exercice 2013.</p>
Rémunération variable différée	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Options = NA Actions = NA Autre élément = NA	<p>Aucune option d'action n'a été attribuée au cours de l'exercice 2013.</p> <p>M. Alexandre Mérieux ne bénéficie pas d'actions de performance.</p>
Jetons de présence	19 500 €	M. Alexandre Mérieux bénéficie de jetons de présence dans les conditions définies par le Conseil d'administration.
Valorisation des avantages de toute nature	7 492 €	M. Alexandre Mérieux bénéficie d'une voiture de fonction fournie par la société Institut Mérieux.
Indemnités de départ	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie pas d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie pas de clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	18 960,37 €	Au titre de son contrat de travail avec la société Institut Mérieux, M. Alexandre Mérieux bénéficie d'une retraite supplémentaire dont les caractéristiques sont les suivantes : retraite selon l'article 83, à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C.

15.2 RETRAITES ET AUTRES ENGAGEMENTS

L'engagement de bioMérieux SA, en matière de régime de retraite à prestations définies, s'élève à 1,9 million d'euros au 31 décembre 2013.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET MANDATS	155
16.2 CONTRATS DE SERVICES ENTRE CES PERSONNES	155
16.3 COMITE D'AUDIT ET COMITE DES RESSOURCES HUMAINES, NOMINATIONS ET REMUNERATIONS	155
16.4 CONFORMITE AU REGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	156

16.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET MANDATS

Attributions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'il doit spécifiquement et obligatoirement se prononcer sur (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en œuvre et (iii) l'autorisation de procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités...) non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget, et qui excède 30 millions d'euros.

Enfin, le règlement intérieur prévoit également que le Conseil d'administration est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société et plus particulièrement de sa situation financière, de la situation de sa trésorerie, ainsi que de ses engagements.

Les travaux du Conseil d'administration

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Les attributions et les travaux du Conseil d'administration sont détaillés dans le Rapport du Président en Annexe 1 du présent document de référence.

Mandats des administrateurs

La liste des mandats ainsi que leurs dates de prise d'effet et d'expiration sont détaillés au § 14 du présent document de référence.

16.2 CONTRATS DE SERVICE ENTRE CES PERSONNES

Il n'existe pas de convention de prestations de services entre les membres du Conseil d'administration, de la Direction et des organes de surveillance, d'une part, et la Société ou l'une de ses filiales, d'autre part, prévoyant l'octroi d'avantages.

16.3 COMITE D'AUDIT ET COMITE DES RESSOURCES HUMAINES, NOMINATIONS ET REMUNERATIONS

Les Comités du Conseil d'administration

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs Comités permanents ou temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil d'administration et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les Comités sont chargés d'étudier les questions que le Conseil d'administration ou son Président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du Conseil d'administration relativement à ces questions et de rapporter leurs conclusions au Conseil d'administration sous forme de comptes-rendus, de propositions, d'informations ou de recommandations.

Le rôle des Comités est strictement consultatif. Le Conseil d'administration apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les Comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par ces études, investigations ou rapports. Il n'est pas non plus tenu par les éventuelles recommandations émises par les Comités.

Il est précisé que les membres du Comité d'audit disposent de compétences telles que décrites dans le Rapport du Président en Annexe 1.

A la date du dépôt du présent document de référence, le Conseil d'administration de la Société a constitué deux Comités : le Comité d'Audit et le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations dont la composition et le fonctionnement sont décrits dans le Rapport du Président figurant en Annexe 1 du présent document de référence.

16.4 CONFORMITE AU REGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Cadre légal du gouvernement d'entreprise

La Société se conforme en matière de gouvernement d'entreprise aux obligations légales et a également choisi de se référer au Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP/MEDEF qui synthétise les principes de gouvernement d'entreprise en vigueur. Ce code est consultable en ligne sur le site Internet du MEDEF (http://www.afep.com/uploads/medias/documents/Code_gouvernement_entreprise_societes_cotees_Juin_2013.pdf). Les dispositions de ce code qui ont été écartées, ainsi que les motifs, sont exposés dans le tableau ci-après :

<u>Mandat des dirigeants :</u> <i>Renouvellement par tranche ou par bloc des mandats</i>	Compte tenu du renouvellement en 2010 du mandat de sept administrateurs sur neuf, le système de non-renouvellement par tranche ou bloc, est difficilement applicable. Ainsi, l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2013, devra voter le renouvellement de sept mandats d'administrateurs sur neuf.
<u>Evaluation de la Direction Générale par le Conseil d'administration :</u> <i>Appréciation et évaluation des performances de la Direction Générale par les membres du Conseil d'administration de manière indépendante et collégiale</i>	Compte-tenu, d'une part de l'exercice de la Direction Générale par le Président et donc de sa présence aux réunions du Conseil d'administration, et d'autre part de la présence de Monsieur Alexandre Mérieux en qualité d'administrateur et Directeur Général Délégué, l'évaluation des performances de la Direction Générale est appréciée par les membres du Conseil d'administration en présence de la Direction Générale. Le rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mise en place par la Société est en Annexe 1 du présent document de référence et complète la description donnée au présent chapitre.

17 SALARIES

17.1 NOMBRE DE SALARIES	158
<hr/>	<hr/>
17.2 ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS	158
17.2.1 Durée de la période d'acquisition	158
17.2.2 Critères et conditions d'attribution	158
17.2.3 Livraison des titres	158
17.2.4 Durée de la période de conservation	159
17.2.5 Droits des bénéficiaires	159
<hr/>	<hr/>
17.3 PARTICIPATION ET STOCK OPTIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION	159
<hr/>	<hr/>
17.4 ACCORD DE PARTICIPATION DES SALARIES	159

17.1 NOMBRE DE SALARIES

Les informations relatives à l'effectif, la politique sociale et les relations sociales du Groupe sont décrites au § 5.2 du présent document de référence.

17.2 ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société n'est en vigueur. Ni la Société ni une société du Groupe n'a consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à un mandataire ou à un salarié au cours de l'exercice 2013. A la date du présent rapport, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions de la Société susceptible d'être exercée.

Faisant utilisation de la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 29 mai 2013 dans le cadre de plans d'attributions gratuites d'actions fixés par le Conseil d'administration, le Conseil d'administration a attribué, après consultation du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, 41 700 actions, durant l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les actions attribuées gratuitement à des bénéficiaires non mandataires sociaux non encore définitivement acquises à la clôture de l'exercice 2013 se répartissent comme suit :

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Cours de l'action en euros
29 mai 2013	13 700	75,03
30 août 2013	14 000	75,90
17 décembre 2013	14 000	73,30

Il n'a été attribué gratuitement aucune action aux mandataires sociaux.

17.2.1 DUREE DE LA PERIODE D'ACQUISITION

Selon les plans d'attribution, une période d'acquisition de 2 ou 4 ans est prévue à compter de la décision d'attribution avant que les bénéficiaires puissent devenir propriétaires des actions correspondantes.

17.2.2 CRITERES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, d'attribuer gratuitement des actions qui seront définitivement acquises, sous condition de performance et de présence. Dans le cadre de plans collectifs, les conditions de performance comprennent des objectifs d'augmentation de chiffre d'affaires et de rentabilité opérationnelle courante. Dans certains autres cas, les conditions de performance sont liées à l'atteinte d'objectifs définis dans la cadre de business plans propres au domaine d'activité du bénéficiaire.

17.2.3 LIVRAISON DES TITRES

A l'issue de la période d'acquisition, la Société, sous réserve du respect des conditions et critères d'acquisition fixés par le Conseil d'administration, transfère au bénéficiaire le nombre d'actions déterminé par le Conseil d'administration. Le bénéficiaire est actionnaire, mais il a l'obligation de conserver ses actions pendant la période de conservation fixée dans le plan.

17.2.4 DUREE DE LA PERIODE DE CONSERVATION

Selon la loi française, les bénéficiaires s'engagent à conserver les actions ainsi acquises pendant une période de conservation fixée à 2 ans à compter de l'expiration de la période d'acquisition, telle que mentionnée ci-dessus.

17.2.5 DROITS DES BENEFICIAIRES

Malgré l'inaccessibilité de ses actions, comme tout actionnaire, le bénéficiaire d'une attribution définitive peut exercer pendant la période de conservation les droits attachés aux actions attribuées :

- droit préférentiel de souscription ;
- droit de communication ;
- droit de participer aux Assemblées ;
- droit de vote ;
- droit aux dividendes et éventuellement réserves distribuées.

Au cours de l'exercice 2013, des attributions consenties en 2011 assorties d'une période d'attribution de 2 ans sont devenues définitives à l'issue de leur période d'attribution. Les 1 025 actions correspondantes ont été délivrées aux bénéficiaires ; ces attributions correspondent à des plans Global Leaders. La Société n'a attribué que des actions existantes.

Au titre des plans OPUS 2009 et 2011, 4 976 actions ont été délivrées.

17.3 PARTICIPATION ET STOCK OPTIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Aucune action n'a été attribuée gratuitement, ni aucune option donnée aux mandataires sociaux de la Société.

17.4 ACCORD DE PARTICIPATION DES SALARIES

L'accord de participation des salariés est décrit au § 5.2 du présent document de référence.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1	ACTIONNAIRES PRINCIPAUX	161
18.2	DROITS DE VOTE	162
18.3	CONTROLE DE L'EMETTEUR	162
18.4	CHANGEMENT DE CONTROLE	162

18.1 ACTIONNAIRES PRINCIPAUX

Modifications dans la répartition du capital au cours des 3 dernières années

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital de la Société aux dates indiquées.

Actionnariat ^(a)	Situation au 31/12/2013				Situation au 31/12/2012				Situation au 31/12/2011			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote ^(f)	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Institut Mérieux ^(b)	23 240 090	58,90	46 480 180	71,56	23 240 090	58,90	46 480 180	71,56	23 240 090	58,90	46 480 180	71,18
GIMD ^(c)	2 013 470	5,10	4 026 940	6,20	2 013 470	5,10	4 026 940	6,20	2 013 470	5,10	4 026 940	6,17
Salariés ^(d)	217 010	0,55	353 460	0,54	244 095	0,62	375 790	0,58	358 027	0,91	496 841	0,76
Auto-détention ^(e)	10 613	0,03	0	0,00	12 314	0,03	0	0,00	27 588	0,07	0	0,00
Public	13 972 557	35,42	14 102 506	21,70	13 943 771	35,35	14 070 963	21,66	13 814 565	35,02	14 295 554	21,89
TOTAL	39 453 740	100	64 962 373	100	39 453 740	100	64 953 873	100	39 453 740	100	65 299 515	100

(a) Seuls les actionnaires représentant plus de 5 % du capital sont mentionnés nominativement dans ce tableau. Les autres actionnaires sont intégrés dans le Public.

(b) Institut Mérieux est la société holding de la famille Mérieux.

(c) Groupe Industriel Marcel Dassault.

(d) Cette ligne comprend l'actionnariat salarié au travers du FCPE. Pour 2011, cette ligne comprenait en plus des actions détenues par les salariés au travers du FCPE, les actions des salariés inscrits au nominatif et les actions acquises via les plans OPUS.

(e) Les actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité avec la société Kepler Cheuvreux et d'un mandat conclu avec Natixis.

(f) Les droits de vote théoriques correspondent aux droits de vote réel.

La situation de l'actionnariat n'a pas varié de manière significative depuis le 31 décembre 2013. Les 2 actionnaires principaux n'ont pas modifié, ni à la hausse ni à la baisse, leur participation au capital.

Les écarts entre le nombre d'actions et le nombre de droits de vote sont liés à l'existence d'un droit de vote double (cf. § 18.2).

Franchissements de seuils déclarés à la Société

Le 12 juin 2013, le seuil statutaire de 1 % a été déclaré franchi à la hausse par la société londonienne, UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Center.

Le 14 juin 2013, le seuil statutaire de 1 % a été déclaré franchi à la baisse par la société londonienne, UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Center.

Le 24 septembre 2013, le seuil statutaire de 1 % a été déclaré franchi à la baisse par la société écossaise Baillie Gifford & Co.

Le 4 décembre 2013, le seuil statutaire de 2 % a été déclaré franchi à la baisse par Covéa Finance pour les mandats gérés par Covéa Finance et OPCVM Covéa Finance.

Actionnariat salarié

Au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2013 :

- Les salariés détiennent 217 010 actions dans le cadre du fonds commun de placement nommé FCPE OPUS Classic.
- Les salariés inscrits au nominatif détiennent 80 432 actions.

Ni la Société, ni une société du Groupe n'ont consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à un mandataire ou à un salarié au cours de l'exercice 2013. Au 31 décembre 2013, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions de la Société susceptible d'être exercée.

En 2013, la Société a procédé à des attributions gratuites d'actions, présentées dans le rapport établi à cet effet (cf. § 17.2).

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux de la Société.

18.2 DROITS DE VOTE

Comme indiqué dans le § 21.2.3, les actions, toutes catégories confondues, entièrement libérées, et justifiant d'une inscription nominative, depuis 5 ans au moins, au nom d'un même titulaire, bénéficient d'un droit de vote double. Dans ce contexte, et à ce jour, toutes les actions détenues par Institut Mérieux et GIMD bénéficient d'un droit de vote double.

18.3 CONTROLE DE L'ÉMETTEUR

Institut Mérieux, société holding appartenant à la famille Mérieux, par l'intermédiaire de Compagnie Mérieux Alliance, détient au 31 décembre 2013, 58,90 % du capital et 71,56 % des droits de vote de la Société. Par conséquent, Institut Mérieux peut adopter toutes les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires en Assemblée générale.

Malgré cette position majoritaire de l'Institut Mérieux, la Société, qui est dirigée par un Conseil d'administration dont quatre membres sur neuf sont indépendants et qui a évalué son propre fonctionnement comme satisfaisant (cf. Annexe 1), estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

18.4 CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord (pacte d'actionnaires, action de concerts, et/ou autres) dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Le Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2012 et la description des transactions avec des parties liées figurent respectivement au § 19, au § 20.1.1 (note 29 de l'annexe aux comptes consolidés 2012) et au § 20.1.2 (note 20.7 de l'annexe aux comptes sociaux 2012) du document de référence 2012 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 mai 2013.

Pour l'exercice 2013, les transactions avec les parties liées sont décrites dans le présent document de référence au § 20.1.1 (note 31 de l'annexe aux comptes consolidés 2013) et au § 20.1.2 (note 20.6 de l'annexe aux comptes sociaux 2013). Le Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2013 est présenté ci-après.

Toutes les conventions et engagements autorisés par le Conseil d'administration de la Société et soumis au vote des actionnaires ont été approuvés conformément aux dispositions des articles L. 235-38 du Code de Commerce.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la SCI DE L'ETOILE

Personne concernée : Monsieur Alexandre MERIEUX.

Acquisition d'un terrain à Marcy L'Etoile

Nature et objet : Dans le cadre d'un acte authentique en date du 27 décembre 2013, votre société a acquis auprès de la SCI de L'Etoile un terrain sis au Lieudit Pierres Rouges à Marcy L'Etoile, d'une superficie de 6,3 ha, en vue de la construction de bâtiments administratifs.

Modalités : L'acquisition a été conclue moyennant un prix de 6.052.400 euros.

Avec la société BIOMERIEUX INC

Personne concernée : Monsieur Alexandre MERIEUX.

Convention de prêt « Term credit facility agreement »

Nature et objet : Votre société a conclu en date du 15 janvier 2014 une convention de prêt avec la société bioMérieux Inc. pour financer l'acquisition par cette dernière de la société BioFire Diagnostics Inc. Ce prêt d'un montant de 470.000.000 USD a fait l'objet d'une période de disponibilité des fonds ouverte à bioMérieux Inc. à compter du 05 septembre 2013 jusqu'au 15 janvier 2014, date à laquelle il est devenu effectif.

Modalités : Ce prêt est accordé par votre société pour une durée de 7 ans (jusqu'au 14 octobre 2020) et est remboursable en 14 échéances semestrielles. Il est rémunéré au taux d'intérêt « MID SWAP 7 years » majoré d'une marge annuelle de 2,45%, les intérêts étant payables tous les semestres.

Il prévoit une commission initiale de mise en place du financement égale à 0,35 % du montant du crédit, ainsi qu'une commission d'engagement égale à 15 % de la marge (soit 0,3675 %) pendant la période de disponibilité des fonds.

Votre société a enregistré en 2013 un produit d'un montant de 1.610.000 euros au titre de la commission initiale et de la commission d'engagement.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs****a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la FONDATION MERIEUX

Personnes concernées : Messieurs Alain et Alexandre MERIEUX.

Convention de mécénat – projets spécifiques

Nature et objet : Votre société a conclu le 8 mars 2011, une convention de mécénat visant à encadrer tous types de dons afin de répondre à des projets spécifiques.

Modalités : Cette convention est conclue pour une durée de deux années et est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Au titre de l'exercice 2013 :

Dans le cadre du projet de lutte contre la tuberculose en Chine, votre société a enregistré une charge d'un montant de 100.000 euros ;

Dans le cadre du projet MRSA en Chine, votre société a enregistré une charge d'un montant de 330.000 euros.

Convention de prestations de services

Nature et objet : Votre société a conclu le 8 mars 2011 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011, une convention de prestations visant à encadrer la rémunération des services rendus par votre société au profit de la Fondation Mérieux, en matière de support administratif, de prestations techniques et formation.

Modalités : Cette convention est conclue pour une durée de une année et est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Au titre de l'exercice 2013, votre société a enregistré un produit d'un montant de 318.413 euros.

Avec la société INSTITUT MERIEUX

Personnes concernées : Messieurs Alain et Alexandre MERIEUX.

Contrat de prestations de services

Nature et objet : Votre société a signé une convention de prestations de services avec la société Institut Mérieux à compter du 1^{er} janvier 2002 (modifiée par deux avenants en 2007).

Modalités :

- Selon le premier avenant, la rémunération est fonction des services rendus par la société Institut Mérieux (coûts et charges de personnel majorés de 8 %) et est répartie entre les sociétés du groupe Institut Mérieux selon trois clés de répartition fondées sur les poids respectifs des immobilisations, du chiffre d'affaires et de la masse salariale.
- Le second avenant traite des modalités de répartition du coût des attributions d'actions gratuites lorsque le salarié bénéficiaire a été muté à l'intérieur du groupe Institut Mérieux pendant la période d'acquisition. La société du groupe Institut Mérieux qui attribue les actions gratuites, refacture sans marge bénéficiaire, les coûts liés aux attributions gratuites d'actions au prorata du temps passé par le salarié concerné dans chacune des sociétés au cours de la période d'acquisition.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, votre société a enregistré une charge d'un montant de 4.172.000 euros.

Avec la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux

Personnes concernées : Messieurs Alain et Alexandre MERIEUX.

Mécénat humanitaire

Nature et objet : Votre société a conclu avec la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux une convention de mécénat humanitaire. Le montant de la dotation annuelle à la Fondation est soumis chaque année au Conseil d'administration.

Modalités : Au titre de l'exercice 2013, votre société a enregistré une charge d'un montant de 1.325.000 euros.

Avec Monsieur Jean-Luc BELINGARD, Président-Directeur Général**Indemnité de départ**

Lors de sa réunion du 17 décembre 2010, le conseil d'administration de la société bioMérieux, conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, a autorisé le versement d'une indemnité de départ au profit de Monsieur Jean-Luc BELINGARD, Président-Directeur Général de la société bioMérieux à compter du 1^{er} janvier 2011.

Cette indemnité de départ, équivalente à 24 mois de salaire, ne sera versée qu'après constatation par le Conseil d'administration du respect de certaines conditions.

Elle ne sera pas due en cas de démission, de départ à la retraite ou de changement de fonction à l'intérieur du groupe.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Avec les sociétés INSTITUT MERIEUX, MERIEUX NUTRISCIENCE CORP. et TRANSGENE

Personnes concernées : Messieurs Alain MERIEUX, Alexandre MERIEUX, Georges HIBON et Philippe ARCHINARD.

Accord de répartition des frais de rupture de contrat liés au départ d'un salarié du groupe.

Nature et objet : Répartition des conséquences financières d'une éventuelle rupture du contrat de travail des salariés ayant collaboré dans plusieurs sociétés du groupe Institut Mérieux.

Modalités : La société effectuant le licenciement procède au paiement de l'intégralité des "frais de rupture de contrat" au profit du salarié concerné, puis répartit ces "frais" entre les autres sociétés au prorata de la rémunération versée par chaque société depuis le début de la carrière du salarié au sein du groupe.

Cette convention n'a pas produit d'effet au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Fait à Lyon, le 25 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

Diagnostic Révision Conseil

Hubert de Rocquigny du Fayel

ERNST & YOUNG et Autres

Marc-André Audisio

20 INFORMATIONS FINANCIERES

20.1	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	168
20.1.1	Comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013	168
20.1.2	Comptes sociaux de bioMérieux SA pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013	235
20.2	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	267
20.3	ETATS FINANCIERS	267
20.4	VERIFICATIONS DES INFORMATIONS FINANCIERES	267
20.4.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	267
20.4.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	269
20.5	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	270
20.6	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES	270
20.6.1	Informations financières trimestrielles	270
20.6.2	Autres informations financières intermédiaires	270
20.7	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	271
20.7.1	Politique de distribution	271
20.7.2	Historique du dividende par action	271
20.8	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	271
20.9	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	271

20.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

20.1.1 COMPTES CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2012 ET 2013

Les comptes consolidés du Groupe relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 sont respectivement présentés au § 20.1.1 du document de référence déposé le 17 mai 2013 sous le numéro D13-05421, et au § 20.1.1 du document de référence déposé le 26 avril 2012 sous le numéro D12-0421, auprès de l'AMF.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Chiffre d'affaires		1 587,9	1 569,8
Coût des ventes		-763,3	-755,6
Marge brute		824,6	814,2
Autres produits de l'activité ^(a)	20	28,2	26,1
Charges commerciales		-283,2	-294,7
Frais généraux		-121,4	-114,3
Recherche et développement ^(a)		-185,8	-171,0
Total frais opérationnels		-590,4	-580,0
Résultat opérationnel courant		262,4	260,4
Autres produits et charges opérationnels non courants	25	-4,9	-25,4
Résultat opérationnel		257,5	235,0
Coût de l'endettement financier net	24.1	-3,9	-6,4
Autres produits et charges financiers	24.2	-10,1	-4,9
Impôts sur les résultats	26	-78,4	-89,4
Entreprises associées		-0,4	0,0
Résultat de l'ensemble consolidé^(b)		164,7	134,2
Part des minoritaires		0,4	-0,1
Part du Groupe		164,3	134,4
Résultat net de base par action		4,16 €	3,41 €
Résultat net dilué par action		4,16 €	3,41 €

^(a) Afin d'assurer une homogénéité de la présentation comptable, les subventions de recherche perçues par bioMérieux ont été regroupées avec les crédits d'impôt recherche sur la ligne « Autres produits de l'activité ». Elles étaient antérieurement présentées en diminution des dépenses de recherche. Le montant reclassé à fin décembre 2013 s'élève à 2,4 millions d'euros. Pour faciliter la comparaison, les comptes publiés 2012 ont été ajustés pour 2,3 millions d'euros.

^(b) La révision de la norme IAS 19 n'ayant pas eu d'incidence significative sur le compte de résultat publié au 31 décembre 2012, les comptes 2012 n'ont pas été retraitées (cf. note 3).

RESULTAT GLOBAL

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012 ^(a)
Résultat de l'ensemble consolidé		164,7	134,2
Eléments recyclables en résultat		-32,1	3,7
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(b)	-2,9	10,1
Effet d'impôt		1,6	-3,7
Variation de la réserve de conversion	(c)	-30,8	-2,7
Eléments non recyclables en résultat		13,0	-12,9
Réévaluation des avantages au personnel	(d)	20,1	-19,6
Effet d'impôt		-7,2	6,7
Total des autres éléments du résultat global		-19,1	-9,2
Résultat global		145,5	125,0
Part des minoritaires		0,1	-0,4
Part du Groupe		145,4	125,4

^(a) Après application de la norme IAS 19 révisée. Le rapprochement avec les comptes publiés est présenté en note 3.

^(b) Dont variation de la partie efficace des instruments financiers de couverture.

^(c) La variation des écarts de conversion en 2013 est essentiellement liée au dollar.

^(d) Cf. note 15.2

BILAN CONSOLIDÉ

Dans le cadre du changement de méthode lié à la norme IAS 19 révisée (cf. note 3), le bilan et les notes relatives sont présentées sur 3 ans.

Actif En millions d'euros	Notes	31/12/2013	31/12/2012^(a)	31/12/2011^(a)
. Immobilisations incorporelles	5	149,7	157,0	184,4
. Ecarts d'acquisition	6	305,0	313,1	334,3
. Immobilisations corporelles	7	404,8	386,7	367,0
. Immobilisations financières	8	31,9	34,7	26,9
. Participations dans les entreprises associées		0,4	0,0	0,0
. Autres actifs non courants		24,5	29,6	31,5
. Impôt différé actif	16	33,9	42,2	42,7
Actifs non courants		950,1	963,4	986,7
. Stocks et en-cours	9	261,7	245,9	217,1
. Clients et comptes rattachés	10	420,5	433,4	447,1
. Autres créances d'exploitation	11	67,5	71,2	50,4
. Crédit d'impôt exigible	11	7,7	20,7	19,6
. Crédances hors exploitation	11	10,9	8,4	1,0
. Disponibilités et équivalents de trésorerie	12	428,0	65,6	42,7
Actifs courants		1 196,2	845,4	777,9
. Actifs destinés à être cédés	4	50,3	45,7	12,0
TOTAL ACTIF		2 196,6	1 854,4	1 776,6
Passif En millions d'euros		31/12/2013	31/12/2012^(a)	31/12/2011^(a)
. Capital	13	12,0	12,0	12,0
. Primes et Réserves		1 084,5	1 007,0	898,0
. Résultat de l'exercice		164,3	134,4	158,2
Capitaux propres Groupe		1 260,8	1 153,4	1 068,3
Intérêts minoritaires		6,5	6,8	8,1
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		1 267,3	1 160,2	1 076,3
. Emprunts et dettes financières long terme	17	304,6	9,8	12,6
. Impôt différé passif	16	35,6	46,3	41,2
. Provisions	15	73,3	103,0	74,7
Passifs non courants		413,4	159,1	128,5
. Emprunts et dettes financières court terme	17	98,5	104,2	161,3
. Provisions	15	10,2	11,0	14,0
. Fournisseurs et comptes rattachés	18	132,3	145,1	142,6
. Autres dettes d'exploitation	18	222,8	217,9	198,9
. Dette d'impôt exigible	18	19,7	20,2	27,3
. Dettes hors exploitation	18	19,6	23,8	27,7
Passifs courants		503,2	522,2	571,8
. Passifs relatifs à des actifs destinés à être cédés	4	12,7	13,0	0,0
TOTAL PASSIF		2 196,6	1 854,4	1 776,6

^(a) Après application de la norme IAS 19 révisée. Le rapprochement avec les comptes publiés est présenté en note 3.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉS

	<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net de l'ensemble consolidé		164,7	134,2
Ajustements			
- Participations dans les entreprises associées	0,4	0,0	
- Coût de l'endettement financier net	3,9	6,4	
- Autres produits et charges financiers	10,0	4,9	
- Charge d'impôt exigible	78,4	89,4	
- Dotation nette aux amortissements d'exploitation – provisions et autres	90,9	94,4	
- Produits et charges non récurrents	4,9	25,4	
EBITDA (avant produits et charges non récurrents)	353,3	354,8	
Autres produits et charges opérationnels non courants (<i>hors DAP exceptionnels, plus et moins-values sur cessions d'immobilisations</i>)	1,7	-2,9	
Autres produits et charges financiers (<i>hors provisions et cessions d'immobilisations financières</i>)	-7,6	-0,5	
Dotations nettes aux provisions d'exploitation pour risques et charges	-6,2	8,0	
Variation de la juste valeur des instruments financiers	4,1	-0,4	
Rémunérations en actions	0,8	-2,5	
Elimination des autres charges et produits sans impact sur la trésorerie ou non liés à l'activité	-7,2	1,7	
Augmentation des stocks	-26,3	-32,0	
Augmentation des créances clients	-9,5	6,5	
Diminution des dettes fournisseurs	-9,6	6,0	
Diminution des autres BFRE	5,3	-6,7	
Augmentation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	-40,1	-26,2	
Autres besoins en fonds de roulement hors exploitation	-0,3	3,0	
Variation des autres actifs et passifs non courants non financiers	3,7	1,4	
Augmentation du besoin en fonds de roulement	-36,7	-21,8	
Versement d'impôt	-68,9	-76,2	
Flux liés à l'activité	240,5	258,5	
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-131,1	-127,4	
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4,6	8,2	
Décaissements / encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-1,7	-12,9	
Incidence des variations de périmètre	-0,4	1,7	
Flux liés aux activités d'investissement	-128,6	-130,4	
Augmentation de capital en numéraire	0,2	0,0	
Rachats et reventes d'actions propres	-0,3	0,8	
Distributions de dividendes aux actionnaires	-38,7	-38,7	
Distributions de dividendes aux minoritaires	0,0	-0,5	
Coût de l'endettement financier net	-3,9	-6,4	
Variation des dettes financières confirmées	293,3	-11,4	
Flux liés aux opérations de financement	250,6	-56,2	
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	362,5	71,9	
Trésorerie nette à l'ouverture	52,5	-19,2	
Incidence des fluctuations de change sur la trésorerie nette et équivalents de trésorerie	-0,1	-0,2	
Trésorerie nette à la clôture	414,9	52,5	

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Part du Groupe										Part des minoraires
	Capital	Primes et Réserves consolidées (a)	Réserves de conversion	Variation de la juste valeur (b)	IAS 19 révisée (h)	Actions propres	Rémunération en actions	Total Primes et Réserves	Résultat net	Total	
<i>En millions d'euros</i>											
Capitaux propres au 31 décembre 2011 - publié	12,0	918,7	6,2	-2,6		-1,9	4,7	925,1	158,2	1 095,4	8,1
IAS 19 révisée					-27,1				-27,1	-27,1	0,0
Capitaux propres au 1er janvier 2012 - retraité (j)	12,0	918,7	6,2	-2,6	-27,1	-1,9	4,7	898,0	158,2	1 068,3	8,1
Résultat global de l'exercice			-2,4	6,4	-12,9				-8,9	134,4	125,4
Affectation du résultat net de l'exercice précédent		158,2							158,2	-158,2	0,0
Distribution de dividendes (c)		-38,7							-38,7		-38,7
Actions propres		0,2				1,0			1,2		1,2 (d)
Rémunération en actions (e)		0,3 (f)					-2,8		-2,5		-2,5
Variation des pourcentages d'intérêts		-0,3							-0,3		-0,3 (g)
Capitaux propres au 31 décembre 2012 - retraité (j)	12,0	1 038,5	3,7	3,8	-40,0	-0,9	1,9	1 007,0	134,4	1 153,4	6,8
Résultat global de l'exercice			-30,5	-1,3	13,0				-18,8	164,3	145,5
Affectation du résultat net de l'exercice précédent		134,4							134,4	-134,4	0,0
Distribution de dividendes (c)		-38,7							-38,7		-38,7
Actions propres		-0,3				0,1			-0,2		-0,2 (d)
Rémunération en actions (e)		0,1 (f)					0,7		0,8		0,8
Variation des pourcentages d'intérêts									0,0		0,0 (g)
Capitaux propres au 31 décembre 2013	12,0	1 134,0 (i)	-26,8 (j)	2,5	-27,0	-0,8	2,5	1 084,5	164,3	1 260,8	6,5

(a) Dont Primes : 63,7 millions d'euros

(b) Dont variation de la juste valeur des titres Labtech et des instruments financiers de couverture

(c) Dividendes par action : 0,98 euro en 2013 et 0,98 euro en 2012

(d) Montant avant impôt : 0,4 millions d'euros en 2013 et 0,7 million d'euros en 2012

(e) La valeur de l'avantage lié à l'attribution gratuite d'actions est étalée sur la période d'acquisition des droits

(f) Actions définitivement remises aux bénéficiaires

(g) Intérêts minoritaires d'AES Adiagène

(h) Après application d'IAS 19 révisée. Le rapprochement avec les données publiées est présenté en note 3 de l'annexe.

(i) Dont réserves distribuables de bioMérieux SA : 777 millions d'euros.

(j) Cf. note 14

bioMérieux est un des leaders mondiaux du domaine du diagnostic *in vitro* destiné à des applications cliniques et industrielles. Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de diagnostic (réactifs, instruments et logiciels). Il est présent dans plus de 150 pays au travers de 41 filiales et d'un large réseau de distributeurs.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 18 mars 2014.

Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2014.

Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros.

1. Evénements significatifs et évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

1.1 Evénements significatifs de l'exercice

1.1.1 Accord d'acquisition de la société BioFire Diagnostics Inc

Début septembre 2013, bioMérieux a annoncé avoir conclu un accord afin d'acquérir 100 % de la société privée américaine BioFire Diagnostics Inc., spécialisée en biologie moléculaire. BioFire a développé FilmArray®, un système intégré de biologie moléculaire PCR, multiplexe, simple et rapide, marqué CE et approuvé par la FDA. Ce système crée un nouveau standard sur le marché, permettant une approche syndromique du diagnostic moléculaire des maladies infectieuses, en identifiant dans un seul réactif, les pathogènes à l'origine du syndrome.

La finalisation de l'acquisition n'étant pas intervenu sur 2013, la société n'a pas été intégrée dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2013 (cf. note 32).

Des frais d'acquisition ont été comptabilisés sur 2013 en éléments opérationnels non courants pour un montant de 1,9 million d'euros.

1.1.2 Biocartis

Suite à l'annonce de l'acquisition de la société américaine BioFire Diagnostics Inc., la fin de la collaboration entre bioMérieux et Biocartis a été annoncée le 28 novembre 2013 concernant le développement et la commercialisation d'un système intégré de biologie moléculaire. bioMérieux renonçant à ses droits relatifs à la technologie de Biocartis, cette dernière a été constatée en pertes en 2013 pour 6 millions d'euros en autres charges opérationnelles non courantes.

1.1.3 Emprunt obligataire

Début octobre 2013, bioMérieux a procédé au placement auprès d'investisseurs institutionnels de sa première émission obligataire, qui porte sur un montant de 300 millions d'euros et sur une durée de 7 ans (échéance le 14 octobre 2020). Le coupon annuel des obligations s'élève à 2,875 %. L'émission a été plus de 4 fois souscrite.

Cette émission obligataire permettra à bioMérieux d'allonger la maturité moyenne de sa dette dans des conditions financières intéressantes, de diversifier ses sources de financement au-delà des lignes de crédit syndiquées existantes, et de contribuer au financement de l'acquisition de la société américaine BioFire.

Au 31 décembre 2013, l'emprunt obligataire est comptabilisé au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais et primes d'émission attribuables à l'émission sont pris en compte pour le calcul du taux d'intérêt effectif (cf. note 17.1).

1.1.4 Site de Durham

Suite à l'inspection du site de Durham par la FDA en 2012, bioMérieux a mis en place un plan de renforcement de son dispositif de management de la qualité de son outil de production des flacons d'hémoculture BacT/ALERT® et un plan de restauration des approvisionnements. Les coûts associés se sont élevés à environ 30 millions de dollars sur l'exercice 2013.

1.1.5 Modification du plan de retraite de bioMérieux Inc

En octobre 2013, bioMérieux Inc a initié une modification du plan de retraite à prestations définies existant, dans l'objectif notamment d'être plus attractif sur le marché du travail. La proposition faite aux salariés a été acceptée en novembre 2013. Les droits de l'ancien plan de retraite ont été conservés pour les personnes ayant plus de 50 ans et 10 ans d'ancienneté, et ont été gelés pour les autres employés au profit d'un plan amélioré à cotisations définies de type 401K.

Au 31 décembre 2013, la réduction du plan de retraite américain a eu pour conséquence une reprise de provision pour 12,5 millions d'euros, qui a été constatée en résultat opérationnel.

1.2 Suivi des événements significatifs de 2012

1.2.1 Perte de valeur bioTheranostics (actifs destinés à être cédés)

Depuis 2012, le Groupe est engagé dans le processus de cession de sa participation dans la société bioTheranostics. Les actifs et passifs relatifs sont classés au bilan comme actifs et passifs détenus en vue de leur cession depuis le 31 décembre 2012 (cf. note 4).

En effet, malgré des avancées significatives en termes de recherche et de commercialisation de ses tests, bioTheranostics n'envisage pas d'atteindre l'équilibre financier à moyen-terme et de nouveaux investissements importants sont nécessaires pour accélérer sa croissance. Dans ce contexte, depuis 2012, il a été décidé de rechercher de nouveaux partenaires externes. Cette nouvelle orientation stratégique permettrait à bioTheranostics de poursuivre et d'accélérer son développement grâce à de nouveaux financements, tout en offrant à bioMérieux l'opportunité de se recentrer plus encore sur le diagnostic des maladies infectieuses.

Conformément à IFRS 5, une dépréciation de 21 millions d'euros a été constatée au 31 décembre 2012, pour tenir compte de la valeur estimée dans le cadre du projet de rapprochement impliquant une perte de contrôle, nette de frais de cession estimés. Aucun changement n'est apparu en 2013. La recherche de partenaires entreprise depuis 2012 s'est poursuivie en 2013.

1.2.2 Créances publiques Europe du Sud

En Europe du Sud, les créances nettes sur les clients publics totalisent 69 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 75 millions en 2012.

Grèce

Le montant net des créances dues sur des administrations publiques grecques s'élève à 1,9 million d'euros à fin décembre 2013 contre 5,5 millions d'euros au 31 décembre 2012. Compte tenu des paiements importants reçus en 2013 en règlement des créances antérieures à 2010, une reprise de provision de 5,5 millions d'euros a été comptabilisée dans les éléments non courants du résultat opérationnel au 31 décembre 2013. bioMérieux poursuit le recouvrement des autres créances publiques échues par la voie contentieuse.

Autres pays d'Europe du Sud

En juin 2012, les provinces espagnoles avaient effectué un règlement exceptionnel de 28,5 millions d'euros soldant la quasi-totalité des créances antérieures à 2012. Postérieurement à la clôture, les provinces espagnoles ont réglé au Groupe un montant complémentaire de 13,1 millions d'euros au titres des créances échues jusqu'au 31 mai 2013 (cf. note 32).

1.3 Evolutions du périmètre de consolidation

bioMérieux SA a racheté 17 % des intérêts minoritaires de la société Adiagène, portant le pourcentage d'intérêt du Groupe dans cette société à 99 %.

bioMérieux a consolidé pour la première fois en 2013 les titres de la société Mérieux Université selon la méthode de la mise en équivalence (le pourcentage de détention est de 40 %).

Des opérations de fusions internes ont également eu lieu sur l'exercice 2013, sans impact sur les comptes consolidés :

- La société AES Chemunex a fusionné avec bioMérieux SA le 31 décembre 2013, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.
- La société AES Espagne a été absorbée dans bioMérieux Espagne avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.
- La société AES Italie a été absorbée dans bioMérieux Italie avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.
- La société PML a fusionné avec bioMérieux Inc le 31 décembre 2013.

2. Principes comptables

Référentiel

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 sont établis en conformité avec les règles de comptabilité et d'évaluation définies par le référentiel IFRS (normes, amendements et interprétations) et adoptées par la Commission Européenne au 31 décembre 2013. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 (notamment IFRS 13 sur l'évaluation de la juste valeur, et l'amendement IFRS 7 sur la compensation des actifs et passifs financiers), les améliorations annuelles des IFRS, n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe bioMérieux, à l'exception de la norme IAS 19 révisée sur les engagements au personnel. Conformément à l'amendement d'IAS 1, applicable en 2013, les autres éléments du résultat global ont été ventilés entre éléments recyclables ou non recyclables en résultat.

La norme IAS 19 révisée sur les avantages du personnel, qui est d'application obligatoire à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013, se traduit par des changements importants, essentiellement dans le mode de comptabilisation des engagements de retraite et assimilés : comptabilisation des écarts actuariels directement en autres éléments du résultat global, suppression de l'étalement de l'impact des modifications de régime, et calcul du rendement attendu des actifs sur la base du taux d'actualisation retenu pour le calcul des engagements (cf. note 2.13.2).

Conformément à la norme IAS 8, les informations comparatives ont été retraitées, comme si la norme IAS 19 révisée avait été appliquée depuis le 1^{er} janvier 2012. Cette application rétrospective a conduit à retraiter les états financiers, le résultat global et le bilan au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012.

Les impacts de l'application de cette norme révisée sur les principaux agrégats financiers des états de synthèse, par rapport aux comptes publiés précédemment, sont présentés en note 3.

La norme IFRS 13 relative à l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs applicable à compter du 1^{er} janvier 2013, n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes des exercices présentés. Une information générale est requise sur l'évaluation de la juste valeur lorsqu'elle utilisée pour évaluer un actif ou passif (en particulier appréciation du risque de non recouvrement des actifs et de crédit des passifs dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers). Pour information, les tests de dépréciation sont réalisés essentiellement en utilisant la valeur d'utilité, hors d'actifs destinés à être cédés (cf. note 2.8).

bioMérieux a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne avant la date de clôture, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Ces normes et interprétations, compte tenu de l'analyse en cours, ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les capitaux propres consolidés. Ainsi, les normes de consolidation révisées (IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »), d'application obligatoire en 2013 selon l'IASB, dont la Commission Européenne a différé l'impact au 1^{er} janvier 2014 ne devraient pas avoir d'impact. Pour information, la société n'a pas de filiales intégrées proportionnellement.

bioMérieux ne s'attend pas à ce que les normes, interprétations et amendements, publiés par l'IASB, mais non encore approuvés au niveau européen aient une incidence significative sur ses états financiers des prochains exercices.

Les comptes des diverses sociétés du Groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays respectif, sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour les comptes consolidés.

Règles générales de présentation des états de synthèse

Le bilan est présenté selon le critère de distinction « courant » / « non courant » défini par la norme IAS 1 révisée. Ainsi, les provisions constituées au passif, les dettes financières et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an présentée parmi les éléments « non courants », et la part à moins d'un an présentée parmi les éléments « courants ».

Le compte de résultat consolidé est présenté par fonction, selon le modèle proposé par le Conseil National de la Comptabilité (C.N.C.) dans sa recommandation 2009-R-03 du 2 juillet 2009.

La Société applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon le format recommandé par le Conseil National de la Comptabilité (C.N.C.) dans sa recommandation 2009-R-03.

2.1 Estimations et jugements

Pour établir les comptes consolidés, il est procédé à des estimations et des hypothèses qui impactent la valeur comptable de certains éléments du bilan et du compte de résultat, dont l'évaluation et la dépréciation des actifs incorporels, y compris les écarts d'acquisition, l'évaluation des engagements de retraite, l'évaluation et la dépréciation des immobilisations financières, les provisions, les impôts différés et les paiements en actions, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement au vu de l'expérience passée et des autres éléments jugés pertinents au regard des conditions économiques. En conséquence, l'évolution de ces conditions pourrait se traduire par des estimations différentes dans les états financiers futurs du Groupe.

La crise financière et économique accroît les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs, et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations ont été effectuées en fonction des éléments disponibles à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

bioMérieux n'a pas constaté sur l'exercice une évolution importante du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses.

2.2 Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles bioMérieux exerce un contrôle exclusif sont intégrées globalement. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de bénéficier des avantages de ses activités. Il est généralement présumé lorsque le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés dans lesquelles bioMérieux a une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Les sociétés sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation figure en note 34.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (notamment les dividendes et les profits internes en stocks ou dans les immobilisations) ont été éliminées.

2.3 Date de clôture des exercices

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre, à l'exception de la filiale japonaise et de la filiale indienne, pour lesquelles une situation est établie et auditee à la date de clôture du Groupe.

2.4 Méthodes de conversion

L'euro est la monnaie fonctionnelle de bioMérieux et les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros.

2.4.1 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La conversion des états financiers établis en devises étrangères est effectuée selon les principes suivants :

Cas général

La conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est ni l'euro, ni la monnaie d'une économie hyper inflationniste, est effectuée selon les principes suivants :

- Les comptes de bilan, à l'exception des capitaux propres, sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice, appelés cours de clôture.
- Les éléments du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.
- Les composantes des capitaux propres sont converties au cours historique.
- Les éléments du tableau de flux de trésorerie sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des capitaux propres, « réserve de conversion » ; les mouvements de l'exercice sont présentés dans une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global.

Lors de la cession d'une société étrangère conduisant à une perte de contrôle, les différences de conversion comptabilisées précédemment en autres éléments du résultat global se rapportant à cette société, sont reconnues en résultat consolidé au prorata du pourcentage cédé. En cas de cession sans perte de contrôle, les écarts de conversion sont reclassés entre les rubriques intérêts minoritaires et écarts de conversion / parts du Groupe.

Les principaux cours de conversion utilisés ont été les suivants :

Cours moyens				
1 EURO =	USD	JPY	GBP	BRL
2013	1,33	130	0,85	2,87
2012	1,29	103	0,81	2,51
2011	1,39	111	0,87	2,33

Cours de clôture				
1 EURO =	USD	JPY	GBP	BRL
2013	1,38	145	0,83	3,23
2012	1,32	114	0,82	2,7
2011	1,29	100	0,84	2,43

Cas particulier

La conversion en monnaie de fonctionnement des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie locale n'est pas leur monnaie de fonctionnement est effectuée de la manière suivante :

- Les éléments non monétaires sont convertis au cours historique.
- Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture, ceux du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.
- Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées immédiatement en résultat.

Si cette monnaie de fonctionnement est différente de l'euro, la conversion en euro des états ainsi obtenus est alors effectuée comme indiqué au paragraphe « cas général ».

2.4.2 Conversion des opérations en devises

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les transactions réalisées dans une devise étrangère à la société qui les effectue sont converties au cours du jour de l'opération. Les différences de change résultant des écarts de cours entre la date d'enregistrement de l'opération et la date de son paiement sont comptabilisées sous les rubriques correspondantes du compte de résultat (ventes et achats lorsqu'il s'agit de transactions commerciales).

Les dettes et créances en devises étrangères sont converties au cours de clôture du 31 décembre 2013, l'écart de conversion qui en résulte est passé en résultat à la clôture de l'exercice.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux principes généraux décrits dans la note 2.19 « Comptabilisation et évaluation des instruments financiers ». En conséquence, les instruments dérivés de change sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période.

Lors du passage aux normes IAS-IFRS, l'option pour le transfert en réserves consolidées des écarts de conversion cumulés constatés au 1^{er} janvier 2004 avait été choisie.

2.5 Immobilisations incorporelles

2.5.1 Frais de recherche et développement (autres que les frais de développement de logiciels)

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche ne sont pas immobilisés.

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque des conditions précises, liées à la faisabilité technique et aux perspectives de commercialisation et de rentabilité, sont remplies. Compte tenu de la forte incertitude attachée aux projets de développement conduits par le Groupe, ces conditions ne sont satisfaites que lorsque les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits ont été finalisées. L'essentiel des dépenses étant engagé avant cette étape, les frais de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont constatés dans le cadre de regroupements d'entreprises à la juste valeur des projets identifiés dans le bilan d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée. Ces frais sont amortis à compter de la date de commercialisation des gammes concernées par les projets de manière linéaire sur la durée d'utilité attendue.

L'activation des frais de développement afférents à des projets en cours à la date d'acquisition de la société se poursuit jusqu'à la date de début de commercialisation des gammes concernées par les projets.

Les frais engagés après la date du regroupement liés à des nouveaux projets sont comptabilisés conformément aux dispositions générales de la norme IAS 38 rappelées ci-dessus. En pratique, l'analyse a conduit à constater ces frais ultérieurs en charges.

2.5.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des brevets, des licences et des logiciels informatiques. Elles sont toutes à durée de vie définie. Elles sont comptabilisées initialement :

- En cas d'acquisition : pour leur coût d'acquisition.
- En cas de regroupement d'entreprises : pour leur juste valeur, déterminée généralement à partir du prix payé, lorsque le prix de l'actif incorporel est identifié, ou de l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie.
- En cas de production interne : pour leur coût de production pour le Groupe.

Les coûts significatifs directement attribuables à la création des logiciels développés en interne ou à l'amélioration de leurs performances sont immobilisés s'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les autres coûts de développement sont enregistrés directement en charges de la période. Dans le cas des logiciels, seules les dépenses de développement internes et externes liées aux frais d'analyse organique, de programmation, de tests et jeux d'essais, et de documentation destinée à l'utilisateur sont immobilisés.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le rythme attendu de consommation des avantages économiques, principalement en mode linéaire sur une durée de 5 à 20 ans pour les brevets et les licences, de 10 ans pour les progiciels de gestion intégrés significatifs de type « ERP », et de 3 à 6 ans pour les autres logiciels informatiques. Les logiciels sont mis en service lors du démarrage opérationnel effectif de leur utilisation (par lots, le cas échéant) dans chacune des filiales.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût initial diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées. Les amortissements sont constatés sur les différentes lignes du compte de résultat selon leur destination. Les pertes de valeur éventuellement constatées figurent en résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elles correspondent à leur définition (cf. note 2.18.2). Dans le cas des logiciels de gestion de type « ERP », les indices de pertes de valeur consisteraient en un arrêt du projet ou du lot.

2.6 Ecarts d'acquisition

En accord avec les options offertes par IFRS 1 « Première adoption des IFRS », la valeur nette comptable des écarts d'acquisition avait été figée au 1^{er} janvier 2004, et le cumul des amortissements antérieurs à cette date avait été imputé sur la valeur brute.

La norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprise a été appliquée de manière prospective, pour les prises de contrôle postérieures au 1^{er} janvier 2010.

Les principes présentés ci-dessous sont ceux définis par la norme IFRS 3 révisée.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût des regroupements d'entreprises (frais d'acquisition exclus) et la part du Groupe dans la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises. Ils sont enregistrés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises. La détermination des justes valeurs et des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris celles concernant les impôts différés actifs.

Le prix d'acquisition intègre l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Ces compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus au contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats, ...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont ré-estimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition). Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

Les compléments de prix liés aux prises de contrôle antérieures à la date de 1^{ère} application des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées sont constatés à titre dérogatoire selon les anciennes dispositions (variations des compléments de prix constatées en écart d'acquisition).

Les intérêts minoritaires sont évalués lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

En cas d'acquisition de minoritaires après la prise de contrôle, la différence entre le prix payé et la quote-part de capitaux propres acquise est constatée directement en réserves consolidées. De même, en cas de cession sans perte du contrôle, l'impact est constaté directement en réserves consolidées.

Les écarts d'acquisition positifs sont identifiés sur une ligne distincte du bilan « Ecarts d'acquisition », pour leur coût diminué des éventuelles dépréciations. Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement en résultat l'année de la prise de contrôle.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. A la date d'acquisition, ils sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie en fonction des synergies attendues pour le Groupe (cf. note 2.8). Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de pertes de valeur et leur mode de comptabilisation sont présentés dans la note 2.8 « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé ».

2.7 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites initialement au bilan pour leur coût d'acquisition ou de fabrication, ou pour leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les réévaluations éventuellement pratiquées dans les comptes individuels sont neutralisées pour l'établissement des comptes consolidés.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées en utilisant l'approche par composant. Selon cette approche, chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, et dont la durée d'utilité est différente de celle de l'immobilisation principale, doit être comptabilisé et amorti séparément. Les seules immobilisations corporelles du Groupe concernées par cette approche sont les constructions.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « Intérêts d'emprunts » n'a pas conduit à activer d'intérêts significatifs, le Groupe ayant peu d'endettement relatif à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Les coûts d'entretien courant et de réparation des immobilisations corporelles sont constatés en charge dès qu'ils sont encourus. Les autres coûts ultérieurs ne sont capitalisés que si les critères de comptabilisation sont satisfaits, notamment s'il s'agit du remplacement d'un composant identifié.

La valeur au bilan des immobilisations corporelles correspond à leur coût initial, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

La base amortissable des immobilisations corporelles correspond au coût d'acquisition car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée. Le mode d'amortissement économique retenu est le mode linéaire.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations :

- Matériel et outillages : 3 à 10 ans
- Instruments : 3 à 5 ans
- Gros œuvre : 30 à 40 ans
- Second œuvre et installations : 10 à 20 ans

Les durées d'amortissement des immeubles sont adaptées à chaque composant.

Les durées d'utilité sont revues périodiquement. L'incidence de leurs éventuelles modifications est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Lorsque des évènements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable (cf. note 2.8) est inférieure à leur valeur nette comptable, soit leur durée d'utilité est revue, soit une perte de valeur est constatée et comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elle correspond à leur définition (cf. note 2.18.2).

Les marges réalisées sur des ventes d'immobilisations (essentiellement des instruments) entre sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination. Toutefois, l'impact de l'élimination n'est pas présenté en diminution des immobilisations, mais en « Produits constatés d'avance » (9,9 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Contrats de location-financement

En tant que preneur : un contrat de location est qualifié de « location-financement » lorsqu'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les critères de qualification interviennent en fonction de la réalité économique de chaque contrat et notamment lorsque :

- le contrat transfère la propriété du bien loué en fin de période de location ;
- il contient une option de rachat à un prix préférentiel ;
- sa durée couvre la majeure partie de la durée de vie économique du bien loué ;
- la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- le bien loué est d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut le louer sans apporter de modifications majeures.

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat présentant les caractéristiques d'un contrat de location-financement, la valeur vénale du bien ou, si elle est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux, est immobilisée et amortie selon la durée d'utilité. La dette correspondante est alors inscrite au passif. Les loyers sont ventilés entre remboursement du capital et frais financiers.

Dans les autres cas, les contrats de location sont qualifiés de « location simple » et le loyer est constaté en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat.

En tant que bailleur : lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus, en application de la norme IAS 17 « Contrats de location ». Corrélativement, les loyers à recevoir sont comptabilisés à l'actif du bilan, en « Autres actifs non courants » pour leur partie supérieure à un an et en « Créances clients » pour leur partie court terme. Les produits financiers correspondants sont rattachés au résultat de la période de location des biens et sont classés en « Autres produits et charges financiers ».

2.8 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Les fonds de commerce et les écarts d'acquisition, ainsi que les autres immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie indéfinie (non applicable sur les exercices présentés) font l'objet de tests de dépréciation systématiques annuels.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée de vie définie font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les Unités Génératrices de Trésorerie (ou UGT) correspondent soit à des entités juridiques, soit à des gammes (ensemble d'actifs corporels, principalement des sites de production, et incorporels, essentiellement des technologies, qui génèrent des flux issus de produits relevant d'une même technologie).

Pour information, il n'existe plus d'écart d'acquisition suivi au niveau global.

Les tests de dépréciation conduisent à déterminer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un regroupement d'UGT, qui est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession.

En pratique, la valeur d'utilité retenue est en général déterminée à partir de projections actualisées des flux futurs de trésorerie d'exploitation sur une durée de 5 ans, issus du plan d'affaires le plus récent, et d'une valeur terminale. Toutefois, la durée de projection peut être allongée en fonction de la maturité des activités analysées et les taux d'actualisation sont alors ajustés pour tenir compte des risques spécifiques. L'horizon explicite de projection du plan d'affaires concernant l'UGT « biologie moléculaire » a ainsi été porté à 14 ans en 2013 (15 ans en 2012) pour tenir compte des spécificités de ce marché en développement.

Par exception, la valeur recouvrable de l'unité « bioTheranostics » a été déterminée sur la base d'une estimation de la juste valeur nette des frais de cession (cf. note 6) pour tenir compte de la recherche en cours de nouveaux partenaires financiers devant conduire à une perte de contrôle dans bioTheranostics.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur d'utilité en matière de croissance pour les horizons explicites des plans d'affaires sont conformes aux données disponibles du marché, et des hypothèses ont été retenues pour la détermination de la valeur terminale, notamment un taux de croissance à l'infini généralement de 2 %, avec un maximum en 2013 de 2,5 % (cf. note 6).

Les flux de trésorerie ne comprennent pas les investissements de croissance externe, ni les restructurations non engagées.

Le taux utilisé pour actualiser les flux correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC) ; il est calculé en prenant en compte un taux sans risque (taux des OAT), la prime de risque du marché actions, et le coefficient bêta (permettant d'ajuster le risque global du marché actions sur le risque sectoriel). Une prime de risque spécifique est prise en compte dans certains cas, pour tenir compte essentiellement du risque technologique. Le CMPC est rapproché de celui calculé par les analystes qui suivent le titre bioMérieux. Les taux calculés pour les principales UGT (gammes technologiques) sont compris entre 9 % et 12 % en 2013 et entre 9,3 % et 13 % en 2012. Ces taux s'entendent après impôt. La prise en compte d'un CMPC avant impôt, appliqué à des flux avant impôt, conduirait à un résultat identique.

Des tests ont été effectués pour apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable aux variations de certaines hypothèses actuarielles et opérationnelles (cf. note 6).

Dans le cas où la valeur d'utilité de ces unités est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation est alors imputée en priorité sur l'écart d'acquisition, la provision excédentaire étant imputée sur les autres actifs de l'unité, sauf si elle conduit à une valeur nette comptable inférieure à leur juste valeur.

Les pertes de valeur sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elles correspondent à leur définition (cf. note 2.18.2). Elles ne sont pas réversibles dans le cas des écarts d'acquisition liés aux sociétés intégrées globalement, sauf en cas de cession.

2.9 Immobilisations financières

Les immobilisations financières incluent les titres non consolidés, les prêts et créances financiers à plus d'un an, y compris les fonds de retraite lorsqu'ils ne sont pas définitivement aliénés en vue de la couverture des engagements correspondants, et les dépôts et cautionnements. Elles sont comptabilisées et évaluées selon les règles présentées en note 2.19. Les plus et moins-values sur cession de titres sont constatées selon la méthode du FIFO.

2.10 Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de matières premières, marchandises et consommables sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont valorisés au coût réel de production incorporant les charges directes et indirectes de production.

La mise en œuvre d'IAS 23 « Coûts d'emprunt » n'a pas conduit à intégrer les coûts d'emprunt dans la valeur des stocks.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, en tenant notamment compte du prix de revente, de l'obsolescence, de la péréemption, de l'état de conservation, des perspectives de ventes et, pour les pièces détachées, de l'évolution du parc correspondant d'instruments.

2.11 Disponibilités et équivalents de trésorerie

Ils comprennent à la fois la trésorerie immédiatement disponible et les placements de trésorerie à court terme libellés en euros, liquides et soumis à un risque négligeable de perte de valeur et de contrepartie.

Les placements répondant à cette définition sont évalués à la clôture à leur valeur liquidative, les variations de juste valeur sont constatées en résultat (cf. note 2.19).

Il n'existe pas de placements donnés en garantie ou soumis à des restrictions significatives.

2.12 Actions propres

La Société a conclu un accord de liquidité avec un prestataire d'investissement, destiné spécifiquement à la régulation de son cours de bourse. Dans ce contexte, elle est amenée à détenir de faibles quantités de ses propres actions. En outre, elle procède à des achats d'actions en vue de couvrir les engagements qu'elle assume dans le cadre des plans d'attribution d'actions mentionnés en note 19.

Les actions propres détenues afin de réguler le cours de bourse ou pour être attribuées au titre des plans d'attribution d'actions sont portées en diminution des réserves consolidées ; corrélativement, les incidences de toutes les transactions correspondantes sont imputées directement sur les réserves consolidées (résultat de cession, dépréciation, etc.).

2.13 Avantages au personnel

Le Groupe a appliqué en 2013, de manière rétrospective, la norme IAS 19 révisée, qui en pratique n'a eu un impact que sur les avantages postérieurs à l'emploi (cf. infra).

2.13.1 Les avantages à court terme

Ils comprennent notamment les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les primes sur objectifs. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres dettes d'exploitation ».

En l'absence de surcoût significatif identifié pour le Groupe, les engagements liés au Droit Individuel de Formation (DIF) sont considérés comme des éléments hors bilan.

2.13.2 Les avantages postérieurs à l'emploi

Ils comprennent notamment les retraites, les indemnités de départ et l'assurance médicale postérieure à l'emploi. Ils relèvent soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : le Groupe verse, selon les lois et pratiques de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes chargés des régimes de retraite et de prévoyance. L'obligation du Groupe est limitée au versement des cotisations. Les cotisations sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel le service est rendu par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres dettes d'exploitation ».

Régimes à prestations définies : ils correspondent aux autres régimes :

- les engagements de retraite sous forme de rentes, à titre principal ou complémentaire (principalement Etats-Unis, France et Allemagne) ainsi que les indemnités de départ à la retraite (principalement France, Japon) ;

- les régimes de couverture des frais médicaux des salariés retraités.

L'estimation des engagements liés aux régimes à prestations définies est effectuée par des actuaires, conformément à la norme IAS 19 révisée, présentée ci-après.

Les engagements sont déterminés selon la méthode des « unités de crédit projetées ». Ils tiennent compte d'hypothèses actuarielles, notamment de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, de taux de rotation du personnel et de taux de mortalité. Les principales hypothèses retenues sont énoncées en note 15.2.1.

Afin de déterminer le taux d'actualisation, après analyse des différents taux existants sur le marché et en accord avec la définition d'IAS 19R, une moyenne estimée basée sur les indices au 31 décembre 2013 Iboxx Corporate AA et Bloomberg (Euro, Dollar et Livre Sterling) a été retenue, prenant en compte les durées moyennes de nos plans lorsque qu'elles diffèrent des durées observables des obligations utilisées pour ces indices.

Comme indiqué en note 3, la norme IAS 19 révisée a été appliquée en 2013, de manière rétrospective. Les principes généraux sont présentés ci-après :

Les engagements de retraite sont présentés au bilan pour leur montant global, net de la juste valeur des actifs détenus au travers de fonds. Les calculs des engagements et de la juste valeur des actifs détenus au travers de fonds sont identiques à ceux appliqués avant la mise en œuvre de la norme révisée (cf. note 15.2.1).

L'impact lié au coût des services rendus dans l'exercice et au coût financier net du rendement du fonds est constaté en résultat opérationnel courant.

Les impacts des variations des écarts actuariels liés aux engagements et aux actifs détenus au travers de fonds (hypothèses actuarielles et effets d'expérience) sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global non recyclables, pour leur montant net d'impôt. Ils ne sont recyclables en résultat.

Les impacts des changements de régime et de liquidation sont constatés immédiatement en résultat consolidé. Aucune modification de régime n'est intervenue en 2013 autre que celle mentionnée en note 1.1.5.

Le rendement attendu du fonds constaté en résultat consolidé est calculé en utilisant le taux d'actualisation retenu pour l'estimation de l'engagement global.

Des tests de sensibilité sont effectués pour apprécier la sensibilité de l'engagement à la variation de certaines hypothèses actuarielles (cf. note 15.2.7).

Le Groupe n'est pas concerné par l'interprétation IFRIC 14 (plafonnement et cotisations minimum).

2.13.3 Les autres avantages à long terme

Ils incluent notamment les primes d'ancienneté et médailles du travail. Les engagements correspondants sont constatés en tenant compte d'hypothèses actuarielles lorsque l'impact est significatif. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont constatés immédiatement en résultat.

2.14 Provisions – actifs et passifs éventuels

En application de la norme IAS 37 « Provisions - actifs et passifs éventuels », une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que son montant peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Les provisions pour restructuration tiennent compte notamment des indemnités de licenciement.

Les provisions sont actualisées lorsque l'impact est significatif.

Les passifs éventuels significatifs sont mentionnés en annexe sauf si la probabilité d'une sortie de ressources est très faible.

Les actifs éventuels significatifs figurent en annexe lorsque leur réalisation est probable.

2.15 Impôts et impôts différés

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour toutes les différences temporaires entre les valeurs fiscales et consolidées des actifs et passifs. Ces différences naissent notamment :

- des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal (provisions non déductibles, participation des salariés...) ;
- des retraitements pratiqués en consolidation (amortissements dérogatoires, provisions, élimination des profits internes inclus dans les stocks et les immobilisations...) ;
- des retenues à la source anticipées au titre des distributions de dividendes prévues sur l'exercice suivant.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en tenant compte des dates probables de versement. Ils sont constatés au taux voté (ou quasi voté) pour leur valeur nominale sans actualisation.

Les actifs d'impôts différés provenant des différences temporaires, des retraitements de consolidation ou des reports fiscaux déficitaires ne sont constatés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, ou lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs. Cette règle est en pratique appréciée, notamment dans le cas de déficits fiscaux reportables, par rapport aux prévisions disponibles arrêtées par la Direction retenues par prudence sur les deux années suivantes au plus. Le calcul effectué tient compte des nouvelles dispositions fiscales applicables en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (plafonnement des utilisations,...).

Taxes et crédits d'impôts divers

Dans l'attente d'une confirmation de traitement par l'ANC, et afin de suivre les recommandations de l'AMF, bioMérieux a opté depuis l'exercice 2010 pour la qualification du crédit d'impôt recherche en subvention.

Dans l'attente d'une position de l'ANC sur le sujet, et conformément à l'option donnée dans le communiqué du CNC du 14 janvier 2010, la C.V.A.E. (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) et la C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises), sont présentées en charges opérationnelles, car la valeur ajoutée dégagée par les activités françaises du Groupe est beaucoup plus importante que leur résultat imposable.

Le Groupe a opté pour une présentation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en moins des frais de personnel.

La taxe sur les dividendes est constatée en charge d'impôt lorsqu'elle est exigible.

2.16 Autres créances et dettes hors exploitation

Les autres créances et dettes hors exploitation sont des créances et dettes non liées au besoin d'exploitation. Elles comprennent notamment les créances liées à des cessions d'actifs non courants et les dettes sur immobilisations.

2.17 Actifs et passifs destinés à être cédés

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs immobiliers du site de Boxtel ont été reclassés dans une rubrique spécifique des actifs courants en 2009. Ils ont en effet fait l'objet d'un mandat de vente. Les discussions pour la vente du site de Boxtel sont toujours en cours.

Ces actifs ne sont plus amortis à compter du 31 décembre 2009, date de leur affectation dans cette rubrique. Ils sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette de frais de cession.

Par ailleurs, dans un contexte de recherche de nouveaux partenaires financiers, les actifs et passifs nets de la société bioTheranostics sont reclassés depuis le 31 décembre 2012 sur les rubriques spécifiques des actifs destinés à être cédés et des passifs relatifs à des actifs destinés à être cédés (cf. note 1.2 et note 4).

Les tests de dépréciation sont effectués en comparant la valeur de l'actif net à leur juste valeur nette des frais de cession (cf. note 2.8).

2.18 Présentation du compte de résultat

2.18.1 Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Il correspond aux produits courants diminués des charges courantes tels que définis dans les paragraphes suivants 2.18.1.1 et 2.18.1.2. Les charges et produits d'exploitation non courants en sont exclus. Ces derniers sont définis dans le paragraphe 2.18.2.

2.18.1.1 Constatation des produits courants

Les revenus sont comptabilisés en application de la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Chiffre d'affaires

Les revenus résultant des ventes de produits (réactifs et instruments) et de services associés (SAV, formation, frais de port, etc.) sont présentés en « chiffre d'affaires » dans le compte de résultat.

Les ventes de produits sont comptabilisées en chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur ;
- le Groupe n'est plus impliqué dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe.

Pour les produits, ces critères sont remplis à la livraison des réactifs et à l'installation des instruments vendus.

Pour les prestations de service (formation, service après-vente...), le chiffre d'affaires n'est constaté que lorsque les services sont rendus. Toutefois, les revenus relatifs aux contrats de maintenance des instruments sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle du service.

Lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus en application de la norme IAS 17 « Contrats de location » (cf. note 2.7).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes accordés aux clients ; les taxes sur les ventes et les taxes sur la valeur ajoutée sont exclues du chiffre d'affaires.

Autres produits de l'activité

Les facturations de produits annexes, constituées essentiellement du produit net des redevances rétrocédées, sont présentées sous la rubrique « Autres produits de l'activité » ; ces autres produits sont comptabilisés au fur et à mesure de leur acquisition. Cette rubrique comprend également les crédits d'impôts recherche depuis l'exercice 2010 (cf. note 2.15).

A compter de l'exercice 2013, afin d'assurer une homogénéité de la présentation comptable avec les crédits d'impôts recherche, les subventions de recherche perçues, antérieurement constatées en diminution des dépenses de recherche, sont constatées en autres produits de l'activité (2,4 millions d'euros en 2013). Le montant reclassé au titre de l'exercice 2012 s'élève à 2,3 millions d'euros.

2.18.1.2 Classification des charges courantes

Le coût des ventes inclut les éléments suivants :

- Le coût des matières premières consommées, y compris les frais d'approche, les frais de personnel directs et indirects des services de production, les amortissements liés à la fabrication, les charges externes de toute nature relatives aux activités industrielles (utilités, dépenses d'entretien, outillages, etc.), ainsi que les frais indirects (quote-part des services Achats, Ressources Humaines, Informatique, etc.). Les frais des services de Contrôle Qualité, Assurance Qualité de Production, Engineering, Méthodes, Logistique, etc. sont comptabilisés parmi les coûts de production.
- Les redevances payées liées à des produits commercialisés.
- Les frais de distribution regroupant les coûts de transport et de magasinage, notamment les frais de port des produits finis vers les centres de distribution ou les clients finaux.
- La charge liée à l'amortissement des instruments placés en dépôt ou loués chez les clients.
- Les coûts des Services Après-Vente, incluant les frais d'installation et d'entretien des instruments placés ou vendus, indépendamment de la refacturation distincte de ces services. Cette rubrique comprend notamment, les frais de personnel, les frais de déplacement et le coût des pièces détachées ainsi que le mouvement des provisions pour garantie constituées lors de la vente des instruments.

Les charges commerciales incluent le coût des départements Stratégie, Marketing, Ventes et Administration Commerciale. Elles comprennent aussi les primes et commissions sur ventes payées aux salariés des services commerciaux ou à des agents indépendants. Les dépenses de publicité et de promotion font partie de cette rubrique.

Les frais généraux comprennent le coût des fonctions de Direction Générale et de support (Ressources Humaines, Finance, Informatique, Achats), à l'exception de la part des coûts de ces départements imputée à chacune des autres fonctions utilisant directement leurs services. Les primes d'assurances sont aussi incluses sous cette rubrique.

Les frais de Recherche et Développement (hors frais de conception de logiciels) incluent les coûts internes et externes des études conduites en vue de la recherche et du développement de nouveaux produits ainsi que les dépenses liées aux Affaires Réglementaires, à la Propriété Industrielle, à la Veille Technologique et à l'Assurance Qualité de la Recherche et Développement. A partir de l'exercice 2013, les subventions reçues dans le cadre de programmes de recherche ne sont plus déduites des charges enregistrées sous cette rubrique, étant constatées en autres produits de l'activité (cf. note 2.18.1.1).

Les redevances payées (fixes ou proportionnelles) sont incorporées au coût des ventes des produits concernés. En l'absence de produit commercialisé, ou commercialisable à court terme, elles constituent des frais de recherche et développement.

Les rémunérations variables (primes sur objectifs, commissions, intéressement et participation), ainsi que les rémunérations en actions sont comptabilisées parmi les frais de personnel des fonctions concernées.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est comptabilisé en déduction des frais de personnel.

Dans le cadre des engagements long terme envers le personnel, le coût des services rendus et le coût financier net du rendement du fonds est constaté en résultat opérationnel courant.

Les écarts de change sont affectés aux lignes du compte de résultat où les opérations qui en sont à l'origine ont été enregistrées (pour l'essentiel, chiffre d'affaires, coût des ventes et frais financiers).

2.18.2 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants incluent les éléments « significatifs, inhabituels et non récurrents », présentés distinctement pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ils comprennent notamment, lorsqu'ils sont significatifs, les produits nets de cessions d'actifs immobilisés (hors instruments), les coûts de restructuration et les dépréciations liées à des pertes de valeur (cf. note 2.8).

Les coûts de restructuration (comprenant notamment les indemnités de licenciement) correspondent aux charges constituées au moment de l'annonce officielle des fermetures de site ou des réductions d'activité engagées dans le cadre des activités ordinaires du Groupe, ainsi que des ajustements postérieurs pour tenir compte des coûts effectivement engagés.

2.18.3 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers sont présentés sur deux lignes distinctes :

- Le « Coût de l'endettement financier net » inclut d'une part les intérêts, les commissions et les écarts de change sur la dette financière, et d'autre part les produits liés aux actifs constatés en disponibilités et équivalents de trésorerie.
- Les « Autres produits et charges financiers » comprennent notamment les produits financiers des créances d'instruments vendus en location-financement, l'impact des cessions et des dépréciations des titres non consolidés, les intérêts de retard facturés aux clients, les charges et produits d'actualisation, et la partie non efficace des couvertures de change sur transactions commerciales.

2.18.4 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt correspond au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

Les crédits d'impôt (hors crédits d'impôt recherche et crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, cf. note 2.15), sont présentés en diminution de la charge d'impôt.

2.19 Comptabilisation et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers concernent les actifs financiers, les passifs financiers, et les instruments dérivés (swaps, opérations à terme...).

Les instruments financiers apparaissent dans plusieurs rubriques du bilan : immobilisations financières, autres actifs non courants, clients, autres créances et autres dettes (ex : variation de juste valeur des dérivés), dettes financières courantes et non courantes, fournisseurs, disponibilités et équivalents de trésorerie.

En application de la norme IAS 39 révisée « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments financiers sont affectés à 5 catégories, qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan. Le classement détermine les règles de comptabilisation à l'origine et d'évaluation à chaque clôture. Les catégories et les règles y afférentes sont présentées ci-après :

2.19.1 « Actifs détenus jusqu'à l'échéance »

Il s'agit exclusivement de titres à revenus fixes acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Le Groupe ne détient à ce jour aucun instrument financier qui réponde à cette définition.

2.19.2 « Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat »

Cette rubrique comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction à court terme, et ceux rattachés à l'origine dans cette catégorie sur option, conformément aux règles définies par la norme.

Les actifs concernés sont :

- les titres de participation de sociétés cotées sur un marché actif (constatés au bilan en « immobilisations financières »), à l'exception de ceux qui ont été classés en « actifs disponibles à la vente » (cf. 2.19.4) ;
- les « disponibilités et équivalents de trésorerie », y compris les valeurs mobilières de placement (présentées au bilan sous cet intitulé).

Le Groupe ne détient actuellement pas de passifs financiers affectés à cette catégorie.

La comptabilisation à l'origine et l'évaluation à chaque clôture de ces éléments ainsi désignés sont réalisées à la juste valeur (hors coûts de transaction) qui correspond au cours de clôture pour les titres cotés et aux valeurs liquidatives pour les Valeurs Mobilières de Placement. Les variations de juste valeur sont constatées par le résultat.

2.19.3 « Prêts, créances et dettes »

Les actifs et passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés et évalués, selon le cas, « au coût » ou « au coût amorti ».

Les « actifs et passifs au coût » concernent principalement les dépôts versés, les créances clients et les fournisseurs. Ils sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur, qui correspond dans le Groupe, à leur valeur nominale. Ces actifs et passifs sont évalués à la clôture à leur valeur comptable initiale, après constatation éventuelle de dépréciations en cas de pertes de valeur. La valeur nette comptable à la clôture est une approximation raisonnable de la juste valeur.

Les « actifs et passifs au coût amorti » désignent principalement les dettes financières courantes et non courantes, les prêts, et les créances de location-financement présentées au bilan en « autres actifs non courants » ou en « clients ». Ces actifs et passifs sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur, qui est, dans le Groupe, proche de la valeur nominale contractuelle. La valeur nette comptable à la clôture d'un exercice correspond au coût amorti (établi en tenant compte du taux d'intérêt effectif, cf. note 17.1) minoré des amortissements en capital, ajusté le cas échéant d'une provision pour dépréciation en cas de perte de valeur. La valeur nette comptable à la clôture est une approximation raisonnable de la juste valeur pour les actifs et passifs au coût amorti autres que l'emprunt obligataire.

2.19.4 « Actifs disponibles à la vente »

Les actifs et passifs financiers non affectés à l'une des catégories précédentes sont désignés en tant « qu'actifs disponibles à la vente ». Les éléments affectés à cette catégorie concernent essentiellement les titres de sociétés non consolidées non cotées, cotées sur un marché non actif, ou cotées sur un marché actif mais que le Groupe a l'intention de conserver durablement. Ces titres sont présentés au bilan en immobilisations financières.

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, proche en pratique de leur coût d'acquisition. Les évaluations ultérieures sont comptabilisées comme suit :

- Lorsque la juste valeur à la clôture peut être déterminée de manière fiable, ses variations sont constatées directement en autres éléments du résultat global. Si ces variations conduisent à reconnaître une moins-value considérée comme durable, celle-ci passe en résultat pour la partie excédant les variations positives précédemment enregistrées en contrepartie des capitaux propres.
- Dans le cas contraire, les « actifs financiers disponibles à la vente » sont maintenus à leur coût d'acquisition sous réserve de la réalisation de tests de dépréciation. Une provision est constatée dès lors que leur valeur estimée à la clôture à partir de critères financiers adaptés à chaque société est inférieure à ce coût d'acquisition. Ces provisions pour dépréciation sont constatées en résultat ; elles ne peuvent être reprises que lors de la cession des titres.

2.19.5 « Instruments dérivés » de taux ou de change

Il s'agit, par exemple, de swaps, d'opérations à terme, d'options, etc. Les dérivés sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur. Ils sont évalués à chaque clôture à leur juste valeur, comptabilisés au bilan en créances et dettes hors exploitation. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur des instruments dérivés de change est déterminée en utilisant des techniques de valorisation communément admises sur les marchés et basées sur des données de marché observables (taux d'intérêts, cours de change, volatilité implicite observable). La contrepartie de la juste valeur dépend du dérivé et de la relation de couverture :

- Les variations de juste valeur des dérivés non éligibles à la définition d'instruments de couverture sont constatées en résultat.
- Les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de juste valeur (ex : couverture de créances et dettes en devises) sont constatées en totalité en résultat, de manière symétrique par rapport à l'élément couvert.
- Les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de flux de trésorerie (couverture de transactions commerciales futures en devises) sont constatées directement en autres éléments du résultat global pour la partie efficace, et en résultat, pour la partie non efficace (principalement valeur temps pour les opérations de change à terme). Les montants constatés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat de manière symétrique, lors de la comptabilisation de l'élément couvert.
- Les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture des investissements nets à l'étranger sont constatées directement en autres éléments du résultat global pour la partie efficace, et en résultat, pour la partie non efficace (principalement valeur temps pour les opérations de change à terme). Le profit ou la perte sur l'instrument de couverture lié à la partie efficace de la couverture qui a été comptabilisé en autres éléments du résultat global est reclassé des capitaux propres en résultat lors de la sortie totale ou partielle de l'activité à l'étranger.

Ces règles sont appliquées sous réserve que la relation de couverture soit clairement définie et documentée à la date de mise en place de la couverture et que son efficacité soit démontrée.

Il n'a pas été effectué de reclassements d'actifs financiers en 2013 et 2012 entre les différentes catégories présentées ci-dessus.

Présentation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Conformément à la norme IFRS 13, applicable à compter de 2013, très proche de l'amendement d'IFRS 7 appliqué précédemment, les instruments financiers sont présentés en 3 niveaux (cf. note 29.6), selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- Niveau 1 : juste valeur calculée par référence à des prix cotés non ajustés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajustés), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix.
- Niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (exemple : prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés).

L'application de la norme IFRS 13 n'a pas d'impact significatif sur les justes valeurs des instruments financiers dérivés comptabilisés au 31 décembre 2013.

2.20 Transactions rémunérées par des paiements en actions et assimilés

Les transactions rémunérées en actions concernent :

- les plans d'attribution gratuite d'actions de bioMérieux SA décidés par les Assemblées générales mixtes du 10 juin 2010, 12 juin 2011, du 30 mai 2012 et du 29 mai 2013 ;
- et le plan d'attribution d'options de souscription d'actions de bioTheranostics décidé par l'Assemblée générale de cette société, du 24 septembre 2008.

La synthèse de la description des plans est présentée en note 19.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des avantages accordés dans ce cadre est constatée en charges sur la période d'acquisition des droits, par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La charge est basée sur la valeur des actions ou des options à leur date d'attribution, date à laquelle les bénéficiaires sont désignés par l'organe de direction. A chaque arrêté, jusqu'à la fin de la période d'acquisition, la probabilité d'acquisition des droits est appréciée pour tenir compte du respect des conditions de présence et de performance. Les variations éventuelles sont enregistrées en résultat.

En application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », l'économie d'impôt correspondante constatée dans les comptes sociaux est rattachée dans les comptes consolidés à l'exercice au cours duquel la charge liée aux attributions d'actions est constatée.

2.21 Résultat par action

Le résultat par action (résultat de base) est obtenu en divisant le résultat revenant aux actionnaires de l'entreprise consolidante par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période correspondante (réduction faite des actions d'autocontrôle, détenues à des fins de régularisation du cours de bourse).

En l'absence d'instrument dilutif émis par bioMérieux SA, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

2.22 Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau de flux de trésorerie est présenté pour l'essentiel selon la recommandation du Conseil National de la Comptabilité 2009.R.03 du 2 juillet 2009.

Il distingue :

- les flux liés à l'activité,
- les flux liés aux activités d'investissement,
- les flux liés aux opérations de financement.

Les flux liés aux activités d'investissement incluent le montant de la trésorerie nette des sociétés acquises ou cédées à la date de leur entrée ou de leur sortie du périmètre de consolidation, et tiennent compte des dettes sur immobilisations / créances sur cessions d'immobilisations.

La trésorerie nette correspond au net des positions débitrices et créditrices.

Le tableau de flux de trésorerie fait apparaître l'excédent brut d'exploitation avant impôt et dotations aux amortissements. L'EBITDA n'étant pas un agrégat défini par les normes IFRS, et son mode de calcul pouvant différer selon les sociétés, il est précisé que l'excédent brut d'exploitation avant impôt et dotations aux amortissements d'exploitation correspond à la somme du résultat opérationnel courant et des dotations nettes aux amortissements d'exploitation.

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Méthode additive développée :		
- Résultat net	164,7	134,2
- Produits et charges non récurrents	4,9	25,4
- Coût de l'endettement financier net	3,9	6,4
- Autres produits et charges financiers	10,0	4,9
- Charge d'impôt exigible	78,4	89,4
- Participations dans les entreprises associées	0,4	0,0
- Dotations aux amortissements d'exploitation	90,9	94,4
EBITDA	353,3	354,8
Méthode additive simplifiée :		
- Résultat Opérationnel Courant	262,4	260,4
- Amortissements d'exploitation	90,9	94,4
EBITDA	353,3	354,8

2.23 Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8 « Segments opérationnels », un seul secteur opérationnel a été retenu : le segment du diagnostic *in vitro* sans segmentation géographique.

Conformément à la norme IFRS 8, une information sur le chiffre d'affaires et les actifs non courants par zone géographique est communiquée en note 27 en suivant les mêmes principes comptables que ceux appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

3. Retraitements des informations financières publiées en 2012 et 2011

La norme IAS 19 révisée relative aux avantages au personnel a été appliquée à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013. Cette révision de la norme interdit notamment la méthode dite du « corridor » et impose la comptabilisation immédiate des écarts actuariels en autres éléments du résultat global. Ainsi, les écarts actuariels différés sont venus augmenter les provisions pour engagements retraites et assimilés, et diminuer les capitaux propres du Groupe après prise en compte des impôts différés inhérents à ces provisions. Le calcul du rendement attendu des actifs est désormais effectué sur la base du taux d'actualisation retenu pour le calcul des engagements.

Conformément à la norme IAS 8, les informations comparatives ont été retraitées, comme si la norme IAS 19 révisée avait été appliquée depuis le 1^{er} janvier 2012. Cette application rétrospective a conduit à retraitier les états financiers des périodes comparatives.

Le tableau ci-dessous présente les impacts de l'application d'IAS 19 révisée sur les principaux agrégats financiers :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Publié	Ajustement IAS 19R	Retraité	Publié	Ajustement IAS 19R	Retraité
Capitaux propres de l'ensemble consolidé au 1 ^{er} janvier	1 103,4	-27,1	1 076,3	976,1		976,1
Autres éléments du résultat global	3,7	-12,9	-9,2	4,9	-27,1	-22,2
Résultat de la période de l'ensemble consolidé (a)	134,2		134,2	160,5		160,5
Résultat global	137,9	-12,9	125,0	165,4	-27,1	138,3
Capitaux propres de l'ensemble consolidé à la clôture	1 200,2	-40,0	1 160,2	1 103,4	-27,1	1 076,3
Total bilan à la clôture	1 833,2	21,2	1 854,4	1 762,2	14,5	1 776,6
Provisions courantes et non courantes	53,2	60,7	114,0	47,2	41,6	88,8
Autres dettes d'exploitation	217,5	0,4	217,9	198,9		198,9
Impôt différé actif	21,0	21,2	42,2	28,2	14,5	42,7

(a) L'impact IAS 19 révisée sur le résultat au 31 décembre 2012 n'est pas présenté en compte de résultat en raison de son impact non significatif (0,6 million d'euros).

L'application d'IAS 19 révisée n'a pas eu d'impact sur le tableau des flux de trésorerie ni sur le calcul du bénéfice net par action.

4. Actifs et passifs destinés à être cédés

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Actifs destinés à être cédés	50,3	45,7	12
dont Site Boxtel	9,2	10,2	12
dont bioTheranostics	41,1	35,5	0
Passifs relatifs à des actifs destinés à être cédés (a)	12,7	13	-

(a) bioTheranostics

Au 31 décembre 2013, le Groupe est engagé dans le processus de cession de tout ou partie du site Boxtel et de sa participation dans la société bioTheranostics. Les actifs et passifs relatifs sont classés au bilan comme actifs et passifs détenus en vue de leur cession.

Site de Boxtel

En 2012, une offre d'achat avait été signée au prix de 10,2 millions d'euros net vendeur, ce qui avait conduit à constater une perte de valeur de 1,8 million d'euros. Les dépréciations à fin 2012 s'élèvent ainsi à 21,1 millions d'euros.

En 2013, cette offre n'a pas abouti. Sur la base d'une évaluation immobilière réalisée en septembre 2013 établissant la valeur commerciale du site à 9,2 millions d'euros après déduction des honoraires de vente pour 0,3 million d'euros, une perte de valeur complémentaire pour 1 million d'euro a été constatée au cours de l'exercice en autres produits et charges opérationnels non courants. Les dépréciations à fin 2013 s'élèvent ainsi à 22,1 millions d'euros. De nouvelles négociations sont en cours et justifient le maintien de l'actif en actif détenu en vue de sa cession.

bioTheranostics

Dans le contexte de la nouvelle orientation stratégique (cf. note 1.2.1), les actifs nets de bioTheranostics ont été reclassés en actifs destinés à être cédés en 2012 pour une valeur de 35,5 millions d'euros. Conformément à IFRS 5, une dépréciation de 21 millions d'euros a été constatée au 31 décembre 2012, pour tenir compte de la valeur estimée dans le cadre du projet de rapprochement impliquant une perte de contrôle, net des frais de cession. Au 31 décembre 2012, les dépréciations s'élèvent à 22 millions d'euros et les passifs relatifs à bioTheranostics à 13 millions d'euros.

En 2013, le développement de la société et la recherche de partenaires pour encore accélérer ce développement se sont poursuivis. A ce titre, et compte tenu de la transaction envisagée, les actifs incorporels et corporels de la filiale ont été conservés à la juste valeur de décembre 2012 et sont maintenus en actifs et passifs détenus en vue de leur cession. Au 31 décembre 2013, les actifs bioTheranostics s'élèvent à 41,1 millions d'euros, dont 21,1 millions d'euros de dépréciations et les passifs à 12,7 millions d'euros.

5. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes <i>En millions d'euros</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Autres	Total
31 décembre 2011	181,4	83,2	24,4	289,0
Ecarts de conversion	-1,5	-0,7	-0,1	-2,3
Acquisitions / Augmentations	9,0	11,1	9,4	29,5
Variation de périmètre	0,0	0,0	0,1	0,1
Cessions / Diminutions	-0,4	-2,3	-0,4	-3,1
Reclassements	-35,8 (a)	7,6	-10,0	-38,2
31 décembre 2012	152,7	98,9	23,4	275,0
Ecarts de conversion	-4,1	-2,6	-0,8	-7,5
Acquisitions / Augmentations	3,7	3,8	12,7	20,2
Cessions / Diminutions	-7,2 (b)	-0,6	-2,1	-9,9
Reclassements	-1,3	7,2	-5,9	0,0
31 décembre 2013	143,8	106,7	27,3	277,8
Amortissements et pertes de valeur <i>En millions d'euros</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Autres	Total
31 décembre 2011	54,6	46,6	3,4	104,6
Ecarts de conversion	-0,7	-0,3	0,0	-1,0
Dotations	9,2	8,7	0,7	18,6
Reprises / Cessions	-0,4	-2,3	-0,4	-3,1
Reclassements	-0,6	0,1	-0,6	-1,1
31 décembre 2012	62,1	52,8	3,1	118,0
Ecarts de conversion	-2,2	-1,0	-0,2	-3,4
Dotations	13,9 (c)	9,7	0,5	24,1
Reprises / Cessions	-7,3 (b)	-0,6	-2,0	-9,9
Reclassements	-0,6	0,0	-0,1	-0,7
31 décembre 2013	65,9	60,9	1,3	128,1
Valeurs nettes <i>(en millions d'euros)</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Autres	Total
31 décembre 2011	126,8	36,6	21,0	184,4
31 décembre 2012	90,6	46,1	20,3	157,0
31 décembre 2013	77,9	45,8	26,0	149,7

(a) Dont reclassement bioTheranostics -35,5 millions d'euros en « actifs destinés à être cédés » (cf. note 4)

(b) Principalement sortie de la technologie Biocartis

(c) Dont dépréciation technologie Biocartis 6 millions d'euros

6. Ecarts d'acquisition

<i>En millions d'euros</i>	UGT	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
AES	Applications industrielles	126,1	126,1	125,8
AB bioMérieux (Suède)	Bactériologie	69,7	71,9	69,3
Organon Teknika	Bactériologie	50,2	51,3	51,1
Argène	biologie moléculaire	19,3	19,3	19,3
PML (Etats-Unis)	Applications industrielles	11,8	12,4	12,6
Bacterial Barcodes (Etats-Unis)	Bactériologie	7,1	7,4	7,9
BTF (Australie)	Applications industrielles	5,7	7,0	7,0
Biotrol	Biochimie	4,8	4,8	4,8
bioMérieux Inc (Vitek)	Bactériologie	2,5	2,6	2,7
MDI (Etats-Unis)	Bactériologie	1,9	2,0	1,9
Meikang	Tests Rapides	1,8	1,8	1,6
bioMérieux Espagne	Bactériologie	1,8	1,8	1,8
bioMérieux Pologne	bioMérieux Pologne	1,7	1,8	1,8
bioMérieux Grèce	bioMérieux Grèce	1,7	1,7	1,7
Micro Diagnostics (Australie)	Bactériologie	1,6	2,0	2,0
bioMérieux Afrique du Sud	bioMérieux Afrique du Sud	1,4	1,8	2,0
bioMérieux Biological products	Bactériologie	1,3	1,4	1,4
RAS Lifesciences	Biologie moléculaire	0,4	0,5	
bioMérieux Brésil	bioMérieux Brésil	0,4	0,4	0,5
bioTheranostics (Etats-Unis)	bioTheranostics			17,0
Dima	Tests Rapides			3,5
Valeur brute		311,1	317,7	335,3
Perte de valeur Biotrol	Biochimie	-3,9	-2,8	-1,0
Perte de valeur Meikang	Tests Rapides	-1,8	-1,8	
Perte de valeur Brésil	bioMérieux Brésil	-0,4		
Valeur nette		305,0	313,1	334,3

L'évolution du poste s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Valeur nette
31 décembre 2011	334,3
Ecarts de conversion	1,7
Variations de périmètre (a)	-2,7
Pertes de valeur	-3,6
Reclassements (b)	-16,6
31 décembre 2012	313,1
Ecarts de conversion	-6,6
Pertes de valeur	-1,5
31 décembre 2013	305,0

- (a) Dont cession de Dima (-3,5 millions d'euros) et acquisition de RAS Lifesciences (0,5 million d'euros)
 (b) Ecart d'acquisition lié à bioTheranostics reclassé en « actifs destinés à être cédés » (cf. note 4)

La réalisation des tests de dépréciation effectuée conformément aux règles définies dans la note 2.8, a conduit à comptabiliser en 2013 les pertes de valeur suivantes :

- l'intégralité de l'écart d'acquisition de bioMérieux Brésil (testé individuellement au niveau de la société bioMérieux Brésil), soit 0,4 million d'euros. L'analyse effectuée n'a pas conduit à constater de dépréciations sur des autres actifs de l'UGT au-delà de l'écart d'acquisition ;
- 1,1 million d'euros sur Biotrol, soit une dépréciation cumulée de 3,9 millions d'euros. La valeur nette résiduelle est de 0,9 million d'euros au 31 décembre 2013.

En 2012, la réalisation des tests de dépréciation avait conduit à comptabiliser les pertes de valeurs suivantes (hors écart d'acquisition bioTheranostics) :

- l'intégralité de l'écart d'acquisition Meikang (associé à l'UGT tests rapides), soit 1,8 million d'euros. L'analyse effectuée n'a pas conduit à constater de dépréciations sur des autres actifs de l'UGT au-delà de l'écart d'acquisition ;
- 1,8 million d'euros sur Biotrol, soit une dépréciation cumulée de 2,8 millions d'euros à fin 2012.

En dehors de celles relatives à bioTheranostics, les pertes de valeur ont été constatées en résultat opérationnel courant.

Les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur réalisés sur les principales unités génératrices de trésorerie sont les suivants :

UGT	2013			2012		
	Valeur nette (a)	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Valeur nette (a)	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Applications industrielles	143,7	9,0%	2,0%	145,4	9,3%	2,0%
Bactériologie	136,0	9,0%	2,0%	140,3	9,3%	2,0%
Biochimie	0,9	9,0%	-	2,0	9,3%	-
Biologie moléculaire	19,7	12,0%	2,5%	19,7	13,0%	3,5%

(a) Valeur nette des écarts d'acquisition affectés à l'UGT

Le taux d'actualisation de l'UGT Biologie moléculaire a été revu à la baisse en 2013, passant de 13 % à 12 %, en raison de la baisse du risque spécifique à l'activité testée. Cette baisse s'inscrit dans le cadre de la fin du projet de collaboration entre bioMérieux et Biocartis pour le développement et la commercialisation du système intégré de biologie moléculaire Apollo, faisant suite à l'accord conclu en septembre 2013 pour l'acquisition de la société privée américaine BioFire spécialisée en biologie moléculaire (acquisition finalisée en janvier 2014).

Conformément à la norme IAS 1 sur la présentation des états financiers, nos annexes ont été adaptées pour ne présenter que les analyses relatives aux tests de perte de valeur matériels pour le Groupe. Ainsi, les paramètres utilisés pour les tests de dépréciation des goodwill de bioMérieux Pologne, bioMérieux Grèce, bioMérieux Afrique du Sud et bioMérieux Brésil, et l'analyse de leur sensibilité ne sont pas présentés en annexes.

Une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation (évolution défavorable de 50 points de base), les taux de croissance à l'infini (évolution défavorable de 50 points de base) et les taux de marge opérationnelle (baisse de 400 points de base du taux du résultat opérationnel courant de la valeur terminale) a été menée. Cette analyse ne conduirait pas à constater de perte de valeur complémentaire pour les unités génératrices de trésorerie Applications industrielles et Bactériologie.

En revanche, pour les Unités Génératrices de Trésorerie plus sensibles, une analyse des facteurs qui conduiraient à la constatation d'une perte de valeur a été menée. Le plan d'affaires est établi selon les hypothèses estimées les plus probables. Ainsi sur l'UGT Biologie moléculaire, il n'existe pas de scénario raisonnablement probable susceptible de conduire à une dépréciation significative. Les hypothèses de calcul ramenant la marge de ce test à zéro sont les suivantes :

- l'utilisation d'un taux d'actualisation à 12,9 % ;
- ou le taux de croissance à l'infini de -1,3 % ;
- ou la diminution de 596 points de base du taux de résultat opérationnel d'activité de la dernière année du plan d'affaires, utilisée dans le calcul de la valeur terminale ;
- ou la diminution de 158 points de base du taux de résultat opérationnel d'activité à partir des projections 2014.

Sur l'UGT Biochimie, la variation des hypothèses de calcul montre que pour couvrir les actifs et pour chaque facteur pris isolément :

- une augmentation d'un point du taux d'actualisation ne conduirait pas une dépréciation complémentaire matérielle (0,1 million d'euros) ;
- une baisse de 100 points de base appliquée chaque année aux hypothèses de taux de croissance du chiffres d'affaires et de 500 points de base du taux de résultat opérationnel à partir des projections 2014 conduirait à comptabiliser une perte de valeur complémentaire de 0,4 million d'euros.

7. Immobilisations corporelles et autres créances de location-financement

7.1 Analyse des variations des immobilisations corporelles

Valeurs brutes En millions d'euros	Terrains	Construc- tions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres immobi- lisations	Immobilisa- tions en cours	Total
31 décembre 2011	22,8	279,6	245,1	335,3	87,7	40,8	1 011,3
Ecarts de conversion	-0,2	-2,3	-1,8	-1,9	-1,0	-0,6	-7,8
Variations de périmètre			0,2 (a)				0,2
Acquisitions - Augmentations	0,4	8,2	11,3	33,4	5,7	43,2	102,2
Cessions / Diminutions		-1,7	-5,8	-33,7	-3,0		-44,2
Reclassements (b)	2,2	18,2	8,9	-0,1	5,7	-34,8	0,1
31 décembre 2012	25,2	302,0	257,9	333,0	95,1	48,6	1 061,8
Ecarts de conversion	-0,4	-5,0	-4,0	-15,9	-3,8	-1,6	-30,7
Acquisitions - Augmentations	7,3	13,2	12,9	30,3	5,2	37,7	106,6
Cessions - Diminutions		-0,5	-7,9	-37,2	-3,5	-0,2	-49,3
Reclassements	1,6	8,7	14,5	0,7	4,4	-30,7	-0,8
31 décembre 2013	33,7	318,4	273,4	310,9	97,4	53,8	1 087,6
Amortissements et pertes de valeur En millions d'euros	Terrains	Construc- tions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres immobi- lisations	Immobilisa- tions en cours	Total
31 décembre 2011	0,8	140,8	163,3	270,2	67,6	1,6	644,3
Ecarts de conversion		-0,9	-1,0	-2,1	-0,8		-4,8
Variations de périmètre			0,1		0,1		0,2
Dotations (c)	0,1	14,4	22,8	29,6	7,5		74,4
Cessions - Diminutions		-1,6	-5,8	-26,5	-2,7	-1,6	-38,2
Reclassements	0,2	0,1	-2,3	-0,2	1,1		-1,1
31 décembre 2012	1,1	152,8	177,1	271,0	72,8		674,8
Ecarts de conversion		-2,3	-2,5	-12,4	-2,8		-20,0
Dotations (c)	0,1	15,2	21,1	27,2	7,6		71,2
Cessions - Diminutions		-0,5	-7,6	-32,3	-3,2		-43,6
Reclassements	0,2	0,3		0,5	-0,1		0,3
31 décembre 2013	1,2	165,4	187,8	254,0	74,3		682,7
Valeurs nettes En millions d'euros	Terrains	Construc- tions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres immobi- lisations	Immobilisa- tions en cours	Total
31 décembre 2011	22,0	138,8	81,8	65,1	20,1	39,2	367,0
31 décembre 2012	24,1	149,2	80,8	62,0	22,3	48,6	386,7
31 décembre 2013	32,5	152,9	85,6	56,9	23,1	53,8	404,8

(a) Acquisition de la société RAS

(b) Dont reclassement de bioTheranostics en actifs destinés à être cédés (-1,7 million d'euros)

(c) Le total des pertes de valeurs cumulées s'élève à 2 millions d'euros au 31 décembre 2012 et 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2013

Les constructions se décomposent en 90,7 millions d'euros pour bioMérieux SA, 30,1 millions d'euros pour bioMérieux Inc, 9,9 millions d'euros et pour bioMérieux Shanghai Biotech, 7,4 millions d'euros.

Les instruments sont, pour la plus grande partie, installés chez des tiers.

Le détail des immobilisations corporelles acquises en location-financement est donné dans la note 7.2.

7.2 Immobilisations corporelles acquises en location-financement

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat de location-financement présentant les caractéristiques d'une acquisition, le bien est immobilisé selon les principes définis dans la note 2.7 « Immobilisations corporelles ».

La dotation aux amortissements de ces actifs s'est élevée à 0,3 million d'euros en 2013 contre 0,7 million d'euros en 2012.

La dette financière correspondante, comprise dans les dettes financières au passif du bilan, s'élève à 3,8 millions d'euros au 31 décembre 2013 et 4,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 (cf. note 17.5).

<i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels & Outils	Autres	Total
Valeurs brutes	0,4	10,1	1,2	2,3	14,0
Amortissements	0,0	-2,7	-0,9	-2,1	-5,7
Valeurs nettes au 31 décembre 2011	0,4	7,4	0,3	0,2	8,3
Valeurs brutes	0,4	10,1	0,9	2,3	13,7
Amortissements	0,0	-2,9	-0,8	-2,3	-6,0
Valeurs nettes au 31 décembre 2012	0,4	7,2	0,1	0,0	7,7
Valeurs brutes	0,4	10,1	0,8	2,4	13,7
Amortissements	0,0	-3,2	-0,7	-2,2	-6,1
Valeurs nettes au 31 décembre 2013	0,4	6,9	0,1	0,2	7,6

7.3 Créances de location-financement

Certaines ventes d'instruments sont réalisées par des contrats de location-financement (cf. note 2.7). La durée habituelle des contrats est de 5 ans et les taux d'intérêt appliqués sont voisins de 10 %.

Les créances de location-financement totalisent 37,8 millions d'euros au 31 décembre 2013.

<i>En millions d'euros</i>	A moins d'un an	Entre un an et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Valeur brute des créances de location financement	15,5	26,1	0,1	41,6
Intérêts à recevoir	-2,0	-1,9	-	-3,8
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	13,6	24,2	0,1	37,9
Provision pour dépréciation	-0,1	-	-	-0,1
Valeur nette actualisée des paiements minimaux à recevoir	13,5	24,2	0,1	37,8

La part à moins d'un an est présentée en créances clients (cf. note 10), celle à plus d'un an en autres actifs non courants.

Le montant des créances échues non provisionnées n'est pas significatif.

8. Immobilisations financières

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Prêts et créances	6,9 (a)	6,8	8,4
Titres relevant de la catégorie "titres disponibles à la vente"	24,9	27,7	18,3
Titres comptabilisés selon "l'option à la juste valeur par le résultat"	0,1	0,2	0,2
Total	31,9	34,7	26,9

(a) Dont placement destiné à couvrir les engagements de retraite en Allemagne : 3 millions d'euros

En millions d'euros	Valeur brute	Provisions et variations de la juste valeur	Valeur nette
31 décembre 2011	43,4	16,5	26,9
Ecarts de conversion	-0,2	-0,1	-0,1
Acquisitions - Augmentations	13,5 (a)	5,7 (b)	7,8
Cessions - Diminutions	-6,3 (c)	-6,5 (d)	0,2
Reclassements	-0,1	-0,1	-0,1
31 décembre 2012	50,3	15,6	34,7
Ecarts de conversion	-0,6	-0,1	-0,5
Acquisitions - Augmentations	1,6	2,7 (e)	-1,1
Cessions - Diminutions	-0,2	-0,2	0,0
Reclassements	-1,2 (f)	-	-1,2
31 décembre 2013	49,9	18,0	31,9

(a) Dont acquisition de titres de participation Quanterix (11,8 millions d'euros) par bioMérieux SA

(b) Dont dépréciation des titres Knome (5 millions d'euros)

(c) Dont conversion des obligations d'Etat grec dans le cadre du PSI (-3,3 millions d'euros), et cession des nouvelles obligations (-2,8 millions d'euros)

(d) Dont reprise de provision sur les obligations d'Etat grec (-4,6 millions d'euros), et sur les titres Relia (-1,7 million d'euros)

(e) Dont dépréciation des titres Knome (2,3 millions d'euros)

(f) Dont variation de la juste valeur des titres Labtech en résultat global (-0,8 million d'euros)

En millions d'euros	Valeur nette	Données sociales		
		% de détention	Capitaux propres hors résultat	Résultat
Quanterix	11,8	14,0%	-21,9 (a)	-11,6 (a)
Biocartis	9,0	3,9%	81,4 (a)	-58,6 (a)
Virgin Instruments	1,8	17,2%	1,4 (c)	0,0 (c)
ReLia	1,7	7,0%	-3,7 (a)	-0,9 (a)
Labtech	0,5	9,8%	8,7 (b)	0,4 (b)
ATI	0,1	3,3%	- (d)	- (d)
Dynavax Technologies	0,1	0,04%	140,0 (a)	-54,4 (a)
Total	25,0			

(a) Dernière information disponible : exercice fiscal clos le 31 décembre 2012

(b) Dernière information disponible : exercice fiscal clos le 30 juin 2013

(c) Dernière information disponible : exercice fiscal clos le 31 décembre 2013

(d) 1^{er} exercice fiscal en 2013

A l'exception des titres Dynavax Technologies classés dans la catégorie des titres comptabilisés selon la juste valeur par le résultat, l'ensemble des autres titres de participation relèvent de la catégorie des titres disponibles à la vente (cf. note 2.19).

9. Stocks et en-cours

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Matières premières	85,5	84,7	79,0
En-cours de production	41,2	37,8	37,6
Produits finis et marchandises	156,3	142,0	122,0
Valeurs brutes	283,1	264,5	238,6
Matières premières	-5,5	-4,7	-5,6
En-cours de production	-3,4	-2,5	-2,8
Produits finis et marchandises	-12,4	-11,3	-13,1
Provisions	-21,4	-18,5	-21,5
Matières premières	80,0	80,1	73,5
En-cours de production	37,8	35,2	34,8
Produits finis et marchandises	143,9	130,6	108,9
Valeurs nettes	261,7	245,9	217,1

Les stocks liés à l'instrumentation représentent 29 % de la valeur brute.

Il n'y a pas de stock donné en nantissement au 31 décembre 2013.

10. Clients et comptes rattachés

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Créances clients	439,6	458,2	470,3
Provisions pour dépréciation	-19,0	-24,8	-23,2
Valeur nette	420,5	433,4	447,1

31,2 % des créances clients du Groupe concernent des factures dues par des administrations publiques et dont la date de règlement peut excéder l'échéance théorique.

Les dépréciations sont constatées au cas par cas en fonction de différents critères : litiges, retards de règlements, etc.

Les dates d'échéances sont pour l'essentiel inférieures à 6 mois. Elles comprennent la part court terme des créances de location-financement (cf. note 7.3). Les créances nettes échues relatives à des sociétés privées représentent 18,9 % de l'encours clients en 2013 contre 18,1 % en 2012.

Au 31 décembre 2013, les encours de créances publiques s'élèvent en Italie à 38 millions d'euros, en Espagne à 23,8 millions d'euros, au Portugal à 9,5 millions d'euros et en Grèce à 4,3 millions d'euros, et sont dépréciés respectivement de 1,5 million d'euros, 0,1 million d'euros, 2,6 millions d'euros et 2,4 millions d'euros. La reprise en 2013 d'un niveau soutenu d'encaissement de la part des administrations publiques du Sud de l'Europe a permis de réduire significativement les encours correspondants.

Au 31 décembre 2012, les encours de créances publiques en Italie (49,4 millions d'euros), en Espagne (16,9 millions d'euros), en Grèce (13,4 millions d'euros) et au Portugal (9 millions d'euros) étaient dépréciés respectivement de 1,7 million d'euros, 1,3 million d'euros, 7,9 millions d'euros et 2,4 millions d'euros.

11. Autres créances

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Avances et acomptes	2,8	4,9	3,3
Charges constatées d'avance	7,3	8,2	6,0
Autres créances d'exploitation	57,5	58,2	41,2
Provisions pour dépréciation	-0,1	-0,1	-0,1
Valeur nette créances d'exploitation	67,5	71,2	50,4
Créance d'impôt exigible	7,7	20,7	19,6
Valeur nette créances hors exploitation	10,9	8,4	1,0

Les autres créances d'exploitation comprennent principalement les crédits d'impôt recherche à recevoir (36,3 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 29,7 millions fin 2012 et 13,5 millions fin 2011), et les créances fiscales. La créance relative au CICE représente 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Les créances hors exploitation correspondent principalement à la juste valeur des instruments dérivés.

Le poste créances d'exploitation est essentiellement à moins d'un an.

12. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie disponible et les placements à court terme ci-dessous, répondant à la définition donnée à la note 2.11 :

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Disponibilités	138,1	49,5	42,3
Pool de trésorerie (a)	27,0	15,0	-
Placements de trésorerie	262,9	1,1	0,4
Total	428,0	65,6	42,7

(a) auprès de l'Institut Mérieux

Fin 2013, la trésorerie issue de l'emprunt obligataire émis en vue de l'acquisition de la société américaine BioFire a été placée en comptes à terme ou de divers produits de placement monétaires, à hauteur de 200 millions d'euros.

Les autres équivalents de trésorerie ont été investis sous forme de SICAV pour un montant de 2,9 millions d'euros en 2013, contre 1,1 million d'euro en 2012.

Les placements sont effectués auprès d'établissements de crédit de 1^{er} rang. L'analyse effectuée conformément à IFRS 13 n'a pas conduit à constater d'ajustements au titre du risque de non recouvrement de ces actifs financiers (cf. note 29.2).

Les placements de trésorerie sous forme de SICAV sont les suivants :

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Libellé	SICAV CA AM 3 mois	SICAV CA AM 3 mois	SICAV CA AM 3 mois
Montant	2,9 millions d'euros	1,1 million d'euros	0,4 million d'euros
Classification	Monétaire Court terme	Monétaire Court terme	Monétaire Court terme
Code Isin	FR0000296881	FR0000296881	FR0000296881

Une analyse de la composition du portefeuille de chaque SICAV « Monétaire euro » et de leur performance historique est réalisée régulièrement, afin de s'assurer que leur classement en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est conforme aux critères de classification de la norme IAS 7.

13. Capital social

Au 31 décembre 2013, le capital social, d'un montant de 12 029 370 euros, est composé de 39 453 740 actions, dont 25 519 246 portent un droit de vote double. La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001. Il n'existe aucun droit ou titre à caractère dilutif en cours de validité au 31 décembre 2013.

Il n'y a eu aucun mouvement sur le nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2013, la société mère détient 9 900 actions d'autocontrôle dans le cadre du contrat d'animation de son titre délégué à un prestataire externe (cf. note 2.12). Au cours de l'exercice, 65 443 actions propres ont été achetées et 64 143 ont été cédées.

A fin décembre 2013, elle détient également 713 actions d'autocontrôle destinées aux attributions gratuites d'actions autorisées par l'Assemblée générale. Au cours de l'exercice, la Société a définitivement attribué 6 001 actions gratuites aux salariés (cf. note 19).

La Société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

Le Groupe n'a pas de politique spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres utilisés par le Groupe dans sa gestion interne correspondent aux capitaux propres consolidés.

14. Réserves de conversion

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Dollar (a)	-20,8	-9,4	-3,6
Amérique latine	-1,5	1,8	2,3
Europe - Moyen Orient - Afrique	-7,5	1,1	-2,9
Autres pays	2,0	9,4	9,8
Total	-27,8	2,8	5,6

(a) Dollar américain et de Hong Kong

En 2013, la variation des réserves de conversion est issue de la conversion des comptes de résultat au taux moyen pour -7,3 millions d'euros (contre -5,8 millions d'euros en 2012) et de la conversion des situations nettes d'ouverture et des distributions de dividendes aux cours de clôture pour -23,4 millions d'euros (contre 3 millions d'euros en 2012).

15. Provisions – Actifs et passifs éventuels

15.1 Evolution des provisions

<i>En millions d'euros</i>	Indemnités de retraite et autres avantages	Garanties données	Restructurations	Autres provisions pour risques et charges	Total
31 décembre 2011 publié	31,4	3,9	2,4	9,5	47,2
IAS19R	41,6				41,6
1^{er} janvier 2012 retraité	73,0	3,9	2,4	9,5	88,8
Dotations	17,7	4,4	0,6	5,8	28,5
Reprises avec objet	-9,1	-4,1	-1,8	-5,3	-20,2
Reprises sans objet	-0,3	-0,7	-0,3	-0,8	-2,1
Variations de périmètre	0,4	-	-	-0,1	0,3
IAS 19R	19,2	-	-		19,2
Ecarts de conversion	-0,2	-	-	-0,3	-0,5
31 décembre 2012 retraité	100,7	3,4	1,0 (a)	8,9 (b)	114,0
Dotations	2,8	3,4	-	3,6	9,8
Reprises avec objet	-9,4	-2,9	-0,3	-0,9	-13,5
Reprises sans objet	-0,4	-0,7	-0,5	-1,8	-3,4
IAS 19R	-20,2	-	-		-20,2
Ecarts de conversion	-2,3	-0,2	-	-0,5	-3,0
Autres variations	-	-	-	-0,3	-0,3
31 décembre 2013	71,3	3,0	0,2 (a)	9,0 (b)	83,5

(a) cf. note 15.3.2

(b) dont provisions pour litiges (cf. note 15.3.1)

Les provisions au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012 sont présentées après application d'IAS 19 révisée. Le rapprochement avec les comptes publiés est présenté en note 3.

Les provisions pour garanties sont constituées sur la base d'une estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement.

Les provisions courantes représentent 10,2 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 11 millions d'euros au 31 décembre 2012 et 14 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les dotations nettes de l'exercice 2013 affectent principalement le résultat opérationnel courant pour -6,1 millions d'euros et les autres produits et charges opérationnels non courants pour -0,8 million d'euros.

Les reprises avec objet concernent principalement les contributions au fonds des sociétés américaines.

15.2 Engagement de retraite et autres avantages à long terme

15.2.1 Hypothèses retenues

Les engagements de retraite et assimilés, provisionnés conformément à la note 2.13, concernent essentiellement les Etats-Unis, et la France. Ces engagements sont déterminés par des actuaires en utilisant un certain nombre d'hypothèses.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

	US		France	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Taux de croissance des salaires	3,50%	3,50%	3,00%	3,00%
Taux d'actualisation	4,75%	3,90%	3,00%	3,00%
Mobilité du personnel (a)	-	-	0% à 10%	0% à 10%
Duration moyenne	18,6	18,4	14,6	14,6

(a) Selon l'âge et statut (cadre, non cadre)

15.2.2 Décomposition des provisions pour avantages au personnel

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012	01/01/2012
Avantages postérieurs à l'emploi (a)	61,0	91,0	65,9
Primes médailles du travail	10,2	9,7	7,1
Total	71,3	100,7	73,0

(a) Selon IAS 19 révisée

15.2.3 Evolution des provisions pour avantages au personnel postérieurs à l'emploi

En millions d'euros	Valeur actualisée des engagements (a)	Juste valeur des fonds (a)	Provision retraite - prestations définies	Autres provisions retraite et autres	Couverture frais médicaux des salariés retraités	Total provisions des avantages postérieurs à l'emploi
31 décembre 2012 (b)	185,4	-100,4	85,0	4,2	1,8	91,0
Coût des services rendus	10,0		10,0	0,2	0,0	10,3
Coût financier	6,6	-3,5	3,1	0,1	0,1	3,3
Départs à la retraite	-5,5	1,8	-3,6	-0,4	-0,1	-4,1
Changement régime	-12,5		-12,5			-12,5
Cotisation		-7,6	-7,6			-7,6
Impact résultat opérationnel	-1,4	-9,3	-10,6	0,0	0,0	-10,6
Autres éléments du résultat global (écart actuaire)	-18,3	-1,7	-20,0		-0,2	-20,2
Effets de change et autres	-6,3	7,2	0,9	-0,1		0,9
31 décembre 2013	159,5	-104,2	55,3	4,1	1,6	61,0

(a) Fonds et versements programmés

(b) Selon IAS 19 révisée

La variation des écarts actuariels provient principalement du plan de retraite américain.

<i>En millions d'euros</i>	Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds (a)	Provision retraite - prestations définies	Autres provisions retraite et autres	Couverture frais médicaux des salariés retraités	Total provisions avantages postérieurs à l'emploi
1^{er} janvier 2012 (b)	149,9	-89,8	60,1	3,6	2,2	65,9
Coût des services rendus	10,2		10,2	0,2	0,0	10,4
Coût financier	6,9	-4,1	2,9	0,2	0,1	3,1
Départs à la retraite	-2,5	1,7	-0,8	-0,4	-0,1	-1,2
Changement régime	0,0		0,0			0,0
Cotisation		-7,1	-7,1			-7,1
Impact résultat opérationnel	14,6	-9,5	5,2	0,0	0,0	5,2
Autres éléments du résultat global (écarts actuariels)	22,4	-2,7	19,7		-0,4	19,2
Effets de change et autres	-1,5	1,6	0,1	0,6		0,7
31 décembre 2012 (b)	185,4	-100,4	85,0	4,2	1,8	91,0

(a) Fonds et versements programmés

(b) Selon IAS 19 révisée

La variation des écarts actuariels provient principalement du plan de retraite américain.

15.2.4 Charge nette de l'exercice des avantages postérieurs à l'emploi

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012 (a)
Coûts des services	10,3	10,4
Rendement des fonds	-3,5	-4,1
Coûts financiers sur engagement	6,8	7,2
Fermerture et modifications de régime	-12,5	0,0
Total	1,2	13,5

(a) selon IAS 19 révisée

La variation d'une année sur l'autre de cette charge résulte principalement de la clôture d'un plan de retraite aux Etats Unis, ayant généré un profit en 2013 de 12,5 millions d'euros inscrit en résultat opérationnel (cf. note 1.1.5).

15.2.5 Engagement net par pays

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013			
	USA	France	Autres pays	Total
Valeur actualisée des engagements	121,7	25,0	12,8	159,5
Juste valeur des fonds (a)	-86,2	-14,7	-3,3	-104,2
Provision de retraite (prestations définies)	35,5	10,3	9,4	55,3
Couverture des frais médicaux des salariés retraités	1,5	0,1		1,6
Autres engagements retraite et avantages long terme			4,1	4,1
Total des avantages postérieurs à l'emploi	37,0	10,4	13,6	61,0
Médailles du travail		10,2		10,2
Total provision pour retraite et autres avantages long terme	37,0	20,7	13,6	71,3

(a) Fonds ou versement programmé

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2012 (b)			
	USA	France	Autres pays	Total
Valeur actualisée des engagements	149,9	23,4	12,1	185,4
Juste valeur des fonds (a)	-83,9	-13,4	-3,1	-100,4
Provision de retraite (prestations définies)	66,0	10,0	9,0	85,0
Couverture des frais médicaux des salariés retraités	1,8	0,1		1,8
Autres engagements retraite et avantages long terme			4,2	4,2
Total des avantages postérieurs à l'emploi	67,7	10,1	13,2	91,0
Médailles du travail		9,7		9,7
Total provision pour retraite et autres avantages long terme	67,7	19,7	13,2	100,7

(a) Fonds ou versement programmé

(b) Selon IAS19 révisée

15.2.6 Informations sur les actifs financiers

15.2.6.1 Allocation des fonds

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	France	US	France	US
Actions	1,0	31,0	0,9	33,8
Obligations	11,7	47,6	10,7	34,6
Autres	1,3	1,1	1,2	8,5
Total	14,0 (a)	79,7 (b)	12,8 (a)	76,9 (b)

(a) Hors AES

(b) Hors versement programmé

Les actifs en France et aux Etats-Unis sont placés auprès de compagnies d'assurance.

15.2.6.2 Rendement réel des fonds

En %	31/12/2013	31/12/2012
France	2,2%	4,3%
USA	5,9%	8,4%

La détermination du rendement réel des fonds n'a pas connue de changement de méthode sur 2013.

15.2.7 Autres informations

L'échéancier des paiements futurs des prestations de retraite au 31 décembre 2013 se présente comme suit :

En %	Paiements futurs de prestations (en % de l'engagement net)
Inférieur à 1 an	5%
De 1 à 5 ans	30%
Plus de 5 ans	65%

Une partie de ces paiements seront financés par les fonds. Les cotisations versées sont décidées annuellement.

La variation des écarts actuariels sur 2013 est principalement liée à la hausse du taux d'actualisation retenu pour les engagements américains. En 2012, la variation des écarts actuariels avaient été impactée par la baisse historique des taux d'actualisation (pour information les taux d'actualisation retenus sur les 10 dernières années avant 2012 avaient été généralement compris dans une fourchette de 4 à 4,5 %).

Une hausse de 0,5 point du taux d'actualisation aurait un impact favorable de 8,3 % sur les engagements (soit 13,2 millions d'euros).

15.3 Autres provisions

15.3.1 Provisions pour litiges

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité et dont le plus important est résumé ci-après. Sur la base des informations dont elle dispose, elle estime que ces litiges n'auront pas une influence significativement défavorable sur la continuité de son exploitation. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante. La provision pour litiges couvrant l'ensemble des contentieux dans lesquels la Société est impliquée, s'élève à 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 6,8 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les litiges incluent principalement un contentieux avec un distributeur suite à la résiliation de son contrat de distribution. Ce litige n'a pas évolué en 2013. Le montant des décaissements probables à verser au titre des indemnités réclamées par le distributeur a été provisionné. La provision au 31 décembre 2013 s'élève à 3,8 millions d'euros, contre 4 millions d'euros au 31 décembre 2012.

15.3.2 Provisions pour restructuration

La provision pour frais de restructuration du site de Portland, Etats-Unis (PML), définitivement fermé en juin 2012, initialement dotée pour un montant de 1,8 million d'euros, a été reprise pour 1,7 million d'euros en 2012 et 2013, à hauteur des frais engagés.

La provision pour frais de restructuration du site de Basingstoke, définitivement fermé en 2013, initialement dotée pour un montant de 0,6 million d'euros, a été reprise en 2013 pour 0,5 million d'euros, à hauteur des frais engagés.

15.4 Actifs et passifs éventuels

Actif éventuel

Aucun actif éventuel significatif n'a été identifié au 31 décembre 2013.

Passif éventuel

La Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal en Italie à l'issue duquel les prix de transfert et la quote-part de frais communs mis à la charge de la filiale ont été remis en cause. Sur la base des informations dont elle dispose, la Société estime, comme ses conseils, que la demande est infondée et entend contester vigoureusement les conclusions de l'administration. Elle utilisera l'ensemble des recours possibles pour faire valoir le bien-fondé de sa position. La durée et le résultat de ce litige ne peuvent pas être anticipés à ce stade de la procédure. Une procédure de résolution amiable du contentieux fiscal est en cours auprès des autorités compétentes des Etats français et italien. Aucune évolution de ce litige n'est intervenue en 2013.

La Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal en Espagne donnant lieu à une contestation des prix de transfert. Une procédure est en cours auprès de la Cour Administrative espagnole et une procédure d'arbitrage devrait être initiée.

Dans le cadre des accords de développement de tests rapides avec la société IMACCESS, le Groupe pourrait verser des paiements échelonnés pour un montant de 1 million d'euros, liés à la réussite des phases de développement et de commercialisation de trois tests ainsi qu'un versement complémentaire de 1 million d'euros indexé sur un objectif de chiffre d'affaires.

Aucun autre passif éventuel significatif n'a été identifié au 31 décembre 2013.

16. Impôt différé

<i>En millions d'euros</i>	Impôt différé actif	Impôt différé passif
31 décembre 2011 publié	28,2	41,2
IAS 19R	14,5	
1^{er} janvier 2012 retraité	42,7	41,2
Ecarts de conversion	-0,5	-0,2
Variation par le résultat	1,9	21,4
Autres éléments du résultat global (a)	3,4	0,0
Autres mouvements	-5,4	-16,1
31 décembre 2012 retraité	42,2	46,3
Ecarts de conversion	-1,6	-0,2
Variation par le résultat	-0,7	-10,2
Autres éléments du résultat global (a)	-5,6	
Autres mouvements	-0,4	-0,3
31 décembre 2013	33,9	35,6

(a) Dont l'impact IAS19R de -7 millions d'euros en 2013 et +6,6 millions d'euros en 2012

Les actifs d'impôts différés ont été retraités au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012 de l'impact de la norme IAS 19 révisée applicable (14,5 millions d'euros au 31 décembre 2011, et 21,1 millions d'euros au 31 décembre 2012) (cf. note 3).

Les actifs d'impôts différés sont principalement localisés aux Etats-Unis, où ils résultent de différences temporaires d'imposition dues notamment à la non-déductibilité de certaines provisions et à l'élimination des marges en stocks.

Les impôts différés relatifs aux écritures des autres éléments du résultat global correspondent aux écritures de juste valeur des instruments financiers et aux impôts différés rattachés aux actions propres.

Il n'y a pas d'impôt différé sur pertes reportables au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 43,3 millions d'euros (dont 30,1 millions d'euros au titre des déficits reportables non reconnus), représentant une économie potentielle d'impôt de 12,5 millions d'euros (dont 8,5 millions d'euros au titre des déficits reportables non reconnus).

Au 31 décembre 2012, les impôts différés actifs non reconnus s'élevaient à 30,5 millions d'euros (dont 21,5 millions d'euros au titre des déficits reportables non reconnus), représentant une économie potentielle d'impôt de 8,6 millions d'euros (dont 6 millions d'euros au titre des déficits reportables non reconnus).

Les passifs d'impôts différés proviennent essentiellement de la comptabilisation à la juste valeur des actifs immobilisés d'AES (7,3 millions d'euros), d'ARGENE (fusionnée avec bioMérieux SA : 6,6 millions d'euros), de l'Espagne (fusionnée avec Biomedics : 2,5 millions d'euros), et de BTF (2,2 millions d'euros), dans le cadre de l'acquisition de ces sociétés. En outre, les passifs d'impôts différés proviennent de la comptabilisation d'écritures de consolidation pour 10 millions d'euros et incluent des provisions d'impôt au titre de distribution de dividendes prévues au cours de l'exercice suivant pour 0,4 million d'euros.

17. Endettement net / Trésorerie nette

17.1 Refinancement de la dette

Au 31 décembre 2013, la trésorerie nette du Groupe s'élève à 24,9 millions d'euros.

Le 14 octobre 2013, bioMérieux SA a procédé à une émission obligataire auprès d'investisseurs institutionnels pour un montant de 300 millions d'euros sur une durée de 7 ans, remboursable in fine pour le même montant. Le coupon annuel des obligations s'élève à 2,875 %.

L'emprunt obligataire figure au bilan au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour un montant de 296,9 millions d'euros, correspondant au prix d'émission net des frais et primes d'émission. La charge d'intérêt a été calculée en appliquant le taux d'intérêt effectif intégrant la prime et frais d'émission.

bioMérieux SA bénéficie également d'un prêt syndiqué sous forme de revolver d'un montant de 350 millions d'euros, d'une durée initiale de 5 ans (maturité mars 2017), remboursable in fine. Il est soumis à des clauses d'exigibilité anticipée (cf. note 17.3). En 2013, aucun tirage n'a été effectué sur cette ligne. Au 31 décembre 2012, cette ligne faisait l'objet d'un tirage de 60 millions d'euros.

17.2 Echéancier de la dette financière nette

L'échéancier est présenté par rapport aux montants comptabilisés au bilan.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2012	Variation au tableau des flux de trésorerie	Ecart de conversion et autres mouvements (a)	31/12/2013
Disponibilités et équivalents de trésorerie (c)	42,8	65,6	363,6	-1,3	428,0
Concours bancaires courants et autres dettes financières non confirmées	-62,0	-13,6	-1,2	0,9	-14,0
Trésorerie nette (A)	-19,2	52,0 (b)	362,5	-0,4	414,0 (b)
Dettes financières confirmées (B)	111,8	100,4	293,3	-4,6	389,1
dont part à plus de cinq ans	3,2	1,6			298,8
entre 1 an et cinq ans	9,3	8,2			5,8
à moins d'un an	99,2	90,6			85,2
Trésorerie nette (endettement net) (A) - (B)	-131,2	-48,4	69,2	4,2	24,9

(a) dont reclassement de la trésorerie active de bioTheranostics en actifs destinés à être cédés pour -0,3 million d'euros.

(b) hors trésorerie bioTheranostics en actifs destinés à être cédés (0,9 million d'euros fin 2013 et 0,5 million d'euros en 2012).

(c) cf. note 12.

Au 31 décembre 2013, la part des dettes financières à plus de 5 ans concerne principalement l'emprunt obligataire contracté en vue de l'acquisition de la société américaine BioFire pour 296,9 millions d'euros (net des frais et primes d'émission selon la méthode du coût amorti). Les dettes financières entre 1 an et 5 ans incluent le compte-courant de participation des salariés pour 1,1 million d'euros, ainsi que l'endettement relatif aux contrats de location financement pour 2,6 millions d'euros. La part à moins d'un an des dettes financières comprend principalement des billets de trésorerie pour 60 millions d'euros.

Les échéanciers de règlement des emprunts en cours à la clôture sont respectés.

Il n'existe aucune dette sur titres au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012.

Aucun emprunt, dont la mise en place serait effective sur 2014, n'a été signé avant le 31 décembre 2013.

17.3 Exigibilité anticipée des dettes financières

En cas de changement de contrôle effectif de la Société telle que définie dans la note d'émission, le détenteur d'obligations a la possibilité d'exiger le remboursement de son investissement.

Le prêt syndiqué est assujetti à un seul ratio : « endettement net / résultat opérationnel courant avant amortissements et dotation des frais d'acquisitions », qui ne doit pas excéder 3. Ce ratio, testé bi-annuellement, est respecté au 31 décembre 2013.

Les autres dettes financières à terme au 31 décembre 2013 sont essentiellement constituées de billets de trésorerie, de la dette financière relative aux contrats de location de biens immobilisés en Italie et du compte courant de participation des salariés ; aucun de ces emprunts n'est soumis au respect de ratios financiers.

17.4 Taux d'intérêt

La dette du Groupe avant mise en place des couvertures est pour 76,6 % à taux fixe (298 millions d'euros) et le reste à taux variable (91,1 millions d'euros).

La dette à taux fixe est composée de l'émission obligataire (échéance 2020) à un taux de 2,875 % pour 296,9 millions d'euros et du compte courant bloqué dans le cadre de la participation aux salariés pour 1,1 million d'euros.

La partie à taux variable de la dette est essentiellement basée sur le taux de la devise plus une marge.

17.5 Emprunts correspondant à des biens loués immobilisés

17.5.1 Emprunt (part en capital)

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
A moins d'un an	0,9	1,0	1,0
Entre un et cinq ans	2,8	3,5	4,6
A plus de cinq ans	0,0	0,2	0,6
Total	3,8	4,6	6,2

17.5.2 Loyers futurs (capital et intérêt)

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Paiements minimaux futurs	4,1	5,1	7,0
à moins d'un an	1,1	1,1	1,2
entre un et cinq ans	3,0	3,8	5,1
à plus de cinq ans	0,0	0,2	0,7
Déduction des frais financiers	-0,3	-0,5	-0,8
Valeur actualisée des loyers futurs	3,8	4,6	6,2

17.6 Décomposition de la trésorerie nette (endettement net) par devise

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Euro	45,7	-30,1	-139,5
Yuan chinois	14,0	9,2	-3,3
Couronnes suédoises	5,6	-0,6	4,2
Dollars australiens	3,2	1,9	0,9
Roubles russes	2,6	-0,9	-3,5
Dollars canadiens	2,4	-1,5	-0,4
Francs suisses	2,3	0,1	-0,1
Livres anglaises	1,4	-1,2	-2,9
Rands africains	1,3	1,3	1,6
Ruppees indiennes	-1,3	-2,0	-0,4
Pesos colombiens	-1,5	-1,4	-1,3
Réals brésiliens	-1,9	-11,7	-11,8
Pesos argentins	-2,3	-2,2	-1,8
Yens japonais	-8,8	-7,8	-7,5
Dollars US	-33,6	-2,7	28,6
Autres devises	-4,1	1,0	6,0
Total	24,9	-48,4	-131,2

17.7 Garantie des emprunts

Aucune sûreté réelle sur des éléments d'actif n'a été accordée à un organisme bancaire.

Pour les filiales ayant recours à des financements externes, bioMérieux SA peut être amenée à émettre une garantie à première demande au bénéfice des établissements bancaires octroyant ces facilités.

18. Fournisseurs et autres dettes

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Fournisseurs et comptes rattachés	132,3	145,1	142,6
Avances et acomptes	3,6	3,4	1,7
Dettes fiscales et sociales	156,5	152,4	144,7
Produits constatés d'avance	47,5	44,8	37,0
Autres dettes	15,2	17,3	15,5
Autres dettes d'exploitation	222,8	217,9	198,9
Dette d'impôt exigible	19,7	20,2	27,3
Dettes sur immobilisations	18,2	22,4	18,2
Autres	1,4	1,4	9,5
Dettes hors exploitation	19,6	23,8	27,7

Les dates d'échéance des dettes d'exploitation et hors exploitation sont généralement inférieures à un an, à l'exception de certains produits constatés d'avance.

Les autres dettes hors exploitation correspondent principalement à la juste valeur des instruments dérivés.

19. Paiements en actions

19.1 Plans d'attribution gratuite d'actions

Nombre d'actions	Date d'ouverture des plans				
	2009	2010	2011	2012	2013
Attributions initiales	52 256	252 851	51 567	26 000	41 700
Actions annulées	6 659	115 098	4 999		
Actions remises sur l'exercice 2013	4 571		1 430		
Attribution définitive d'actions	45 597	4 253	1 463		
Actions restant à remettre au 31/12/2013	0	133 500	45 105	26 000	41 700

Au cours des exercices 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013, le Conseil d'administration a procédé à l'attribution d'actions de performance existantes au profit de certains membres du personnel salarié et mandataires sociaux.

Ces plans prévoient que les actions de performance ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de deux ans ou quatre ans.

En outre, l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à l'atteinte d'objectifs identiques à ceux utilisés pour le calcul des rémunérations variables des principaux cadres et dirigeants du Groupe, objectifs basés sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel d'activité ou de l'atteinte d'objectifs spécifiques. Au-delà de ces périodes d'acquisition, les actions de performance demeurent indisponibles pour une nouvelle période de deux ans. Pour les bénéficiaires résidant fiscalement à l'étranger, la période de conservation peut être supprimée sous condition que la période d'acquisition soit de 4 ans.

En 2013, une charge nette de 0,6 million d'euros a été constatée en frais de personnel au titre des rémunérations en actions (contre un produit net de 3,1 millions d'euros en 2012, en raison de la prise en compte d'une prévision de non-atteinte des conditions de présence et performance).

Compte tenu des 713 actions détenues au 31 décembre 2013 en couverture des attributions ci-dessus, la Société devra racheter 245 592 actions supplémentaires, cet engagement représente un montant de 18,7 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2013. En tenant compte des prévisions d'atteinte des conditions de performance au 31 décembre 2013, la Société devrait racheter 69 092 actions, représentant un coût de 5,3 millions d'euros sur la base de ce même cours.

19.2 Plan d'options de souscription d'actions

Société	bioTheranostics
Date de l'AG (délégation donnée au conseil)	24 septembre 2008
Nombre d'options susceptibles d'être attribuées	2 000 000
Bénéficiaires	Mandataires sociaux / Salariés / Conseils
Conditions d'acquisition des droits	Présence
Période d'acquisition des droits	4 ans à compter de la date d'attribution - 25% à la fin de chaque année
Date d'expiration des options	10 ans à compter de la date d'attribution
Prix de souscription par action	\$2,28
Nombre d'options attribuées en 2013	294 500
Nombre d'options attribuées cumulé au 31/12/2013	2 807 300
Nombre d'actions pouvant être souscrites au 31/12/2013	1 143 550
Nombre d'options exercées au 31/12/2013	0
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2013	10
Nombre d'options annulées en 2013	369 125
Nombre d'options annulées cumulé au 31/12/2013	1 038 365
Nombre d'options restant à attribuer au 31/12/2013	231 065

Au cours de l'exercice 2010, la société bioTheranostics avait diminué la valeur nominale des actions et augmenté le nombre d'actions de la société. Ainsi, le nombre d'options susceptibles d'être attribuées par le plan d'options de souscription d'actions autorisé par l'Assemblée générale du 24 septembre 2008 est passé de 1 million à 2 millions.

La charge constatée à ce titre en frais de personnel en 2013 est non significative.

Ce plan d'options de souscription relatif à des actions de la société bioTheranostics, n'a pas d'incidence significative sur le calcul du résultat net dilué par action.

20. Autres produits et charges de l'activité

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Redevances nettes reçues	6,8	6,1
Crédits d'impôt recherche	18,9	17,9
Subventions de recherche	2,4	2,3
Autres	0,1	-0,2
Total	28,2	26,1

21. Charges de location simple

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Charges de location simple	25,7	25,6

22. Frais de personnel

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Salaires	379,7	357,7
Charges sociales	135,6	131,2
Intéressement et participation	9,2	12,1
Total	524,5	501,0

Les salaires prennent en compte la quote-part de la juste valeur des rémunérations en actions (cf. note 19.1).

Les charges sociales prennent en compte les cotisations à des plans de retraite à cotisations définies (9,4 millions d'euros).

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi a été constaté en moins des charges sociales (cf. note 2.14).

L'intéressement et la participation concernent uniquement bioMérieux SA et AES Chemunex. En 2013, aucune participation n'a été comptabilisée.

	31/12/2013	31/12/2012
Effectif moyen	7 609	6 787
Effectif en fin d'exercice	7 724	7 285

Les effectifs 2012 publiés ont été retraités prenant en compte les changements liés à l'uniformisation des méthodes de calculs.

23. Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Amortissements des immobilisations	97,7	117,7
Provisions	-7,1	6,1
Dépréciation des actifs courants	-1,7	-1,2
Dépréciation des immobilisations financières	2,7	-4,0
Total	91,6	118,6

24. Charge financière nette

24.1 Coût de l'endettement financier net

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Frais financiers nets	-3,9	-4,7
Ecarts de change		-1,7
Total	-3,9	-6,4

En 2013, le coût de l'endettement financier comprend principalement les intérêts liés à la mise en place de l'emprunt obligataire

24.2 Autres produits et charges financiers

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Produits sur créances de location financement	2,7	3,5
Dépréciation et cession de titres non consolidés	-2,5	-3,9
Instruments dérivés de couverture	-11,8	-6,4
Autres	1,5	1,9
Total	-10,1	-4,9

24.3 Ecarts de change

Les écarts de change comptables résultent des différences entre le cours de comptabilisation et le cours de règlement (ou de clôture si le règlement n'est pas encore intervenu). Ils ne reflètent qu'une partie de l'incidence des variations monétaires.

Le cours de comptabilisation est le cours du jour de l'opération. Le cours de règlement est, soit le cours du jour de règlement, soit le cours de couverture (hors valeur temps) si l'opération a préalablement fait l'objet d'une couverture de change.

Les écarts de change comptables relatifs aux opérations commerciales sont comptabilisés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat. Les écarts de change ont affecté le compte de résultat de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Ventes	-1,2	-10,4
Achats	5,1	-8,7
Financier	0,0	-1,7
Total	4,0	-20,9

25. Autres produits et charges opérationnels non courants

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Perte de valeur bio Theranostics	6.2		-21,0
Impairment Biocartis	1	-6,0	
Honoraires liés à des honoraires de business development		-1,9	
Complément de prix AbBiodisk		-1,1	
Litige fiscal du Brésil			-2,3
Dépréciation du site de Boxtel	6.2	-1,0	-1,4
Restructurations		-0,3	-0,9
Depréciation des créances publiques grecques	9	5,5	0,3
Moins value de cession des obligations d'Etat grecques			-0,3
Cession d'immobilisations		-0,2	-0,3
Autres		0,1	0,5
Total		-4,9	-25,4

26. Impôts sur les résultats

26.1 Analyse de la charge d'impôt

En millions d'euros	31/12/2013		31/12/2012	
	Impôt	Taux	Impôt	Taux
Impôt théorique au taux de droit commun français	92,5	38,0%	80,9	36,2%
- Incidence des taux réduits et taux d'imposition étrangers	-14,9	-6,1%	-6,8	-3,0%
- Impôts de distribution	-0,7	-0,3%	3,4	1,5%
- Incidence des différences permanentes	5,8	2,4%	10,4	4,6%
- Actifs d'impôt non constatés sur pertes reportées	3,9	1,6%	8,3	3,7%
- Impact de la nouvelle taxe sur les dividendes versés	1,2	0,5%		
- Incidence du CIR et du CICE présentés en résultat opérationnel	-8,1	-3,3%	-6,1	-2,7%
- Crédits d'impôt (autres que crédits d'impôt recherche)	-1,0	-0,4%	-0,7	-0,3%
Charge effective d'impôt	78,4	32,2%	89,4	40,0%

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %. La loi sur le financement de la sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition, majorant le taux légal d'imposition de 1,1 %. En 2011, la loi de Finances rectificative 2011 a introduit une contribution exceptionnelle de 5 % au titre de l'impôt sur les sociétés à payer sur les exercices 2012 et 2013, majorant le taux d'imposition 2011 et 2012. En 2013, la loi de Finances rectificative 2013 a modifié la contribution temporaire passant de 5 % à 10,7 %, et portant le taux d'impôt théorique à 38 % au 31 décembre 2013 (appliqué sur l'impôt de l'exercice et les impôts différés court terme).

La variation de l'incidence des taux réduits et taux d'imposition étrangers provient principalement de l'augmentation du taux théorique de droit commun français, supérieur en 2013 au taux d'imposition aux Etats-Unis.

26.2 Ventilation de la charge d'impôt

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Impôt sur le résultat opérationnel courant	79,9	100,9
Impôt sur les autres produits et charges opérationnels	2,8	-8,6
Impôt sur le résultat financier	-4,3	-2,9
Total	78,4	89,4
dont charge d'impôt courant	87,3	69,9
dont charge nette d'impôt différé	-8,9	19,6

27. Information par zone géographique

L'information par zone géographique présentée dans les tableaux ci-dessous est établie en suivant les principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

31 décembre 2013 <i>En millions d'euros</i>	Europe	Amérique du Nord	Asie Pacifique	Amérique latine	Opérations intra- Groupe	Total
Chiffre d'affaires:						
A destination de la zone	805,8	356,5	294,9	130,8		1 587,9
Ventes externes au départ de la zone	835,0	362,6	276,1	114,3		1 587,9
Ventes inter-secteurs	228,3	273,0	13,3	1,2	-515,8	0,0
Au départ de la zone	1 063,2	635,6	289,5	115,5	-515,8	1 587,9
Actifs non courants alloués	613,4	194,5	52,8	22,2		882,9
Actifs non courants non alloués						65,9
Actifs non courants	613,4	194,5	52,8	22,2		948,8

31 décembre 2012 <i>En millions d'euros</i>	Europe	Amérique du Nord	Asie Pacifique	Amérique latine	Opérations intra- Groupe	Total
Chiffre d'affaires:						
A destination de la zone	806,7	345,2	283,5	134,3		1 569,8
Ventes externes au départ de la zone	827,9	358,5	266,3	117,2		1 569,8
Ventes inter-secteurs	213,7	269,2	14,1	2,0	-499,0	0,0
Au départ de la zone	1 041,6	627,7	280,5	119,1	-499,0	1 569,8
Actifs non courants alloués	604,7	196,6	57,8	27,4		886,5
Actifs non courants non alloués						55,7
Actifs non courants	604,7	196,6	57,8	27,4		942,2

Le tableau ci-dessous présente la décomposition du chiffre d'affaires par technologie :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Applications cliniques	1 251	1 251
Microbiologie	793	801
Immunoessais	364	362
Biologie moléculaire	78	73
Autres gammes	16	15
Applications industrielles	330	319
Total par applications	1 581	1 570
Revenus des programmes de co-développement	7	
Total	1 588	1 570

28. Honoriaires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	31/12/2013				31/12/2012			
	Ernst & Young	DRC	Autres	Total	Ernst & Young	DRC	Autres	Total
Certification des comptes	1 042	143	53	1 239	1 069	133	70	1 272
bioMérieux SA	160	130		290	160	130		290
Filiales intégrées globalement	882	3	53	885	909	3	70	982
Missions accessoires	29	10		39	3	8		11
Audit	1 071	143	53	1 267	1 072	141	70	1 283
Juridique, fiscal, social				-	18			18
Autres	4			4	10			10
Autres prestations	4	-	-	4	28	-	-	28
Total	1 075	143	53	1 271	1 100	141	70	1 311

29. Gestion des risques

29.1 Risque de change

29.1.1 Politique du Groupe

Plus de la moitié de l'activité du Groupe étant exercée en dehors de la zone euro, son chiffre d'affaires, ses résultats et son bilan peuvent être affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Le chiffre d'affaires subit, en particulier, les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain (environ 25 % du chiffre d'affaires en 2013) et, de façon plus ponctuelle, d'autres devises.

Toutefois, certaines dépenses d'exploitation étant réglées en dollars, en particulier celles exposées aux Etats-Unis, l'incidence de la variation du dollar sur le résultat d'exploitation est atténuée par rapport à son incidence sur le chiffre d'affaires, mais demeure significative.

Les autres devises représentent 35 % du chiffre d'affaires de la Société. Les coûts libellés dans ces autres devises étant limités, la Société est pleinement exposée à la baisse de ces monnaies. Cette exposition est répartie sur environ 20 devises, et aucune d'entre elles ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe. Cette exposition devient donc significative si plusieurs de ces devises varient contre l'euro dans le même sens, sans phénomène de compensation.

La politique actuelle du Groupe est de chercher à se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. Dans la mesure du possible, en fonction de la disponibilité d'instruments de couverture à des coûts raisonnables, le Groupe a recours à de tels instruments pour limiter les risques liés à la fluctuation des taux de change. Sa pratique actuelle est de mettre en place des couvertures globales en regroupant des risques analogues. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les filiales de distribution sont actuellement facturées dans leur devise par les producteurs (sauf impossibilité réglementaire) ce qui permet une centralisation du risque de change transactionnel sur les entités de production.

Dans la mesure du possible, l'endettement financier fait l'objet de couverture lorsqu'il n'est pas libellé dans la devise du pays concerné, de manière à neutraliser le risque de change comptable correspondant.

Outre l'impact sur les résultats de la Société, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres : en effet, du fait de son implantation mondiale, beaucoup de ses actifs et passifs sont comptabilisés en dollars ou dans d'autres devises. A ce jour, la Société ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

En dehors des stratégies optionnelles mises en place dans le cadre de l'acquisition de BioFire, les opérations de couverture consistent majoritairement en des ventes ou achats de devises à terme (avec une échéance inférieure à 18 mois au 31 décembre 2013) et en options de change. Le détail des couvertures est présenté en note 29.1.3.

29.1.2 Exposition au risque de change

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a été réalisé dans les devises suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013		31/12/2012	
Zone Euro	586	37%	595	38%
Autres devises :				
Dollars (a)	453	29%	434	28%
Renminbi	81	5%	54	3%
Yen japonais	45	3%	55	3%
Real brésilien	45	3%	49	3%
Livre anglaise	45	3%	46	3%
Dollar canadien	37	2%	38	2%
Dollar australien	30	2%	36	2%
Won coréen	29	2%	28	2%
Autres devises	236	15%	235	15%
Sous-total	1 002	63%	975	62%
Total	1 588	100%	1 570	100%
Sensibilité	-10		-10	

(a) Dollars des Etats-Unis et de Hong Kong.

La sensibilité présentée ci-dessus correspond à l'impact sur le chiffre d'affaires d'une appréciation instantanée de 1 % du cours de l'euro par rapport à l'ensemble des devises.

Eléments de situation nette

Une appréciation instantanée de 5 % du cours de l'euro par rapport à l'ensemble des devises se traduirait par l'impact suivant :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net	-5,4	-0,8
Capitaux propres (a)	-23,1	-5,1

(a) Conversion au taux de clôture

Exposition des créances et des dettes

La position du Groupe au 31 décembre 2013 sur les 5 principales devises exposées est donnée dans le tableau suivant :

Devises	USD	BRL	KRW	JPY	MXN
<i>(En millions de devises)</i>					
Actifs en devises	39,5	32,4	12 188	932	99,0
Passifs en devises	-23,9	0,0	0	-58	-0,9
Position de change avant couverture	15,6	32,4	12 188	874	98,0
Couverture	9,0	-28,3	-11 960	-656	-69,0
Position de change après couverture	24,6	4,1	228	218	29,0
<i>(En millions d'euros)</i>					
Position de change après couverture	17,9	1,3	0,2	1,5	1,6
Sensibilité	-0,9	-0,1	0,0	-0,1	-0,1

La sensibilité présentée ci-dessus correspond à l'impact d'une hausse instantanée de 5 % du cours de change sur la position nette de change au 31 décembre 2013, après prise en compte des couvertures.

Exposition des dettes financières

La dette du Groupe vis-à-vis des tiers est essentiellement libellée en euros et portée par bioMérieux SA. La politique du Groupe est de favoriser les financements inter compagnie en devise de la filiale ; ces prêts sont généralement couverts par des contrats de swaps de change. Lorsqu'il est impossible d'accorder des prêts aux filiales étrangères, le financement se fait avec des banques de premier rang en devise locale.

29.1.3 Instruments de couverture

Les couvertures de change en cours au 31 décembre 2013, mises en place dans le cadre de sa politique de couverture du risque de change décrite au paragraphe 29.1.1, sont les suivantes :

31 décembre 2013 <i>En millions d'euros</i>	Montants des couvertures			Valeur de marché (a)
	A moins d'un an	De un à cinq ans	Total	
Couvertures de transactions commerciales (change à terme)	112,6	-	112,6	1,3
Couvertures de transactions commerciales futures	170,0	0,1	170,1	3,2
Change à terme	144,7	0,1	144,8	2,6
Options	25,3	-	25,3	0,6
Couvertures liées en vue de l'acquisition de BioFire (options)	536,0	-	536,0	1,0

(a) Différence entre le cours de couverture au 31 décembre 2013 et le cours de marché au 31 décembre 2013 incluant les primes payées ou reçues.

Les couvertures de change en cours au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

31 décembre 2012 <i>En millions d'euros</i>	Montants des couvertures			Valeur de marché (a)
	A moins d'un an	De un à cinq ans	Total	
Couvertures de transactions commerciales	55,3	-	55,3	-0,1
Change à terme	54,7	-	54,7	-0,1
Options	0,6	-	0,6	0,0
Couvertures de transactions commerciales futures	208,5	37,1	245,6	4,5
Change à terme	177,1	37,1	214,2	3,5
Options	31,4	-	31,4	1,0
Couvertures des investissements nets à l'étranger (change à terme)	30,9	-	30,9	0,5

(a) Différence entre le cours de couverture au 31 décembre 2012 et le cours de marché au 31 décembre 2012 incluant les primes payées ou reçues.

Les ventes, achats à terme et options en cours au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 ont une échéance inférieure à 18 mois.

Dans le cadre de l'acquisition de la société américaine BioFire, le Groupe a procédé en 2013 à la mise en place d'un programme de couverture de change par option contre le risque d'une baisse de l'euro par rapport au dollar afin de limiter l'endettement nécessaire à cette acquisition. La variation de la juste valeur au 31 décembre 2013 de ces couvertures de change a été constatée en résultat sur l'exercice pour 1 million d'euros.

La valeur de marché des couvertures de transactions commerciales futures constatée au bilan du 31 décembre 2013 (3,2 millions d'euros) comprend la variation de juste valeur constatée en autres éléments du résultat global (4,1 millions d'euros) et celle constatée en résultat (-0,9 million d'euros). Au 31 décembre 2012, elle s'élevait à 4,5 millions d'euros et comprenait la variation de juste valeur constatée en autres éléments du résultat global (5,6 millions d'euros) et celle constatée en résultat (-1,1 million d'euros).

Il n'y a pas de couverture d'investissements nets à l'étranger au 31 décembre 2013. Au 31 décembre 2012, la valeur de marché des couvertures des investissements nets à l'étranger était de 0,5 million d'euros et concernait la variation de juste valeur constatée en autres éléments du résultat global.

Le transfert en résultat opérationnel courant de la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie précédemment imputés en autres éléments du résultat global s'élève à -6,1 millions d'euros en 2013 et à -3,8 millions d'euros en 2012.

29.2 Risque de crédit

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif. La valeur nette comptable des créances reflète la juste valeur des flux nets à recevoir. Toutefois, le Groupe est exposé à un risque de contre-partie vis-à-vis des organismes publics des états d'Europe du Sud en difficultés (Portugal, Italie, Espagne et Grèce) sur lesquels il dispose d'un encours net de créances clients de 69 millions d'euros au 31 décembre 2013. En particulier, l'impact des dépréciations constatées en 2013 et l'exposition nette vis à vis des organismes publics grecs sont donnés en note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés relatif aux faits marquants de l'exercice. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé.

D'autre part, les liquidités liées à l'émission obligataire à échéance 2020 ont été placées, entre le 14 octobre 2013 et le closing de l'acquisition de la société américaine BioFire, auprès d'établissements de crédit de premier rang avec un rating supérieur à A- (S&P rating). Au 31 décembre 2013, les placements sont exclusivement faits sur des supports à court terme avec une valeur liquidative quotidienne.

Ainsi, aucun ajustement tel que défini par IFRS 13 n'a été appliqué aux actifs financiers au titre du risque de non recouvrement des actifs.

29.3 Risque de liquidité

Les passifs financiers à moins d'un an et à plus d'un an sont présentés au bilan respectivement en passifs courants et non courants.

Le total des actifs financiers courants étant très supérieur au total des passifs financiers courants, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité sur ses actifs et passifs financiers courants.

Dans ce contexte, le seul échéancier donné est celui relatif à la dette financière nette présenté dans la note 17.2.

Les flux de trésorerie prévisionnelles de l'émission obligataire et des couvertures associées relatives au remboursement contractuel en nominal et aux paiements contractuels des intérêts se présentent au 31 décembre 2013 de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunt obligataire (a)	-8,6	-34,5	-317,3
Stratégies optionnelles (b)	-	1,7	-
Swaps de Taux (b)	1,4	2,0	-3,2

(a) Flux contractuels de nominal et d'intérêts

(b) Suivant la courbe de taux d'intérêts IRS au 31 décembre 2013

29.4 Risque de taux d'intérêt

29.4.1 Exposition au risque de taux

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant principalement à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, le Groupe répartit sa dette entre montant à taux fixe et montant à taux variable.

L'émission obligataire après prise en compte des instruments dérivés de taux se ventile en 150 millions d'euros de dette à taux fixe et 150 millions de dette à taux variable capé à 3,3 %.

Concernant les autres dettes financières, l'exposition au risque de taux n'est pas significative et n'a pas fait l'objet de couverture.

29.4.2 Instruments de couverture et sensibilité

Au 31 décembre 2013, le portefeuille de couverture contre le risque de taux se décompose en contrats de swaps de taux d'intérêt à hauteur de 150 millions d'euros et en stratégies optionnelles à hauteur de 150 millions d'euros.

La valeur de marché de ces instruments s'élève à 2,6 millions d'euros.

Sensibilité du résultat liée aux variations de la dette nette induite par des variations de taux d'intérêt à court terme

L'impact sur le coût de la dette, calculé en année pleine, d'une variation de taux d'intérêt court terme appliquée à la dette nette à fin d'exercice, après prise en compte des couvertures de taux d'intérêt au 31 décembre 2013, est présenté dans le tableau suivant :

<i>En millions d'euros</i>	Résultat
Hausse de 50 pb	0,1
Baisse de 50 pb	-0,4

Sensibilité des capitaux propres et du résultat liée aux variations de juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt

La variation de juste valeur des instruments dérivés de taux, induite par une variation de la courbe de taux d'intérêt prise en compte à la date de clôture, aurait un impact sur les capitaux propres du Groupe et le résultat du Groupe :

- Les impacts comptabilisés en capitaux propres sont liés à la part efficace des instruments qualifiés de couverture de flux futurs.
- Les impacts comptabilisés en résultat sont liés à la part inefficace des instruments qualifiés de couverture de flux futurs, ainsi qu'à l'impact de la variation de juste valeur des instruments non qualifiés de couverture.

Une variation de 50 points de base appliquée à l'ensemble de la courbe des taux d'intérêts, à la date de clôture et appliquée aux opérations en cours au 31 décembre 2013 aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants suivants (à taux de change et de volatilité constant) :

En millions d'euros	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat
Hausse de 50 pb	0,0	-3,1
Baisse de 50 pb	0,0	3,0

29.5 Risque de contrepartie

Les transactions financières (lignes de crédit, opérations de marché, placements,...) sont effectuées avec des banques de premier rang et la Société veille à diversifier l'attribution de ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de limiter le risque de contrepartie.

Dans le cadre de la norme IFRS 13, une analyse a été menée pour apprécier le risque de crédit dans l'appréciation de la juste valeur des instruments financiers. Compte tenu des maturités à court terme (moins d'un an) des instruments de couverture de change, de la juste valeur des instruments dérivés de taux au 31 décembre 2013 et du rating des contreparties bancaires de bioMérieux, le risque de contrepartie n'est pas matériel.

29.6 Instruments financiers : actifs et passifs financiers

La ventilation des actifs et passifs financiers selon les catégories prévues par la norme IAS 39 catégories « extra-comptables » (cf. note annexe 2.19), et la comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs, sont données dans le tableau ci-dessous (hors créances et dettes fiscales et sociales) :

31 décembre 2013 En millions d'euros	Actifs à la juste valeur par résultat (hors dérivés)	Actifs disponibles à la vente	Créances, dettes, emprunts au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
Actifs financiers							
Autres titres non consolidés	0,1	24,9			25,0	25,0	1 - 3
Autres immobilisations financières			6,8		6,8	6,8	-
Autres actifs non courants			24,5		24,5	24,5	
Instruments dérivés - actifs				9,9	9,9	9,9	2
Clients et comptes rattachés			420,5		420,5	420,5	-
Autres créances			2,8		2,8	2,8	-
Disponibilités et placements de trésorerie	428				428	428	1
Total des actifs financiers	428,1	24,9	454,6	9,9	917,5	917,5	
Passifs financiers							
Emprunt obligataire (a)			296,9		296,9	303,9	1
Autres financements			7,7		7,7	7,7	2
Instruments dérivés - passifs				1,3	1,3	1,3	2
Dettes financières courantes			98,5		98,5	98,5	2
Fournisseurs et comptes rattachés			132,3		132,3	132,3	-
Autres passifs courants			37,0		37,0	37,0	-
Total des passifs financiers	-	-	572,4	1,3	573,7	580,7	

(a) la valeur comptable de l'emprunt obligataire s'entend net des frais et primes d'émission.

Les niveaux 1 à 3 correspondent à la hiérarchie de détermination de la juste valeur telle que définie par la norme IFRS 13 (cf. note 2.19).

Les actifs et passifs financiers constatés à la juste valeur concernent en pratique essentiellement certains titres, les placements de trésorerie et les instruments dérivés. Dans les autres cas, la juste valeur est indiquée pour information dans le tableau ci-dessus.

Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.

bioMérieux traite les instruments financiers dérivés dans le cadre de contrats cadres qui prévoient la compensation en cas de défaut d'une contrepartie. L'effet de la prise en compte de ces accords de compensation sur la juste valeur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2013 conduit à une exposition nette de 8,6 millions d'euros (contre 5 millions d'euros en 2012).

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'a été effectué en 2013. Il n'existe aucun actif financier donné en garantie.

Les dépréciations constatées sur les actifs financiers concernent essentiellement les dépréciations sur les créances clients (cf. note 10) et les immobilisations financières (cf. note 8).

31 décembre 2012 En millions d'euros	Actifs à la juste valeur par résultat (hors dérivés)	Actifs disponibles à la vente	Créances, dettes, emprunts au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
Actifs financiers							
Autres titres non consolidés	0,2	27,7			27,9	27,9	1 - 3
Autres immobilisations financières			6,8		6,8	6,8	-
Autres actifs non courants			29,6		29,6	29,6	
Instruments dérivés - actifs				6,8	6,8	6,8	2
Clients et comptes rattachés			418,0		418,0	418,0	-
Autres créances			20,3		20,3	20,3	-
Disponibilités et placements de trésorerie	65,6				65,6	65,6	1
Total des actifs financiers	65,8	27,7	474,7	6,8	575,0	575,0	
Passifs financiers							
Financements			9,8		9,8	9,8	2
Instruments dérivés - passifs				1,8	1,8	1,8	2
Dettes financières courantes			104,2		104,2	104,2	2
Fournisseurs et comptes rattachés			145,1		145,1	145,1	-
Autres passifs courants			43,1		43,1	43,1	-
Total des passifs financiers	-	-	302,2	1,8	304,0	304,0	

Au 31 décembre 2013, la variation des instruments financiers de niveau 3 selon IFRS 13 (cf. note 2.19) s'analyse comme suit :

En millions d'euros	Valeur nette
31 décembre 2011	18,3
Gains et pertes enregistrés en résultat	-3,7
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	
Acquisitions	13,3
Cessions	-0,1
31 décembre 2012	27,7
Gains et pertes enregistrés en résultat	-2,3
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-0,8
Acquisitions	0,8
Variations de périmètre, change et divers	-0,5
31 décembre 2013	24,9

Sur l'exercice 2013, la variation de juste valeur des titres disponibles à la vente a été constatée en résultat, car la dépréciation des titres concernés a été considérée comme durable, à l'exception de la dépréciation des titres Labtech, constatée en capitaux propres, pour un montant de 0,8 million d'euros.

30. Engagements hors bilan

Les engagements reçus et donnés, en cours au 31 décembre 2013, sont les suivants :

30.1 Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé

- A l'occasion de la cession de contrôle de sa filiale Agro Bio à la société Qualtech le 17 mai 2011, la société AES Laboratoire Groupe a consenti une garantie d'actif et de passif, dont le terme est fixé au 31 mars 2014, pour un montant de 1,6 million d'euros (dégressif par tiers par période de 12 mois). Suite à la fusion entre AES Laboratoire Groupe et bioMérieux SA, c'est désormais cette dernière qui supporte l'engagement pour un montant résiduel de 0,5 million d'euros au 31 décembre 2013.

- Dans le cadre du rachat de la participation de CEA-Industrie dans la société Apibio en décembre 2004, bioMérieux SA a accordé à CEA-Industrie une clause d'intéressement, couvrant les exercices 2010 à 2014, et s'élèvant à 3,5 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé avec les produits mettant en œuvre la technologie Apibio (MICAM et OLISA principalement). Cet intérressement est plafonné à 1,1 million d'euros. Aucun produit n'incorporant cette technologie en 2013, bioMérieux n'est redevable d'aucun intérressement au titre de l'exercice.
- Suite à des opérations d'acquisition-cession, la Société est soumise à des clauses de révision de prix dont la probabilité d'application n'a pas été jugée suffisante ou dont le montant n'a pas pu être établi de manière suffisamment fiable à la date de clôture.

30.2 Engagements hors bilan liés au financement de la Société

- Engagements liés aux dettes financières : cf. note 17.3
- Engagements liés aux instruments dérivés : cf. note 29.1.3

30.2.1 Engagements donnés

- Les garanties bancaires données par le Groupe dans le cadre des appels d'offres auxquels il participe totalisent 77,7 millions d'euros au 31 décembre 2013.

30.2.2 Engagements reçus

- bioMérieux SA bénéficie d'un prêt syndiqué d'un montant de 350 millions d'euros, remboursable in fine en 2017 (cf. note 17.1).

30.3 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de la Société

30.3.1 Engagements donnés

- bioMérieux SA est partenaire d'un programme de recherche coordonné par l'Institut Mérieux, associant les sociétés bioMérieux, Transgène, Genosafe et l'association Genethon et dont l'objet est de développer une nouvelle génération de diagnostics et de thérapies centrée sur les cancers, les maladies infectieuses et génétiques. Ce programme est désigné "ADNA" ("Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques"). Il est aidé par l'Agence de l'Innovation Industrielle qui a fusionné en 2007 avec OSEO ANVAR, devenue Bpifrance en juillet 2013. La convention d'aide a été avalisée par les autorités européennes le 22 octobre 2008. Dans ce cadre, et compte tenu des avenants ayant modifié le programme de recherche initialement retenu, bioMérieux SA s'est engagé dans la réalisation de travaux de recherche et développement pour un montant estimé de 67,5 millions d'euros couvrant la période 2007 à 2017. En contrepartie, bioMérieux SA recevra des subventions et des aides remboursables pour des montants pouvant atteindre respectivement 16,1 millions d'euros et 8,9 millions d'euros. En cas de succès, bioMérieux SA devra rembourser les aides remboursables selon un échéancier fonction du chiffre d'affaires réalisé, puis verser un intérressement jusqu'en 2029 (3,4 % du chiffre d'affaires).
- bioMérieux Inc et bioMérieux SA ont conclu différents accords qui impliquent des paiements en fonction de l'avancement des travaux de recherche correspondants ou d'un montant minimum de ventes (24,8 millions d'euros).
- Les engagements de loyers immobiliers souscrits par les différentes sociétés du Groupe s'élèvent à 17,9 millions d'euros au 31 décembre 2013, dont 11,8 millions d'euros à échéance supérieure à un an.
- En 2012, bioMérieux est entré dans le capital de Quanterix pour un montant de 11,8 millions d'euros, et s'est engagé à prendre une participation complémentaire de 10 millions de dollars (7,3 millions d'euros) dans un délai de 2 ans, sous réserve de validation de la plateforme.

- Dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions fixés par le Conseil d'administration, bioMérieux SA, qui détient en portefeuille 713 actions en couverture, aurait à acquérir 260 367 actions supplémentaires si l'ensemble des actions promises étaient finalement attribuées. Cet engagement représente un montant de 19,9 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2013.
- bioMérieux SA s'est engagé pour une durée de dix ans dans un partenariat avec l'Institut de Recherche Technologique (IRT) de Lyon, BIOASTER, dont l'activité est centrée sur les maladies infectieuses. Le coût de sa contribution aux activités de recherche, qui se traduit par la mise en place de contrats de collaboration avec BIOASTER, est estimé à 4 millions d'euros sur la période 2012-2015. Ce montant n'intègre pas le coût des ressources internes bioMérieux qui participent à ces projets collaboratifs.
- Les autres engagements donnés (avals, cautions et garanties hors engagements fermes de loyers) s'élèvent à 4 millions d'euros.
- En 2013, bioMérieux est entré dans le capital de Amorçage Technologique Investissement pour un montant de 0,1 million d'euros, et s'est engagé à répondre aux appels de fonds complémentaires dans la limite de 0,9 million d'euros.
- L'estimation au 31 décembre 2013 de l'engagement du Groupe envers ses salariés dans le cadre du Droit Individuel à la Formation représente un volume maximum de 308 587 heures (bioMérieux SA : 280 324 heures, AES Chemunex : 28 263 heures).

30.3.2 Engagements reçus

- Les autres engagements reçus s'élèvent à 4,9 millions d'euros.

31. Transactions avec les parties liées

31.1 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Le montant global comptabilisé en charges au cours de l'exercice 2013 au titre des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction (administrateurs et membres du Comité de Direction) s'élève à 9,2 millions d'euros. Ce montant inclut notamment les éléments suivants :

Rémunérations des dirigeants <i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Salaires de base	3,8	3,2
Rémunérations variables	4,4	2,5
Avantages en nature	0,1	0,1
Actions gratuites	0,2	0,1
Jetons de présence	0,2	0,3
Indemnité de départ	0,5	
TOTAL	9,2	6,1

31.2 Autres transactions avec les sociétés liées non consolidées

- La société bioMérieux Japon, détenue à 34 % par la société Sysmex dans le cadre d'une joint-venture commerciale, a versé à celle-ci 7,7 millions d'euros au titre des commissions sur les ventes réalisées en 2013. Par ailleurs, bioMérieux Japon a fourni à Sysmex des instruments et des réactifs à hauteur de 5,9 millions d'euros sur l'exercice.
- L'Institut Mérieux, qui détient 58,9 % de la société bioMérieux SA au 31 décembre 2013, a assuré des prestations de conseil et de services à bioMérieux SA et bioMérieux Inc, s'élevant à 7,5 millions d'euros sur l'exercice. A l'inverse, bioMérieux SA a refacturé à l'Institut Mérieux 0,5 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte.
- bioMérieux SA a acquis auprès de la SCI de l'Etoile, détenue indirectement par l'Institut Mérieux, un terrain situé à Marcy l'Etoile pour une valeur de 6,1 millions d'euros.
- Le Groupe a fourni aux sociétés du Groupe Mérieux NutriScience Corp, détenu majoritairement par l'Institut Mérieux, des réactifs et des instruments pour un montant de 5,6 millions d'euros en 2013.
- La société Thera Conseil, détenue à 98,24 % par l'Institut Mérieux, a facturé des prestations à bioMérieux SA pour 2,4 millions d'euros au titre de 2013.
- bioMérieux SA a versé au titre de dépenses de mécénat humanitaire, 1,3 million d'euros à la Fondation Christophe & Rodolphe Mérieux, et 0,5 million d'euros à la Fondation Mérieux.
- bioMérieux SA a signé un accord de licence sur certains tests diagnostics développés par IMACCESS, détenue à 100 % par l'Institut Mérieux et, à ce titre, a effectué un paiement initial de 1 million d'euros. Au cours de l'exercice 2013, bioMérieux SA a également acquis pour 0,1 million d'euros de matières premières auprès de la société IMACCESS, et lui a facturé en retour des prestations pour 0,2 million d'euros.
- La société ABL, détenue à 100 % par la société TSGH, elle-même contrôlée à 98,66 % par l'Institut Mérieux, est sous-traitant de la société bioMérieux Inc ; le total des prestations facturées s'élève à 0,3 million d'euros au 31 décembre 2013. Par ailleurs, bioMérieux Inc a fourni à ABL des prestations de services s'élevant à 0,1 million d'euros sur l'exercice.
- bioMérieux SA a facturé au cours de l'exercice 2013 des prestations pour 0,3 million d'euros à la société Mérieux Université, qu'elle détient à hauteur de 40 %. Les 60 % restants étant détenus par l'institut Mérieux (40 %) et Mérieux NutriSciences (20 %).
- Dans le cadre de la mise en place d'une gestion centralisée de la trésorerie, bioMérieux et l'Institut Mérieux ont été amenés à mettre en place des flux de prêt et d'emprunt au cours de l'exercice. Ce Fonds Commun de Trésorerie ayant dégagé un boni au titre de l'exercice 2012, il a reversé 0,2 million d'euros à bioMérieux SA en 2013.
- bioMérieux SA a facturé au cours de l'exercice 2013 des prestations pour 0,2 million d'euros à la société Geneuro dont elle détient 9,7 % des titres.
- bioMérieux SA et Transgene (dont l'Institut Mérieux détient indirectement, par l'intermédiaire de TSGH, 54,9 % du capital) sont liées par différents accords relatifs à la recherche et développement, au titre desquels bioMérieux SA a perçu 0,1 million d'euros en 2013.

32. Evénements postérieurs à la clôture

La finalisation de l'acquisition de la société BioFire Diagnostics Inc est intervenue le 16 janvier 2014. Le montant de la transaction inclut un prix de 450 millions de dollars et la reprise des dettes nettes de la société (35 millions de dollars environ), soit une contre valeur de 355 millions d'euros. Les frais d'acquisition s'élèveront à 6 millions d'euros (dont 1,9 million d'euros comptabilisé au 31 décembre 2013), et seront classés dans les éléments opérationnels non courants.

A titre d'information, la société BioFire Diagnostics Inc a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 70 millions de dollars US pour l'exercice fiscal clos au 30 septembre 2013.

Sur la base du prix ainsi payé et de l'actif net comptable apporté par cette société, un premier exercice provisoire d'allocation de l'écart d'acquisition sera réalisé au cours du premier semestre 2014.

Le 21 février 2014, le règlement d'arriérés de créances annoncé en 2013 a été effectué par l'administration espagnole pour un montant de 13,1 millions d'euros portant sur les créances publiques antérieures au 31 mai 2013.

A la connaissance du Groupe, il n'est pas intervenu depuis le 31 décembre 2013 d'événements susceptibles d'avoir une influence significative sur les comptes de l'exercice.

33. Consolidation

bioMérieux est consolidé, par intégration globale, dans la Compagnie Mérieux Alliance (17 rue Bourgelat, 69002 - Lyon).

34. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2013

Les changements de contrôle sur l'exercice 2013 sont présentés en note 1.3.

		2013 (a)	2012 (a)	2011 (a)
bioMérieux SA	69280 Marcy l'Etoile - France R.C.S. Lyon B 673 620 399			Société Mère
AB bioMérieux	Dalvagen 10 169 56 Solna, Stockholm - Suède	100%	100%	100%
AB Service S.A.R.L	Parc Technologique Delta Sud 09340 Verniolle - France			100%
ABG STELLA	1409 Foulk Road, Suite 102, P.O.Box 7108 Wilmington, DE 19803-0108 - USA	100%	100%	100%
Adiagene SA	38 Rue de Paris 35170 Bruz - France	99%	82%	56%
AES Canada Inc	500 boul. Cartier Ouest, suite 262 H7V 5B7 Laval, QC - Canada	100%	100%	100%
AES Chemunex GmbH	Zeiloch 20 - 76646 Bruschal - Allemagne	100%	100%	100%
AES Chemunex Inc	Eight-A Corporate Ctr.1 Corporate Dr. Cranbury NJ08512 - Etats Unis	100%	100%	100%
AES Chemunex SA	Route de Dol 35270 Combourg - France			100%
AES Laboratoire Group SAS	Route de Dol 35270 Combourg - France			100%
AES Laboratoire Italia SRL	Via Pana, 56/b 35027 Noventa padovana - Italie	100%	100%	
AES Chemunex Espana SA	Pol. Ind. Santa Margarida II - C/ A. Einstein 08223 Terrassa - Espagne	100%	100%	
Argène	Parc Technologique Delta Sud 09340 Verniolle - France			100%
Argène SARL	Rue P.-E Brandt 4 2502 Bienna - Suisse			100%
Argène SRL	via Maurizio Gonzaga n. 7 20123 Milano - Italie			100%
Argène Inc	45 Ramsey Road Shirley, NY 11967 - Etats Unis	100%	100%	100%
Bacterial Barcodes Inc	425 River Road - Athens - GA 30602 - USA	100%	100%	100%
Biolease SARL	Route de Dol 35270 Combourg - France			100%
bioMérieux Afrique du Sud	7 Malibongwe Dr, Cnr Aimee St. Fontainebleau, Randburg, PO BOX 2316 Randburg 2125	100%	100%	100%
bioMérieux Afrique occidentale	Avenue Joseph Blohorn - 08 BP 2634 - Abidjan 08 - Côte d'Ivoire	100%	100%	100%
bioMérieux Algérie	Bois des cars 2 - Lot 11 1 ^{er} étage - 16302 Dely Ibrahim Alger - Algérie	100%	100%	100%
bioMérieux Allemagne	Weberstrasse 8 - D 72622 Nürtingen - Allemagne	100%	100%	100%
bioMérieux Argentine	Edificio Intecons - Arias 3751 3er piso - C1430CRG Buenos Aires - Argentine	100%	100%	100%
bioMérieux Australie	Unit 25, Parkview Business Centre - 1 Maitland Place Baulkham Hills NSW 2153 - Australie	100%	100%	100%
bioMérieux Autriche	Eduard-Kittenberger-Gasse 95-B, A-1230 Wien - Autriche	100%	100%	100%
bioMérieux Belgique	Media Square - 18-19 Place des Carabiniers - 1030 Bruxelles - Belgique	100%	100%	100%
bioMérieux Benelux BV	Hogeweg 5 (2 nd floor) - 5301 LB zaltbommel - Postbus 2104 5300 CC Zaltbommel - Pays-Bas	100%	100%	100%
bioMérieux Brésil	Estrada Do Mapuá, 491 Jacarepaguá - CEP 22710 261 Rio de Janeiro - RJ - Brésil	100%	100%	100%
bioMérieux BV	Boseind 15 - PO Box 84 - 5281 RM Boxtel - Pays Bas	100%	100%	100%
bioMérieux Canada	7815 boulevard Henri Bourassa - West - H4S 1P7 Saint Laurent (Québec) Canada	100%	100%	100%
bioMérieux Chili	Seminario 131 - Providencia - Santiago - Chili	100%	100%	100%

		2013 (a)	2012 (a)	2011 (a)
bioMérieux Chine	17/Floor, Yen Sheng Center 64 Hoi Yuen Road, Kwun Tong - Kowloon - Hong Kong - Chine	100%	100%	100%
bioMérieux Colombie	Carrera 7 N°127-48 - Oficina 806 - Bogota DC - Colombie	100%	100%	100%
bioMérieux Corée	1 st & 2 nd floor Yoo Sung Building #830-67, Yeoksam-dong, Gangnam ku - Séoul - Corée	100%	100%	100%
bioMérieux CZ	Hvezdova 1716/2b - Praha 4 - 140 78 Czech Republic	100%	100%	100%
bioMérieux Danemark	Smedeholm 13C - 2730 Herlev - Danemark	100%	100%	100%
bioMérieux Espagne	Manuel Tovar 45 - 47 - 28034 Madrid - Espagne	100%	100%	100%
bioMérieux Finlande	Konalantie 47 C - FI-00390 Helsinki - Finlande	100%	100%	100%
bioMérieux Grèce	Papanikoli 70 - 15232 Halandri - Athens - Grèce	100%	100%	100%
bioMérieux Hong Kong Investment	17/Floor, Yen Sheng Center 64 Hoi Yuen Road, Kwun Tong - Kowloon - Hong Kong - Chine	100%	100%	100%
bioMérieux Hongrie	Vaci ut 175 - 1138 Budapest - Hongrie	100%	100%	100%
bioMérieux Inc	100 Rodolphe Street - Durham NC 27712 - USA	100%	100%	100%
bioMérieux Inde	A-32, MohanCo-operative Ind. Estate - New Delhi 110 044 - Inde	100%	100%	100%
bioMérieux International SAS (anciennement Stella SAS)	69280 Marcy l'Etoile - France	100%	100%	100%
bioMérieux Italie	Via di Campigliano, 58 - 50126 Ponte a Ema - Firenze - Italia	100%	100%	100%
bioMérieux Malaisie	Menara Prima Avenue, Jalan PJU 1/39, Dataran Prima 47301 Petaling Jaya, Selangor darul Ehsan, Malaisie	100%	100%	
bioMérieux Mexique	Chihuahua 88, col. Progreso - Mexico 01080, DF - Mexique	100%	100%	100%
bioMérieux Moyen-Orient	DHCC Al Baker Building 26 - Office 107 - P.O. Box 505 201 Dubai - Emirats Arabes Unis	100%	100%	100%
bioMérieux Norvège	Økernveien 145 - N-0513 Oslo - Norvège	100%	100%	100%
bioMérieux Pologne	ul. Zeromskiego 17 - Warsawa 01-882 - Pologne	100%	100%	100%
bioMérieux Portugal	Av. 25 de Abril de 1974, N°23-3 ^o - 2795-197 LINDA A VELHA Portugal	100%	100%	100%
bioMérieux Royaume-Uni	Grafton Way, Basingstoke - Hampshire RG 22 6HY - Royaume-Uni	100%	100%	100%
bioMérieux Russie	Derbenevskaya ul. 20, str. 11 - Moscow 115 114 - Russia	100%	100%	100%
bioMérieux Singapour	11 - Biopolis Way - Helios, Unit # 10-04 - Singapore 138667	100%	100%	100%
bioMérieux Suède	Hantverksvagen 15 - 43633 Askim - Suède	100%	100%	100%
bioMérieux Suisse	51 Avenue Blanc - Case Postale 2150 - 1202 Genève - Suisse	100%	100%	100%
bioMérieux Thaïlande	3195/9 Vibulthani Tower, 4th floor - Rama IV Road - Klongton - Klongtoey - Bangkok 10110	100%	100%	100%
bioMérieux Turquie	Isiklar Cad. N° 29, Atasehir - 34750 istanbul - Turquie	100%	100%	100%
bioMérieux Vietnam	Meconimex Building, N°4, Vu Ngoc Phan Street, Lang Ha Ward Dong Da District, Hanoi, Vietnam	100%	100%	
bioTheranostics	9640 Towne Centre Dr., Ste 200 - San Diego CA 92121 - USA	100%	100%	100%
BTF Pty Limited	PO Box 599 - North Ryde BC - NSW Australia 1670 - Australie	100%	100%	100%
Dima Gesellschaft für Diagnostika mbH	Robert-Bosch-Breite 23 37079 Goettingen - Germany			100%
Mérieux Université	113 Route de Paris - 69160 Tassin-La-Demi-Lune - France		40%	
PML Microbiologicals	27120 SW 95ème avenue - Wilsonville OR 97070 - USA			100%

		2013 (a)	2012 (a)	2011 (a)
RAS Lifesciences	Plot N°13, 4-7-18/13/2, Raghavendra Nagar, Nacharam, Hyderabad - 500 076 - Inde	60%	60%	
Shangai bioMérieux Bio-engineering	Unit 02 to 05, 28/F, Hai Tong Securities Tower - 689 Guang Dong Road - Huangpu District - Shanghai 200001 - PR China	60%	60%	60%
SKIVA SAS	9 avenue Matignon 75008 Paris - France			100%
SSC Europe	ul. Zeromskiego 17 - Warsawa 01-882 - Pologne	100%	100%	100%
Sysmex bioMérieux (anciennement bioMérieux Japon)	Central Tower 8th - 122 Osaki Shinagawa-ku - Tokyo 141-0032 - Japon	66%	66%	66%
bioMérieux (Shanghai) Biotech Co. Ltd (anciennement Meikang)	N°4633 Pusan Road, Kangqiao Industrial Park - Pudong New District - Shanghai - 200335 - PR China	100%	100%	100%
bioMérieux Shanghai Company Ltd.	N°4633 Pusan Road, Kangqiao Industrial Park - Pudong New District - Shanghai - 200335 - PR China	100%	100%	100%
bioMérieux (Shanghai) Biological Products Co. Ltd. (anciennement Zenka)	4/F Block 1 n°74 - Qingchi Road - Changning District 200335 Shanghai - China	100%	100%	100%

^(a) Le pourcentage de contrôle est identique au pourcentage d'intérêts.

20.1.2 COMPTES SOCIAUX DE BIOMERIEUX SA POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2012 ET 2013

Les comptes sociaux relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 sont respectivement présentés au § 20.1.2 du document de référence déposé le 17 mai 2013 sous le numéro D13-0542, et au § 20.1.2 du document de référence déposé le 26 avril 2012 sous le numéro D12-0421, auprès de l'AMF.

COMPTE DE RESULTAT

	<i>En millions d'euros</i>	2013	2012
Ventes marchandises et produits finis		790,3	699,4
Produits activités annexes		90,7	83,2
Chiffre d'affaires (note 21)		881,0	782,6
Production stockée (encours + produits finis)		15,1	2,1
Production immobilisée		4,6	4,2
Production activité		900,7	788,9
Achats		-319,8	-284,8
Variations stocks M.P./instruments		-7,4	3,2
Services extérieurs		-207,4	-189,4
Valeur ajoutée		366,1	317,9
Impôts, taxes et assimilés		-16,4	-12,8
Salaires et charges (note 22)		-246,5	-215,9
Excédent brut d'exploitation		103,2	89,2
Amortissements et provisions		-38,6	-34,5
Autres produits et charges d'exploitation		-30,1	-36,4
Résultat d'exploitation		34,6	18,3
Charges et produits financiers (note 25)		-2,8	-3,5
Produits et charges des participations		75,4	137,4
Résultat courant avant impôt		107,3	152,2
Résultat exceptionnel (note 27)		-4,1	-3,2
Participation des salariés		0,0	0,0
Impôt sur les bénéfices (note 28)		6,6	13,2
Bénéfice net		109,7	162,2
Résultat par action^(a)		2,78	4,11

^(a) En l'absence d'instrument dilutif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action

BILAN

Actif <i>En millions d'euros</i>	Net 31/12/2013	Net 31/12/2012
Actif immobilisé		
. Immobilisations incorporelles (note 3)	198,3	239,2
. Immobilisations corporelles (note 4)	186,9	161,4
. Participations & créances rattachées (note 5)	223,7	278,5
. Autres immobilisations financières (note 5)	10,4	2,3
Total	619,3	681,4
Actif circulant		
. Stocks et en-cours (note 6)	125,3	109,2
. Clients et comptes rattachés (note 7)	238,6	229,4
. Autres créances d'exploitation (note 8)	17,9	23,7
. Crédits hors exploitation (note 8)	43,9	35,5
. Disponibilités & cash pooling (note 10)	464,5	67,9
Total	890,2	465,7
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,9	
Prime de remboursement des obligations	2,3	
Ecart de conversion actif (note 12)	9,2	4,8
Total actif	1 521,9	1 151,9
Passif	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres (note 13.2)		
. Capital (note 13.1)	12,0	12,0
. Primes	63,5	63,5
. Réserves	611,9	499,4
. Provisions réglementées et subventions (note 14)	38,4	35,8
. Résultat de l'exercice	109,7	162,2
Total	835,6	772,9
Provisions (note 15)	34,6	17,4
Dettes		
. Emprunts et dettes financières (note 16)	402,7	113,1
. Fournisseurs et comptes rattachés (note 17)	125,0	127,7
. Autres dettes d'exploitation (note 17)	106,0	98,2
. Dettes hors exploitation (note 17)	16,4	21,9
Total	605,1	360,9
Ecart de conversion passif (note 18)	1,6	0,7
Total passif	1 521,9	1 151,9

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

<i>En millions d'euros</i>	2013	2012
Résultat net	109,7	162,2
Dotation nette aux amortissements et aux provisions	51,6	46,5
Résultat sur opérations en capital	0,3	-0,5
Mali de fusion	0,0	-0,1
Capacité d'autofinancement	161,6	208,1
Augmentation des stocks	-7,8	-5,4
Diminution des créances clients	11,3	6,3
Variation des dettes fournisseurs et autres BFRE	-8,7	-0,4
Besoin en fonds de roulement d'exploitation	-5,2	0,5
Augmentation de la créance nette d'impôt	-7,9	-9,8
Autres besoins en fonds de roulement hors exploitation	1,3	-1,4
Variation totale du besoin en fonds de roulement	-11,8	-10,7
Flux liés à l'activité	149,7	197,4
Investissements industriels	-56,7	-43,6
Cessions d'immobilisations industrielles	2,8	5,8
Variation de la dette sur immobilisations	-6,2	6,1
Titres de participations	-1,9	(a) -33,3 (b)
Variation des autres immobilisations financières	32,9	(c) -36,0 (d)
Flux liés aux activités d'investissement	-29,2	-101,0
Distribution de dividendes	-38,6	(e) -38,6
Fonds propres	-38,6	-38,6
Variation de l'endettement net (Hors incidence des fluctuations de change)	81,9	57,8
Analyse de la variation de l'endettement net		
Endettement net à l'ouverture	45,2	83,2
Endettement net apporté par les fusions	-28,7	16,4
Incidence des fluctuations de change	2,2	0,8
Variation de l'endettement net :	-80,5	-55,2
- <i>Endettement confirmé</i>	291,7	7,2
- <i>Disponibilités et autres concours bancaires courants</i>	-373,6	-65,0
- <i>Dépréciation cash pooling</i>	1,4	2,6
Endettement net à la clôture (note 16.2)	-61,8	45,2

(a) dont complément de prix AB Biodisk 1 million d'euros

(b) dont augmentation de capital bioMérieux Chine 20 millions d'euros, acquisition titres Quanterix 11,8 millions d'euros et titres Adiagene 0,9 million d'euros

(c) dont variation du dividende à recevoir ABG Stella 30,9 millions d'euros

(d) dont dividendes à recevoir ABG Stella 30,9 millions d'euros et prêt long terme Brésil 9,9 millions d'euros

(e) distribution de dividendes selon l'Assemblée générale du 29 mai 2013

1. Faits marquants

1.1. Titres de participation et titres immobilisés

En 2013, bioMérieux SA a libéré les trois derniers quarts du capital de Mérieux Université pour un montant de 0,3 million d'euros. En décembre 2013, bioMérieux SA a participé à l'augmentation de capital de cette société pour un montant de 0,4 million d'euros dont 0,2 million d'euros reste encore à libérer au 31 décembre 2013. Au terme de cette opération bioMérieux SA détient une participation de 0,8 million d'euros représentant 40 % du capital de cette société.

Pour tenir compte de la perte d'un montant de 1 million d'euros enregistrée par Mérieux Université sur l'année 2013, les titres Mérieux Université ont été dépréciés pour 0,4 million d'euros.

La Société a procédé à des rachats de titres Adiagène à des minoritaires. Cette opération, qui s'est matérialisée par l'achat de 2 880 titres pour un montant de 0,4 million d'euros, permet à la Société de détenir 16 297 titres, soit 99,4 % du capital d'Adiagène.

En novembre 2013, la filiale bioMérieux Espagne a absorbé la société AES Chemunex Espagne dont les titres étaient détenus par bioMérieux SA. Cette opération n'a eu aucun impact sur le résultat de bioMérieux SA.

Les titres bioMérieux Argentine enregistrés pour une valeur de 5,4 millions d'euros ont supporté en 2013 une dépréciation complémentaire de 1,9 million d'euros. Au 31 décembre 2013, la dépréciation totale de ces titres s'élève à 2,6 millions d'euros.

La dépréciation des titres bioMérieux Grèce, d'un montant de 4,1 millions d'euros fin 2012, a été reprise en globalité sur l'exercice 2013 en raison de l'amélioration de la situation financière de cette filiale.

Les titres Knome ont enregistré une dépréciation complémentaire de 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2013 et sont maintenant dépréciés à 100 %.

Dans le cadre du litige portant sur la clause de complément de prix, la Société a versé une indemnité d'un montant de 1 million d'euros pour l'acquisition des titres de la société AB bioMérieux. Ces titres, d'une valeur de 69,7 millions d'euros, ont fait l'objet d'une dépréciation complémentaire de 3 millions d'euros sur l'exercice 2013, portant cette dernière à 48,2 millions d'euros.

La Société a réalisé un apport en numéraire de 0,1 million d'euros dans la société Amorçage Technologique Investissement (ATI) au titre de sa souscription au capital dans le cadre de la constitution de cette dernière. La Société s'est par ailleurs engagée à répondre à de nouveaux appels de fonds à concurrence d'un montant de 0,9 million d'euros. ATI est un fonds finançant la création et les premières étapes du lancement de sociétés innovantes dans les secteurs technologiques prioritaires, tels que définis dans le cadre de la stratégie nationale de recherche et d'innovation de l'Etat Français.

1.2. Financement

Afin de financer l'achat de la société américaine BioFire par sa filiale bioMérieux Inc, bioMérieux SA a lancé la souscription d'un emprunt obligataire d'un montant de 300 millions d'euros sur une durée de 7 ans avec une prime d'émission de 2,3 millions d'euros. Cet emprunt donnera lieu au paiement d'un coupon annuel de 2,875 %, et a engendré 0,9 million d'euros de frais d'émission qui seront étaisés sur la durée de l'emprunt.

Dans ce contexte, plusieurs opérations de couverture ont été mises en place entre juillet et décembre 2013. Ces couvertures ont engendré le versement de deux primes, l'une de 5,6 millions d'euros qui ne sera constatée en charge que lors de l'exercice de l'option et qui concerne une prime sur option de change couvrant le prêt octroyé à bioMérieux Inc en janvier 2014, l'autre de 2,2 millions d'euros répartie sur 5 ans et s'inscrivant dans un programme de couverture en cap et en floor pour un montant de 150 millions d'euros visant à couvrir un risque relatif à l'emprunt obligataire après prise en compte des instruments dérivés de taux.

Indépendamment de l'acquisition de BioFire, la Société a contracté en juillet une nouvelle ligne d'emprunt syndiquée pour un montant de 150 millions d'euros. Cet emprunt, qui a été résilié en fin d'exercice, a donné lieu au versement de commissions bancaires pour 0,3 million d'euros.

1.3. Fusion

bioMérieux SA a absorbé la société AES Chemunex par fusion simplifiée à la date du 31 décembre 2013 avec effet fiscal et comptable rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

Cette opération a généré la reprise des malis techniques constatés lors des fusions avec les sociétés Skiva et AES Laboratoire Groupe pour des montants respectifs de 10,1 millions d'euros et 168,2 millions d'euros, et la constatation d'un mali technique de fusion d'un montant de 128,9 millions d'euros comptabilisé en immobilisations incorporelles.

Ce mali qui a pour sous-jacents des plus-values latentes sur :

- fonds de commerce pour 111 millions d'euros,
- technologies pour 12,5 millions d'euros,
- portefeuille clients pour 5,4 millions d'euros,

a été déprécié à concurrence de 1,5 million d'euros afin de tenir compte de l'amortissement des sous-jacents qui lui sont rattachés (propriété industrielle et clients).

1.4. Divers

L'année 2013 a été marquée par des problèmes de rupture d'approvisionnement principalement sur les gammes BacT/ALERT® et VIDAS®, ainsi que sur certaines PPM. L'activité a ainsi été impactée par ces problèmes de « back orders » qui ont par ailleurs engendré des surcoûts au niveau des charges de distribution, tous les moyens ayant été utilisés pour minimiser les retards de livraison.

A contrario, la mise en place fin août d'un entrepôt sous douane à l'IDC va permettre de réaliser des économies substantielles sur les importations de BacT/ALERT® destinées à être réexpédiées en dehors de la CEE. Les dernières références BacT/ALERT® ont été basculées en entrepôt sous douane depuis le mois de septembre et le gain sur l'année 2013 représente environ 0,1 million d'euros sur 4 mois.

A noter également le lancement prometteur de VIDAS® 3 avec près de 200 instruments installés en seulement 6 mois, depuis son marquage CE : 39 instruments ont été placés et 160 instruments ont été vendus dont 105 aux filiales.

Le 28 novembre 2013, bioMérieux a annoncé la fin de sa collaboration avec Biocartis pour le développement et la commercialisation d'un système intégré de biologie moléculaire. Renonçant à ses droits relatifs à la technologie de Biocartis, notamment dans le domaine de la biologie moléculaire, la Société en a déprécié la valeur nette comptable et une charge de 2,3 millions d'euros a été comptabilisée en éléments exceptionnels dans les comptes sociaux 2013, sans impact sur la génération de trésorerie de la Société. bioMérieux reste, par ailleurs, actionnaire de Biocartis.

Certains sites, notamment Marcy l'Etoile et Craponne, sont proches de la saturation. Aussi, afin d'accompagner l'évolution de bioMérieux, il a été décidé de construire deux nouveaux bâtiments, à proximité immédiate du site de Marcy. Cette extension du site actuel de Marcy accueillera notamment le siège mondial de bioMérieux. La livraison du premier bâtiment est prévue pour le premier semestre 2016. A cet égard, l'achat en 2013 du nouveau terrain à Marcy l'Etoile a fait l'objet d'une comptabilisation en immobilisation pour 6,1 millions d'euros.

Par ailleurs, l'amélioration de la situation financière de bioMérieux Grèce a permis en 2013 la reprise de la dépréciation de la créance client pour 5 millions d'euros. Suite à la dégradation de la situation économique en Argentine et au fort accroissement des créances échues vis-à-vis de la filiale, une dépréciation des créances de bioMérieux Argentine a été comptabilisée pour 3,2 millions d'euros.

2. Notes et principes comptables

Les comptes sont établis conformément au règlement n°99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999.

2.1. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont enregistrées dans les capitaux propres. L'entreprise a choisi d'échelonner sur plusieurs exercices une subvention finançant une immobilisation amortissable. La reprise de la subvention d'investissement s'effectue sur la même durée et au même rythme que la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent à des brevets et licences amortis principalement sur une durée de 5 ans et des logiciels informatiques, amortis sur 3 à 6 ans selon leur durée probable d'utilisation (sauf l'ERP qui est amorti sur une durée de 10 ans).

Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les immobilisations incorporelles acquises moyennant le paiement de redevances indexées sont évaluées lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise en fonction d'une estimation des redevances qui seront versées pendant la période contractuelle. Cette estimation est ensuite ajustée en fonction des redevances effectivement versées.

Les malis techniques issus d'opérations de TUP / fusions figurent en immobilisations incorporelles. Ils font l'objet de tests de dépréciation annuels en fonction de l'évaluation des actifs sous-jacents auxquels ils sont affectés. Une dépréciation du mali est enregistrée lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités, majorée de la quote-part de mali affectée.

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de fabrication.

Conformément au règlement sur les actifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005, des composants sont comptabilisés et amortis distinctement dès lors qu'ils ont un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation principale.

Les seules immobilisations corporelles concernées par cette approche sont les constructions.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation retenues sont :

Matériels et outillages	3 à 10 ans
Instruments *	3 à 5 ans

*Instruments placés ou utilisés en interne

Pour les immeubles, les durées d'amortissement sont adaptées à chaque composant :

Gros œuvre	30 à 40 ans
Second œuvre et installations	10 à 20 ans

Lorsque des évènements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener les actifs à leur valeur de réalisation.

Les méthodes d'amortissements pratiquées dans la société fusionnée AES Chemunex peuvent être différentes de celles pratiquées par bioMérieux SA, mais n'ont pas fait l'objet d'amortissements complémentaires au vu de leur faible valeur.

2.4. Immobilisations financières

Les titres immobilisés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est constatée dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur est généralement estimée en tenant compte du chiffre d'affaires, des dettes financières et des éventuels actifs technologiques et immobiliers de la participation en cause. Les participations minoritaires détenues dans des sociétés non cotées sont valorisées selon une méthode multicritères faisant intervenir notamment les perspectives économiques et la situation nette.

Les autres titres immobilisés font l'objet d'une dépréciation si leur valeur de marché devient inférieure à leur coût d'acquisition. En particulier, la valeur de marché des titres cotés correspond au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

Les autres immobilisations financières comprennent les actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité avec une société d'investissement, destiné spécifiquement à la régulation de son cours de bourse. Les actions achetées sont évaluées au cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice.

2.5. Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Les stocks de matières premières et consommables sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont valorisés au coût réel de production.

2.6. Crédances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

2.7. Cash pool

Les mouvements de cash pooling sont valorisés au cours moyen du mois. En fin de mois, les comptes de cash pool sont réactualisés au cours de clôture. Cette réactualisation a pour contrepartie un compte d'écart de conversion actif ou passif. Une provision pour risque financier est enregistrée à concurrence des pertes latentes.

2.8. Disponibilités

Les disponibilités comprennent à la fois la trésorerie immédiatement disponible et les placements à court terme.

Parmi les placements à court terme figurent 713 actions propres achetées dans le cadre d'un plan d'attribution gratuites d'actions. Conformément à l'avis du CNC du 6 novembre 2008, les actions propres affectées aux plans en cours ne sont pas dépréciées en fonction du cours de bourse.

2.9. Provisions

Les provisions pour risques et charges sont établies conformément au « règlement sur les passifs » (C.R.C. 2000-06).

2.10. Indemnités de départ en retraite

Afin de communiquer une meilleure information financière et d'harmoniser les principes comptables entre la société absorbée AES Chemunex et bioMérieux SA, il a été décidé sur l'exercice 2013, d'opter pour la méthode préférentielle de constitution d'une provision pour retraite.

L'impact lié à ce changement de méthode est décrit en note 15.1.

Le Groupe applique, à compter de cette année, la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 émise par l'Autorité des Normes Comptables et retient pour ses comptes statutaires les principes IAS 19 Revised – 2011 à l'exception de l'option de reconnaissance des écarts actuariels par capitaux propres.

2.11. Impôts

La Société a opté pour une présentation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en moins des charges de personnel.

La taxe sur la distribution de dividende est constatée en charge d'impôt.

2.12. Ecarts de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération établie sur la base d'un cours moyen mensuel. Les différences de changes relatives aux opérations commerciales résultant des écarts de cours entre la date d'enregistrement des opérations et la date de leurs paiements sont comptabilisées dans les rubriques correspondantes du compte de résultat (comptes d'achat et de vente).

Les créances et dettes libellées en devises sont converties sur la base des taux de change à la clôture de l'exercice ou, si une couverture a été mise en place, sur la base des taux de couverture. Les différences résultant de cette évaluation ont été inscrites en écart de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actifs sont provisionnés, la charge de la dotation étant comptabilisée dans les comptes d'achats ou de ventes lorsque la dette ou la créance concerne une opération commerciale.

Les gains et pertes de change latents sont compensés lorsqu'ils concernent une même devise, un même tiers et des échéances voisines.

2.13. Chiffre d'affaires

Les revenus résultant des ventes de produits (réactifs et instruments) et de services associés (SAV, formation, frais de port, etc.) sont présentés en « chiffre d'affaires » dans le compte de résultat.

Les ventes de produits sont comptabilisées en chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur ;
- la Société n'est plus impliquée dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

Pour les produits, ces critères sont remplis à la livraison des réactifs et à l'installation des instruments vendus.

Pour les prestations de services (formation, service après-vente...), le chiffre d'affaires n'est constaté que lorsque les services sont rendus. Toutefois, les revenus relatifs aux contrats de maintenance des instruments sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle du service.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes, et escomptes accordés aux clients ; les taxes sur les ventes et les taxes sur la valeur ajoutée sont exclues du chiffre d'affaires.

2.14. Dividendes reçus

Les dividendes reçus sont enregistrés pour leur montant net des retenues à la source imposées par les pays d'origine.

2.15. Transferts de charges

Lorsque le caractère définitif d'une charge ne peut être connu lors de la comptabilisation, les comptes transferts de charges sont utilisés pour reclasser à postériori cette charge selon sa bonne nature économique.

2.16. Recherche & Développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Par harmonisation des règles et méthodes comptables de la société absorbante, l'entité absorbée AES Chemunex a cessé de porter à l'actif ces frais de recherche et développement. Ils s'élèvent à 4 millions d'euros pour l'année 2013.

2.17. Résultat par action

Le résultat par action (résultat de base) est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

2.18. Instruments financiers

La Société n'utilise des instruments financiers qu'à des fins de couverture, pour réduire les risques résultant des fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt, qu'ils portent sur des actifs ou des passifs existant à la clôture de l'exercice ou sur des transactions futures.

2.19. Tableau de variation de l'endettement net

Le tableau de variation de l'endettement net explique les variations de l'endettement, c'est-à-dire de l'ensemble des emprunts et dettes financières, quelle que soit leur échéance, diminué des disponibilités et concours bancaires courants.

Il distingue :

- les flux liés aux opérations,
- les flux liés aux investissements,
- les flux relatifs aux fonds propres.

La capacité d'autofinancement de l'exercice correspond à la somme du résultat net, des dotations aux amortissements, des dotations nettes aux provisions (provisions pour dépréciation et provisions pour risques et charges), sous déduction des plus ou moins-values sur cession d'immobilisations.

2.20. Groupe de consolidation

La Société établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels des filiales sont intégrés globalement lorsque bioMérieux en détient le contrôle effectif et par mise en équivalence lorsque la Société a une influence notable.

La Société entre dans le périmètre de consolidation par intégration globale de la société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. (17 rue Bourgelat, 69002 - Lyon).

2.21. Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la Société bioMérieux S.A. est la société mère du groupe d'intégration fiscale constitué par elle-même et la société S.A.S. bioMérieux International (anciennement Stella).

3. Immobilisations incorporelles

COMPOSITION <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortisse- ments et dépréciations	Valeur nette 31/12/2013	Valeur nette 31/12/2012
Frais R&D	13,7	9,0	4,6	
Logiciels	38,0	32,3	5,6	5,7
Fonds de commerce	174,3	6,5	167,8	221,2
Avances et acomptes	17,5		17,5	6,0
Autres	35,0	32,3	2,8	6,3
Total	278,5	80,1	198,3	239,2

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortisse- ments et dépréciations	Valeur nette
31 décembre 2011	84,9	57,9	26,9
Apport Fusion	2,0	0,9	1,0
Mali de Fusion	211,3	1,7	209,6
Acquisitions / Augmentations	8,3	4,5	3,8
Cessions / Diminutions	-2,2		-2,2
31 décembre 2012	304,3	65,1	239,2
Apport Fusion	23,0	8,8	14,2
Mali de Fusion	-49,4	2,4	-51,9
Acquisitions / Augmentations	8,3	9,1	-0,8
Cessions / Diminutions	-7,6	-5,3	-2,3
31 décembre 2013	278,5	80,1	198,3

Les malis techniques compris dans le poste « fonds de commerce » sont ventilés et affectés comme suit :

AFFECTATION DES MALIS TECHNIQUES <i>En millions d'euros</i>	AES Chemunex	Argène	Dépré- ciations	Total
Fonds de commerce	111,0	19,4		130,4
Technologie	12,5	12,8	-3,0	22,3
Stocks		0,7	-0,7	
Relation clients	5,4		-0,4	5,0
Total	128,9	32,9	-4,1	157,7

4. Immobilisations corporelles

COMPOSITION <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortisse- ments et dépréciations	Valeur nette 31/12/2013	Valeur nette 31/12/2012
Terrains	18,3	0,6	17,7	9,4
Constructions	194,7	104,8	89,9	80,9
Matériels et outillages	168,3	120,2	48,1	40,9
Instruments immobilisés	38,3	32,0	6,3 ^(a)	6,3 ^(a)
Autres immobilisations	37,6	27,0	10,6	6,1
Immobilisations en-cours	13,5		13,5	17,8
Avances et acomptes	0,9		0,9	
Total	471,5	284,6	186,9	161,4

^(a) Les instruments immobilisés sont, pour la plus grande partie, installés chez des tiers

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortisse- ments et dépréciations	Valeur nette
31 décembre 2011	387,6	237,6	150,0
Apport Fusion	3,7	2,1	1,7
Acquisitions / Augmentations	35,5	27,1	8,4
Cessions / Diminutions	-10,2	-11,5	1,3
31 décembre 2012	416,7	255,3	161,4
Apport Fusion	13,4	8,0	5,4
Acquisitions / Augmentations	49,1	27,9	21,2
Cessions / Diminutions	-7,7	-6,6	-1,2
31 décembre 2013	471,5	284,6	186,9

5. Immobilisations financières

COMPOSITION <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Provisions	Valeur nette 31/12/2013	Valeur nette 31/12/2012
Titres de participation	336,7	120,9	215,9	238,3
Autres titres immobilisés	14,7	5,6	9,2	0,1
Créances rattachées	7,8		7,8	40,2
Autres	1,4 ^(a)	0,1	1,3	2,2
Total	360,6	126,5	234,1	280,8

^(a) Dont 9 900 actions propres, pour un montant de 0,7 million d'euros (cf. note 2.4).

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
31 décembre 2011	544,1	114,1	429,9
Apport Fusion	138,4	0,1	138,3
Annulation titres suite Fusions	-344,4		-344,4
Acquisitions / Augmentations	75,4	10,7	64,6
Cessions / Diminutions	-9,7	-2,0	-7,7
31 décembre 2012	403,7	122,9	280,8
Apport Fusion	0,4	0,1	0,3
Annulation titres suite Fusions	-11,7		-11,7
Acquisitions / Augmentations	3,0 ^(a)	7,8 ^(c)	-4,8
Cessions / Diminutions	-34,7 ^(b)	-4,2 ^(d)	-30,5
31 décembre 2013	360,6	126,5	234,1

^(a) Dont acquisition titres de participation 2 millions d'euros

^(b) Dont extourne dividendes à recevoir 2012 ABG Stella -30,9 millions d'euros

^(c) Dont dépréciation des titres AB bioMérieux 3 millions d'euros, Knome 2,3 millions d'euros, bioMérieux Argentine 1,9 million d'euros

^(d) Dont reprise dépréciation des titres bioMérieux Grèce 4,1 millions d'euros

5.1. Filiales et participations au 31 décembre 2013

Voir tableau ci-après.

	Capital (Devises en millions)	Capitaux propres autres que le capital (Devises en millions)	Quote-part de détention en %	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation (En millions d'euros)	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation (En millions d'euros)	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés (En millions d'euros)	Chiffre d'affaires total du dernier exercice (Devises en millions)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice (Devises en millions)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (En millions d'euros)	Observations
A - FILIALES (jusqu'à 50 % du capital détenu par bioMérieux)										
. AB bioMérieux	SEK 0,2	95,9	100,0 %	69,7	21,5			10,0		01/01/13 - 31/12/13
. ABG Stella	USD	521,5	100,0 %	55,5	55,5			90,0	99,4	01/01/13 - 31/12/13
. ADIAGENE	EUR 0,3	2,5	99,4 %	1,5	1,5			0,1		01/01/13 - 31/12/13
. AES Canada	CAD	-0,1	100,0 %	0	0			0,1		01/01/13 - 31/12/13
. AES GMBH (Allemagne)	EUR	0,4	100,0 %	0,9	0,9					01/01/13 - 31/12/13
. bioMérieux Afrique Occidentale	CFA 50,0	66,7	100,0 %	0,1	0,1		253,2	-21,1		01/01/12 - 31/12/12
. bioMérieux Algérie	DZD 58,0	-1,4	100,0 %	0,6	0,6			2,4		01/01/13 - 31/12/13
. bioMérieux Allemagne	EUR 3,5	9,8	100,0 %	3,8	3,8			82,2		01/01/13 - 31/12/13
. bioMérieux Argentine	ARS 0,5	24,5	99,1 %	5,4	2,8			99,7	-1,5	01/01/13 - 31/12/13
. bioMérieux Autriche	EUR 0,1	1,9	100,0 %	0,1	0,1			18,4	1,0	0,5
. bioMérieux Belgique	EUR 0,3	0,9	100,0 %	0,3	0,3	2,5		25,9	0,5	01/01/13 - 31/12/13
. bioMérieux Bénelux BV	EUR	2,4	100,0 %	0,1	0,1	1,8		37,0	1,6	0,7
. bioMérieux Brésil	BRL 48,8	-33,9	100,0 %	24,0	24,0			136,5	-13,3	01/01/13 - 31/12/13
. bioMérieux BV	EUR 22,7	-25,6	100,0 %	53,3	0	12,7			-0,5	
. bioMérieux Chili	CLP 1 686,6	2 633,1	100,0 %	3,1	3,1		9 955,9	536,0		01/01/13 - 31/12/13
. bioMérieux Chine	HKD 193,0	147,7	100,0 %	24,6	24,6	17,4		596,2	49,2	01/01/13 - 31/12/13
. bioMérieux Colombie	COP 0,5	11,0	100,0 %	2,2	2,2			44,0	-1,0	01/01/13 - 31/12/13
. bioMérieux Corée	KRW 1 000,0	4 223,4	100,0 %	0,7	0,7		42 343,8	1 197,8	0,5	01/01/13 - 31/12/13
. bioMérieux Danemark	DKK 0,5	6,7	100,0 %	0,5	0,5			52,9	4,1	0,3
. bioMérieux Espagne	EUR 0,2	29,4	100,0 %	0,6	0,6			70,0	2,3	01/01/13 - 31/12/13
. bioMérieux Finlande	EUR	0,3	100,0 %	0,1	0,1	0,4		5,6	0,2	0,3
. bioMérieux Grèce	EUR 2,0	-0,9	100,0 %	4,1	4,1			10,3	2,1	01/01/13 - 31/12/13
. bioMérieux HK Investment LTD	HKD 68,8	-5,5	100,0 %	6,1	6,1				-0,3	01/01/13 - 31/12/13
. bioMérieux Hongrie	HUF 3,0	74,4	96,7 %	0	0	0,5		1 135,1	72,1	01/01/13 - 31/12/13
. bioMérieux Inde	INR 60,8	310,0	100,0 %	1,4	1,4			2 192,2	121,2	01/01/13 - 31/12/13
. bioMérieux International SAS	EUR	1,0	100,0 %	0	0					01/01/13 - 31/12/13
. bioMérieux Italie	EUR 9,0	53,3	100,0 %	12,8	12,8			111,0	7,4	01/01/13 - 31/12/13
. bioMérieux Japon	JPY 0,5	-0,5	66,0 %	3,9	3,9			5,8	0,1	01/01/13 - 31/12/13
. bioMérieux Malaisie	MYR 0,1		100,0 %	0	0	0,1		0,1		01/01/13 - 31/12/13
. bioMérieux Moyen-Orient	AED 0,1	0,9	100,0 %	0	0	0,8			0,6	01/01/13 - 31/12/13
. bioMérieux Norvège	NOK 2,8	2,6	100,0 %	0,3	0,3			47,1	2,4	0,4
. bioMérieux Pologne	PLN 0,4	29,2	100,0 %	1,5	1,5	1,9		114,9	5,7	1,5
. bioMérieux Portugal	EUR 1,6	10,0	100,0 %	2,0	2,0	1,3		15,3	1,2	01/01/13 - 31/12/13
. bioMérieux Russie	RUB 55,7	15,0	100,0 %	1,3	1,3			819,6	79,3	01/01/13 - 31/12/13
. bioMérieux Russie Old	RUB 0,3	-1,9	100,0 %	0,2	0					01/01/13 - 31/12/13
. bioMérieux Singapour	SGD 0,1	2,3	100,0 %	0,1	0,1			4,9	0,7	0,1
. bioMérieux South Africa	ZAR 50,0	37,9	100,0 %	5,4	5,4			182,0	14,3	0,7
. bioMérieux Suède	SEK 0,5	5,3	100,0 %	0,2	0,2			163,2	2,6	0,4
. bioMérieux Suisse	CHF 0,4	3,0	100,0 %	0,6	0,6			28,0	1,8	1,0
. bioMérieux Tchéquie	CZK 0,2	26,8	100,0 %	0	0	0,8		96,1	5,0	01/01/13 - 31/12/13
. bioMérieux Thaïlande	THB 35,0	45,6	100,0 %	0,9	0,9			255,3	17,6	0,9
. bioMérieux Turquie	TRY 3,3	38,5	100,0 %	2,7	2,7			57,9	3,4	01/01/13 - 31/12/13
. bioMérieux UK	GBP 8,7	100,0 %	1,2	1,2	1,2			44,3	2,0	01/01/13 - 31/12/13
. bioMérieux Vietnam	VND 6,3	0,1	100,0 %	0,2	0,2				0,1	01/01/13 - 31/12/13
. BTF	AUD 4,1	4,4	100,0 %	13,6	13,6			11,7	4,2	3,5
TOTAL FILIALES				305,8	201,5					

	Capital (Devises en millions)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (Devises en millions)	Quote-part de détention en %	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation (En millions d'euros)	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation (En millions d'euros)	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés (En millions d'euros)	Chiffre d'affaires total du dernier exercice (Devises en millions)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice (Devises en millions)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (En millions d'euros)	Observations
B - PARTICIPATION (5 à 50 % du capital détenu par bioMérieux)										
. GeNeuro	CHF 0,5	-2,3	8,2 %	0,1	0,0		0,2	-4,0		01/01/12 - 31/12/12
. Inodiag	EUR	0,6 %	0,9	0,0						En cours de liquidation
. Knome	USD 16,8	-19,7	6,4 %	7,3	0,0		2,2	-11,5		2012 – non audités
. Labtech LTD	AUD 11,3	1,6	9,8 %	1,3	0,5		4,3	0,5		01/07/12 - 30/06/13
. Mérieux Université	EUR 2,0	-1,0	40,0 %	0,8	0,4		0,2	-1,0		16/11/12 – 31/12/13
. Quanterix	USD 4,5	-48,3	14,0 %	11,8	11,8					01/01/12 - 31/12/12
. Relia diagnostic systems Inc	USD 11,2	-21,1	7,0 %	6,8	1,7		0,2	-14,9		01/01/12 - 31/12/12
. Théra conseil	EUR 0,3	0,1	1,8 %	0	0		1,3	-4,4		01/01/12 - 31/12/12
. Europroteome AG	EUR	8,8 %	2,0	0				-0,1		01/01/12 - 31/12/12
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION				31,0	14,4					En cours de liquidation
C - AUTRES TITRES										
. Avesthagen	INR 75,9	-391,2	3,6 %	1,4	0,0		25,2	-151,7		01/04/12 - 31/03/13
. Biocartis	CHF 193,3	-165,6	3,9 %	9,0	9,0		1,9	-70,6		01/01/12 - 31/12/12
. Dynavax	USD 114,8	0	0,1 %	0,7	0,1		4,6	-69,9		01/01/12 - 31/12/12
. Amorçage Technologie Invest.	EUR		3,3 %	0,1	0,1					1 ^e exercice en 2013
. Oscient Pharma	USD		0,2 %	3,5	0					En cours de liquidation
TOTAL AUTRES TITRES				14,7	9,2					
TOTAL GENERAL				351,5	225,0					

6. Stocks et en-cours

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Matières premières	34,0	28,7
En cours de production	28,6	28,2
Produits finis et marchandises	72,9	59,6
Total valeur brute	135,5 ^(a)	116,5
Dépréciation	-10,2	-7,2
Total valeur nette	125,3	109,2

^(a) Dont valeur brute des stocks liés à l'instrumentation : 23,3 %

7. Clients et comptes rattachés

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Créances clients	243,3	236,1
Dépréciation	-4,7 ^(a)	-6,7
Valeur nette	238,6	229,4

^(a) Dépréciation créances bioMérieux Argentine 3,3 millions d'euros et bioMérieux Russie 0,8 million d'euros

7.1. Créances relevant de plusieurs postes de l'actif

Créances représentées par des effets de commerce <i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Créances clients et comptes rattachés	0,3	0,1

8. Autres créances

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Avances et acomptes	1,1	1,6
Charges constatées d'avance	1,9	2,2
Autres créances d'exploitation	15,0	19,9
Total valeur brute	17,9	23,7
Dépréciation		
Valeur nette créances d'exploitation	17,9	23,7
Autres créances hors exploitation	43,9 ^(a)	35,5
Total valeur brute	43,9	35,5
Valeur nette créances hors exploitation	43,9	35,5

^(a) Dont créance crédit impôt recherche : 28,7 millions d'euros

8.1. Détail des charges comptabilisées d'avance

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Inscrites dans les achats	1,3	1,1
Inscrites dans les services extérieurs et autres	0,3	0,4
Inscrites dans les charges de gestion	0,2	0,7
Total	1,9	2,2

9. Echéances des créances clients et autres créances

<i>Valeur nette en millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Clients	238,6	229,4
- Crédits à moins d'un an	238,2	228,8
- Crédits à plus d'un an	0,3	0,5
Autres créances d'exploitation	17,9	23,7
- Crédits à moins d'un an	14,4	23,2
- Crédits à plus d'un an	3,5	0,5
Crédits hors exploitation	43,9	35,5
- Crédits à moins d'un an	43,9	35,5

10. Disponibilités

Les disponibilités comprennent la trésorerie disponible et les placements à court terme.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Placements de trésorerie	262,9	0,3
Cash pooling	107,0	65,4
Dépréciation cash pooling ^(a)	-4,0	-2,6
Disponibilités et instruments financiers	98,7	4,8
Total	464,5	67,9

^(a) Dont bioMérieux BV 4 millions d'euros

Fin 2013, la trésorerie issue de l'emprunt obligataire émis en vue de financer la filiale bioMérieux Inc. pour l'acquisition de la société américaine BioFire, a été placée en euro à court terme sous forme de comptes à terme à rémunération fixe ou progressive à hauteur de 190 millions d'euros et 70 millions d'euros de bons à moyen terme négociables.

Les autres placements de trésorerie se composent des éléments suivants :

	2013	2012
Libellé Montant net Classification Code Isin	713 actions propres 0,1 million d'euros Actions FR0010096479	3 714 actions propres 0,3 million d'euros Actions FR0010096479
Libellé Montant net Classification Code Isin	Sicav AMUNDI TRESO EONIA 2,8 millions d'euros Monétaire euro FR0007435920	

10.1. Plan d'attribution gratuite d'actions

L'ensemble des plans d'attribution gratuites d'actions sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

	Plans d'attribution gratuite d'actions		
Société	bioMérieux SA	bioMérieux SA	bioMérieux SA
Date de l'AG mixte (délégation donnée au Conseil)	12 juin 2008	10 juin 2010	10 juin 2010
Nombre d'actions susceptibles d'être attribuées	200 000	0,95 % du capital (374 810)	0,95 % du capital (374 810)
Bénéficiaires	Mandataires sociaux / Salariés		
Conditions d'acquisition des droits	Période d'acquisition de 2 ou 4 ans		
Période d'inaccessibilité	Conservation pendant 2 ans à partir de l'acquisition		
Nombre d'actions attribuées en 2013			41 700
Nombre cumulé d'actions attribuées au 31/12/2013	114 507	278 167	41 700
Nombre d'actions effectivement remises en 2013	4 571	1 430	
Nombre cumulé d'actions effectivement remises au 31/12/2013	56 325	4 962	
Nombre d'attributions d'actions annulées en 2013	11 858	5 250	
Nombre d'attributions d'actions annulées en cumul à fin 2013	17 182	109 600	
Nombre d'actions restant à remettre au 31/12/2013	41 000	163 605	41 700
Nombre d'actions restant à attribuer au 31/12/2013		96 643	333 110

Une charge d'exploitation de 0,7 million d'euros nette de refacturation a été constatée sur l'exercice 2013.

Pour les bénéficiaires résidant fiscalement à l'étranger, la période de conservation peut être supprimée sous condition que la période d'acquisition soit de 4 ans.

Compte tenu des 713 actions déjà acquises au 31 décembre 2013 par bioMérieux SA en couverture des attributions ci-dessus, la Société devra racheter 245 592 actions supplémentaires, ce qui équivaut à un engagement d'un montant de 18,7 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2013. En tenant compte des prévisions d'atteinte des conditions de performance au 31 décembre 2013, la Société devrait racheter 69 092 actions, représentant un coût de 5,3 millions d'euros sur la base de ce même cours.

11. Evaluation des éléments fongibles de l'actif circulant

Il n'existe pas de différence d'estimation significative entre l'évaluation au bilan et la valeur du marché de ces éléments.

12. Ecarts de conversion actif

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Sur dettes d'exploitation	0,1	0,2
Sur dettes et créances financières	5,2	1,6
Sur créances commerciales	3,9	3,0
Total	9,2	4,8

13. Capitaux propres

13.1. Capital social

Au 31 décembre 2013, le capital social, d'un montant de 12 029 370 euros, est composé de 39 453 740 actions, avec 64 962 373 de droits de votes dont 25 519 246 actions avec droits de vote double. La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001. Il n'existe aucun droit ou titre à caractère dilutif en cours de validité au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, la Société détient :

- 9 900 actions d'autocontrôle dans le cadre du contrat d'animation de son titre délégué à un prestataire externe (cf. note 5). Au cours de l'exercice 2013, elle a acheté 65 443 actions propres et en a cédé 64 143.
- 713 actions d'autocontrôle destinées à l'attribution gratuite d'actions. Au cours de l'exercice 2013, la Société a acheté 3 000 actions et en a remis 6 001.

13.2. Variation des capitaux propres

En millions d'euros	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Provisions réglementées	Subventions	Total
31 décembre 2011	12,0	63,5	538,3	32,6	0,0	646,5
Résultat de l'exercice			162,2			162,2
Distribution de dividendes			-38,6			-38,6
Autres mouvements			-0,3	2,8	0,3	2,8
31 décembre 2012	12,0	63,5	661,6	35,4	0,3	772,8
Résultat de l'exercice			109,7			109,7
Distribution de dividendes			-38,6			-38,6
Autres mouvements			0,1	1,7	1,0	2,8
Reprise subventions d'investissement AES Chemunex			-1,1			-1,1
Impact changement de méthode provisions IFC et mutuelle			-10,1			-10,1
31 décembre 2013	12,0	63,5	721,6	37,1	1,3	835,6

14. Provisions réglementées

<i>En millions d'euros</i>	Amortissements dérogatoires	Provisions pour hausse de prix	Total
31 décembre 2011	31,2	1,4	32,6
Dotations	8,5	0,2	8,7
Reprises	-5,7	-0,1	-5,8
31 décembre 2012	34,0	1,5	35,5
Dotations	8,0	0,2	8,2
Reprises	-6,3	-0,3	-6,6
31 décembre 2013	35,7	1,4	37,1

15. Provisions

<i>En millions d'euros</i>	Autres avantages au personnel ^(a)	Garanties données ^(b)	Autres provisions	Total
31 décembre 2011	7,1	0,7	11,8	19,7
Apports Fusions				
Dotations	3,1	0,7	6,4	10,2
Reprises avec objet	-0,5	-0,7	-11,0	-12,3
Reprises sans objet			-0,2	-0,2
Dotations nettes	2,6	-0,1	-4,8	-2,3
31 décembre 2012	9,7	0,7	7,0	17,4
Apports Fusions	0,6	0,3	0,1	0,9
Impact option préférentielle	10,0			10,0
Dotations	1,3	1,0	11,7	13,9
Reprises avec objet	-0,5	-0,9	-6,1	-7,5
Reprises sans objet			-0,1	-0,1
Dotations nettes	0,8	0,0	5,5	6,3
31 décembre 2013	21,0	1,0	12,6^(c)	34,6

^(a) La provision pour Autres avantages au personnel englobe les indemnités de fin de carrière, les primes de médaille ainsi que la mutuelle Mérieux.

^(b) Estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement.

^(c) Dont provisions pour pertes de change 9,2 millions d'euros, provision pour attribution gratuite d'actions 1,4 million d'euros.

15.1. Provisions pour retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et assimilés sont déterminés par des actuaires en utilisant les hypothèses suivantes.

	31/12/2013	31/12/2012
Taux de croissance des salaires	3 %	3 %
Taux d'actualisation	3 %	3 %
Mobilité du personnel ^(a)	0 % à 10 %	0 % à 10 %
Duration moyenne	14,6	14,6

^(a) Selon l'âge et statut (cadre, non cadre).

La provision pour indemnités de fin de carrière constatée pour la première fois au 1^{er} janvier 2013 a été comptabilisée pour un montant de 10 millions d'euros en contre partie du compte report à nouveau. Les variations de cette provision sur l'exercice 2013 sont détaillées ci-dessous.

En millions d'euros	31/12/2012	Affectation en RAN	Dotation	Reprise	31/12/2013
bioMérieux SA		10,0	0,2		10,2
AES Chemunex absorbée	0,6	-0,1	0,1		0,5
Total	0,6	9,9	0,3	0,0	10,7

La provision pour primes de médailles du travail s'élève à 10,2 millions d'euros.

15.2. Provisions pour litiges

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence significativement défavorable sur la continuité de son exploitation. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante. La provision pour litiges représente 0,2 million d'euros au 31 décembre 2013.

16. Endettement net

16.1. Refinancement de la dette

bioMérieux SA bénéficie d'un prêt syndiqué d'un montant de 350 millions d'euros, d'une durée de 5 ans, remboursable in fine en 2017. Le prêt syndiqué est assujetti au ratio « endettement net / résultat opérationnel courant avant amortissements et dotation des frais d'acquisitions » qui ne doit pas excéder 3. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2013. En 2013, aucun tirage n'a été effectué sur cette ligne. Au 31 décembre 2012, cette ligne faisait l'objet d'un tirage de 60 millions d'euros.

bioMérieux SA a bénéficié de billet de trésorerie à hauteur de 60 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Le 14 octobre 2013, bioMérieux SA a procédé à une émission obligataire auprès d'investisseurs institutionnels pour un montant de 300 millions d'euros sur une durée de 7 ans (échéance le 14 octobre 2020) sous déduction d'une prime d'émission de 2,3 millions d'euros. Cette prime d'émission est amortie sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus. Les frais d'émission de cet emprunt d'un montant de 0,9 million d'euros sont étalés selon la durée de l'emprunt. Le coupon annuel des obligations s'élève à 2,875 %. Cet émission qui a été très bien accueillie par les investisseurs et souscrite à plus de 4 fois, permet à bioMérieux d'allonger la maturité moyenne de sa dette dans des conditions financières intéressantes, de diversifier ses sources de financement au-delà des lignes de crédit syndiqués existantes, et de contribuer au financement de l'acquisition de la société BioFire.

16.2. Echéancier de la dette nette

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
A plus de cinq ans	301,9	0,4
Entre un et cinq ans	1,1	2,1
Total des dettes à plus d'un an	303,0	2,5
A moins d'un an	99,7 ^(a)	110,6
Total des dettes financières	402,7	113,1
Placements de trésorerie	-262,9 ^(b)	-0,3
Disponibilités	-201,6 ^(c)	-67,6
Endettement net	-61,8	45,2

^(a) dont cash pooling 36,4 millions d'euros et 60 millions d'euros de billet de trésorerie

^(b) La valeur comptable des placements de trésorerie est identique à leur valeur de marché hormis les actions propres qui sont valorisées au coût historique

^(c) dont cash pooling 103 millions d'euros après dépréciation

17. Fournisseurs et autres dettes

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Fournisseurs	125,0	127,7
Dettes fiscales et sociales	91,7	85,2
Produits constatés d'avance	4,7	2,8
Autres dettes	9,5	10,2
Autres dettes d'exploitation	106,0	98,2
Dettes sur immobilisations	16,4	21,9
Dettes hors exploitation	16,4	21,9

17.1. Dettes relevant de plusieurs postes du bilan

Le montant des dettes représentées par des effets de commerce est non significatif pour les exercices 2013 et 2012.

17.2. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance se répartissent de la façon suivante :

- Contrats de location et d'entretien de matériels 2,7 millions d'euros.
- Contrats de collaboration 1,1 million d'euros.
- Ventes de réactifs et d'instruments 0,9 million d'euros.

17.3. Echéances des dettes fournisseurs et autres dettes

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Fournisseurs		
Dettes à moins d'un an	125,0	127,7
Dettes à plus d'un an	0,1	
Total	125,0	127,7
Autres dettes d'exploitation		
Dettes à moins d'un an	106,0	98,2
Total	106,0	98,2
Dettes hors exploitation		
Dettes à moins d'un an	16,4	21,9
Total	16,4	21,9

17.4. Détail des charges à payer

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Emprunts et dettes financières diverses	2,1	0,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40,2	40,5
Dettes fiscales et sociales	76,1	68,2
Autres dettes d'exploitation	6,4	5,1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6,3	6,1
Total	131,1	120,6

18. Ecart de conversion passif

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Sur dettes d'exploitation	0,3	0,3
Sur créances commerciales	0,2	0,2
Sur dettes financières	1,0	0,1
Sur créances financières	0,1	0,1
Total	1,6	0,7

19. Postes du bilan concernant des entreprises liées

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Total immobilisations financières	344,5	395,8
Créances d'exploitation	151,3	161,6
Créances hors exploitation	2,0	
Total créances	151,3	163,6
Total disponibilités^(a)	107,0	65,4
Dettes d'exploitation	47,2	70,8
Dettes financières ^(b)	36,4	34,4
Total dettes	83,6	105,2

^(a) avances faites aux filiales au titre du cash pooling

^(b) avances reçues des filiales au titre du cash pooling

20. Engagements financiers

20.1. Engagements donnés

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Avals, cautions et garanties dont entreprises liées 402,5 millions d'euros	405,3	63,3
Crédit-bail et loyers	1,8	0,7
Total	407,1	64,0

20.2. Engagements reçus

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Avals, cautions et garanties dont entreprises liées 0 million d'euros	0,4	
Lignes de crédit ouvertes de 350 millions d'euros auprès d'un syndicat de banques	350,0	290,0
Total	350,0	290,4

20.3. Instruments de couverture

20.3.1. Risque de change

bioMérieux SA, qui exerce une forte activité en dehors de la zone euro, peut être affectée par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Le chiffre d'affaires subit tout particulièrement les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain, et de façon plus ponctuelle les fluctuations des autres devises.

La politique actuelle de bioMérieux SA est de se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. Dans la mesure du possible, en fonction de la disponibilité d'instruments de couverture à des coûts raisonnables, bioMérieux SA a recours à de tels instruments pour limiter les risques liés à la fluctuation des taux de change. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les opérations de couverture consistent principalement en des ventes ou achats de devises à terme (avec une échéance inférieure à 18 mois au 31 décembre 2013).

Les instruments de couverture utilisés sont affectés à des créances ou des dettes commerciales ou financières.

Les gains ou pertes de change potentiels sur ces instruments de couverture, évalués à partir des cours au 31 décembre 2013, sont portés au bilan quand ils concernent des instruments de couverture affectés à des créances ou des dettes.

Les couvertures en place au 31 décembre 2013 sont les suivantes :

– Ventes à terme s'élevant à 37,7 millions d'euros destinées à la couverture des créances commerciales.

La juste valeur de ces instruments de couverture au 31 décembre 2013 est de 0,9 million d'euros.

– Ventes à terme s'élevant à 75,2 millions d'euros destinées à la couverture des créances financières.

La juste valeur de ces instruments de couverture au 31 décembre 2013 est de 0,4 million d'euros.

– Achats à terme en couverture de dettes financières pour 21 millions d'euros.

La juste valeur de ces instruments de couverture au 31 décembre 2013 est de -0,1 million d'euros.

Par ailleurs, des opérations de couvertures de change ont été mises en place pour couvrir des positions budgétaires de l'exercice 2014. Le montant net de ces couvertures à terme s'élève à 128,4 millions d'euros. La juste valeur de ces instruments de couverture est au 31 décembre 2013 de +2,7 millions d'euros.

Au 31 décembre 2013, aucune couverture n'a été mise en place pour couvrir le résultat des filiales étrangères.

Dans le cadre de l'acquisition de la société américaine BioFire, le Groupe a procédé à la mise en place d'un programme de couverture de change par option contre le risque d'une baisse de l'euro par rapport au dollar afin de limiter l'endettement nécessaire à cette acquisition. La valeur nominale des options enregistrées et non revendues au 31 décembre 2013 s'élève à 535,6 millions d'euros. Ces options ont donné lieu au paiement d'une prime de 5,6 millions d'euros dont la juste valeur s'établit à 1 million d'euros à fin décembre 2013.

Il est à noter que les options vendues sur l'exercice 2013 ont impacté négativement notre résultat de 1,3 million d'euros.

A titre indicatif, le chiffre d'affaires a été réalisé dans les devises suivantes :

En millions d'euros	2013		2012	
	12 mois	%	12 mois	%
Zone euro	522,0	59 %	454,5	58 %
Autres				
Dollars US	144,8	16 %	133,5	17 %
Livres anglaises	21,0	2 %	22,1	3 %
Yuan chinois	19,3 ^(a)	2 %		
Roupie	17,1	2 %	16,6	2 %
Couronne suédoise	16,1	2 %	15,6	2 %
Livres turques	14,9	2 %	13,4	2 %
Zloty polonais	15,1	2 %	15,1	2 %
Francs suisses	15,0	2 %	15,5	2 %
Autres devises	95,5	11 %	96,3	12 %
Total	881,0	100 %	782,6	100 %

^(a) Modification de la devise de facturation (initialement USD)

20.3.2. Risque de taux

20.3.2.1 Exposition au risque de taux

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant principalement à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, bioMérieux SA répartit sa dette entre montant à taux fixe et montant à taux variable.

L'émission obligataire après prise en compte des instruments dérivés de taux se ventile en 150 millions d'euros de dette à taux fixe et 150 millions d'euros de dette à taux variable capé à 3,3 %.

Concernant les autres dettes financières, l'exposition au risque de taux n'est pas significative et n'a pas fait l'objet de couverture.

20.3.2.2 Instrument de couverture

Au 31 décembre 2013, le portefeuille de couverture contre le risque de taux se décompose en contrats de swaps de taux d'intérêt à hauteur de 150 millions d'euros et en stratégies optionnelles à hauteur de 150 millions d'euros.

La valeur de marché coupons courus inclus de ces instruments s'élève à 2,6 millions d'euros.

20.4. Information en matière de crédit-bail

En millions d'euros	Valeur	Redevances		Dotation aux amortissements	
		exercice	cumulées	exercice	cumulées
Terrain	0,4				
Construction	4,7	0,5	4,7	0,2	2,3
Autres immo. corp.	2,4		1,1		2,3
Total	7,5	0,5	5,8	0,2	4,5

En millions d'euros	Redevances restant à payer				Valeur résiduelle
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	
Terrain					
Construction	0,4	0,7		1,1	
Autres immo. corp.				0,1	
Total	0,4	0,7	0,0	1,2	0,0

20.5. Engagements et opérations hors bilan significatives

20.5.1. Engagements

Dans le cadre du contrat d'acquisition de la société BioFire par bioMérieux Inc signé le 5 septembre 2013, bioMérieux SA en tant que société mère de bioMérieux Inc a accordé une garantie à première demande au profit des vendeurs. Cette garantie portait sur la totalité des montants devant être payés lors de l'acquisition de BioFire soit environ 335 millions d'euros et ceci jusqu'au closing de l'opération. Cette garantie a été levée le 13 janvier 2014 lors de la signature définitive de l'acquisition.

En 2012, bioMérieux est entré dans le capital de Quanterix pour un montant de 11,8 millions d'euros, et s'est engagé à prendre une participation complémentaire de 10 millions de dollars US (7,3 millions d'euros) dans un délai de 2 ans, sous réserve de validation de la plateforme.

Dans le cadre du rachat de la participation de CEA-Industrie dans la société Apibio en décembre 2004, bioMérieux SA a accordé à CEA-Industrie une clause d'intéressement, couvrant les exercices 2010 à 2014, s'élevant à 3,5 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé avec les produits mettant en œuvre la technologie Apibio (MICAM et OLISA principalement). Cet intéressement est plafonné à 1,1 million d'euros. Aucun produit n'incluant cette technologie en 2013, bioMérieux n'est redevable d'aucun intéressement au titre de l'exercice.

Dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions fixé par le Conseil d'administration, bioMérieux SA devra racheter 245 592 actions. Cet engagement représente un montant de 18,7 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2013.

Suite à des opérations d'acquisition-cession, la Société est soumise à des clauses de révision de prix dont la probabilité d'application n'a pas été jugée suffisante ou dont le montant n'a pas pu être établi de manière suffisamment fiable à la date de clôture.

A l'occasion de la cession de sa filiale Agro Bio à la société Qualtech le 17 mai 2011, la société AES Laboratoire Groupe a consenti une garantie d'actif et de passif, dont le terme est fixé au 31 mars 2014, pour un montant de 1,6 million d'euros (démentielle par tiers par période de 12 mois). L'engagement résiduel au 31 décembre 2013 ressort pour 0,5 million d'euros.

En 2013, bioMérieux est entré dans le capital de la société Amorçage Technologique Investissement pour un montant de 0,1 million d'euros et s'est engagé à répondre aux appels de fonds complémentaires à hauteur de 0,9 million d'euros.

20.5.2. Autres opérations non inscrites au bilan

Les engagements donnés relatifs à différents contrats de recherche s'élèvent à 27,9 millions d'euros au 31 décembre 2013.

bioMérieux SA est partenaire d'un programme de recherche coordonné par l'Institut Mérieux, associant les sociétés bioMérieux, Transgène, Genosafe et l'association Genethon et dont l'objet est de développer une nouvelle génération de diagnostics et de thérapies centrée sur les cancers, les maladies infectieuses et génétiques. Ce programme est désigné "ADNA" ("Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques"). Il est aidé par l'Agence de l'Innovation Industrielle qui a fusionné en 2007 avec OSEO ANVAR devenue BPI France en juillet 2013. La convention d'aide a été avalisée par les autorités européennes le 22 octobre 2008. Dans ce cadre, bioMérieux SA s'est engagé dans la réalisation de travaux de recherche et développement à hauteur de 67,5 millions d'euros jusqu'en 2017. En contrepartie, bioMérieux SA recevra des subventions et des aides remboursables pour des montants pouvant atteindre respectivement 16,1 millions d'euros et 8,9 millions d'euros. En cas de succès, bioMérieux SA devra rembourser les aides remboursables selon un échéancier fonction du chiffre d'affaires réalisé, puis verser un intéressement jusqu'en 2029 (3,4 % du chiffre d'affaires).

L'estimation au 31 décembre 2013 de l'engagement de bioMérieux SA envers ses salariés dans le cadre du Droit Individuel à la Formation représente un volume maximum de 308 587 heures.

bioMérieux SA s'est engagé pour une durée de dix ans dans un partenariat avec l'Institut de Recherche Technologique (IRT) de Lyon, BIOASTER, dont l'activité est centrée sur les maladies infectieuses. Le coût de sa contribution aux activités de recherche, qui se traduira par la mise en place de contrats de collaboration avec BIOASTER, est estimé à 4 millions d'euros sur la période 2012-2015. Ce montant n'intègre pas le coût des ressources internes bioMérieux qui pourraient participer à ces projets collaboratifs.

20.6. Transactions avec les parties liées

L'institut Mérieux, qui détient 58,9 % de la société bioMérieux SA au 31 décembre 2013, a assuré des prestations de conseil et de services à bioMérieux SA, s'élevant à 4,9 millions d'euros sur l'exercice. A l'inverse, bioMérieux SA a refacturé à l'Institut Mérieux 0,5 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte.

Dans le cadre de la mise en place d'une gestion centralisée de la trésorerie, bioMérieux SA et l'Institut Mérieux ont été amenés à mettre en place des flux de prêt et d'emprunt au cours de l'exercice ne dégageant pas d'intérêts significatifs sur l'exercice. Par contre, un boni de trésorerie dégagé sur les placements du pool de l'Institut Mérieux au titre de l'exercice 2012 a été perçu sur 2013 pour 0,2 million d'euros.

Les sociétés du Groupe Mérieux NutriScience Corp, détenu majoritairement par l'Institut Mérieux ont été refacturées à hauteur de 0,8 million d'euros, au titre de prestations de services, d'achats de réactifs.

La société Théra Conseil, détenu à 98,24 % par l'Institut Mérieux, a facturé des prestations à bioMérieux SA pour 2,4 million d'euros au titre de 2013.

bioMérieux SA a facturé au cours de l'exercice 2013 des prestations pour 0,2 million d'euros à la société IMAccess qui lui a elle-même facturé 1,1 million d'euros de milestone et matières premières. IMAccess est détenue à 100 % par l'Institut Mérieux.

bioMérieux SA a versé au titre de dépenses de mécénat humanitaire, 1,3 million d'euros à la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, et 0,5 million d'euros à la Fondation Mérieux. A l'inverse, bioMérieux SA a refacturé à la Fondation Mérieux 0,3 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte.

bioMérieux SA et Transgène (dont l'Institut Mérieux détient indirectement, par l'intermédiaire de TSGH, 54,9 % du capital) sont liées par différents accords relatifs à la recherche et développement, au titre desquels bioMérieux SA a perçu 0,1 million d'euros en 2013.

bioMérieux SA a versé 0,1 million d'euros à Mérieux Université, détenue à 40 % par bioMérieux SA, 40 % par l'Institut Mérieux et à 20 % Mérieux Nutriscience Corporation, à titre d'honoraires de formation et lui a refacturé 0,3 million d'euros de prestations.

bioMérieux SA a facturé au cours de l'exercice 2013 des prestations pour 0,2 million d'euros à la société Geneuro dont elle détient 8,2 % des titres.

bioMérieux SA a acquis auprès de la SCI de l'Etoile, détenue indirectement par l'Institut Mérieux, un terrain situé à Marcy l'Etoile pour une valeur de 6,1 millions d'euros.

21. Ventilation du chiffre d'affaires

En millions d'euros	France	Export	Total	Total
			31/12/2013	31/12/2012
Ventes de marchandises	18,7	77,6	96,4	82,0
Production vendue de biens	160,7	516,0	676,7	604,8
Production vendue de services	17,7	90,2	108,0	95,8
Total	197,1	683,8	881,0	782,6

21.1. Chiffre d'affaires par zones géographiques

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012
France	202,9	170,2
Europe	367,8	334,0
Amérique du Sud	43,6	41,5
Amérique du Nord	95,9	71,8
Asie Pacifique	109,8	100,8
Autres	61,0	64,3
Total	881,0	782,6

22. Frais de personnel

En millions d'euros	2013 12 mois	2012 12 mois
Salaires	158,3	135,8
Intéressement	7,9	9,1
Charges sociales	80,3	71,0
Total	246,5	215,9
Participation	0,0	0,0
Total	246,5	215,9
Effectif moyen	3 385	2 860
Effectif en fin d'exercice	3 429	2 896

Le crédit d'impôt compétitivité a été comptabilisé en moins des charges sociales pour un montant de 2,4 millions d'euros.

L'exercice 2013 ne permet pas de dégager de participation.

22.1. Répartition de l'effectif

En ETP	2013 12 mois	2012 12 mois
Effectif moyen		
Cadres	1 488	1 270
Agents de maîtrise	91	50
Employés	72	48
Techniciens	1 127	1 018
Ouvriers	607	474
Total	3 385	2 860
Effectif en fin d'exercice		
Cadres	1 515	1 288
Agents de maîtrise	92	51
Employés	68	37
Techniciens	1 128	1 029
Ouvriers	626	491
Total	3 429	2 896

23. Rémunérations allouées aux organes de direction

Le montant des rémunérations versées aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2013 à raison de leurs fonctions, est constitué de jetons de présence pour 0,2 million d'euros, et de rémunérations fixes et variables pour 1,4 million d'euros.

24. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche & développement enregistrés sur l'exercice 2013 s'élèvent à 121,2 millions d'euros.

25. Frais financiers nets

25.1. Détail des frais financiers nets

En millions d'euros	2013 12 mois	2012 12 mois
Charges financières nettes	0,6	-0,5
Dépréciation titres	-3,6 ^(a)	-8,8 ^(b)
Abandon de créance		-0,1
Provisions pour risques et charges financiers	-0,1	5,8
Dépréciation sur cash pool	-1,4	-2,6
Dividendes	80,4	143,1
Ecarts de change	-3,2	-3,1
Total	72,7	133,8

^(a) dont dotation nette -0,8 million d'euros sur les filiales et -2,8 millions d'euros autres que filiales

^(b) dont dotation nette -5,8 millions d'euros sur les filiales et -3,0 million d'euros autres que filiales

25.2. Ecarts de change

Les écarts de change comptables résultent des différences entre le cours de comptabilisation et le cours de règlement (ou de clôture si le règlement n'est pas encore intervenu). Ils ne reflètent qu'une partie de l'incidence des variations monétaires.

Les écarts de change comptables relatifs aux opérations commerciales sont comptabilisés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat. Les écarts de change affectent le compte de résultat de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2013	2012
	12 mois	12 mois
Ventes	-2,3	-10,2
Achats	-0,3	-0,1
Financier	-3,2	-3,1
Total	-5,8	-13,4

26. Entreprises liées : charges et produits financiers

<i>En millions d'euros</i>	2013	2012
	12 mois	12 mois
Dépréciation nette des reprises des titres de participation	-1,2	-4,1
Charges financières ^(a)	-6,8	-7,8
Dividendes perçus	80,4	143,1
Produits financiers ^(b)	4,6	9,1
Total	77,0	140,3

^(a) dont dotation provision pour perte de change sur cash pool et prêt long terme aux filiales : 5,2 millions d'euros et dotation provision pour dépréciation sur créance financière bioMérieux BV : 1,4 million d'euros

^(b) dont reprise provision pour perte de change sur cash pool 1,6 million d'euros et intérêts de retard facturés aux filiales 1 million d'euros

27. Résultat exceptionnel

<i>En millions d'euros</i>	Produits	Charges	Net 31/12/2013	Net 31/12/2012
Cessions d'immobilisations	3,0	3,3	-0,3	0,5
Provisions réglémentées	6,5	8,2	-1,7	-2,8
Autres produits et charges exceptionnels	1,6	3,7	-2,1	-0,9
Total	11,1	15,3	-4,1	-3,2

28. Résultat et impôt

La Société a enregistré au 31 décembre 2013 différents crédits d'impôt pour un montant total de 20,2 millions d'euros, dont un crédit d'impôt recherche estimé à 15,8 millions d'euros. Le produit net d'IS s'élève à 6,6 millions d'euros en 2013 contre 13,2 millions d'euros l'année précédente.

L'impôt 2013 supporte la taxe sur les distributions de dividendes pour un montant de 1,2 million d'euros.

28.1. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

En millions d'euros	2013			2012
	Avant impôt	Impôt ^(a)	Après impôt	
Résultat courant	107,3	3,8	111,1	162,6
Résultat exceptionnel	-4,1	1,7	-2,4	-1,8
Participation des salariés				0,3
Ajustement IS n-1 et autres		1,0	1,0	1,1
Résultat comptable	103,1	6,6	109,7	162,2

^(a) Le crédit d'impôt compétitivité d'un montant de 2,4 millions d'euros est comptabilisé en charges de personnel et non en impôt

28.2. Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires

En millions d'euros	2013	2012
Résultat net de l'exercice	109,7	162,2
Impôt sur les bénéfices	6,6	13,3
Résultat avant impôt	103,1	148,9
Amortis. dérogatoires et prov. réglementées (+ dotations - reprises)	1,7	2,8
Total des évaluations fiscales dérogatoires	-1,7	-2,8
Résultat avant impôt hors incidence des évaluations dérogatoires	104,8	151,7
Impôt sur les bénéfices	6,6	13,3
Impôt sur évaluations fiscales dérogatoires à 38 % en 2013 contre 36,10 % en 2012	-0,6	-1,0
Impôt total	6,0	12,3
Résultat net de l'exercice hors évaluations fiscales dérogatoires	110,8	164,0

28.3. Evolution de la charge fiscale future

<i>En millions d'euros</i>	2013 Taux 38 %	2012 Taux 36,10 %
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	14,1	12,8
Subventions d'investissement	0,1	0,1
Prov. factures à émettre action propre	0,3	0,3
Factures loi NRE	—	—
Total impôts différés à payer	14,5	13,2
Provisions et charges non déductibles	-6,6	-1,4
Impact nouvelle réglementation actifs	—	—
Ecarts conversion passif	-0,6	-0,2
Etalement frais acquisition participations	—	—
Plus-value sur Sicav	—	—
Total impôts payés d'avance	-7,2	-1,6
Total charges futures d'impôt	7,3	11,6

20.2 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Néant

20.3 ÉTATS FINANCIERS

Voir § 20.1.1 et 20.1.2

20.4 VERIFICATIONS DES INFORMATIONS FINANCIERES

Les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du Groupe relatif aux exercices clos les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 sont respectivement présentés au § 20.4.1 du document de référence déposé le 17 mai 2013 sous le numéro D.13-0542, et au § 20.4.1 du document de référence déposé le 26 avril 2012 sous le numéro D.12-0421, auprès de l'AMF.

Les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de la Société relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 sont respectivement présentés au § 20.4.2 du document de référence déposé le 17 mai 2013 sous le numéro D.13-0542, et au § 20.4.2 du document de référence déposé le 26 avril 2012 sous le numéro D.12-0421, auprès de l'AMF.

20.4.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société bioMérieux, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2 et 3 des états financiers consolidés qui exposent les effets liés à l'application de la norme IAS 19 révisée - Avantages du personnel entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme décrit dans les notes 2.13 et 15.2 de l'annexe, les provisions destinées à couvrir les engagements du groupe en matière de retraite sont calculées sur la base d'estimations actuarielles par des experts désignés par les sociétés du groupe. Nos travaux ont notamment consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que les notes 2.13 et 15.2 de l'annexe fournissent une information appropriée.
- Comme décrit dans les notes 2.8 et 6 de l'annexe, votre société procède annuellement à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie indéfinie. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les données et les hypothèses utilisées par votre société et nous avons vérifié que les notes 2.8 et 6 de l'annexe donnent une information appropriée.
- Comme décrit dans les notes 1.2.2, 10 et 29.2 de l'annexe, votre société a procédé à l'évaluation du risque de non-recouvrement sur les créances vis-à-vis des organismes publics des états d'Europe du Sud en difficultés (Portugal, Italie, Espagne et Grèce). Nos travaux ont notamment consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que les notes 1.2.2, 10 et 29.2 de l'annexe fournissent une information appropriée.
- Enfin, le groupe constitue des provisions pour couvrir les litiges, tels que décrits dans les notes 2.14 et 15.3 de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon, le 25 mars 2014
Les Commissaires aux Comptes

DIAGNOSTIC REVISION CONSEIL

Hubert de Rocquigny du Fayel

ERNST & YOUNG et Autres

Marc-André Audisio

20.4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société bioMérieux SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.10 et 15.1 de l'annexe aux comptes annuels qui exposent le changement de méthode comptable suite à l'adoption de la méthode préférentielle en matière de comptabilisation des engagements de retraite.

II. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823.9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué en note n°2.4 de l'annexe aux comptes annuels, votre société déprécie les titres de participation, dont la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur comptable. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les hypothèses et données retenues par votre société pour l'évaluation de ces titres, revoir les calculs effectués et procéder à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- Comme indiqué en note n°1.3 de l'annexe aux comptes annuels, dans le cadre de l'opération de fusion avec la société AES Chemunex intervenue sur l'exercice, votre société a enregistré en immobilisations incorporelles un mali technique de 128,9 millions d'euros. Nous nous sommes assurés du correct traitement comptable de cette opération et avons apprécié la cohérence de l'affectation de ce mali aux actifs sous-jacents donnée en notes n°1.3 et n°3 de l'annexe. Nous avons également apprécié le caractère raisonnable de la dépréciation du mali enregistrée en fin d'exercice en fonction de la valeur actuelle de ces actifs sous-jacents.
- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, les notes 2.10 et 15.1 de l'annexe aux comptes annuels exposent le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la comptabilisation des engagements de retraite. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon, le 25 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

DIAGNOSTIC REVISION CONSEIL

ERNST & YOUNG et Autres

Hubert de Rocquigny du Fayel

Marc-André Audisio

20.5 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

31 décembre 2013

20.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES

20.6.1 INFORMATIONS FINANCIERES TRIMESTRIELLES

Information financière au 31 mars 2014

20.6.2 AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES

Néant.

20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

20.7.1 POLITIQUE DE DISTRIBUTION

La politique de distribution est établie en fonction de l'analyse pour chaque exercice, des bénéfices de la Société, de sa situation financière et de tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'administration. Ainsi, à titre indicatif, la Société escompte verser, chaque année, un dividende en progression régulière, représentant environ 25 % du résultat de l'exercice.

Les dividendes non réclamés sont, dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, prescrits au profit de l'Etat.

Le Conseil d'administration proposera à l'approbation de l'Assemblée générale du 28 mai 2014 un dividende de 1 euro par action, portant à 39,5 millions d'euros le montant total qui serait distribué en juin 2014.

20.7.2 HISTORIQUE DU DIVIDENDE PAR ACTION

Dividendes par action au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-dessous décrit le montant (en euros) des dividendes distribués par la Société au cours des trois derniers exercices.

Exercice clos le	Dividende distribué en euros ^(a)	Dividende par action en euros ^(a)
31/12/2012	38 664 665,20	0,98
31/12/2011	38 664 665,20	0,98
31/12/2010	38 664 665,20	0,98

^(a) La Société n'a pas perçu de dividende au titre des actions qu'elle détenait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende a été affecté en « report à nouveau ». Par ailleurs, il est précisé que le dividende annuel était éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques fiscalement domiciliées en France conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts.

20.8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence défavorable sur la continuité de son exploitation. La Société n'est partie à aucun litige considéré comme significatif en dehors de ceux décrits en annexe des comptes consolidés (cf. notes 15.3.1 et 15.4 des annexes aux comptes consolidés 2013 (§ 20.1.1), et § 4.1.2.4 du présent document de référence).

20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif de sa situation financière ou commerciale n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2013, à l'exception des informations mentionnées au § 12.1 du présent document de référence.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL	273
21.1.1 Montant du capital souscrit	273
21.1.2 Actions non représentatives du capital	273
21.1.3 Actions détenues par l'émetteur en propre	273
21.1.4 Autres valeurs mobilières	275
21.1.5 Droit d'acquisition	275
21.1.6 Option sur le capital de tout membre du Groupe	276
21.1.7 Historique du capital social	277
21.1.8 Nantissement d'actions	277
21.1.9 bioMérieux en bourse en 2013	277
21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	278
21.2.1 Objet social	278
21.2.2 Dispositions concernant les organes d'administration	278
21.2.3 Droits et priviléges attachés aux actions	279
21.2.4 Modification des droits des actionnaires	280
21.2.5 Convocation des Assemblées générales	280
21.2.6 Dispositions retardant un changement de contrôle	281
21.2.7 Seuil de participation	282
21.2.8 Conditions de modification du capital	282

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT

Nombre d'actions émises : 39 453 740 (toutes les actions sont de même catégorie).

Montant du capital émis : 12 029 370 euros, entièrement libéré.

L'Assemblée générale du 19 mars 2001 a supprimé la référence à la valeur nominale de l'action.

21.1.2 ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

A la date de dépôt du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital.

21.1.3 ACTIONS DETENUES PAR L'ÉMETTEUR EN PROPRE

Les Assemblées générales mixtes du 30 mai 2012 et du 29 mai 2013 ont autorisé le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Aux termes de ces autorisations, l'acquisition, la cession et le transfert des actions de la Société peuvent être effectués par tous moyens et notamment par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, sur le marché ou hors marché, à l'exclusion de la vente d'options de vente, sauf en cas d'échange dans le respect de la réglementation en vigueur. La part du programme pouvant être effectuée par négociation de blocs n'est pas limitée et peut représenter la totalité du programme, dans la limite de détention de 10 % du capital.

Conformément à ces autorisations, la Société peut acheter ses actions en fonction des situations de marché en vue de (i) assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF, (ii) remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, (iii) conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, (iv) procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions.

Conformément à la septième résolution de l'Assemblée générale mixte du 29 mai 2013, le Conseil d'administration est également autorisé, à réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions acquises au titre du programme de rachat d'actions.

Au 31 décembre 2013, la Société détenait 10 613 actions, soit 0,03 % du capital.

Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses titres entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013 dans le cadre du contrat de liquidité

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées générales mixtes du 30 mai 2012 et du 29 mai 2013, ainsi que des programmes consécutifs de rachat de titres, et en exécution du contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF conclu avec la Société, la société Kepler Cheuvreux (anciennement dénommée Crédit Agricole Cheuvreux), agissant en qualité de prestataire de services d'investissement, a procédé, au cours de la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, aux opérations suivantes :

Nombre d'actions achetées	65 443
Cours moyen des achats	74,53 €
Nombre d'actions vendues	64 143
Cours moyen des ventes	73,94 €
Frais de négociations	0
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2013	9 900
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat	737 847 €
Valeur d'inventaire au 31 décembre 2013	732 973 €
Valeur nominale des actions	/
Motif des opérations	Régulation du cours
Part du capital représentée par les actions propres à la clôture	0,03 %

Les actions ainsi acquises par la société Kepler Cheuvreux l'ont exclusivement été pour répondre à l'objectif d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses titres entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013 dans le cadre d'un contrat de mandat conclu avec la société Natixis dans l'unique objectif de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés de la Société ou des sociétés de son Groupe, conformément aux autorisations données par l'Assemblée générale

Nombre d'actions achetées	3 000
Cours moyens des achats	74,69 €
Nombre d'actions vendues	0
Cours moyen des ventes	/
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2013	713
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat	53 254 €
Valeur d'inventaire au 31 décembre 2013	52 843 €
Valeur nominale des actions	/
Motif des opérations	Remise d'actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés
Part du capital représentée par les actions propres à la clôture	0,00 %

Utilisation de produits dérivés

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions et par ailleurs, il n'y a pas de positions ouvertes à l'achat ou à la vente sur des produits dérivés à la date de dépôt du présent document de référence.

21.1.4 AUTRES VALEURS MOBILIERES

- La Société a émis les actions visées au § 21.1.1 et des actions ont été attribuées gratuitement (cf. § 17.2).
- Elle a enfin procédé au placement auprès d'investisseurs institutionnels d'une émission obligataire, qui porte sur un montant de 300 millions d'euros, avec une durée de 7 ans et une échéance le 14 octobre 2020. Le coupon annuel des obligations s'élève à 2,875 %.

Les obligations ont été admises aux négociations sur le marché réglementé NYSE Euronext Paris, courant octobre 2013 mais n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les obligations sont offertes à l'extérieur des Etats-Unis d'Amérique conformément à la Régulation du Securities Act (le « Securities Act ») et ne pourront pas être offertes, vendues ou livrées aux Etats-Unis d'Amérique ou à toute personne aux Etats-Unis d'Amérique, ou pour leur compte.

Cette émission obligataire permet à bioMérieux (i) d'allonger la maturité moyenne de sa dette, dans des conditions financières intéressantes, (ii) de diversifier ses sources de financement, au-delà des lignes de crédit syndiquées existantes, et (iii) de contribuer au financement de l'acquisition de la société américaine BioFire.

21.1.5 DROIT D'ACQUISITION

Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

Capital autorisé mais non émis

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité

Titres concernés	Date et durée de l'autorisation	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Montant utilisé et décision d'utilisation
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	AG 29 mai 2013 38 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2016	0,95 % du capital (au jour de l'Assemblée)	41 700 actions ^(a) (0,11 % du capital)
Emission avec droit préférentiel	AG 29 mai 2013	4 210 280 euros (environ 35 % du capital à la date de l'AG 29 mai 2013) dont 500 millions d'euros au maximum pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Non utilisé
Augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ou de valeurs mobilières	26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015		
Emission sans droit préférentiel	AG 29 mai 2013	4 210 280 euros (environ 35 % du capital à la date de l'AG 29 mai 2013) ^(b) dont 500 millions d'euros au maximum pour les valeurs mobilières représentatives de créances ^(c)	Non utilisé
Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier	AG 29 mai 2013 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015	20 % du capital (au jour de la mise en œuvre de la délégation) ^(b) dont 500 millions d'euros au maximum pour les valeurs mobilières représentatives de créances ^(c)	Non utilisé
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AG 29 mai 2013 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015	4 210 280 euros ^(b) (environ 35 % du capital à la date de l'AG 29 mai 2013)	Non utilisé
Augmentation du nombre d'actions en cas d'augmentation de capital	AG 29 mai 2013 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015	15 % de l'émission initiale décidée dans le cadre des délégations consenties à hauteur de 35 % du capital social	Non utilisé
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'apports en nature consentis à la Société	AG 29 mai 2013 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015	10 % du capital (au jour de la mise en œuvre de la délégation) ^(b)	Non utilisé
Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au PEE	AG 29 mai 2013 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015	601 468 € (environ 5 % du capital à la date de l'AG 29 mai 2013)	Non utilisé

(a) Conseils d'administration du 29 mai 2013, 30 août 2013 et du 17 décembre 2013.

(b) Ce pourcentage/montant vient s'imputer sur le montant total d'augmentation de capital autorisé de 35 %.

(c) Ce montant vient s'imputer sur l'enveloppe totale d'augmentation de capital des valeurs mobilières représentatives de créances de 500 millions d'euros.

L'Assemblée générale du 29 mai 2013 a autorisé l'utilisation des délégations visées dans le tableau récapitulatif, en période d'offre publique sur les titres de la Société et ce, pour une durée de 18 mois, à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 29 novembre 2014.

Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe actuellement aucun autre titre pouvant donner accès au capital de la Société.

21.1.6 OPTION SUR LE CAPITAL DE TOUT MEMBRE DU GROUPE

Néant.

21.1.7 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Aucune modification du capital n'est intervenue au cours des 3 dernières années.

21.1.8 NANTISSEMENT D'ACTIONS

A la date de dépôt du présent document de référence, aucun nantissement d'action n'a été notifié à la Société.

21.1.9 BIOMERIEUX EN BOURSE EN 2013

Marché des actions bioMérieux

Admis à la cote le 6 juillet 2004, le titre bioMérieux figure dans la liste des valeurs qui forment les indices français CAC Mid 60®, SBF 120®, CAC Mid & Small®, CAC All-tradable® et CAC All-Share®. La Société figure au compartiment « A » d'Eurolist et elle est admise au SRD (Service de Règlement Différé).

bioMérieux est également intégré dans l'indice « Gaia Index 2012/2013 », « FTSE4Good Index », « Ethibel EXCELLENCE Register » et « Ethibel PIONEER Register ».

A fin décembre 2013, le cours de clôture de l'action bioMérieux s'établissait à 76,27 euros et la capitalisation boursière de bioMérieux atteignait 3 milliards d'euros. En 2013, 6 108 288 titres ont été échangés sur la plateforme NYSE Euronext.

Cours de bourse de l'action bioMérieux (Code : BIM - Code ISIN : FR0010096479)

Périodes	Cours le plus haut (en €)	Cours le plus bas (en €)	Dernier cours (en €)
2008	80,00	45,97	60,00
2009	84,30	52,60	81,68
2010	92,40	66,95	73,82
2011	84,00	53,25	55,24
2012	75,79	54,50	72,00
Janvier 2013	77,30	70,00	70,32
Février 2013	75,15	70,32	74,47
Mars 2013	77,45	70,56	73,57
Avril 2013	74,65	68,75	72,19
Mai 2013	75,85	71,81	73,73
Juin 2013	77,03	71,91	74,44
Juillet 2013	77,34	72,06	76,88
Août 2013	81,92	75,19	75,72
Septembre 2013	79,63	71,00	71,60
Octobre 2013	74,70	70,65	73,96
Novembre 2013	75,21	73,08	74,64
Décembre 2013	76,47	72,73	76,27
Janvier 2014	81,40	73,59	77,98
Février 2014	78,15	74,25	77,00
Mars 2014	82,87	74,60	79,62

Source : NYSE Euronext

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1 OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La Société a pour objet en France et dans tous autres pays :

- de manufacturer, produire, fabriquer, empaqueter, distribuer, acheter, vendre, importer et exporter tous produits et appareils et toutes techniques et savoir-faire utilisés en particulier à des fins de diagnostic, de prévention et de thérapie, notamment dans le domaine de la santé ;
- d'entreprendre toutes études et recherches et développer, obtenir, concéder, conserver, contrôler, exploiter, améliorer, y compris par l'utilisation de licences et sous-licences, toutes marques, noms commerciaux, brevets, techniques, inventions, améliorations, formules, dessins, procédés, etc. concernant, de quelque façon que ce soit, les produits ci-dessus mentionnés ou se rapportant, de quelque façon que ce soit, à l'industrie et au commerce desdits produits ;
- de participer, directement ou indirectement, dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un quelconque des objets précités ou de nature à les favoriser, soit par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports ou de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation, soit de toute autre manière ;
- d'entreprendre toutes opérations rentrant dans le champ de ses activités, soit seule et pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, à la commission, en courtage, à forfait, en régie, comme représentants, mandataires de toutes firmes ou à tout autre titre et ;
- d'une façon générale, d'effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou autres se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou à tous autres objets similaires, y compris le développement de moyens d'expansion, de promotion, de publicité, de négoce ou de transport des matières premières, des produits intermédiaires ou finis, ainsi que le pouvoir d'acheter, acquérir, détenir, transmettre, louer, hypothéquer ou disposer de biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, relatifs aux buts susnommés ou susceptibles de les développer.

21.2.2 DISPOSITIONS CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION (ARTICLES 11 A 17 DES STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)

La Société est administrée par un Conseil composé de 3 membres au moins et du maximum fixé par la loi.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Conseil d'administration peut également nommer parmi ses membres un ou plusieurs Vice-Présidents.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale.

La durée des fonctions des membres du Conseil est de 4 ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration fait obligation pour chaque membre du Conseil d'administration de détenir, pendant toute la durée de son mandat, au moins 10 actions.

Le Conseil d'administration peut recevoir, à titre de jetons de présence, une rémunération fixe annuelle déterminée par l'Assemblée générale et maintenue jusqu'à nouvelle décision d'une autre Assemblée.

La répartition de ces jetons de présence est faite entre les membres du Conseil comme ce dernier le décide. Il est alloué aux administrateurs membres des comités une part supérieure à celle des autres administrateurs.

La Direction Générale de la Société est assurée par le Président du Conseil d'administration.

Pour plus de détails, voir le Rapport du Président en Annexe 1 du présent document de référence.

21.2.3 DROITS ET PRIVILEGES ATTACHES AUX ACTIONS

Répartition statutaire des bénéfices (articles 10, 22 et 23 des statuts)

Chaque action donne droit, dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé (i) cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte et (ii) toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'Assemblée générale pour, sur la proposition du Conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions dans les conditions fixées par la loi. Les réserves dont l'Assemblée générale a la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

En outre, l'Assemblée générale peut, au moyen de bénéfices ou de réserves, autres que la réserve légale, décider l'amortissement intégral ou partiel des actions et, à due concurrence, le droit au remboursement de leur valeur nominale.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut par le Conseil d'administration. Les dividendes doivent être réglés dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice social, sauf prolongation de ce délai par décision de justice. Le Conseil d'administration peut, sous réserve des dispositions prévues par la loi, mettre en distribution un ou plusieurs acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice.

Participation aux Assemblées (article 19 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dans les conditions prévues par la loi.

Tout actionnaire peut se faire représenter dans toutes les Assemblées conformément aux dispositions légales en vigueur. Il peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. L'assistance personnelle de l'actionnaire à l'Assemblée annule tout vote par correspondance ou tout vote par procuration.

Enfin, tout actionnaire peut participer aux Assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et les règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée générale du 29 mai 2013 a modifié l'article 19 des statuts de la Société afin de permettre lors des prochaines assemblées, le cas échéant, de voter par correspondance par voie électronique.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont établis et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

Droit de vote (article 20 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions, toutes catégories confondues, entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom d'un même titulaire.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi. En particulier, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent successible ne fait pas perdre le droit acquis ou n'interrompt pas le délai de cinq ans.

La fusion ou la scission de la Société est également sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Les actions provenant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes bénéficiant du droit de vote double dès leur émission dans la mesure où elles sont attribuées à raison d'actions bénéficiant déjà de ce droit.

Le droit de vote double a été mis en place par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mars 1999.

Forme des actions et identification des actionnaires (article 8 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur ; elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées.

La Société a la possibilité de faire usage des dispositions législatives et réglementaires prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées.

21.2.4 MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

Toute modification des droits des actionnaires est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

21.2.5 CONVOCATION DES ASSEMBLEES GENERALES

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Le Conseil peut décider lors de la convocation, de retransmettre publiquement l'intégralité de la réunion par visioconférence et/ou télétransmission, sous réserve des dispositions prévues par la Loi. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

La Société publie au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires un avis contenant notamment le texte des projets de résolutions qui seront présentées à l'Assemblée dans les conditions prévues par la Loi.

Les Assemblées générales sont convoquées par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires dans les délais prévus par la Loi.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont convoqués par lettre ordinaire ; ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée, s'ils adressent à la Société le montant des frais de recommandation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dans les conditions prévues par la Loi.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire dans toutes les Assemblées.

21.2.6 DISPOSITIONS RETARDANT UN CHANGEMENT DE CONTROLE

- Répartition du capital : cf. § 18.1.
- Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions : cf. § 21.2.7.
- Mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel :
 - Il existe un fonds commun de placement mis en place lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés de bioMérieux suite à son introduction en bourse, dénommé « OPUS Classic ».
- Pouvoirs du Conseil d'administration pour le rachat d'actions : l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2013 a consenti au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour lancer un programme de rachat d'actions, d'en déterminer les modalités et de mettre en œuvre cette autorisation aux seules fins :
 - d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement ;
 - de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;
 - de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
 - de procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'action.

En particulier, le Conseil d'administration est autorisé à procéder à l'achat pour la Société de ses propres actions dans la limite légale de 10 % de son capital, étant précisé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 %, conformément aux dispositions légales.

- Délégations de compétence et de pouvoirs

Le tableau des délégations de compétence et de pouvoirs consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration concernant les émissions d'actions figure au § 21.1.5.

L'assemblée générale du 29 mai 2013 a autorisé le Conseil d'administration à utiliser ces délégations en période d'offre publique.

- Droit de vote

L'article 20 des statuts de la Société prévoit qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions, toutes catégories confondues, entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom d'un même titulaire.

- Indemnités de départ du Président Directeur Général dues en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie (cf. § 15.1).

- Clauses de changement de contrôle

Certains contrats auxquels la Société est partie sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin dans le cas d'un changement de contrôle. Le tableau ci-dessous reprend la liste des principaux contrats concernés.

Nature du contrat	Cocontractant	Objet
Contrat de prêt	8 banques	Prêt syndiqué d'un montant de 350 millions d'euros, à échéance mars 2017
Emprunt obligataire	Public	Emprunt obligataire d'un montant de 300 millions d'euros à échéance octobre 2020
Contrat de licence	Roche Diagnostics	NT-pro-BNP
Contrat de licence	Université Paul Sabatier/ Pr. Serre	Filagrine
Contrat de licence (croisée)	Knome Inc.	Séquençage
Contrat de licence	Wellcome Trust Limited	B-Raf genetic mutations associated with cancer

bioMérieux n'a pas connaissance d'autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur ses titres, tels que listés par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

21.2.7 SEUIL DE PARTICIPATION

Franchissements de seuils (article 10 des statuts)

La loi impose à tout actionnaire l'obligation d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») du franchissement des seuils légaux et ce, par lettre en indiquant notamment la part du capital et des droits de vote qu'elle détient, dans les délais légaux.

Par ailleurs, l'article 10 des statuts de la Société fait obligation à toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote de la Société et correspondant à 1 % du capital social ou des droits de vote de la Société, puis pour toute tranche supplémentaire de 1 %, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil, le nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède, ainsi que des titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

L'obligation d'information s'applique également lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droit de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés au paragraphe ci-dessus.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée, à la demande (consignée au procès-verbal de l'Assemblée générale) d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction au moins égale à 5 % du capital ou des droits de vote de la Société, par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce, pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte d'actionnaires non-résidents conformément à l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations de déclaration des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations de franchissements de seuils pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

21.2.8 CONDITIONS DE MODIFICATION DU CAPITAL

Il n'existe aucune disposition particulière, ni dans les statuts ni dans aucun autre document, plus stricte que la loi en matière de modification du capital social de bioMérieux.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des deux dernières années, la Société n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS

23.1 DECLARATION OU RAPPORT D'EXPERT

Néant.

23.2 INFORMATION D'UNE TIERCE PARTIE

Néant.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du document de référence, l'acte constitutif, les statuts de la Société, les procès-verbaux d'Assemblées générales, les informations financières historiques de la Société pour chacun des deux exercices précédent la publication du présent document de référence, les rapports des Commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société, à Marcy l'Etoile, Rhône.

Les communiqués de la Société et les rapports annuels comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société sont accessibles sur le site Internet de la Société.

De manière générale, et conformément à l'article 221-3 du Règlement Général de l'AMF, l'ensemble de l'information réglementée au sens de l'article 221-1 du même Règlement, ainsi que les Statuts à jour de la Société sont disponibles sur le site internet « Relations Investisseurs » de la Société (www.biomerieux-finance.com).

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

La liste des filiales et participations figure à la note 5.1 des annexes des comptes sociaux 2013.

ANNEXES

ANNEXE 1 : RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	288
ANNEXE 2 : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	303
ANNEXE 3 : INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL	305
ANNEXE 4 : RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE ET SOCIAL SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013	306
ANNEXE 5 : COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION AU 15 AVRIL 2014	323
ANNEXE 6 : LEXIQUE DES TERMES SCIENTIFIQUES	324

ANNEXE 1

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR (1) LA COMPOSITION DU CONSEIL (2) LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET (3) LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le présent Rapport a été soumis au Comité d'Audit et arrêté par le Conseil d'administration du 18 mars 2014.

Il est rappelé que ce Rapport a été rédigé en concertation avec différents départements de la Société, notamment les Directions des Affaires Juridiques et Propriété Intellectuelle, des Affaires Réglementaires, Financière, Système de Management de la Qualité, Health, Security and Environment (HSE), Systèmes d'Informations, Ethique & Conformité, et de l'Audit Interne.

1. COMPOSITION DU CONSEIL ET APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRESENTATION EQUILIBREE DES FEMMES ET DES HOMMES EN SON SEIN

1.1 - Composition et organisation

La Société est constituée sous forme de société anonyme à Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a décidé de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'administration (cumul des fonctions) et de nommer un Directeur Général Délégué, administrateur.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, Monsieur Jean-Luc Belingard est Président Directeur Général. Monsieur Alexandre Mérieux est Directeur Général Délégué. Ils assument leurs fonctions pour la durée de leur mandat d'administrateur, à savoir jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2014 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

En outre, les fonctions d'administrateur de Messieurs Alain Mérieux, Michele Palladino, Michel Angé, Georges Hibon et Philippe Archinard prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2014 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Au cours de l'exercice écoulé, aucun mandat d'administrateur n'a pris fin ou n'a été renouvelé.

Au 31 décembre 2013, le Conseil d'administration est composé de neuf administrateurs dont quatre sont indépendants. Le détail de chacun des mandats est donné au § 7 du rapport de gestion social 2013.

Le Conseil d'administration n'est plus assisté de censeur depuis l'Assemblée générale annuelle 2012.

Enfin, quatre représentants du Comité d'Entreprise participent aux séances du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de la Société a adopté, le 15 mars 2004, un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires. Ce règlement a ensuite été mis à jour en 2007, 2009 et en 2010 afin de tenir compte des nouvelles dispositions légales et des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF. L'ensemble des membres du Conseil s'est engagé à le respecter.

Ce règlement intérieur prévoit qu'avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge, ainsi que de la réglementation relative aux infractions boursières. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, du règlement intérieur et des compléments d'information que le Conseil d'administration peut lui avoir apportés et s'y conformer.

Il prévoit également que l'administrateur :

- (i) bien qu'étant lui-même actionnaire et devant posséder au moins dix actions, représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise ;
- (ii) a l'obligation de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ;
- (iii) doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires ;
- (iv) doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des Comités auxquels il appartient ;
- (v) doit se considérer astreint à une stricte obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes vis-à-vis des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions ;
- (vi) est tenu à une obligation de loyauté ; et
- (vii) ne doit effectuer des opérations sur les titres de la Société que conformément au Code de bonne conduite adopté par la Société.

1.2 - Administrateurs indépendants

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient, directement ou indirectement, aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement.

Compte tenu de cette définition, au 31 décembre 2013, le Conseil d'administration comprenait quatre administrateurs indépendants sur les neuf qui le composaient :

- Madame Marie-Hélène Habert,
- Monsieur Michele Palladino,
- Monsieur Michel Angé,
- Monsieur Harold Boël.

1.3 - Application du principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'administration

L'Assemblée générale du 30 mai 2012 a nommé Madame Marie-Hélène Habert en qualité d'administrateur pour une durée de quatre années.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2014 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la nomination d'une femme en qualité d'administrateur, en remplacement d'un administrateur dont le mandat arrive à expiration.

Le Conseil d'administration continuera de proposer, progressivement, aux prochaines Assemblées générales des actionnaires de la Société, la nomination de femmes en qualité d'administrateur.

2. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 - Cadre légal du gouvernement d'entreprise

La Société se conforme en matière de gouvernement d'entreprise aux obligations légales et a également choisi de se référer au Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF qui synthétise les principes de gouvernement d'entreprise en vigueur. Ce code est consultable en ligne sur le site internet du MEDEF (http://www.medef.com/fileadmin/www.medef.fr/documents/AFEP-MEDEF/Code_de_gouvernement_entreprises_Afep_Medef_juin_2013.pdf).

Les dispositions de ce code qui ont été écartées, ainsi que les motifs, sont exposés ci-après :

Concernant les mandats des dirigeants

Le renouvellement par tranche ou par bloc des mandats : compte tenu du renouvellement en 2010 du mandat de sept administrateurs sur neuf, le système de non-renouvellement par tranche ou bloc, est difficilement applicable. Ainsi, l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2013, devra voter le renouvellement de sept mandats d'administrateurs sur neuf.

Concernant l'évaluation de la Direction Générale par le Conseil d'administration

L'évaluation des performances de la Direction Générale est appréciée par les membres du Conseil d'administration de manière indépendante et collégiale.

Compte-tenu, d'une part de l'exercice de la Direction Générale par le Président et donc de sa présence aux réunions du Conseil d'administration, et d'autre part de la présence de Monsieur Alexandre Mérieux en qualité d'administrateur et Directeur Général Délégué, l'évaluation des performances de la Direction Générale est appréciée par les membres du Conseil d'administration en présence de la Direction Générale.

2.2 - Les travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'il doit spécifiquement et obligatoirement se prononcer sur (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en œuvre et (iii) l'autorisation de procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités...), non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget et qui excède 30 millions d'euros.

Enfin, le règlement intérieur prévoit également que le Conseil d'administration est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société et plus particulièrement de la situation financière, de la situation de la trésorerie, ainsi que des engagements de la Société.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à cinq reprises. L'émarginage du registre de présence au Conseil d'administration fait apparaître que tous les administrateurs étaient présents ou représentés à chacune de ces réunions, et le Conseil a ainsi notamment :

- procédé à l'examen des revues trimestrielles de la marche des affaires sociales et des projets majeurs de la Société ;
- arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et préparé l'Assemblée générale, notamment par l'approbation des différents rapports légaux et le descriptif de programme de rachat d'actions ;
- arrêté les comptes semestriels et le rapport y afférent ;
- évalué le fonctionnement du Conseil d'administration, et sa composition ;
- arrêté la rémunération du Président Directeur Général pour l'année passée (constatation de l'atteinte des objectifs) et fixé les objectifs de sa rémunération pour l'année à venir ;
- délibéré sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- donné délégation de pouvoir à son Président Directeur Général pour l'année 2014 en matière de cautions, avals et garanties ;
- autorisé l'émission d'un emprunt obligataire ;
- autorisé l'acquisition de la société américaine BioFire Diagnostics Inc. et son financement ;

- décidé de la fusion simplifiée par voie d'absorption de la société AES Chemunex SA ;
- attribué gratuitement des actions aux salariés du Groupe ;
- mis en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions ;
- approuvé des conventions réglementées.

Le Conseil d'administration consacre, comme décrit dans son règlement intérieur, une fois par an, un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin notamment (i) d'évaluer la qualité et l'efficacité des débats au sein du Conseil, (ii) d'apprécier le rôle effectif du Conseil d'administration dans l'exercice de ses missions, (iii) d'analyser les raisons d'éventuels dysfonctionnements perçus par le Président, les administrateurs ou les actionnaires et (iv) d'analyser les critères d'indépendance des administrateurs.

Lors de sa réunion du 18 mars 2014, le Conseil d'administration a procédé à son auto-évaluation à partir notamment d'un questionnaire dans lequel chaque administrateur a pu faire part de sa position. L'analyse des réponses reçues, sur lesquelles le Conseil d'administration a débattu, a fait apparaître qu'une très large majorité des administrateurs estime que les missions et attributions du Conseil sont bien remplies et que son fonctionnement est satisfaisant tant dans la qualité et la quantité que l'efficacité de ses réunions. Les administrateurs jugent qu'ils ont un accès suffisant à l'information relative au Groupe et à son environnement. L'information qu'ils reçoivent pour débattre des sujets est jugée, par la majorité des administrateurs, comme ayant été présentée avec des analyses internes ou externes suffisantes pour leur prise de décision. Afin d'améliorer cette diffusion d'information, certains administrateurs recommandent qu'une information écrite plus complète leur soit communiquée (dans le cadre des comités uniquement) alors qu'elle est désormais diffusée suffisamment en amont des réunions. Ils se sentent pleinement indépendants par rapport à la Direction Générale avec une bonne liberté de parole individuelle et apprécient les efforts d'explications, le partage de connaissance et la présence des membres de la direction et du management

2.3 - Les Comités spécialisés du Conseil

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'administration peut constituer un ou plusieurs Comités permanents ou temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les comités sont chargés d'étudier les questions que le Conseil ou son Président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du Conseil relativement à ces questions, et de rapporter leurs conclusions au Conseil sous forme de comptes rendus, de propositions, d'informations ou de recommandations.

Le rôle des comités est strictement consultatif. Le Conseil apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par les études, investigations ou rapports des comités et n'est pas tenu par les éventuelles recommandations émises par les comités.

2.3.1 - Le Comité d'Audit

Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein et ne faisant pas partie de la Direction de la Société. Il comporte une majorité d'administrateurs indépendants et un membre au moins présente des compétences particulières en matière financière et comptable.

Le Comité d'Audit, constitué le 20 décembre 2002, est composé, au 31 décembre 2013, de Messieurs Michel Angé, Harold Boël et Georges Hibon. Messieurs Michel Angé et Harold Boël sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société. Le Comité est donc composé aux deux tiers de membres indépendants. Monsieur Michel Angé assure la présidence de ce Comité.

Michel Angé, compte-tenu de sa formation et de son expérience professionnelle dans la banque, est le membre du Comité d'Audit « présentant des compétences spécifiques en matière financière ou comptable » tel que prévu par l'article L.823-19 du Code de Commerce et le Rapport du groupe de travail sur le comité d'audit (AMF, 22 juillet 2010). Messieurs Hibon et Boël, au regard de leur parcours professionnel dans les directions générales de grands groupes pharmaceutiques pour le premier, et industriels pour le second, présentent également les compétences requises.

Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité se réunit (y compris par conférence téléphonique) autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes annuels et semestriels par le Conseil d'administration. Le Comité désigne un Président parmi ses membres, n'exerçant aucun mandat (autre que le mandat d'administrateur) et aucune fonction managériale au sein de la Société et du Groupe. Le Comité invite, en fonction des points mis à l'ordre du jour, les membres de la Direction Financière, de la Direction Générale, de l'Audit Interne, des Relations Investisseurs ou encore les Commissaires aux comptes. Il peut avoir recours à des experts extérieurs, en tant que de besoin. Le Comité d'Audit peut, en concertation avec le Président du Conseil d'administration, disposer de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission.

Travaux du Comité d'Audit

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité d'Audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration en étant notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ; de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ; du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ; du contrôle de l'indépendance des Commissaires aux comptes et de la revue des projets de communication financière portant notamment sur les comptes semestriels et sur les ventes trimestrielles.

Le Comité d'Audit se réunit environ 4 jours avant le Conseil d'administration qui arrête les comptes annuels et semestriels et fait un compte rendu de sa réunion. Il s'est réuni à six reprises en 2013. Tous ses membres étaient présents à toutes les réunions.

Il a notamment procédé à la revue des communiqués de presse portant sur le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2012, les comptes annuels 2012, les comptes semestriels 2013, le chiffre d'affaires du premier, du deuxième et du troisième trimestre 2013. Il a revu les comptes semestriels et annuels et rapports y afférents. Le Comité a également examiné le Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et les principaux litiges, risques et engagements hors bilan et les conditions d'émission d'un emprunt obligataire. Enfin, il a fait un point sur le contrôle interne et la gestion des risques, notamment en débattant avec les responsables de l'audit interne sur les missions menées au cours de l'année et sur le planning prévu pour l'année à venir. Le Directeur Financier a présenté les comptes annuels et semestriels incluant les annexes et les engagements hors bilan, et les Commissaires aux comptes ont fait un rapport détaillé de leur mission d'audit sur ces comptes.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité d'Audit a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a présenté les observations qu'il a jugées utiles.

2.3.2 - Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations

Composition du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein. Il est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité des rémunérations de la Société a été créé par le Conseil d'administration du 15 mars 2004 et modifié par le Conseil d'administration du 3 septembre 2010 qui a décidé de modifier les attributions dudit Comité afin de les étendre à des fonctions en matière de Ressources Humaines. Sa dénomination a été adaptée en conséquence en Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations.

Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations était constitué, au 31 décembre 2013, de Messieurs Michel Angé, Michele Palladino et Alain Mérieux. Messieurs Michele Palladino et Michel Angé sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société. Le Comité est composé aux deux tiers de membres indépendants. Monsieur Alain Mérieux assure la présidence de ce Comité.

Fonctionnement du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations

Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président du Conseil d'administration.

En matière de nominations, le Comité des Ressources Humaines a la charge de faire des propositions sur la composition du Conseil après avoir examiné tous les éléments qu'il doit prendre en compte dans sa délibération : équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, recherche et appréciation des candidats possibles, opportunité des renouvellements de mandats. En particulier, il doit organiser une procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs indépendants et réaliser ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès de ces derniers.

En matière de succession, le Comité doit établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible.

En matière de rémunération des mandataires sociaux, le Comité a pour missions principales de (i) faire des recommandations au Conseil d'administration concernant la rémunération fixe et variable, le régime de retraite et de prévoyance complémentaire et spécifique, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers du Président Directeur Général et, le cas échéant, du Directeur Général Délégué, (ii) proposer au Conseil d'administration un montant global pour les jetons de présence des administrateurs, les règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de l'assiduité des administrateurs au Conseil d'administration et dans les Comités et (iii) proposer au Conseil, le cas échéant, les règles de fixation de la part variable de rémunération des mandataires sociaux et en contrôler l'application. Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations est également informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux.

Concernant la politique de stock-options et d'attribution gratuite d'actions, le Comité soumet au Conseil d'administration ses observations sur la politique générale d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions de la Société proposée par le Président Directeur Général et, le cas échéant, le Directeur Général Délégué, et se prononce notamment sur les différentes catégories d'attributaires, les options accordées aux mandataires sociaux étant examinées au cas par cas par le Comité.

Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations s'est réuni, en présence de tous ses membres, à deux reprises en 2013. Les principaux sujets abordés au cours de ces réunions ont été les suivants : la politique de rémunération, le choix de nouveaux administrateurs, les attributions gratuites d'actions, la rémunération du Président Directeur Général et les modifications apportées au plan de retraite de bioMérieux Inc.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a remis toutes les informations utiles.

2.4 - Exercice de la Direction Générale

2.4.1 - Direction Générale

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

L'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général, est contrebalancée par la présence d'un Directeur Général Délégué, position occupée par Monsieur Alexandre Mérieux, dont les pouvoirs ne sont pas limités par rapport à ceux du Directeur Général. Par ailleurs, le Président Directeur Général ne prend aucune décision majeure sans accord du Conseil d'administration, qui statue collégialement, tel qu'indiqué ci-après.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général, à l'exception de certaines dispositions de son règlement intérieur qui impose au Directeur Général de le saisir concernant (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en œuvre et (iii) l'autorisation de procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités...) non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget et qui excède 30 millions d'euros.

La Direction Générale de bioMérieux est assistée dans ses fonctions par 3 Comités.

2.4.2 - Les Comités

Comité Stratégique

Ce Comité, composé aujourd’hui de trois membres (Messieurs Alain Mérieux, Alexandre Mérieux et Jean Luc Belingard), propose les orientations à moyen et long terme du Groupe et en particulier, (i) les axes de développement des domaines d’activité, (ii) les options scientifiques et technologiques, (iii) les axes de développement géographique, (iv) les stratégies d’alliance et de collaboration et (v) les axes de communication et de gestion de l’image du Groupe.

Comité de Direction

Ce Comité qui est présidé par Monsieur Jean-Luc Belingard, Président Directeur Général, regroupe Alexandre Mérieux - Directeur Général Délégué et Directeur de l’Unité Microbiologie et Opérations Industrielles, Michel Baguenault - Directeur des Ressources Humaines et Communication, Thierry Bernard - Directeur Opérations Commerciales Monde, Relations Investisseurs & Executive VP Chine, Nicolas Cartier - Directeur de l’Unité Microbiologie Industrielle, François Lacoste - Directeur Qualité Globale et de l’Unité Immunoessais, Marc Mackowiak - Chief Executive Officer de bioMérieux, Inc., Mark Miller, Directeur Médical et Directeur des Affaires Réglementaires, Alain Pluquet, Directeur de l’Unité Innovation et Systèmes, Claire Giraut – Directrice Finance, Achats et Systèmes d’information, et Stefan Willemsen, Directeur du Business Development, Affaires juridiques et Propriété Industrielle.

Ce Comité est en charge de l’application de la stratégie générale de la Société décidée par le Conseil d’administration. Il se réunit une fois par trimestre. Chaque session inclut une revue des opérations, de la situation financière, des ventes, de la situation en terme de ressources humaines, ainsi qu’un suivi de la stratégie et d’une analyse de la gestion du portefeuille de recherche et développement. Sa mission est de piloter les projets stratégiques, de décider des priorités et de mettre en œuvre les moyens nécessaires auprès des différentes directions de la Société, notamment de décider des investissements industriels (corporéels ou incorporéels) importants.

En parallèle, un comité restreint se réunit mensuellement sur des sujets nécessitant une prise de décision rapide.

Le Comité de Direction est tenu informé par le Global Compliance Officer du déroulement du Programme Ethique et Conformité (cf. § 3.3.1 de la présente Annexe 1), ainsi que par l’Audit interne de l’établissement du plan d’audit annuel ainsi que du résultat de ses interventions.

En matière de Recherche & Développement, le Comité de Direction est assisté par le comité Recherche et Développement (R&D) :

Comité R&D

En 2011, un Comité Recherche et Développement a été créé. Présidé par Jean-Luc Belingard, son rôle est :

- sur le plan scientifique, d’identifier, d’évaluer et de coordonner de nouvelles orientations innovantes, avant proposition au Comité de Direction ;
- sur le plan fonctionnel, d’optimiser les outils, méthodes, échanges permettant aux équipes de Recherche et Développement de servir efficacement les besoins des Unités.

Il choisit les nouveaux projets, en nomme les équipes et leur alloue des ressources. Il suit l’avancement des projets jusqu’à la commercialisation du produit concerné.

2.5 - Rémunérations et informations visées à l’article L. 225-100-3 du Code de Commerce

Le détail de la politique de rémunération et les montants des rémunérations versées aux administrateurs, au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué sont communiqués dans le Rapport de gestion publié dans le document de référence 2013.

Les informations prévues par l’article L. 225-100-3 (éléments susceptibles d’avoir une incidence en cas d’offre publique) figurent dans le Rapport de gestion, publié dans le document de référence 2013.

2.6 - Participation des actionnaires aux Assemblées générales

Le mode de convocation et de participation aux Assemblées générales figure aux articles 19 et 20 des statuts.

3. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

3.1 - Organisation générale du Contrôle Interne

Objectifs, périmètre et référentiel utilisé

Le Contrôle Interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- conduite des opérations, en ligne avec les orientations fixées par la Direction Générale ;
- fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- gestion et maîtrise des risques opérationnels et financiers.

Toutefois le Contrôle Interne ne peut fournir une garantie absolue que ces objectifs seront réalisés.

Le dispositif de Contrôle Interne du Groupe s'appuie sur :

- le référentiel « Internal Control - Integrated Framework » émis par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) ;
- le Cadre de Référence de l'AMF : « les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne » ;
- les recommandations publiées par l'AMF.

Le dispositif de Contrôle Interne couvre l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

3.2 - Acteurs du Contrôle Interne

Direction Générale

La Direction Générale ainsi que le Conseil d'administration, à travers le Comité d'Audit, participent aux activités de pilotage et de supervision du Contrôle Interne. Pour cette supervision, la Direction Générale s'appuie sur les travaux d'audits tels que décrits ci-après (cf. § 3.4 de la présente Annexe 1).

Direction Financière

Sous l'autorité du Directeur Administratif et Financier, membre du Comité de Direction, la Direction Financière encadre des fonctions centralisées (contrôle de gestion, reporting et consolidation, trésorerie, financement et fiscalité), et les Directions Administratives et Financières de chacune des autres entités du Groupe.

Direction Système de Management de la Qualité

Le Département Système de Management de la Qualité (SMQ) a changé de rattachement direct au sein du Comité de Direction en 2013 afin de renforcer son indépendance et de continuer à mener à bien les missions décrites ci-dessous :

- la conformité des processus mis en œuvre pour concevoir, produire, distribuer, installer et maintenir les produits de bioMérieux aux besoins des clients et aux exigences réglementaires ;
- l'efficacité du système de management de la qualité de l'ensemble des entités du Groupe ;
- le suivi des réclamations émanant de clients et la mise en œuvre du processus de vigilance.

Cette Direction met en œuvre les moyens nécessaires en vue d'appliquer ou de faire appliquer par l'ensemble du personnel de l'entreprise les règles nécessaires à la réalisation des objectifs qualité et intervient notamment pour autoriser la mise sur le marché des produits, décider des mesures d'information aux clients et, le cas échéant, des actions correctives de terrain, incluant les rappels de produits.

Une procédure dite de « Post Market Surveillance » a également été mise en œuvre ; cette procédure consiste à évaluer de manière régulière la conformité, la performance et la pertinence du produit. Cette évaluation, largement documentée, est discutée et validée avec plusieurs départements opérationnels : Marketing, R&D, Opérations Industrielles, Service Client.

Le poste de responsable Qualité Développement Produit a été créé en 2014 afin d'améliorer les processus de développement des produits.

Direction Health, Security and Environment (HSE)

La Direction HSE élabore, soutient et contrôle l'application de la politique hygiène, sécurité et environnement.

Une politique hygiène, sécurité et environnement a été définie. Elle prévoit différentes mesures, recouvrant notamment (i) la prévention des accidents et des maladies professionnelles avec le suivi d'indicateurs spécifiques, (ii) la recherche d'une plus grande efficacité énergétique, la préservation des ressources naturelles et de l'environnement, (iii) la limitation des accès aux différents sites, ainsi qu'aux lieux et aux informations sensibles. Cette politique est élaborée par la Direction HSE et est mise en œuvre par la hiérarchie de chaque entité qui, sur son propre périmètre, a la charge d'assurer la protection des personnes, des actifs, ainsi que la maîtrise des conséquences des activités de bioMérieux sur l'environnement.

Le département HSE assure également la veille de toutes les exigences réglementaires dans leur domaine (au niveau international, national et local), ainsi que le développement et la mise en œuvre des processus et procédures pour assurer leur conformité.

Direction des Systèmes d'Information

Les missions de la Direction des Systèmes d'Information visent à :

- supporter la stratégie et les processus métiers de bioMérieux en fournissant les services et produits répondant aux besoins exprimés par les utilisateurs du système d'information, en identifiant des opportunités de développement au travers de solutions innovantes et ce dans le respect des lois et des règles existantes ;
- assurer la disponibilité, la continuité et la performance des services informatiques mis à disposition, ainsi que d'en maîtriser les coûts ; apporter un support technique et fonctionnel aux clients internes et optimiser le potentiel des solutions et des services mis à disposition ;
- implémenter, exécuter et suivre le programme de sécurité informatique sur la base d'une gestion des risques pour garantir le contrôle et la protection des informations (confidentialité, intégrité) selon la classification établie ;
- réaliser des audits sur les processus internes et ceux de partenaires externes, afin de mesurer et contrôler la bonne exécution et le respect des procédures.

Pour réaliser ces objectifs, cette Direction est répartie sur différents sites du Groupe et plus particulièrement en France, aux Etats-Unis et en Chine. Elle s'appuie également sur un réseau de partenaires externes, notamment pour les opérations de proximité.

Une organisation et des processus de gouvernance des Systèmes d'information permettent de définir les priorités, décliner les objectifs puis suivre la bonne exécution des projets et la performance opérationnelle des services à l'aide d'indicateurs et d'enquêtes de satisfaction suivis tout au long de l'année.

Direction des Affaires Juridiques et de la Propriété Industrielle

La Direction des Affaires Juridiques et de la Propriété Industrielle assure la formalisation des rapports de bioMérieux avec l'extérieur (fournisseurs, clients, partenaires, Etats...) et la gestion du gouvernement d'entreprise en veillant à respecter les lois et règles existantes et à préserver l'intérêt de l'entreprise. Elle organise, en liaison avec les Directions concernées, la protection et la valorisation de l'innovation scientifique créée par bioMérieux. Pour réaliser ces objectifs, cette Direction s'est organisée en trois centres principaux en France, aux Etats-Unis et plus récemment en Chine ; elle s'appuie sur un réseau de consultants dans le reste du monde. Elle est organisée par expertise fonctionnelle et par zone géographique.

Global Compliance Officer

Rapportant régulièrement au Président Directeur Général, le Global Compliance Officer est responsable de l'établissement, de la promotion, et du suivi de la mise en place de toutes les règles d'éthique et de conformité, conformément aux lois applicables et au Code de bonne conduite de la Société (cf. § 3.3.1 de la présente Annexe 1).

3.3 - Le processus global de Contrôle Interne

3.3.1 - Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle de bioMérieux s'appuie sur les éléments suivants :

Programme Ethique et Conformité

Ce Programme est placé sous la responsabilité du Global Compliance Officer.

Son objectif est de garantir les politiques et pratiques qui illustrent clairement, tant en interne qu'en externe, l'engagement de bioMérieux pour une culture d'entreprise respectueuse de l'éthique et de l'intégrité. Le Programme vise à promouvoir une conduite éthique dans toutes les négociations commerciales de la Société, à former les collaborateurs au code d'éthique et aux lois qui s'y rapportent et à permettre à ceux qui ont des questions ou des inquiétudes, de les exprimer.

Le Global Compliance Officer est assisté d'un Comité Ethique et Conformité composé de représentants de différentes fonctions de l'organisation, dont : Opérations Globales, Opérations Commerciales, Finance, Ressources Humaines, Affaires Réglementaires, Affaires Juridiques, R&D, Systèmes d'Information, Communication interne et Audit interne.

Le Global Compliance Officer et le Comité Ethique et Conformité rendent compte du niveau de conformité de la Société et du déroulement du Programme au Comité de Direction.

Le Programme Ethique et Conformité s'appuie sur les éléments suivants :

Les valeurs piliers de bioMérieux

Le Groupe a défini ses valeurs piliers sous forme de convictions et de comportements qui permettent d'accompagner les collaborateurs au quotidien.

Le Code de bonne conduite Groupe

Le Groupe a défini, dans son Code de bonne conduite, les règles de conduite et d'intégrité encadrant le comportement de ses collaborateurs. Il a été remis à l'ensemble des salariés. Il permet de sensibiliser les collaborateurs du Groupe sur les points suivants :

- Respect des Lois ;
- Santé, Sécurité et Environnement ;
- Conflits d'Intérêts ;
- Ethique Professionnelle et Intégrité ;
- Protection et Utilisation Appropriée des Actifs ;
- Responsabilités Sociales.

Programme de prévention de la corruption

En complément du Code de bonne conduite du Groupe, la Société s'est dotée d'un manuel de prévention de la corruption qui informe les employés sur leurs responsabilités dans ce domaine. De plus, des formations sont déployées auprès des employés travaillant avec les représentants de gouvernements, les intermédiaires et acteurs du marché de la santé.

Les règles de déontologie boursière

Les collaborateurs susceptibles de détenir des informations privilégiées ont signé le règlement de la Société relatif aux opérations sur titres et au respect de la réglementation française sur le délit d'initié et le manquement d'initié.

Les règles en sont par ailleurs rappelées dans le Code de bonne conduite. De plus, une formation en ligne a été dispensée à un grand nombre de collaborateurs dans le monde.

Contrôle Interne dans les filiales

Les Directeurs Généraux et Directeurs Financiers de chaque entité ont la responsabilité du Contrôle Interne au sein de leur organisation, et s'engagent à mettre en place un système efficace afin d'assurer l'efficience des opérations, la fiabilité des informations comptables et financières, l'utilisation optimale des ressources, tout en assurant la sauvegarde des actifs et la prévention de la fraude. En outre, au Brésil, en Russie, en Inde et en Chine, un directeur financier dédié a été nommé.

Par ailleurs, les investigations se poursuivent au Brésil suite à la découverte en juillet 2012 du détournement de certains chèques émis par bioMérieux Brésil.

Mise en place d'un Progiciel de Gestion Intégré

La Société a déployé sur 24 filiales un Progiciel de Gestion Intégré et prévoit de poursuivre ce déploiement à l'ensemble des entités du Groupe. L'uniformisation facilite la définition de procédures homogènes et donc la mise en œuvre d'un Contrôle Interne plus efficace.

Manuel Global du Système de Management de la Qualité

Un Manuel Global du Système de Management de la Qualité décrit le système Corporate de management de la qualité qui couvre la majeure partie des activités de l'entreprise, depuis la conception des produits jusqu'à leur livraison, leur installation et le service après-vente.

En plus de ce manuel, chaque filiale, chaque site de production et chaque site de R&D dispose d'une documentation locale complémentaire décrivant les dispositions qui lui sont spécifiques.

Ces manuels sont utilisés comme référence permanente pour la mise en œuvre, la gestion et l'amélioration du Système de Management de la Qualité, ainsi que dans le cadre des relations de bioMérieux avec ses clients.

Les référentiels réglementaires

Tous les produits du Groupe bioMérieux sont conçus, fabriqués et livrés dans le respect des référentiels qualité applicables.

La conception, la production et la livraison des produits s'inscrivent dans le cadre d'un système de management de la qualité certifié ISO 9001 (et ISO 13485 pour les produits de diagnostic *in vitro*), mis en place dans un cadre volontaire ou réglementaire.

Tous les produits destinés aux applications cliniques sont conçus et fabriqués sur des sites certifiés ISO 13485.

La FDA américaine est susceptible d'auditer les sites de production destinée au marché nord-américain. Elle a ainsi audité le site de Durham (Caroline du nord, Etats-Unis) au cours des années 2012 et 2013. La Société s'attache à résoudre les points soulevés dans la lettre d'avertissement (Warning Letter) d'août 2012.

3.3.2 - Suivi et gestion des risques

Le Groupe a rédigé des procédures d'évaluation et de gestion des risques. La mise en œuvre de ces procédures est en cours de déploiement au niveau des sites de production du Groupe qui comprend une évaluation des risques et la mise en place d'un plan de continuité d'activité.

Par ailleurs, des analyses et évaluation des risques sont régulièrement effectuées par diverses fonctions corporate telles que les achats et l'audit interne.

3.3.3 - Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont réalisées par toutes les directions fonctionnelles et opérationnelles sur la base des procédures du Groupe.

Les acteurs du Contrôle Interne (cf. § 3.2 de la présente Annexe 1) jouent un rôle déterminant dans les activités de contrôle.

3.3.4 - Information et communication

Le Groupe dispose de diverses procédures écrites (gestion de projets, gestion des investissements, processus financiers...), en français et en anglais, accessibles via son intranet et/ou des serveurs spécifiques.

3.4 - Pilotage et surveillance du dispositif de Contrôle Interne

La Direction Générale ainsi que le Conseil d'administration, à travers le Comité d'Audit, participent aux activités de pilotage et de supervision du Contrôle Interne (leurs rôles et fonctionnements sont détaillés en première partie du présent rapport).

Pour cette supervision, ils s'appuient sur les travaux d'audits tels que décrits ci-après.

Direction de l'Audit Interne

La Direction de l'Audit Interne est constituée d'une équipe centrale de trois personnes, qui s'appuie sur des ressources internes métier (une trentaine de collaborateurs). La Direction de l'Audit Interne s'assure que les procédures définies par le Groupe sont correctement appliquées dans les filiales et dans les fonctions centrales, en procédant à des audits.

Elle contribue ainsi à améliorer de façon continue les processus opérationnels via un dispositif d'analyse du risque, la réalisation d'audits internes et de missions de conseil.

Cette Direction est dotée d'une Charte d'Audit Interne qui définit sa fonction, sa mission, l'étendue de son domaine de compétences et la méthodologie utilisée, méthodologie qui répond aux standards de la profession.

A partir d'une analyse des risques centraux, l'Audit Interne établit un plan d'audit annuel, plan actualisé régulièrement.

La Direction de l'Audit Interne prépare une synthèse des travaux réalisés qui est présentée annuellement au Comité d'Audit et régulièrement au Comité de Direction.

Direction Management Global de la Qualité

Les départements d'assurance qualité, intégrés dans les fonctions et métiers, effectuent des audits réguliers afin d'évaluer les bonnes pratiques et de s'assurer du respect des procédures et de la conformité aux réglementations dans leur domaine d'expertise.

Ces audits effectués sur les sites ou filiales de la Société sont effectués par des auditeurs qualité internes, sur la base d'un programme établi annuellement.

Audits Externes

La Société fait l'objet de différents types d'audits externes.

Le collège des Commissaires aux comptes, composé de Ernst & Young et Autres et son réseau, et de Diagnostic Révision Conseil (DRC), audite les comptes consolidés et les comptes sociaux de la société mère bioMérieux SA, ainsi que les comptes sociaux de la très grande majorité des sociétés du Groupe. Pour les autres filiales, le collège des Commissaires aux comptes s'appuie sur les travaux des auditeurs externes de ces sociétés.

Outre les rapports légaux, la mission et les résultats des Commissaires aux comptes sont synthétisés dans un rapport qui reprend les points d'audit significatifs relevés et leur résolution, ainsi que les recommandations faites sur l'organisation du Contrôle Interne dans le Groupe. Elles sont analysées avec les dirigeants des filiales concernées et un suivi de leur mise en place est assuré.

Les travaux d'analyse et d'évaluation du Contrôle Interne au sein de la Société sont réalisés en étroite concertation avec les Commissaires aux comptes. Ils sont notamment informés des résultats des travaux de l'Audit Interne.

Par ailleurs, en accord avec la loi Grenelle II, un organisme tiers indépendant, en l'espèce, les Commissaires aux comptes, doit auditer les informations environnementales, sociales et sociétales publiées par la Société. Le premier audit a ainsi été réalisé en 2014 sur les données publiées au titre de la communication 2013.

Les Autorités réglementaires procèdent à des audits et inspections sur les sites de la Société, tel que décrit dans le § 6.3.5 du document de référence 2013.

Les clients pharmaceutiques de la Société conduisent également un grand nombre d'audits qualité dans le but de vérifier la conformité du système qualité de bioMérieux aux exigences BPF / GMP (Bonnes Pratiques de Fabrication / Good Manufacturing Practice) qui sont imposés aux fabricants de médicaments qui utilisent les produits bioMérieux pour leur contrôle qualité.

3.5 - Le processus de Contrôle Interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

3.5.1 - Définition et objectifs

Le Contrôle Interne comptable et financier des sociétés est un élément clé du Contrôle Interne. Il concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière du Groupe et permet la production d'une information fiable et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Au même titre que le Contrôle Interne en général, il s'appuie sur un dispositif global comprenant notamment la conception et la mise en place du système d'information du Groupe, les politiques et procédures de pilotage, de surveillance et de contrôle.

Le Contrôle Interne comptable et financier vise à assurer :

- la conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- la préservation des actifs ;
- la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières, autant que possible ;
- la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage ou de contrôle dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée ;
- la fiabilité des comptes publiés et celle des autres informations communiquées au marché.

3.5.2 - Organisation et acteurs

La Direction Financière

Comptabilité / Finance

bioMérieux a élaboré un « manuel des principes comptables et de consolidation » à l'usage des sociétés du Groupe. Celui-ci répertorie les principaux postes composant les comptes consolidés et en précise le contenu. Il définit également les méthodes d'évaluation à utiliser.

Au niveau de bioMérieux SA et de ses principales filiales, les schémas comptables qui découlent de l'application de ces principes et des réglementations locales sont, pour les opérations courantes et répétitives, paramétrés dans des tables du système d'information de sorte à sécuriser et automatiser les traitements de données. Un nombre restreint d'écritures est enregistré manuellement dans ces entités.

Chaque Direction Administrative et Financière exerce une activité de « credit management » chargée de définir et actualiser périodiquement les niveaux d'encours par client et d'anticiper les risques de défaillance, notamment en faisant appel à des sociétés de rating financier.

Contrôle de Gestion

Chaque année, un budget annuel est élaboré sur la base du plan stratégique à cinq ans et validé en Conseil d'administration. Ce budget est utilisé pour le pilotage des performances économiques de chaque processus et entité juridique du Groupe.

bioMérieux et ses filiales disposent chacune d'une fonction contrôle de gestion chargée notamment du contrôle budgétaire. En outre, chaque fonction dispose d'un contrôle de gestion dédié qui élabore et suit leur budget annuel et assure la coordination entre les différentes entités juridiques du Groupe.

Consolidation

Le processus de consolidation est centralisé au sein du Groupe bioMérieux. L'équipe consolidation s'assure de la cohérence des états financiers des filiales avec les principes comptables du Groupe, explicités dans des procédures mises à la disposition des entités du Groupe. Elle dispose d'un progiciel de consolidation qui intègre l'ensemble des états financiers des filiales et les consolide selon le plan comptable du Groupe.

Le processus de consolidation comprend des phases d'analyse approfondie des comptes. Par exemple, la situation de trésorerie nette est rapprochée des suivis réalisés par la Trésorerie. Un rapport d'analyse trimestriel est établi et transmis à la Direction Générale du Groupe.

Trésorerie

Compte tenu du nombre de pays dans lesquels bioMérieux est implantée, cette fonction joue également un rôle important dans le dispositif de Contrôle Interne comptable et financier. Elle est plus particulièrement chargée de :

- gérer les équilibres financiers entre les entités du Groupe au moyen :
 - de prévisions de trésorerie annuelles révisées mensuellement à partir des échéanciers inclus dans le reporting,
 - d'un système de cash pooling dont bioMérieux est la société pivot. Ce système implique la plupart des filiales et permet d'optimiser la trésorerie du Groupe,
 - d'une politique prudente de gestion des excédents qui sont placés en conformité avec une procédure de placement validée par le Comité d'Audit.
- gérer les risques de change selon la politique du Groupe décrite au chapitre 20.1.1 du document de référence note 29.1.1. Les moyens mis en œuvre sont :
 - une politique de facturation des exportations hors Groupe en monnaies fortes,
 - la mise en place de couvertures d'une large partie du flux net exposé,
 - une actualisation mensuelle de ces couvertures en fonction des réalisations.

Toutefois, il subsiste un risque notamment lié au volant d'affaires et aux dettes localisés dans les pays émergents.

Outre l'impact sur les résultats de la Société, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres. La Société ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

Contrôle des filiales

Le contrôle opérationnel des filiales est assuré au travers :

- des directions de zones géographiques qui contrôlent, en liaison avec les fonctions supports, la pertinence des moyens humains, financiers et commerciaux mis en œuvre dans les organisations locales ;
- de la présence de membres de certaines fonctions opérationnelles et/ou financières dans les organes de contrôle (conseils d'administration ou assimilés) de l'activité des filiales ;
- de l'existence d'une fonction financière et administrative dans chacune des filiales ;
- d'une analyse mensuelle de leur reporting. Les principaux indicateurs de performance des filiales, notamment en termes de chiffre d'affaires et de structure financière, sont comparés aux mêmes indicateurs de l'année précédente, ainsi qu'à ceux du budget.

Direction des Relations Investisseurs

Les textes de toutes les éditions de la Société (rapports annuel et semestriel, communiqués de presse...) sont rédigés sur la base d'entretiens spécifiques. Ils sont soumis à un groupe de travail composé notamment de la Direction des Opérations Commerciales Monde et du Directeur Administratif et Financier du Groupe. Les communiqués de presse relatifs aux résultats et aux ventes font l'objet d'une revue par le Comité d'Audit.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc Belingard

ANNEXE 2

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société bioMérieux et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Annexe 2

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Lyon, le 25 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

DIAGNOSTIC REVISION CONSEIL

Hubert de Rocquigny du Fayel

ERNST & YOUNG et Autres

Marc-André Audisio

ANNEXE 3

INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Attestation du responsable du document	Cf. 1.2
Rapports de gestion	Cf. annexe 4 ci-après
Comptes annuels consolidés	Cf. 20.1.1
Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Cf. 20.4.1
Comptes annuels sociaux	Cf. 20.1.2
Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	Cf. 20.4.2

ANNEXE 4

RAPPORTS DE GESTION CONSOLIDE ET SOCIAL SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale annuelle en application des statuts et du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Nous vous présenterons les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir et soumettrons à votre approbation le bilan, les comptes annuels, ainsi que les comptes consolidés dudit exercice. Ces comptes sociaux et consolidés sont joints au présent rapport.

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2013

1 - SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE

L'exercice clos le 31 décembre 2013 a été marqué par les principaux événements suivants :

1.1 - Activité

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2013 s'est établi à 1 588 millions d'euros contre 1 570 millions d'euros en 2012, soit une hausse de 4,6 % à devises et périmètre constants. Rapportée en euros, cette augmentation s'est élevée à 1,2 % du fait de la dépréciation significative de certaines devises face à l'euro (dollar américain, yen japonais, real brésilien, roupie indienne, livre turque,...).

Chiffre d'affaires par zone géographique <i>En millions d'euros</i>	2013	2012	Variation A données publiées	Variation A devises et périmètre constants
Europe ^(a)	806	807	-0,1 %	+0,9 %
Amérique du Nord	349	345	+1,1 %	+4,8 %
Asie Pacifique	295	283	+4,0 %	+11,6 %
Amérique latine	131	135	-2,6 %	+6,2 %
Total par Région	1 581	1 570	+0,7 %	+4,1 %
Collaborations de R&D	7			
Chiffre d'affaires Groupe	1 588	1 570	+1,2 %	+4,6 %

^(a) y compris le Moyen-Orient et l'Afrique

En 2013, l'évolution de l'activité par technologie, à devises constantes et périmètre d'activité comparable, est la suivante :

Chiffre d'affaires par technologie <i>En millions d'euros</i>	2013	2012	Variation	Variation A devises et périmètre constants
			A données publiées	
Applications Cliniques	1 251	1 251	+0,0 %	+3,5 %
Microbiologie	793	801	-0,9 %	+2,9 %
Immunoessais ^(a)	364	362	+0,6 %	+3,5 %
Biologie Moléculaire	78	73	+6,5 %	+9,0 %
Autres gammes	16	15	+2,2 %	+3,5 %
Applications Industrielles	330	319	+3,3 %	+6,8 %
Total par Technologie	1 581	1 570	+0,7 %	+4,1 %
Collaborations de R&D	7			
Chiffre d'affaires Groupe	1 588	1 570	+1,2 %	+4,6 %

^(a) dont VIDAS® +5,8 %

1.2 - Partenariats et accords stratégiques

Deux accords de partenariat stratégique ont été signés pendant l'exercice :

- Partenariat stratégique avec Veolia Environnement dans la surveillance de l'eau potable

En mars, Veolia Environnement et bioMérieux ont annoncé leur volonté de s'engager dans un partenariat de recherche pour le développement d'une technologie innovante destinée à la surveillance en continu de la qualité microbiologique de l'eau potable.

- Gilead Sciences Inc.

En octobre, bioMérieux a signé un accord exclusif avec la société biopharmaceutique Gilead Sciences Inc., spécialisée dans les médicaments innovants pour des besoins thérapeutiques non satisfaits. Cet accord vise à co-développer un test qui pourrait être un diagnostic compagnon d'un médicament candidat de Gilead, actuellement en cours de développement.

- Biocartis

Enfin, en novembre, bioMérieux a annoncé la fin de sa collaboration avec Biocartis pour le développement et la commercialisation d'un système intégré de biologie moléculaire. Renonçant à ses droits relatifs à la technologie de Biocartis notamment dans le domaine de la microbiologie moléculaire, bioMérieux reste néanmoins actionnaire de Biocartis.

1.3 - Nouveaux produits

En 2013, bioMérieux a lancé 18 nouveaux produits et a continué d'enrichir son offre commerciale, en particulier :

- Microbiologie clinique

En août 2013, bioMérieux a reçu l'accréditation de novo 510(k) de la FDA pour sa plateforme VITEK® MS, offrant ainsi une gamme d'identification bactérienne et fongique par spectrométrie de masse MALDI-TOF.

– Immunoessais

- VIDAS® 3, la nouvelle génération VIDAS®, dispose d'une plus grande automatisation, d'une traçabilité renforcée, de capacités informatiques nouvelles ainsi que d'un module de contrôle de qualité répondant aux normes de certification en vigueur. Près de 200 instruments étaient installés à fin décembre 2013, six mois seulement après le marquage CE, attestant ainsi du succès commercial de cette nouvelle plateforme. La Société prévoit d'obtenir progressivement les enregistrements réglementaires à la commercialisation dans les autres pays, notamment aux Etats-Unis et en Chine.
- En outre, bioMérieux a marqué CE et lancé en Europe VIDAS® 25 OH Vitamin D TOTAL.
- En parallèle, bioMérieux a poursuivi le démarrage de sa gamme de tests rapides. Elle a notamment lancé VIKIA® Malaria Ag Pf/Pan, premier test d'un panel en cours de développement dédié aux maladies tropicales.

– Biologie moléculaire

- La gamme ARGENE® a été enrichie des tests Adenovirus R-gene®, qui permet la détection qualitative par PCR en temps réel du génome des adénovirus et Parvovirus B19 R-gene®, un nouveau test ARGENE® de PCR en temps réel marqué CE qui permet la détection et la quantification des 3 génotypes de Parvovirus B19.
- En outre, le nouveau test moléculaire de PCR en temps réel de bioMérieux, THxID™-BRAF, a reçu l'approbation PMA (approbation préalable à la commercialisation) de la FDA pour sa commercialisation aux Etats-Unis. Ce test de diagnostic compagnon aide les oncologues à choisir le traitement le plus approprié en cas de mélanome avancé.

– Applications industrielles

- bioMérieux a lancé le test TEMPO® Aerobic Count (TEMPO® AC) qui permet le dénombrement de la flore bactérienne totale dès 24 heures dans les échantillons alimentaires et environnementaux.
- Services : la Société a lancé en France sa plateforme de « e-learning » (formation à distance) à destination des techniciens et biologistes portant sur l'utilisation de ses produits, des thématiques scientifiques et le développement professionnel. Cette solution a également obtenu l'approbation réglementaire pour une commercialisation en Allemagne et en Suisse.

1.4 - Opérations industrielles

Depuis mi-2012, les équipes de Durham (Caroline du Nord - Etats-Unis) travaillent activement pour un retour à une situation satisfaisante de production des flacons d'hémoculture, le respect des engagements de livraison et le renforcement du système qualité du site, dans le contexte d'une demande croissante de la base de clientèle. Le plan d'action de grande ampleur mis en place en 2013 se poursuivra en 2014.

Le « Global ERP » a continué d'être déployé au cours de l'exercice. Fin 2013, il était implanté dans 24 filiales du Groupe.

1.5 - Procédures en cours

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence sensiblement défavorable sur la continuité de son exploitation. La Société n'est partie à aucun litige considéré comme significatif en dehors de ceux décrits en annexe des comptes consolidés (notes 15.3.1 et 15.4 aux états financiers consolidés). Elle considère que les provisions pour litiges constituées représentent une couverture raisonnable de ces litiges.

1.6 - Organisation des opérations de mécénat de bioMérieux

Le Conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 19 décembre 2003, a pris la décision de consacrer une part déterminée de son budget à des opérations de mécénat. Il a été prévu que cette enveloppe soit affectée pour sa majeure partie (de 75 à 90 %) à des projets soutenus par la Fondation Mérieux et la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux et pour le solde, à des opérations de parrainage ou de mécénat directement entreprises par bioMérieux. En 2013, la Société a participé au financement d'opérations de mécénat pour un montant total de 2,7 millions d'euros, (dont 1,8 million d'euros au profit des deux Fondations citées ci-dessus), représentant 3,2 % du chiffre d'affaires de bioMérieux SA

2 - PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS ; RESULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

2.1 - Les comptes

Les comptes au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 sont arrêtés selon le référentiel IAS/IFRS.

Compte de résultat (cf. § 9.2.1)

Flux de trésorerie (cf. § 9.2.2)

2.2 - Dividende

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 28 mai prochain d'approuver un dividende de 1 euro par action, en augmentation de 2 % par rapport à celui versé en 2013. Le montant qui sera distribué le 6 juin 2014, devrait ainsi s'élever à 39,5 millions d'euros.

2.3 - Engagements hors bilan

Les engagements reçus et donnés en cours au 31 décembre 2013 figurent en note 30 des annexes aux comptes consolidés.

2.4 - Risques de marché

Risques de change

Plus de la moitié de l'activité du Groupe étant exercée en dehors de la zone euro, son chiffre d'affaires, ses résultats et son bilan peuvent être significativement affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Ce risque est détaillé à la note 29.1 des annexes aux comptes consolidés 2013.

Risque de crédit

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif. La valeur nette comptable des créances reflète la juste valeur des flux nets à recevoir. L'impact des dépréciations nettes sur les créances clients ainsi que l'exposition nette vis à vis des organismes publics grecs sont donnés en note 10 des annexes aux comptes consolidés 2013.

Risque de liquidité

Le total des actifs financiers courants étant très supérieur au total des passifs financiers courants, et l'impact de la saisonnalité étant non significatif, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité.

Dans ce contexte, le seul échéancier donné est celui relatif à la dette financière nette présenté dans la note 17.2. des annexes aux comptes consolidés.

2.5 - Les comptes consolidés

Les comptes consolidés figurent en annexe du présent rapport.

3 - ÉVÈNEMENTS RÉCENTS / PERSPECTIVES D'AVENIR**3.1 - Événements récents**

BioFire (cf. § 9.2.4)

3.2 - Perspectives d'avenir (cf. § 12.2)**4 - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT**

Les informations complètes en matière de Recherche & Développement sont décrites au chapitre 11 du présent document de référence.

5 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous avons exposé l'activité des filiales et des sociétés contrôlées en vous rendant compte de l'activité de la Société. Le tableau des filiales et participations est en note 5.1 des annexes aux comptes sociaux 2013.

5.1 - Renseignements divers concernant les prises/cessions de participations**5.1.1 - Prises de participations (cf. § 7.2.2.1)****5.1.2 - Filiales**

Aucune nouvelle filiale n'a été constituée en 2013.

AES Chemunex SA a fait l'objet d'une fusion avec bioMérieux SA le 31 décembre 2013, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

La liste des filiales et participations figure en note 5.1 des annexes aux comptes sociaux 2013.

5.2 - Organigramme juridique (cf. § 7.2.1)

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX 2013**1 - PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

1.1 - Faits marquants de l'exercice**Filiales et parties liées**

En novembre 2012, la société avait pris une participation à hauteur de 40 % (0,4 million d'euros), dans le capital de la société Mérieux Université. En juillet 2013, le dernier quart de cette augmentation de capital a été libéré.

En décembre 2013, bioMérieux SA a participé à une nouvelle augmentation de capital de Mérieux Université pour le même montant de 400 k€. Consécutivement à cette opération, les titres détenus s'élèvent à 0,8 million d'euros et le pourcentage de détention n'a pas été modifié. Il reste à libérer 0,2 million d'euros du capital. Les titres Mérieux Université ont été dépréciés pour 388 k€, suite à la prise en compte des résultats à fin décembre qui affichent une perte estimée à 970 k€.

La Société a procédé à des rachats de titres Adiagène à des minoritaires. Cette opération, qui s'est matérialisée par l'achat de 2 880 titres pour un montant de 0,4 millions d'euros, permet à la Société de détenir 16 297 sur les 16 398 titres qui composent le capital d'Adiagène (soit 99,4 %).

En novembre 2013, la filiale bioMérieux Espagne a absorbé la société AES Chemunex Espagne dont les titres étaient détenus par bioMérieux SA. Cette opération n'a eu aucun impact sur le résultat de bioMérieux SA.

Acquisition de sociétés et partenariats

La Société a réalisé un apport en numéraire de 0,1 million d'euros dans la société Amorçage Technologique Investissement (ATI) au titre de sa souscription au capital dans le cadre de la constitution de cette dernière. La Société s'est par ailleurs engagée à répondre à de nouveaux appels de fonds jusqu'à concurrence d'un montant de 0,9 million d'euros. ATI est un fonds finançant la création et les premières étapes du lancement de sociétés innovantes dans les secteurs technologiques prioritaires, tels que définis dans le cadre de la stratégie nationale de recherche et d'innovation de l'Etat Français.

Préalablement à l'acquisition de la société américaine BioFire par bioMérieux Inc, bioMérieux SA a procédé, en octobre 2013, à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 300 millions d'euros et d'une durée de 7 ans. Dans ce cadre, des opérations de couverture ont été effectuées entre juillet et décembre afin de garantir la contre-valeur euro du prix d'acquisition à la date du closing. La mise en place de ces couvertures a engendré le versement d'une prime de 5,6 millions d'euros comptabilisée au bilan jusqu'à l'exercice de l'option ou l'échéance, ainsi que d'une prime de 2,2 millions d'euros répartie sur la durée de l'emprunt.

Fusions

bioMérieux SA a absorbé la société AES Chemunex par fusion simplifiée à la date du 31 décembre 2013, avec effet fiscal et comptable rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

L'ensemble de ces opérations a généré un mali de fusion de 128,9 millions d'euros comptabilisé en immobilisations incorporelles. Ce mali a pour sous-jacents des plus-values latentes sur :

- fonds de commerce pour 111 millions d'euros,
- technologie pour 12,5 millions d'euros,
- portefeuille clients pour 5,4 millions d'euros.

L'amortissement des sous-jacents (propriété industrielle et clients) a donné lieu à une dépréciation du mali technique correspondant de 1,5 million d'euros.

Accord de collaboration en médecine personnalisée avec la société Gilead

En octobre, bioMérieux a signé un accord exclusif avec la société biopharmaceutique Gilead Sciences Inc., spécialisée dans les médicaments innovants pour des besoins thérapeutiques non satisfaits. Cet accord vise à co-développer un test qui pourrait être un diagnostic compagnon d'un médicament candidat de Gilead, actuellement en cours de développement.

Biocartis

Le 28 novembre 2013, bioMérieux a annoncé la fin de sa collaboration avec Biocartis pour le développement et la commercialisation d'un système intégré de biologie moléculaire. Renonçant à ses droits relatifs à la technologie de Biocartis, notamment dans le domaine de la biologie moléculaire, la Société en a déprécié la valeur nette comptable, et une charge de 2,3 millions d'euros a été comptabilisée en éléments exceptionnels dans les comptes sociaux 2013, sans impact sur la génération de trésorerie de la Société. bioMérieux reste, par ailleurs, actionnaire de Biocartis.

Agrandissement du site de Marcy

Certains sites, notamment Marcy l'Etoile et Craponne, sont proches de la saturation, tant en termes de bureaux disponibles, de places de parking que d'accès à la cafétéria. Aussi, afin d'accompagner l'évolution de bioMérieux et de continuer à évoluer dans un environnement de travail agréable, il a été décidé de construire deux nouveaux bâtiments, à proximité immédiate du site de Marcy. La livraison du premier bâtiment est prévue pour le premier semestre 2016. A cet égard, l'achat en 2013 du nouveau terrain à Marcy l'Etoile a fait l'objet d'une comptabilisation en immobilisation pour 6,1 millions d'euros.

Divers

L'année 2013 a été marquée par des difficultés d'approvisionnement portant principalement sur les flacons d'hémoculture et les réactifs Vidas®, ainsi que sur certaines gammes de milieux de culture. L'activité a ainsi été impactée par ces problèmes qui ont par ailleurs engendré des surcoûts au niveau des charges de distribution, en dépit des moyens mis en œuvre pour minimiser les retards de livraison.

A contrario, la mise en place depuis août 2013 d'un entrepôt sous douane à l'IDC devrait permettre de réaliser des économies substantielles sur les importations de flacons d'hémoculture BacT/ALERT® destinés à être réexpédiés en dehors de l'Union Européenne.

A noter également le lancement prometteur de VIDAS® 3 avec près de 200 instruments installés en seulement 6 mois, depuis son marquage CE : 39 instruments ont été placés et 160 instruments ont été vendus dont 105 aux filiales de distribution du Groupe.

1.2 - Activité

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 881 millions d'euros contre 782,6 millions d'euros l'année précédente, soit une augmentation de 12,6 %.

A périmètre constant (hors AES), la progression du chiffre d'affaires est de 2,76 %.

Les ventes domestiques diminuent de 2,0 %.

La progression des ventes aux filiales s'élève à 2,6 %.

Les ventes export (principalement à des distributeurs) affichent une hausse de 16,5 %.

1.3 - Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation s'établit à 103,2 millions d'euros, soit 11,71 % du chiffre d'affaires. Il affiche une hausse de 13,7 millions d'euros (15,30 %) par rapport à l'exercice précédent, consécutif à la fusion AES.

A périmètre constant, l'excédent d'exploitation diminue de 0,6 million d'euros. Il est en effet pénalisé par une croissance de l'activité (2,8 %), moins rapide que celle des charges de personnel (6,4 %) et des impôts et taxes (13,3 %), en particulier la CVAE.

De plus, les services extérieurs augmentent de 5,7 millions d'euros (4,3 %), dont 4,7 millions d'euros d'études et recherches et 1,4 million d'euros de frais de transports. La diminution des commissions bancaires de 1,5 million d'euros n'ayant permis d'atténuer que partiellement la hausse de ces charges.

1.4 - Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation, après amortissements et provisions, est passé de 18,4 millions d'euros en 2012 à 34,6 millions d'euros au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 86 %.

Il convient de noter que la fusion avec AES Chemunex apporte un montant de 10,3 millions d'euros de résultat d'exploitation.

La différence entre le résultat d'exploitation de 2012 et celui de 2013 est notamment dû à une baisse importante des redevances versées (-4,7 millions d'euros), notamment AB bioMérieux, Roche et BioFire.

1.5 - Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 72,6 millions d'euros en 2013, contre 133,8 millions d'euros l'année précédente.

La forte diminution du résultat financier provient notamment de la baisse de près de 63 millions d'euros des dividendes reçus des filiales, en particulier de bioMérieux Inc (-56 millions d'euros) dans le contexte des besoins de liquidités de la filiale américaine pour financer l'acquisition de BioFire Inc. Par ailleurs, les intérêts d'emprunts sont passés de 1,9 million d'euros en 2012 à 3,2 millions d'euros sur l'exercice 2013, dont 1,9 million d'euros sont dus à la souscription d'un emprunt obligataire dans le cadre de l'acquisition de la société BioFire.

1.6 - Résultat courant

Le résultat courant avant impôt est bénéficiaire de 107,3 millions d'euros, contre 152,2 millions d'euros l'année précédente.

La fusion avec AES Chemunex apporte un montant de 9,6 millions d'euros.

1.7 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel dégagé au 31 décembre 2013 affiche une perte de 4,1 millions d'euros contre une perte de 3,2 millions au 31 décembre 2012.

Un montant de 2,3 millions d'euros a été passé en provision exceptionnelle, correspondant à l'arrêt du projet Biocartis. La dotation aux amortissements dérogatoires représente 1,8 million d'euros.

1.8 - Résultat net

Le bénéfice net s'élève à 109,7 millions d'euros contre 162,2 millions d'euros l'exercice précédent, soit une diminution de 52,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Il représente 12,5 % du chiffre d'affaires contre 20,7 % au 31 décembre 2012.

La part de résultat net apportée par la société AES Chemunex représente 6,9 millions d'euros.

Le crédit impôt recherche s'établit à 15,8 millions d'euros, en baisse de 0,4 million d'euros, malgré l'intégration d'AES et la progression des frais de recherche et développement, à raison de 18,5 millions d'euros.

1.9 - Investissements

Les investissements en actifs corporels, hors apport d'actifs liés à la fusion, se sont élevés à 49,1 millions d'euros dont 4,4 millions d'euros d'instruments.

La Société a notamment poursuivi ses investissements en consacrant une somme de 9,9 millions d'euros de matériel et outillage industriels. Les investissements relatifs aux bâtiments et agencements sur l'ensemble des sites se sont élevés à 12 millions d'euros. Il convient également de noter l'acquisition de terrains pour 7,3 millions d'euros (Marcy pour le futur siège mondial, Craponne, La Balme).

La valeur nette comptable des immobilisations mises au rebut représente 0,4 million d'euros.

Les immobilisations financières (acquisitions – cessions) diminuent de 43,1 millions d'euros en valeur brute.

L'exercice 2013 enregistre une augmentation des titres de participation de 2,0 millions d'euros notamment liée à :

- rachat des titres Adiagene aux minoritaires (0,4 million d'euros),
- souscription au capital de Mérieux Université (0,4 million d'euros),
- complément de prix de versé à la société Bioart relativement à l'acquisition de AB Biodisk (1 million d'euros),
- souscription au capital de la société ATI (0,1 million d'euros)

Les principales diminutions sont liées aux écritures comptables relatives à la fusion avec AES Chemunex (11,7 millions d'euros). Par ailleurs, les dividendes à recevoir provisionnés au 31 décembre 2012 sur ABG Stella ont été extournés et viennent donc en diminution de ce poste.

1.10 - Endettement

Au 31 décembre 2013, la Société affiche un excédent de trésorerie de 61,8 millions d'euros contre un endettement de 45,2 millions d'euros un an plus tôt. Le poste endettement net est donc en diminution de 108,4 millions d'euros par rapport à l'année précédente.

1.11 - Détail des comptes sociaux

Les comptes sociaux figurent en annexe du présent rapport.

2 - AFFECTATION DU RESULTAT

Il sera proposé aux actionnaires d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2013 qui, constitué de la somme du résultat bénéficiaire s'élevant à 109 668 416,49 euros et du report à nouveau bénéficiaire de 80 108 667,93 euros, s'élève à 189 777 084,42 euros, de la manière suivante :

- une somme de 75 000 000,00 euros sera virée au compte « Réserve générale » qui se trouvera portée de 530 000 000,28 euros à 605 000 000,28 euros ;
- une somme de 40 502,37 euros sera virée au compte « Réserve spéciale pour Mécénat » qui se trouvera portée de 621 737,13 euros à 662 239,50 euros ;
- une somme de 39 453 740,00 euros, est distribuée à titre de dividendes, soit 1 euro pour chacune des 39 453 740 actions composant le capital social⁽¹³⁾ ; le dividende sera mis en paiement le 6 juin 2014.
- le solde, soit 75 282 842,05 euros, sera versé au compte « Report à nouveau ».

⁽¹³⁾ La Société ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détiendrait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende sera affecté en « report à nouveau ». Par ailleurs, il est précisé que le dividende annuel était éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 796 132 890,13 euros après distribution pour un capital social de 12 029 370 euros.

3 - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Le tableau ci-dessous décrit les dividendes (en euros) distribués par la Société au cours des trois derniers exercices.

La Société n'a pas perçu et ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détenait ou détiendrait en propre lors du paiement du dividende. Le montant correspondant de dividende fait l'objet d'un report à nouveau.

Exercice clos le	Dividende distribué en euros
31/12/2012	38 664 665,20
31/12/2011	38 664 665,20
31/12/2010	38 664 665,20

4 - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Les comptes de l'exercice écoulé supportent une dépense non déductible du résultat fiscal visée par les dispositions prévues aux articles 223 quater et 223 quinques du Code général des impôts d'un montant de 314 959,45 euros, correspondant à la fraction des loyers et amortissements non déductibles des véhicules loués et achetés par bioMérieux SA.

5 - DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Les soldes des comptes fournisseurs se décomposent comme suit à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

SOLDES FOURNISSEURS AU 31/12/2013 <i>En milliers d'euros</i> <i>Par échéance</i>	Fournisseurs Factures non parvenues	Fournisseurs Exploitation et immobilisations + Effets à payer	TOTALS
Litiges à plus d'1 an		2 781	2 781
Echus à plus de 10 jours		5 574	5 574
Echus à moins de 10 jours		2 384	2 384
A échoir 0 à 30 jours		24 443	24 443
A échoir 31 à 60 jours		46 013	46 013
A échoir 61 à 90 jours		10 871	10 871
FNP	46 156		46 156
Total	46 156	92 066	138 222

Les soldes fournisseurs ci-dessus comportent un montant de 2 947 k€ relatif à des comptes fournisseurs débiteurs que l'on retrouve au bilan respectivement dans les postes autres créances d'exploitation et créances hors exploitation. Par ailleurs, les fournisseurs français représentent respectivement 26 % des dettes échues et 44 % des dettes à échoir. Les montants à échoir de plus de 60 jours pour 10,9 millions d'euros correspondent principalement à des dettes fournisseurs internes au Groupe (9,6 millions d'euros).

L'exercice clos le 31 décembre 2012 affichait la répartition suivante :

SOLDES FOUNISSEURS AU 31/12/2012 <i>En milliers d'euros Par échéance</i>	Fournisseurs Factures non parvenues	Fournisseurs Exploitation et immobilisations + Effets à payer	TOTAUX
Litiges à plus d'1 an		2 046	2 046
Echus à plus de 10 jours		12 343	12 343
Echus à moins de 10 jours		3 642	3 642
A échoir 0 à 30 jours		24 908	24 908
A échoir 31 à 60 jours		45 415	45 415
A échoir 61 à 90 jours		12 257	12 257
FNP	45 391		45 391
Total	45 391	100 611	146 002

6 - REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2013 (CF. § 18.1, 18.2 ET 18.3)

Opérations effectuées par les dirigeants

La Société a été informée des opérations sur titres réalisées par ses dirigeants au cours de l'exercice 2013, suivantes :

- Henri Thomasson a cédé des parts du FCPE le 18 mars 2013 pour un montant total de 9 339 euros.
- Stephen Harbin a cédé des actions le 26 avril 2013 pour un montant total de 143 609,80 euros.

7 - LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX (CF. § 14.1)

8 - REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX (CF. § 15.1)

9 - ACTIVITE POLLUANTE OU A RISQUE

La société n'exploite pas d'installations classées Seveso seuil haut.

10 - INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (CF. § 5.2)

10.1 - Informations sociales (cf. § 5.2.1)

10.2 - Informations environnementales (cf. § 5.2.2)

10.3 - Informations sociétales (cf. § 5.2.3)

11 - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT (CF. § 11)

12 - INFORMATIONS CONCERNANT LES OFFRES PUBLIQUES (CF. § 21.2.6)

13 - CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce est reproduit au chapitre 19 du présent document de référence.

14 - SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous informons que les mandats de Monsieur Alain Mérieux, Monsieur Alexandre Mérieux, Monsieur Jean-Luc Belingard, Monsieur Michele Palladino, Monsieur Philippe Archinard, Monsieur Michel Angé et Monsieur Georges Hibon arrivent à échéance au cours de l'Assemblée générale annuelle 2014.

Monsieur Georges Hibon a exprimé sa volonté de ne pas être renouvelé dans son mandat d'administrateur. Aussi, il sera proposé aux actionnaires de nommer Madame Agnès Lemarchand en remplacement de Monsieur Georges Hibon. Son mandat aura une durée de quatre années, expirant lors de l'Assemblée générale à tenir en 2018 qui statuera sur les comptes 2017.

Madame Agnès Lemarchand, de nationalité française, est née à Marquette lez Lille, le 29 décembre 1954. Elle est diplômée de l'ENSCP, du Massachusetts Institute of Technology et de l'INSEAD. Elle a exercé toute sa carrière dans l'industrie : elle a, entre autres, occupé les fonctions de Directeur Général de l'Industrie Biologique Française (JV du groupe Rhône-Poulenc et de l'Institut Mérieux), Président Directeur Général de Prodigal (filiale du groupe Ciments Français, spécialisée dans les minéraux industriels) et Président Directeur Général de la division Chaux du groupe Lafarge. Elle a été membre du comité opérationnel de Lafarge. En 2005, elle a repris en Management Buy Out l'activité chaux anglaise de Lafarge et fondé Steetley Dolomite Ltd (UK) dont elle est depuis Executive Chairman. Elle est par ailleurs, membre des Conseils d'administration de Saint-Gobain et de CGG Veritas, et membre des conseils de surveillance d'Areva et de Siclae (dans lequel elle représente Bpifrance). Elle est également membre du Comité de Pilotage des 34 plans de la Nouvelle France Industrielle, comité placé sous l'autorité du Premier Ministre, et membre du Conseil Economique, Social et Environnemental (section des activités économiques).

Monsieur Michel Angé a exprimé sa volonté de ne pas être renouvelé dans son mandat d'administrateur. Aussi, il sera proposé aux actionnaires de nommer Monsieur Philippe Gillet en remplacement de Monsieur Michel Angé. Son mandat aura une durée de quatre années, expirant lors de l'Assemblée générale à tenir en 2018 qui statuera sur les comptes 2017.

Monsieur Philippe Gillet, de nationalité française, est né à Strasbourg, le 26 janvier 1956, et réside en Suisse. Diplômé de l'ENS Paris, il a obtenu un PhD en Géophysique et en Géochimie et un Doctorat d'Etat en Géosciences. Après avoir été Professeur de Géophysique à l'Université de Rennes, il a dirigé l'ENS de Lyon où il a également été Professeur des Sciences de la Terre. Il a, par ailleurs, été le directeur de cabinet du Ministre français de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, avant de rejoindre l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, où il occupe les fonctions de Vice-Président pour les affaires académiques, tout en étant professeur et directeur du laboratoire de sciences de la Terre et des planètes.

Le Conseil d'administration soumet aux votes des actionnaires le renouvellement des mandats d'administrateur de Monsieur Alain Mérieux, Monsieur Alexandre Mérieux, Monsieur Jean-Luc Belingard, Monsieur Michele Palladino et Monsieur Philippe Archinard.

Par ailleurs, il est proposé la nomination de Monsieur Michel Angé, aujourd'hui administrateur du Conseil, en qualité de censeur pour une durée de trois années expirant lors de l'Assemblée générale à tenir en 2017 qui statuera sur les comptes 2016.

Monsieur Michel Angé, de nationalité française, est né le 27 novembre 1939. Membre du Conseil d'administration de bioMérieux depuis 2004, il n'a pas souhaité le renouvellement de son mandat lors de l'Assemblée générale annuelle de 2014. Diplômé de l'Institut Technique de Banque, il a été Directeur Général de la Lyonnaise de Banque pendant 13 ans. Il a par ailleurs été administrateur et Vice-Président du Conseil de surveillance de la Banque de Vizille SA jusqu'en 2011. Il est actuellement administrateur de la Lyonnaise de Banque SA, Tessi SA (société cotée), Apicil Prévoyance, Sogelym-Dixence Holding SAS, Groupe Progrès et Banque Fiducial SA.

Le Conseil d'administration soumet aux votes des actionnaires la nomination de Monsieur Michel Angé, aujourd'hui administrateur du Conseil. Monsieur Michel Angé pourrait être nommé censeur pour une durée de trois années expirant lors de l'assemblée générale à tenir en 2017 qui statuera sur les comptes 2016.

Il est également proposé la nomination de Monsieur Henri Thomasson, ancien directeur financier de bioMérieux, en qualité de censeur, pour une durée de trois années expirant lors de l'Assemblée générale à tenir en 2017 qui statuera sur les comptes 2016.

15 - **SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les mandats des Commissaires aux comptes titulaires et des Commissaires aux comptes suppléants se poursuivent.

16 - **EVENEMENTS RECENTS / PERSPECTIVES D'AVENIR**

16.1 - **Événements récents**

bioMérieux a lancé, en février 2014, le test VIDAS® *C. difficile* GDH, qui a été développé et qui est produit en France, sur son site de Marcy l'Étoile, où est implanté son siège social mondial. VIDAS® *C. difficile* GDH est utilisé sur les plateformes d'immunoessais automatisées VIDAS®, mini VIDAS® et VIDAS® 3.

16.2 - **Perspectives d'avenir**

En 2014, la Société continuera la mise en œuvre de sa feuille de route 2012 - 2015.

Les perspectives du Groupe sont détaillées dans le rapport de gestion consolidé.

17 - **FACTEURS DE RISQUES**

Les facteurs de risques sont repris au chapitre 4.1 du présent document de référence.

18 - **RAPPORT SUR LES OPERATIONS DE RACHAT D'ACTIONS REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE (CF. § 21.1.3)**

19 - **CONCLUSION**

Nous vous demandons de donner acte à vos administrateurs des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous sont présentés, de ratifier les propositions de votre Conseil et de donner quitus à chacun de vos administrateurs pour l'exercice considéré.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice 31/12/2013	Exercice 31/12/2012	Exercice 31/12/2011	Exercice 31/12/2010	Exercice 31/12/2009
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	12 029 370	12 029 370	12 029 370	12 029 370	12 029 370
Nombre des actions ordinaires existantes	39 453 740	39 453 740	39 453 740	39 453 740	39 453 740
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	880 986 860	782 568 044	743 409 495	729 767 174	645 591 221
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	169 316 060	195 495 032	148 891 076	215 560 896	108 165 249
Impôts sur les bénéfices	-6 561 154	-13 233 445	-1 092 020	6 153 827	-7 752 262
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	608 004	4 123 346	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	109 668 416	162 212 781	103 474 961	150 257 615	81 790 110
Résultat distribué ^(a)	38 664 665	38 664 665	38 664 665	38 664 665	36 297 441
Distribution exceptionnelle prélevée sur la réserve générale	0	0	0	0	0
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	4,46	5,29	3,79	5,20	2,94
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,78	4,11	2,62	3,81	2,07
Dividende attribué à chaque action ^(b)	0,98	0,98	0,98	0,98	0,92
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 047	2 860	2 725	2 710	2 605
Montant de la masse salariale de l'exercice	167 535 748	145 946 062	136 681 136	129 576 098	130 932 692
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	78 937 503	69 933 181	64 664 749	63 655 867	59 318 262

(a) Sous réserve du dividende non versé relatif aux actions propres détenues au moment de la mise en paiement

(b) Le dividende unitaire pour les distributions exceptionnelles n'est pas mentionné dans ce tableau

ANNEXE 2

COMPTE CONSOLIDÉ RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2013 (cf. § 20.1.1)

ANNEXE 3

COMPTE SOCIAL RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2013 (cf. § 20.1.2)

ANNEXE 4

TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (cf. § 21.1.5)

ANNEXE 5**RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION**

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société bioMérieux, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le Chapitre 10 du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés d'instructions internes distinctes pour le reporting des données environnementales, sécurité et sociales (ci-après les « Référentiels ») et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre janvier et mars 2014 pour une durée d'environ cinq semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽¹⁴⁾.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

⁽¹⁴⁾ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions Environnement, Santé & Sécurité, Achats et RH, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽¹⁵⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés⁽¹⁶⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 32 % des effectifs, 36 % des heures travaillées et en moyenne 22 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

⁽¹⁵⁾ **Informations environnementales et sociétales** : les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets, l'utilisation durable des ressources et le changement climatique (la consommation d'énergie, la consommation d'eau, les rejets de gaz à effet de serre), l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans la politique d'achat et les relations avec les fournisseurs et sous-traitants des enjeux sociaux et environnementaux.

Informations sociales : l'emploi (l'effectif total et répartitions, les rémunérations et leur évolution), les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles.

⁽¹⁶⁾ Les sites de Craponne et Marcy L'Etoile en France

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Tous les éléments des Référentiels n'ont pas encore été systématiquement formalisés, notamment ceux concernant la définition du périmètre de reporting et certaines précisions méthodologiques pour le calcul des indicateurs environnementaux.
- Les processus relatifs à la compilation et à la présentation des Informations RSE dans le Chapitre 10 du rapport de gestion, en particulier les procédures de contrôle, sont insuffisamment détaillés, partagés et formalisés.

Paris-La Défense, le 25 mars 2014

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Christophe Schmeitzky
Associé Développement durable

Bruno Perrin
Associé

ANNEXE 5

COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION AU 15 AVRIL 2014

Suite à la nouvelle organisation déployée à compter du 15 avril 2014 (cf. § 12.1), le Comité de Direction, présidé par Alexandre Mérieux, se compose de la façon suivante :

- Michel Baguenault, Directeur des Ressources Humaines et Communication
- Thierry Bernard (Jusqu'au 30 juin 2014 – Richard Ding à compter du 1^{er} juillet 2014), Directeur Région Asie Pacifique
- Nicolas Cartier, Directeur Unité Industrie, Portefeuille et Planification Stratégique
- Pierre Charbonnier, Directeur Manufacturing et Supply Chain
- Claire Giraut, Directeur Administratif et Financier, Achats et Systèmes d'Information
- François Lacoste, Directeur Unité Clinique
- Mark Miller, Directeur Médical
- Yasha Mitrotti, Directeur Région Europe, Moyen-Orient, Afrique
- Alain Pluquet, Directeur Innovation
- Randy Rasmussen, Directeur Biologie Moléculaire⁽¹⁷⁾
- Stefan Willemsen, Directeur Région Amérique et Affaires Juridiques

⁽¹⁷⁾ Les activités Biologie Moléculaire ne seront intégrées qu'à l'issue de la période de pleine intégration de BioFire. Durant cette phase de transition, ces activités seront directement sous la responsabilité du Président. Dans ce contexte, un comité de pilotage de l'intégration a été instauré

ANNEXE 6

LEXIQUE DES TERMES SCIENTIFIQUES

- **Acide nucléique** : l'acide nucléique est une molécule d'origine naturelle présente dans la plupart des cellules et ayant la capacité de porter et de transmettre les instructions héréditaires qui sont codées permettant ainsi le développement de l'organisme. Il existe deux types d'acides nucléiques : l'ADN et l'ARN.
- **Amplification** : technique le plus souvent à base d'enzymes, permettant de multiplier les acides nucléiques pour augmenter la sensibilité des méthodes de détection.
- **Antibiogramme** : analyse permettant de déterminer la sensibilité d'une bactérie aux antibiotiques.
- **Antibiotique** : substance d'origine naturelle ou synthétique, ayant la capacité d'arrêter la multiplication des bactéries.
- **Anticorps** : molécule protéique complexe produite par le système immunitaire pour détecter et neutraliser les agents pathogènes, en particulier les virus.
- **Antigène** : macromolécule reconnue par un anticorps ou des cellules du système immunitaire d'un organisme et provoquant chez ce dernier une réaction immunitaire.
- **ADN** : acronyme de « Acide Désoxyribonucléique ». Longue molécule formée d'un enchaînement de nucléotides constitués d'un sucre (désoxyribose), d'un groupe phosphate et d'une base azotée qui peut être soit l'adénine notée A, la guanine notée G, la thymine notée T, la cytosine notée C et qui est le support de l'information génétique.
- **ARN** : acronyme de « Acide Ribonucléique ». Polymère similaire à l'ADN ayant notamment un rôle de vecteur de l'information génétique. Le sucre est, dans le cas de l'ARN, un ribose.
- **Bactérie** : micro-organisme unicellulaire dépourvu de chlorophylle et visible uniquement au microscope. Les bactéries sont des organismes qui n'appartiennent ni au règne végétal, ni au règne animal.
- **Bactérie multi-résistante** : une bactérie est dite multi-résistante aux antibiotiques lorsque, du fait de l'accumulation des résistances naturelles et acquises, elle n'est plus sensible qu'à un petit nombre d'antibiotiques habituellement actifs en thérapeutique.
- **Biochimie** : science qui étudie la corrélation entre la structure des molécules naturelles et les conséquences sur leur activité.
- **Biologie moléculaire** : technologie permettant l'analyse de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule.
- **Chromogène** : molécule générant dans certaines conditions une coloration. Liée à un substrat enzymatique et incorporée dans un milieu de culture, elle permet de révéler un métabolisme enzymatique particulier et d'orienter ainsi l'identification de la bactérie cultivée.
- **Consommable** : accessoire à usage unique, généralement utilisé dans un instrument d'analyse.
- **Contaminant** : substance qui est présente là où elle ne devrait pas se trouver.
- **Cytologie** : ou biologie cellulaire, est une discipline de la biologie étudiant les cellules et leurs organites, les processus vitaux qui s'y déroulent ainsi que les mécanismes permettant leur survie (reproduction, métabolisme).

Annexe 6 LEXIQUE DES TERMES SCIENTIFIQUES

- **Cytomégalovirus** : virus responsable d'infections passant le plus souvent inaperçues. Son caractère pathogène survient surtout chez des patients dont les défenses immunitaires sont faibles. Virus appartenant à la famille des herpès virus comprenant (entre autres) herpès simplex virus (HSV) ou herpès virus hominis (HVH), cytomégalovirus (CMV), virus varicelle zona (VSV), virus Epstein-Barr (EBV).
- **Cytométrie** : comptage des cellules.
- **Cytométrie de flux** : technique permettant de faire défiler à grande vitesse au sein d'une veine liquide, des cellules, particules ou molécules à travers le faisceau d'un laser. La lumière réémise (par diffusion ou fluorescence) permet de classer la population suivant plusieurs critères et de les trier.
- **Diagnostic *in vitro*** : examens réalisés à l'extérieur du corps humain à l'aide d'outils de diagnostic, tels que des anticorps.
- **Diagnostic *in vivo*** : examens ou recherches réalisés sur un organisme vivant.
- **Enzyme** : macromolécule protéique qui accélère une réaction biochimique.
- **Embolie pulmonaire** : obstruction du système artériel irriguant le poumon par un caillot circulant dans le sang.
- **Entérobactéries** : famille de bactilles (bactéries) mis en évidence par la coloration gram négative, de nature aérobie et anaérobie (nécessitant ou pas l'apport d'oxygène pour vivre et se reproduire).
- **Entérocoque** : bactérie de forme ovoïde appartenant à la famille des streptocoques du groupe D, résidant habituellement dans l'intestin de l'homme non malade.
- **Extraction** : désigne les étapes qui permettent d'extraire les acides nucléiques des cellules qui les contiennent et de les rendre utilisables par les techniques de biologie moléculaire comme l'amplification.
- **Fongique** : relatif aux champignons.
- **Génotypage** : détermination de l'ensemble des gènes contenus dans les cellules d'un organisme.
- **Gram** : technique de coloration qui permet de mettre en évidence les propriétés de la paroi bactérienne et d'utiliser ces propriétés pour distinguer et classifier les bactéries. On parle de bactéries gram positives ou bactéries gram négatives.
- **Hémoculture** : est un examen sanguin essentiel en maladie infectieuse. Il consiste en un prélèvement de sang veineux, qui est ensuite mis en culture afin de mettre en évidence la présence ou l'absence de germes.
- **Histologie** : étude des tissus qui a pour but d'explorer la composition, la structure, le renouvellement des tissus, ainsi que les échanges cellulaires en leur sein.
- **Immunoessais** : détection de marqueurs de pathologies à partir d'une réaction antigène/anticorps.
- **Indicateur de qualité** : terme utilisé en agroalimentaire pour définir les micro-organismes responsables d'altérations visuelles ou gustatives (ex. : moisissure ou contamination bactérienne). Le comptage des indicateurs de qualité permet d'apprécier l'hygiène d'un produit.
- **IVD** : abréviation de diagnostic *in vitro*.
- **Listeria** : genre bactérien qui peut provoquer la listériose, maladie infectieuse potentiellement grave chez les nouveaux-nés, les femmes enceintes ou les sujets faiblement résistants.
- **Marqueur** : élément qui permet de détecter la substance sur laquelle il est fixé. Un marqueur biologique (bio-marqueur) est une substance qui, une fois dosée, peut aider au diagnostic d'une pathologie.
- **Méthicilline** : pénicilline semi-synthétique essentiellement utilisée contre le staphylocoque doré non résistant.

Annexe 6 LEXIQUE DES TERMES SCIENTIFIQUES

- **Microbiologie** : étude des micro-organismes comprenant entre autre les virus, bactéries et les champignons.
- **Micro-organisme** : organisme vivant de taille microscopique.
- **Milieux de culture** : composition nutritive, simple ou composée, sous forme liquide ou solide, utilisée pour maintenir ou accroître le développement d'une espèce microbienne dans des conditions biologiques adéquates.
- **MRSA** : bactérie de type *Staphylococcus aureus* résistante à la méthicilline.
- **Multiplex** : capacité à transmettre sur un seul support physique de nombreuses données.
- **Mycobactéries** : bactéries de type bacilles fins. Certaines espèces de mycobactéries sont pathogènes : *M. leprae* responsable de la lèpre ; *M. tuberculosis*, responsable de la tuberculose.
- **Nosocomiale** : maladie contractée à l'hôpital ou dans un établissement de soins, par un malade qui n'en était pas atteint lors de son admission.
- **Oncologie** ou cancérologie : spécialité médicale d'étude, de diagnostic et de traitement des cancers.
- **Parasite** : organisme vivant qui se nourrit, s'abrite ou se reproduit en établissant une interaction durable avec un autre organisme (l'hôte).
- **Pathogène** : agent biologique responsable d'une maladie infectieuse. Les agents infectieux peuvent être des virus, des bactéries ou des parasites.
- **PCR (Polymerase Chain Reaction)** : l'amplification en chaîne par polymérase, ou réaction en chaîne par polymérase, est une méthode de biologie moléculaire d'amplification génique *in vitro*, qui permet de dupliquer en grande quantité (avec un facteur de multiplication de l'ordre du milliard), une séquence d'ADN ou d'ARN connue, à partir d'une faible quantité initiale. Il s'agit d'une méthode particulièrement adaptée pour détecter la présence de virus.
- **POC (Point of Care) - POCT (Point of Care Testing)** : services offerts au chevet du patient, incluant en particulier les analyses de diagnostic.
- **Polyarthrite rhumatoïde** : plus fréquent des rhumatismes inflammatoires chroniques, dont l'origine n'est pas connue avec précision mais qui appartient à une variété de maladies, dites auto-immunes (le malade fabrique des anticorps contre ses propres tissus).
- **Polymères fonctionnalisés** : macromolécules, organiques ou inorganiques, constituées de l'enchaînement répété d'un même motif, sur laquelle sont greffés des groupements chimiques destinés à donner à cette macromolécule, une fonction particulière.
- **Protéine** : élément de base de toutes cellules vivantes. Une macromolécule biologique composée par une ou plusieurs chaîne(s) d'acides aminés liés entre eux par des liaisons peptidiques.
- **Salmonelle** : les salmonelles appartiennent au genre des entérobactéries *Salmonella*. Elles provoquent deux types de maladies : des gastro-entérites par intoxication alimentaire (salmonellose), et des fièvres typhoïdes et paratyphoïdes.
- **Sepsis** : réaction excessive du système immunitaire et du système de coagulation de l'organisme à une infection. Cette réaction est marquée par une inflammation généralisée et par des troubles de la coagulation du sang, qui peuvent rapidement entraîner la défaillance d'un organe (sepsis sévère) et, dans bien des cas, le décès.
- **Septicémie** : infection généralisée grave de l'organisme par des germes pathogènes qui se manifeste par la présence de micro-organismes dans le sang.
- **Spectrométrie de masse** : technique utilisée pour identifier et déterminer la structure chimique d'un grand nombre de molécules simultanément, en analysant la masse et la charge de leurs ions.

Annexe 6 LEXIQUE DES TERMES SCIENTIFIQUES

- **Séquençage de l'ADN** : détermination de l'ordre d'enchaînement des nucléotides pour un fragment d'ADN donné.
- **Staphylocoque** : genre bactérien gram positif, se présentant le plus souvent en amas sous forme de grappe.
- **Substrat** : molécule utilisée comme produit de départ, qui, après s'être liée au site actif d'une enzyme, est transformée en un ou plusieurs produits.
- **Syndrome coronarien aigu** : diminution du calibre des artères coronaires qui réduit le débit sanguin et induit un défaut d'oxygénation du muscle myocardique.
- **Théranostic** : un test diagnostic qui permet aux cliniciens de prendre la décision thérapeutique la plus adaptée pour chaque patient, favorisant une médecine plus personnalisée.
- **Thrombose veineuse** : formation d'un caillot de sang dans un vaisseau sanguin. Elle survient généralement dans une veine des membres inférieurs, au niveau de la jambe ou de la hanche, rarement au niveau des membres supérieurs.
- **Typage** : méthode pouvant aider à l'évaluation de la compatibilité entre deux individus, leurs organes, tissus ou leurs sangs. Technique utilisée pour caractériser les bactéries.
- **Virus** : micro-organisme infectieux rudimentaire contenant un seul type d'acide nucléique, encagé dans une capsid protéique, qui utilise, pour la synthèse de ses propres constituants, les matériaux de la cellule qu'il parasite, et qui se reproduit à partir de son seul matériel génétique.

bioMérieux S.A.
69280 Marcy l'Etoile
France
Tél. : 33 (0)4 78 87 20 00
Fax : 33 (0)4 78 87 20 90
www.biomerieux.com

